

A stylized illustration of a person in a dynamic, athletic pose, possibly a dancer or athlete, with one arm raised and legs spread wide. The figure is rendered in a light red color against a darker red background. Below the figure is a silhouette of a city skyline with various building shapes. The background is a solid dark red color.

BOUGER !

LE SPORT RYTHME LA VILLE

LES CAHIERS N°177
DE L'INSTITUT PARIS REGION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquelle

RÉDACTION EN CHEF

Sophie Mariotte

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Lina Hawi, Laure Thévenot

DIRECTION ARTISTIQUE

Olivier Cransac

MAQUETTE

Élodie Beaugendre

INFOGRAPHIE

Sylvie Castano, Laurie Gobled

COMMUNICATION DIGITALE

Cédric Lavallart

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Julie Sarris, Inès Le Mélédo

FABRICATION

Sylvie Coulomb

CORRECTION

Sylvie Burigana

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki,
sandrine.kocki@institutparisregion.fr

IMPRESSION

Stipa

**L'Institut Paris Region
et son département Sport (IRDS)**

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49



institutparisregion.fr



ISSN ressource en ligne 2262-2551

© L'Institut Paris Region

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles, pour utilisation autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

La contrefaçon sera sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal (loi du 11-3-1957, art. 40 et 41). Dépôt légal : 2^e trimestre 2020.



BOUGER !

LE SPORT RYTHME LA VILLE

LES CAHIERS N° 177
DE L'INSTITUT PARIS REGION

© L'INSTITUT PARIS REGION

L'ÎLE-DE-FRANCE, TERRE DE SPORT

À l'heure où les crises environnementales et sanitaires se succèdent, la santé, le bien-être et la qualité du cadre de vie sont au cœur des préoccupations des citoyennes, des citoyens et des politiques publiques. Dans ce contexte, le sport, et plus largement l'activité physique, occupe une place prépondérante, estimée comme un besoin essentiel. S'il est à la fois le signe des évolutions des modes de vie et des besoins, sa prise en compte dans les politiques d'aménagement doit permettre d'insuffler une culture et un urbanisme du mouvement dans tous les territoires.

Le sport, c'est à la fois des activités physiques pour tous, le haut niveau, et des événements qui participent au rayonnement, à l'attractivité et à l'excellence de la Région. Ce sont aussi de nombreux équipements et espaces, supports de la diversité des activités sportives. Le sport, c'est aussi une empreinte physique et spatiale, qui marque nos espaces urbains et ruraux.

La Région porte une politique sportive ambitieuse en la matière. Elle vise à développer de nouveaux espaces de pratique sportive capables de favoriser l'épanouissement des Franciliennes et des Franciliens et de préserver la cohésion sociale entre les territoires et les générations. Elle s'adresse à tous les publics, notamment les plus éloignés de la pratique, pour inscrire le sport dans leur vie quotidienne. Pour cela, une vision large à différentes échelles s'impose : développer à la fois l'offre de sport loisir et le sport santé, mais également renforcer l'accessibilité des équipements sportifs et avoir un meilleur maillage territorial.

L'aménagement d'une région propice au développement de l'activité physique et sportive est à la croisée des réflexions sur la densité, le foncier, les mobilités actives, l'économie ou encore les espaces naturels et les espaces publics. Ainsi, si le lien entre sport et urbanisme est si important, c'est qu'il est révélateur des grands enjeux auxquels sont confrontées nos métropoles. Les enjeux environnementaux bien sûr, et les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) portés par la Région, conjugués aux enjeux de la transition énergétique et aux contraintes financières. Ils mettent en avant la nécessité d'opérer des changements dans les modes de faire, pour s'adapter aux évolutions des modes de vie, à celles que connaît le monde de l'aménagement et pour une meilleure prise en compte des usages. Ils obligent à une nouvelle inventivité dans les équipements, à de l'innovation dans la conception, à une imbrication des échelles de réflexion et d'action, de la ville vers l'équipement et de l'équipement vers la ville. Le sport, mis au service du projet, devient alors un outil de transformation urbaine.

Quatre ans avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cette édition des *Cahiers* de L'Institut Paris Region avec une large participation de son département Sport (IRDS) pose l'état de la réflexion sur les liens entre les évolutions en cours dans le monde du sport et celles dans les processus de l'aménagement urbain. Une pierre apportée à la réflexion pour une région plus résiliente.

Valérie PÉCRESSE

Présidente de la Région Île-de-France
Présidente de L'Institut Paris Region

P. 3

Éditorial

L'ÎLE-DE-FRANCE, TERRE DE SPORT

Valérie Péresse

P. 7

Grand témoin

DOMINIQUE PERRAULT: « LE SPORT EST AU CŒUR DE LA CITÉ »

P. 10

À VOS MARQUES

P. 12 7 MILLIONS DE SPORTIVES
ET DE SPORTIFS FRANCILIENS

Claire Peuvergne

P. 18 UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Muriel Dubreuil

P. 23 LE DESIGN ACTIF TRANSFORME
L'AMÉNAGEMENT

Teodora Nikolova et Lina Hawi

P. 26 MARCHER ET PÉDALER AU QUOTIDIEN !

Sophie Laurent et Dominique Riou

P. 32 UN DÉSIR DE SPORT ET DE NATURE

Nicolas Cornet et Laure Thévenot

P. 36 12 ÎLES DE LOISIRS RÉGIONALES DÉDIÉES
AUX ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

P. 40 « RENDRE LA SEINE ET LA MARNE
À LA BAIGNADE »

Interview de Claire Grisez

P. 42 DYNAMIQUES SPORTIVES
ET QUARTIERS EN DIFFICULTÉ

Dominique Charrier

P. 47 LA SEINE-SAINT-DENIS EXPLORE
L'URBANISME SPORTIF POUR TOUS

Martin Citarella et Nicolas Notin

P. 50 UNE COURSE DE HAIES
POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Sophie Roquette et Claire Peuvergne

P. 52 « LA RÉGION EST AUJOURD'HUI LE PREMIER
ACTEUR DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE »

Interview de Patrick Karam

P. 55 PRÊTS ?

P. 56 LES GRANDS ÉQUIPEMENTS,
OUTILS DE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL ?

Claire Peuvergne

P. 62 « LE SPORT EMBARQUÉ À LA DÉFENSE »

Interview de Thomas Ledoux

P. 63 PARIS 2024, QUEL PROJET
POUR LA PLAINE DE FRANCE ?

Paul Lecroart, avec la contribution de Karim Ben Meriem

P. 68 LES LEÇONS DU MONDIAL 98

P. 70 « LE VILLAGE OLYMPIQUE SERA
LE DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE DE DEMAIN »

Interview de Nicolas Ferrand

P. 72 ÉQUIPER AUTREMENT

Gérard Baslé et Claire Peuvergne

P. 79 « LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PEUVENT
AUSSI ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ »

Interview de Jonathan Flandin

P. 80 « L'ÉQUIPEMENT SPORTIF
COMME UNE AVENTURE »

Interview de Matthieu Briol

P. 81 STADES ET GYMNASES AU SERVICE
DE LA RÉSILIENCE

Ludovic Faytre

P. 84 PENSER L'ARCHITECTURE DU SPORT
ET SON TERRITOIRE

Thierry Mandoul

P. 87 LE DÉFI DU FINANCEMENT

Alexandra Cocquière et Claire Peuvergne

P. 90 L'ACTION RÉGIONALE EN MATIÈRE
DE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Valérie Berger Aumont

P. 92 « LES COLLECTIVITÉS DOIVENT
AVOIR UNE VISION CONSOLIDÉE
DE LEUR PATRIMOINE »

Interview de Emmanuelle Obligis

P. 94 INTÉGRER LE SPORT
DANS LA PROGRAMMATION URBAINE
François Meunier

P. 97 L'INCONTOURNABLE INVENTIVITÉ FONCIÈRE
Martin Omhové

P. 102 EXPLORER DE NOUVEAUX ESPACES
Armance Amadiou, Manon Le Bon-Vuysteke
et Arthur Le Moigne

P. 105 **C'EST PARTI !**

P. 106 QUAND LA VILLE S'ADAPTE
Lina Hawi

P. 112 SPORT ET ESPACES PUBLICS,
UNE RELATION À FORT POTENTIEL
Chloé Voisin-Bormuth

P. 117 LE SPORT EST DE SORTIE !
Benoît Chardon

P. 122 RÉVÉLER L'ESPACE URBAIN
Lina Hawi

P. 127 « LE SPORT SE TRANSPORTE
EN MILIEU RURAL »
Interview de Philippe Del'homme

P. 128 POUR UN RÉEL ACCÈS À TOUTES ET TOUS
Laure Thévenot

P. 129 GLISSER DANS LA VILLE
Thomas Riffaud

P. 133 LES GARES POUR FAVORISER
LA PRATIQUE SPORTIVE
Céline Cuchet

P. 136 « UN PHÉNOMÈNE TOTAL »
Interview de François Bellanger

P. 139 **TOUS GAGNANTS**

P. 141 AU-DELÀ DES COUPES ET DES MÉDAILLES,
UNE ÉCONOMIE À PART ENTIÈRE
Laure Thévenot

P. 145 « UN CLUSTER POUR L'EXCELLENCE ET LE
DÉVELOPPEMENT HUMAIN DE NOS TERRITOIRES »
Interview de Hakim Khellaf

P. 146 « CHEZ DECATHLON, NOUS ÉVALUONS
L'EMPREINTE TERRITORIALE DE NOS ACTIVITÉS »
Interview de Gaëtan Gengembre

P. 147 LES CENTRES COMMERCIAUX
S'ACTIVENT POUR LEUR AVENIR
Carole Delaporte

P. 150 UN VECTEUR DE CONVIVIALITÉ
Pascale Leroi

P. 153 MIEUX ASSOCIER LE TOURISME
ET LE SPORT
Hélène Sallet-Lavorel et François Roblot

P. 157 « LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
CONTRIBUENT À L'IDENTITÉ INTERCOMMUNALE »
Interview de Amar Ouabdesselam

P. 158 DU RAYONNEMENT INTERNATIONAL
À L'IMPACT LOCAL
Laure Thévenot

P. 163 « L'EMPLOI EST AU CŒUR
DE NOTRE AMBITION »
Interview de Vincent Roger

P. 164 SPORT ET MARKETING TERRITORIAL :
ASSOCIATION VERTUEUSE
Vincent Gollain

P. 170 « LA RYDER CUP NOUS A DONNÉ
UNE VISIBILITÉ EXCEPTIONNELLE »
Interview de Anne-Lise Quiot

P. 171 « L'E-SPORT, NOUVEL ENJEU
D'ATTRACTIVITÉ ? »
Interview de Nicolas Besombes

P. 172

Conclusion
**DE NOUVELLES FAÇONS
DE VIVRE LA VILLE**
Fouad Awada





DOMINIQUE PERRAULT: « LE SPORT EST AU CŒUR DE LA CITÉ »

Lauréat du Praemium Imperiale et membre de l'Institut de France, Dominique Perrault s'est forgé, depuis la Bibliothèque nationale de France (1995), une place inégalée dans le monde de l'architecture contemporaine. Il a réalisé de nombreux projets d'envergure, tels que l'université féminine d'EWHA à Séoul (2008), le Centre Olympique de tennis de Madrid (2009), la tour DC Tower I à Vienne (2016) ou le nouvel hippodrome de ParisLongchamp (2018). Depuis avril 2016, il est architecte mandataire chargé de la maîtrise d'œuvre urbaine du Village Olympique et Paralympique de Paris 2024.

Quelle est pour vous la place du sport dans nos sociétés ?

Dominique Perrault Le sport est un élément d'innovation puissant et surtout très populaire. Aujourd'hui, tout le monde fait du sport, à sa façon, de plus en plus, et pratiquement partout. Cet engouement se retrouve à travers la mode, le côté « fashion » inspiré du sport, les lignes sportswear développées par les grands couturiers. Il est aussi conforté par le côté « healthy », le sport santé, et génère de nombreux développements technologiques, que ce soit sur les textiles intelligents ou au niveau médical. Ces avancées technologiques, mises en place pour les grands sportifs, se traduisent ensuite pour tout un chacun. L'influence du sport dans notre quotidien est un peu à l'image de ce que les technologies développées pour aller sur la Lune ont apporté au renforcement des capacités de la voiture. Le sport est également un vecteur d'union et de développement des territoires.

Comment cela se traduit-il dans les équipements sportifs de la cité ?

D.P. Les équipements sportifs tissent des liens, et le sport, grâce aux arènes qu'il propose, est vraiment au cœur de la cité. Les grands ensembles sportifs que j'ai conçus ont, à chaque fois, généré autour d'eux une transformation des quartiers. À Berlin, le vélodrome et la piscine Olympiques, construits à la fin des années 1990, ont renforcé la mise en relation entre Berlin Est et Berlin Ouest. Le Tennis Stadium Olympique de Madrid, la « Boîte Magique », a permis de réaliser un ensemble d'une vingtaine d'hectares, dont la majorité est un parc public, introduisant ainsi de nouveaux usages dans le site. C'est également le cas à Rouen, où j'ai réalisé le Kindarena. Il s'agit d'un équipement proposant de prolonger l'espace public, qui crée le lien entre les transports publics et la Seine. Chaque fois le projet sportif s'accompagne d'espaces publics, de paysages particuliers, ou encore d'autres événements qui mettent le sport dans une relation quotidienne, culturelle, sociale, économique

avec les territoires et les quartiers environnants. Les arènes sportives sont des espaces très ouverts pour l'accueil de différents publics et événements. Elles sont aussi utilisées pour des manifestations culturelles, politiques ou des concerts. Elles s'ouvrent à de nouveaux usages.

Les fonctions des grands équipements se sont donc diversifiées ?

D.P. La notion d'événementiel est beaucoup plus présente qu'avant. Lorsque nous réalisons l'hippodrome de ParisLongchamp, c'est un lieu de rencontre qui va bien au-delà du sport hippique. Actuellement, nous travaillons sur la transformation du circuit des 24 heures du Mans et de ses tribunes. Le programme et les usages vont bien au-delà du sport automobile et du besoin de disposer de tribunes pour les spectateurs. L'offre est une offre de destination, d'expérience, de moment passé ensemble. Le sport ne se réduit pas à l'événement sportif en lui-même mais à un ensemble d'événements qui gravite autour de lui et permet aussi aux lieux de vivre tout au long de l'année.

Quelles répercussions au sein des espaces utilisés pour faire du sport ?

D.P. Dans tous les programmes qui se développent aujourd'hui, il y a une organisation au sein des bâtiments qui met en avant une diversité de fonctions, une mixité en termes d'usages. On ne conçoit plus des bâtiments avec uniquement des commerces en rez-de-chaussée. Leur programmation évolue. Ces rez-de-chaussée peuvent accueillir des services, mais aussi des salles de sport, des lieux d'entraînement. De même, les toitures des immeubles sont beaucoup plus utilisées aujourd'hui pour des usages sportifs, pour s'entraîner, faire de la gymnastique. Le sport s'installe partout, à tous les étages, dans tous les espaces. On voit apparaître des lieux qui sont utilisés par ceux qui habitent ou travaillent dans ces bâtiments. Cette multiplication et cette proximité permettent d'avoir un temps dédié au sport pendant la journée pour chacun. C'est un mouvement de prise en compte des usages et des modes de vie qui est très fort et profond.

Vous êtes mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine du Village Olympique et Paralympique de Paris 2024. De quelle manière ces évolutions sont-elles prises en compte dans votre projet ?

D.P. Nous sommes, avec le Village, d'abord dans l'urgence de concevoir, dans un délai très court, un quartier permettant d'accueillir environ 15 000 athlètes pour qu'ils puissent y loger, se restaurer, se préparer aux épreuves Olympiques... C'est un quartier que nous construisons pour accueillir la famille Olympique. Cette urgence commence à être gérée, car les projets se mettent en place. Sur ce site¹, qui tourne le dos à la Seine et ne l'utilise pour le moment ni comme un lieu sportif, ni comme un réel lieu de promenade, vont naître de nombreux développements urbains. Il y aura des prolongements entre le complexe sportif et la Grande Nef de l'Île des Vannes, à l'extrémité de l'Île-Saint-Denis, qui n'est pas encore reliée au Village Olympique lui-même ; un lien à prévoir avec le Grand Parc des Docks de Saint-Ouen. Il faudra également pouvoir aller à pied du Village Olympique à la piscine Olympique et au Stade de France. Ces liens sont en train de se développer, mais ils ne sont pas encore suffisamment identifiés. Un effort va être fait dans toutes ces directions pour que le Village Olympique soit en relation étroite avec son environnement.

Pour vous, quels seront les principaux héritages des Jeux pour ce territoire ?

D.P. Le premier héritage que nous cherchons à valoriser, ce sont les retrouvailles avec la Seine. Le fleuve était, à cet endroit, totalement inaccessible. Il y aura tout un réseau d'allées, de rues, de places publiques qui vont se développer entre le hub Pleyel et le bord de l'eau. Ensuite, il y aura les 2 300 logements construits et les nouveaux habitants qui vont s'installer avec tous les services, les commerces, les écoles, les équipements. Petit à petit, la « boucle sportive » qui se mettra en place va



Le Village Olympique : un nouveau quartier durable.

relier tous les sites. C'est le développement d'un parcours d'équipement en équipement, de lieu en lieu, proposant à l'ensemble des populations, tous âges confondus, une boucle incluant des activités sportives. Cela est partie intégrante du projet urbain et Olympique, qui met l'accent sur son héritage, en lien avec des développements importants menés sur Saint-Ouen et Saint-Denis. L'héritage sera un quartier qu'on appellera le Quartier Olympique, parce qu'il aura accueilli les Jeux. Il se trouvera au bord de l'eau, ouvert sur la Seine, en relation avec une géographie beaucoup plus verte et aérée.

Que pensez-vous de l'impact qu'auront les Jeux et ces projets sur l'image et l'attractivité de Paris et de la région à l'international ?

D. P. Ce sera un impact certainement positif. L'impact a toujours été positif pour les villes qui ont eu l'ambition d'accueillir les Jeux, mais aussi, et surtout, de laisser un héritage sur la transformation de la ville. Le meilleur exemple récent est Londres. Paris sera très certainement dans le même mouvement. Mais avec une relation très forte avec la Seine, alors qu'à Londres les Jeux Olympiques n'avaient développé que peu de relations avec la Tamise. C'est vraiment la Seine, le fleuve qui traverse l'Île-de-France, qui va faire le lien entre tous les sites Olympiques. Ceci va révéler une métropole et sa dimension qui intéresse 12 millions d'habitants. Les Jeux sont au service de cette dynamique et de cette ambition. ■

Propos recueillis par Lina Hawi et Laure Thévenot

1. Voir la carte dans l'interview de Nicolas Ferrand, p.68.

© L'INSTITUT PARIS REGION

À VOS MARQUES

Le sport, dans son acception la plus large d'activité physique, est à la croisée d'enjeux de société et de politiques publiques. Il est à la fois essentiel pour la santé, le bien-être individuel et collectif, mais aussi pour expérimenter d'autres manières de se déplacer favorisant la préservation de l'environnement. Vecteur d'une ville plus inclusive et durable, le sport marque les territoires dans lesquels il s'inscrit. Ces derniers sont aussi moteurs de son déploiement en vue de favoriser la construction d'une société plus active et d'impulser une nouvelle culture du mouvement. Un moyen de réduire les inégalités d'accès, tant sociales que territoriales, encore trop importantes.



7 MILLIONS DE SPORTIVES ET DE SPORTIFS FRANCILIENS

En 50 ans, la pratique sportive a beaucoup évolué. Massification, extension à des disciplines nouvelles, développement d'une pratique « auto-organisée » : toutes ces évolutions revisitent l'aménagement et la programmation urbaine.

Claire Peuvergne, géographe, directrice de l'IRDS, L'Institut Paris Région



Sept millions de sportifs, soit 63 % de la population régionale âgée de 4 ans ou plus, pratiquent une activité sportive au moins une fois par semaine en Île-de-France. Ce niveau de pratique est proche de la moyenne des autres régions de France métropolitaine. Les activités s'organisent autour de deux pôles : la pratique encadrée et celle auto-organisée. La première, très présente chez les plus jeunes, concerne notamment la pratique dispensée dans les clubs associatifs¹. La seconde se réalise en dehors de toute structure ou encadrement, seul ou en groupe. Chez les adultes, ces deux modes de pratique occupent une place équivalente et souvent concomitante. Qu'elles soient encadrées ou autonomes, le sport offre une grande palette d'activités : près de 200 disciplines différentes sont déclarées dans nos enquêtes².

OFFRE SPORTIVE ET CADRE DE VIE, DES IMPACTS SUR LA PRATIQUE

C'est à partir des années 1960 que nous assistons à une massification de la pratique sportive, résultant notamment des politiques publiques volontaristes en matière de construction d'équipements. Alors que seule une personne sur trois née avant 1955 a côtoyé une association de sport au cours de sa jeunesse, ce sont 83 % des personnes nées entre 1985 et 1995³ qui sont concernées. Ainsi, la pratique s'est étendue à de nouvelles populations, avec notamment une part des licences féminines qui a doublé entre 1960 et 1980⁴. Malgré cette extension, la pratique sportive touche encore inégalement les populations et les territoires. Les hommes, les jeunes, les cadres, les plus diplômés et les personnes en bonne santé sont les plus nombreux à pratiquer. Avec 55 % de pratiquants à raison d'une heure par semaine, le département des Hauts-de-Seine est le plus « sportif ». À l'opposé, on trouve la Seine-Saint-Denis (44 %). Même en gommant l'effet de structure sociodémographique des territoires, les disparités persistent. Ainsi, à âge, sexe, et niveau d'études équivalents, un Altosévquanais aura toujours une probabilité plus élevée d'être sportif qu'un habitant du reste de la région.

Les marqueurs sociaux et culturels ne sont donc pas les seuls facteurs : la structure de l'offre, par son nombre d'équipements, leur diversité, mais aussi un cadre de vie de qualité (nombreux espaces verts, continuités urbaines, écologiques, cyclables, etc.) jouent un rôle essentiel sur l'activité sportive.

S'AFFRANCHIR DES ÉQUIPEMENTS TRADITIONNELS

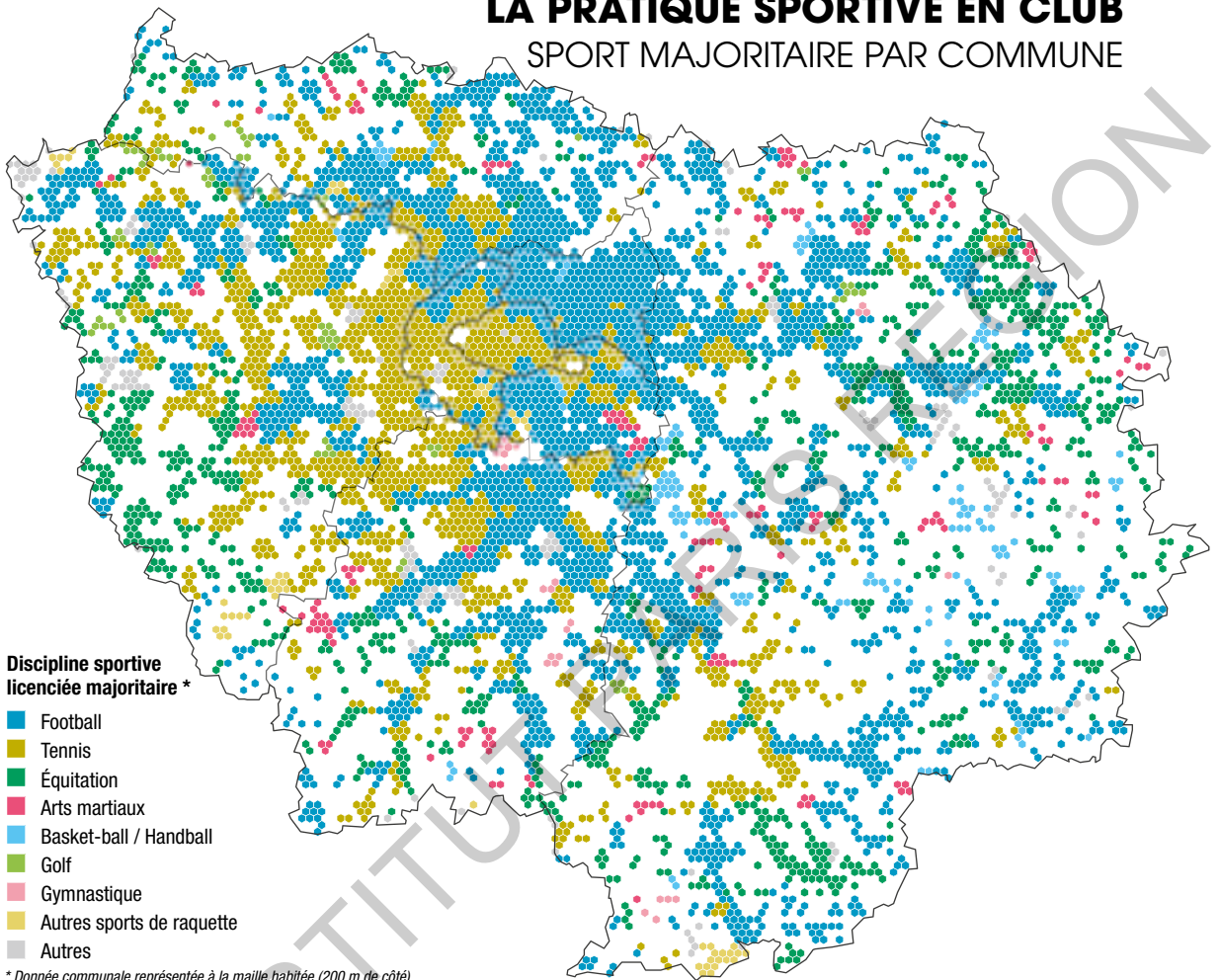
Jusque dans les années 80, la pratique s'est très largement répandue grâce aux associations sportives, puis de nouvelles pratiques et modalités ont émergé. Depuis la fin de cette période, la pratique encadrée associative s'est peu accrue. Si les associations restent un vecteur essentiel de la pratique sportive, c'est davantage en dehors du cadre traditionnel que le sport s'est développé, de manière auto-organisée, dans une recherche de faible contrainte : pratiquer où et quand on veut et ne pas dépendre des horaires d'ouverture des équipements et des créneaux en club. La diversification des pratiquants a conduit à une grande différenciation des attentes. Au regard des motivations des sportifs réguliers franciliens de 15 ans et plus, le sport s'inscrit aujourd'hui moins dans une pratique de compétition que d'épanouissement et de bien-être. Les équipements sportifs traditionnels ne suffisent plus à contenir les nouvelles aspirations. Et de fait on assiste à une forme de « sportivisation » de la ville et des espaces publics mais aussi à un renouvellement de l'offre privée, plus souple, plus ludique et plus conviviale, avec des politiques d'implantation qui mêlent stratégies foncières et publics cibles (zone d'activités, milieu urbain dense, centres-villes, etc.).

PROXIMITÉ ET TEMPS DISPONIBLE

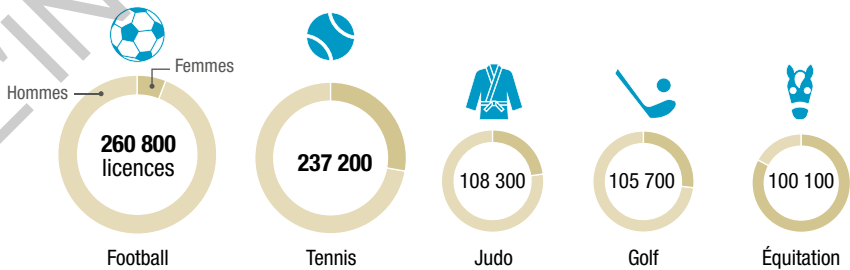
Pour 80 % des sportifs, le lieu de pratique se situe à proximité de leur lieu de résidence. Encore une faible part de sportifs pratique à proximité de leur lieu de travail, et très peu utilisent la pause déjeuner (12 %) pour s'exercer. Choix volontaire ou par défaut ? Certainement que le sport s'inscrit encore fortement

LA PRATIQUE SPORTIVE EN CLUB

SPORT MAJORITAIRE PAR COMMUNE



Les 5 fédérations unisport rassemblant le plus de licenciés



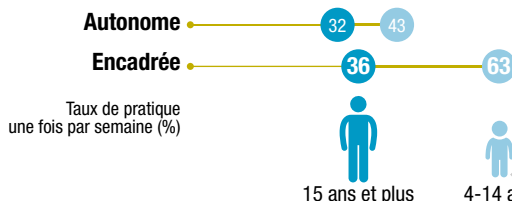
0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Source : INJEP-MEDES / Recensement des licences sportives et des clubs sportifs - 2016, L'Institut Paris Region

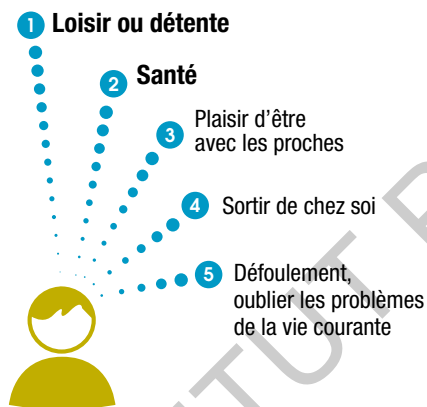


UNE PRATIQUE SPORTIVE POLYMORPHE

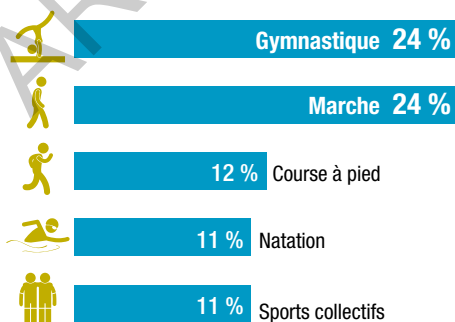
Une pratique encadrée plus répandue



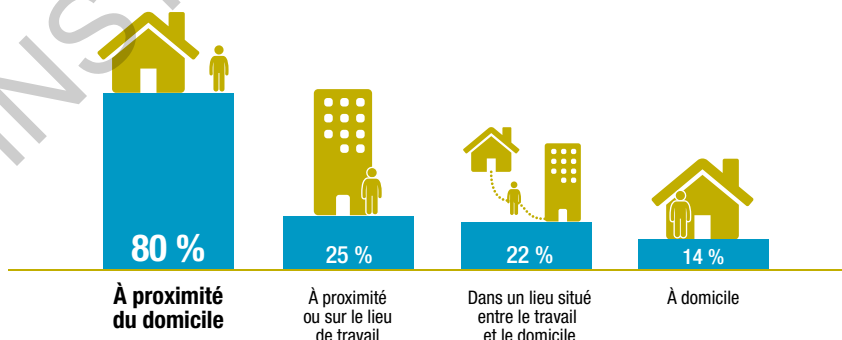
Les principales motivations*



Les disciplines les plus pratiquées*



Une pratique privilégiée à proximité du domicile*



* Population des 15 ans et plus pratiquant au moins une fois par semaine

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Sources : EPSF 2007, 2012, 2015, 2017
Pictogrammes : © 123rf / Jeremy, L'Institut Paris Region



dans une pratique sociale de son quartier, de sa ville. Il n'en demeure pas moins qu'une offre sur le temps de travail ou autour de ce temps, de même que sur et autour du temps de transports, comme dans les gares ou en proximité, reste encore peu développée. Le frein principal à l'augmentation de l'activité sportive relève le plus souvent des contraintes de temps (horaires qui ne conviennent pas, d'autres activités qui entrent en concurrence, équipements éloignés...). Ces contraintes, ajoutées au temps passé à se déplacer en Île-de-France (92 minutes par jour en moyenne⁵) peuvent expliquer que certains Franciliens combinent sport et mobilité active (43 % des Franciliens). De même, 43 % des mères, notamment celles qui vivent seules (52 %), accompagnant leur enfant sur le lieu de leur activité sportive seraient intéressées par une offre simultanée, sportive ou non : un moyen d'optimiser son temps dans un planning souvent très contraint. Une demande encore rarement intégrée à la programmation des équipements.

AMÉNAGER POUR FAVORISER L'ACTIVITÉ

La pratique d'activités physiques et sportives est encore à développer sur le territoire francilien, avec un effort particulier à fournir pour combler les inégalités d'accès. D'autant plus que cette pratique reste insuffisante dans un objectif de santé : seuls 14 % des Franciliens ont un niveau d'activité physique et sportive conforme aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé⁶. En effet, pratiquer une heure de sport par semaine reste insuffisant si le pratiquant mène en parallèle une vie essentiellement sédentaire. Pour encourager les Franciliennes et les Franciliens à faire du sport, il est important de renouveler l'offre d'équipements tout en créant un cadre de vie qui incite les populations à intégrer de plus en plus l'activité physique dans leur quotidien. Cela consiste notamment à favoriser des environnements propices aux mobilités actives et à développer un design urbain qui conduit les personnes à faire de l'activité physique sans le percevoir comme une contrainte. ■

VERS UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Ce sont surtout les personnes qui s'estiment en bonne santé qui sont sportives : 43 % des personnes atteintes de maladies chroniques ont une pratique hebdomadaire, contre 57 % pour ceux qui ne sont pas atteints⁶. Un écart que l'on retrouve sur la pratique encadrée et sur la pratique intensive, mais qui tend à se réduire sur des pratiques auto-organisées. Des résultats identiques sont observés pour les personnes en excès de poids, ou celles ayant des limitations fonctionnelles. À défaut de trouver une offre encadrée adaptée à leur besoin, c'est dans la pratique autonome en dehors des équipements sportifs que certaines de ces personnes trouvent le moyen de s'exercer. Il en va de même pour la pratique des personnes handicapées. Bien que les effectifs licenciés aient crû de manière importante depuis 2000 au sein des deux fédérations sportives qui les représentent, la pratique reste confidentielle et l'offre trop peu développée dans la région. C'est particulièrement vrai pour les personnes porteuses d'un handicap mental ou psychique. Ainsi, les personnes qui tireraient le plus grand bénéfice à faire du sport sont celles qui en sont les plus éloignées. Les causes sont multiples : accessibilité et adaptation des équipements en premier lieu, mais aussi formation de l'encadrement sportif qui s'organise progressivement pour accueillir des pratiquants souvent très éloignés de leur public habituel. ■

1. Ces associations sont pour la plupart affiliées à une fédération sportive. La pratique fédérale en Île-de-France s'organise autour de 31 fédérations unisport Olympiques, 53 fédérations unisport non Olympiques, 18 fédérations multisports et/ou affinitaires et 5 fédérations scolaires. En 2017, l'Île-de-France comptait 2,5 millions de licences.
2. Enquêtes de l'IRDS sur les pratiques sportives des Franciliens (EPSF) 2007-2017.
3. « L'entrée dans la vie sportive en club des Franciliens », *Dossier de l'IRDS* n° 15, mai 2011, 12 p.
4. *Un demi-siècle de licences sportives*, STAT- Info (04-06), ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, novembre 2004, 8 p.
5. Source : EGT 2010.
6. « La pratique sportive des Franciliens : fréquence, durée et intensité », *Dossier de l'IRDS* n° 34, juin 2016.

UN ENJEU DE **SANTÉ** PUBLIQUE

Dans une société largement urbanisée, où les modes de vie sédentaires augmentent, il est indispensable d'identifier les leviers favorisant l'activité physique. Les collectivités territoriales sont en première ligne pour encourager des modes de vie plus actifs.

Muriel Dubreuil, professionnelle de santé publique,
Observatoire régional de santé Île-de-France, L'Institut Paris Region

Au rythme de la croissance urbaine, des modes de transport passifs, des loisirs et des activités professionnelles sédentaires, l'activité physique diminue, malgré le développement de la pratique sportive. Or la sédentarité génère des effets délétères sur la santé comme le stress, la dépression et l'obésité, autant de facteurs de risques pour de nombreuses pathologies. Dans les métropoles plus encore qu'ailleurs, l'activité physique est devenue une nécessité de santé publique, même si et elle n'est pas toujours perçue comme telle.

AU MOINS 30 MINUTES/JOUR POUR LES ADULTES

Il est scientifiquement démontré que les bienfaits de l'activité physique sur la santé sont considérables. Or de nombreuses études pointent une dégradation des indicateurs de santé en lien avec l'inactivité physique et la sédentarité, particulièrement chez les femmes et les enfants, de plus en plus dépendants des écrans. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit l'activité physique comme étant « tous les mouvements corporels produits par la contraction des muscles squelettiques, laquelle entraîne une augmentation de la dépense énergétique ». Cette définition, assez large, regroupe à la fois l'exercice physique de la vie quotidienne, qu'il soit à la maison, au travail ou dans les transports, mais aussi les

activités de loisirs et la pratique sportive. Dans une perspective de santé publique, avec pour objectif l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être psychologique, la prévention des maladies chroniques et de la diminution de la mortalité globale, le niveau d'activité physique recommandé en France est de 30 minutes par jour en intensité modérée, au minimum cinq fois par semaine pour les adultes¹, et 60 minutes par jour pour les enfants et adolescents.

Une pratique régulière est aussi bénéfique lorsqu'elle est insérée dans la vie de personnes atteintes de maladies chroniques, telles que les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires chroniques comme l'asthme ou la broncho pneumopathie obstructive (BPCO), certains cancers, le diabète, les pathologies mentales (la dépression notamment) ou les pathologies ostéo-articulaires.

S'il existe une relation entre la quantité d'activité physique et ses conséquences sur la santé, il est aussi avéré que, quelle que soit son intensité, la pratique d'une activité physique produit un bénéfice substantiel sur la santé. En outre, chacun peut profiter de ses effets bénéfiques indépendamment de son âge, de son sexe et de sa condition physique.

Les cadres d'analyse permettant d'identifier les différents déterminants de l'activité physique prennent en compte aussi bien les individus et



les relations entre individus que leur environnement social et physique (cf. illustration p. 20). Ainsi, les facteurs liés au cadre de vie quotidien, aux politiques sectorielles (sport, santé, éducation, transports, etc.) ou à l'urbanisation jouent un rôle très important, même s'ils sont moins étudiés que les facteurs individuels, comme la motivation ou l'efficacité personnelle perçue.

DES BÉNÉFICES POUR TOUS, QUELLE QUE SOIT L'INTENSITÉ DE L'ACTIVITÉ

PROMOUVOIR UNE «CULTURE DU MOUVEMENT»

Le cadre de vie peut influencer la pratique de l'activité physique dans des contextes divers – domicile, lieu de travail, école, déplacements, vie de quartier ou loisirs – bien qu'il existe des variations selon les caractéristiques socio-démographiques, personnelles et culturelles des individus, selon la sécurité dans le quartier de résidence ou encore le temps dont disposent les personnes. Pour les jeunes, par exemple, une faible distance entre le domicile et l'établissement scolaire, et un environnement perçu comme « sécurisant » ou agréable (faible criminalité, trafic routier peu dense, esthétique), sont associés à un mode

de vie plus actif. Pour les adultes, la densité de l'offre de transport en commun, la présence d'un réseau de rues important et l'accessibilité spatiale à des équipements et des services de proximité sont souvent des éléments essen-

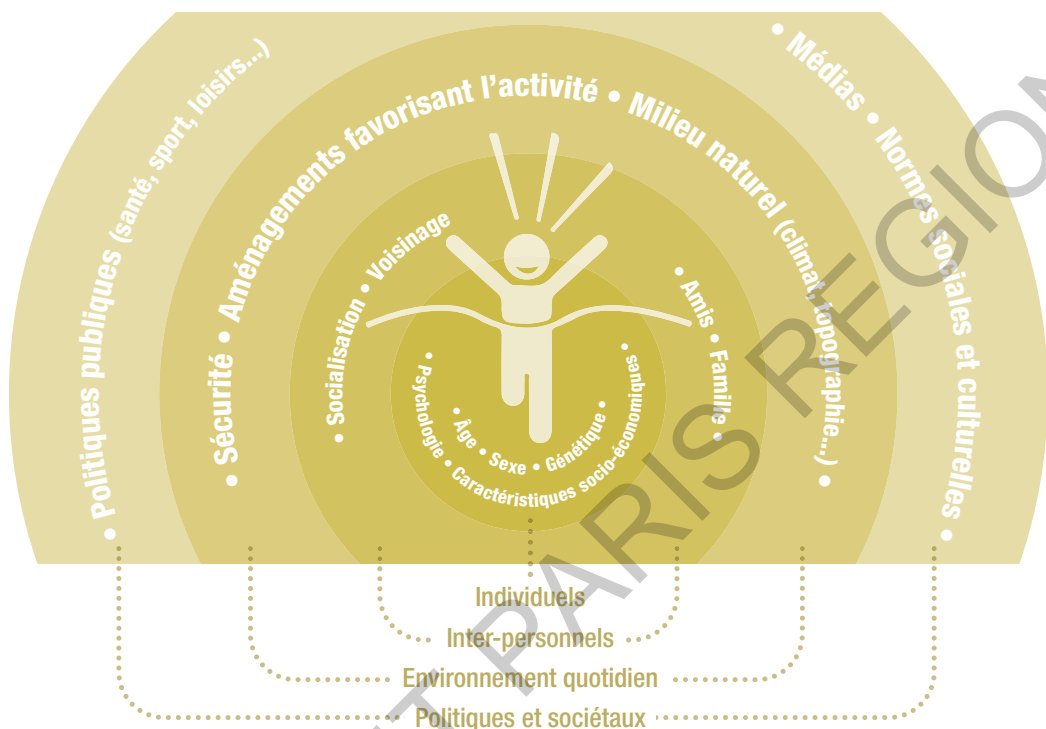
tiels dans le développement des mobilités actives (la marche et le vélo).

Les stratégies de planification urbaine peuvent ainsi encourager des modes de

vie physiquement actifs, en prenant en compte la variété des publics et de leurs contextes de vie, ainsi que les inégalités sociales, qui constituent des freins à la pratique. Pour ce faire, il est nécessaire d'agir sur différents leviers, suivant les publics :

- pour les enfants et les jeunes : présence d'endroits sûrs pour jouer et d'aménagements immobiliers intégrant des zones de jeux partagées ;
- pour les adultes et les seniors : développement de lieux de socialisation dans l'espace urbain et amélioration de la capacité de marche par un environnement urbain favorable (trottoirs entretenus, bancs, éclairages...);

LES DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORS 2020
Source : S. Booth, Mayer et Sallis 2001
Pictogramme : © 123rf / Jeremy



L'ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ AU CŒUR DES JEUX DE 2024

L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est une démarche d'aide à la décision pour des politiques publiques favorables à la santé. L'EIS, conduite durant la phase de candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, a permis d'identifier, à travers les impacts attendus sur la santé et le bien-être, les enjeux de l'héritage de Paris 2024 et les leviers d'actions pour développer l'activité physique.

Le benchmark des villes Olympiques et les études académiques suggèrent que l'engagement citoyen et une attitude positive à l'égard des Jeux sont des conditions préalables pour accroître les activités physiques ou sportives. Cependant, sans programmes sportifs et éducatifs dédiés, l'effet d'entraînement de l'événement Olympique ne permet pas de toucher les publics peu actifs (seniors, populations économiquement défavorisées, femmes, etc.).

- Les experts consultés ont proposé d'agir, en complément de la pratique sportive, sur les temps non dédiés au sport (comme les temps de transport), et de développer des collaborations intersectorielles au niveau local (sport, éducation, urbanisme, transport, environnement, entreprise, etc.).
- Dans le cadre d'actions territoriales visant l'atténuation du changement climatique, d'importants co-bénéfices pour la santé peuvent être obtenus par des aménagements urbains adaptés. L'activité physique, à travers la marche ou le vélo durant les temps de déplacements, sont emblématiques de ces co-bénéfices santé-climat. ■

DUBREUIL M., LEGOUT C., *Évaluation d'impact sur la santé – EIS rapide. Héritage de la candidature de Paris 2024 aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Paris : Ville de Paris, Observatoire régional de santé Île-de-France, 2017.*
Voir le rapport et la synthèse sur : www.ors-idf.org



Des équipements fitness de plein air accessibles à tous. Ici, le parc de remise en forme à Voss, en Norvège.

- pour les personnes à mobilité réduite ou porteuses d'un handicap : développement de l'accessibilité et de la gratuité aux installations sportives.

De plus en plus d'études soulignent que les aménagements urbains ont un rôle-clé à jouer dans la prise en compte de l'activité physique sur une base régulière dans notre vie quotidienne, et le glissement sémantique dans le domaine des déplacements des « modes doux » aux « modes actifs » est révélateur de la réintégration progressive de la dimension santé dans les questions urbaines. Au-delà de l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité, tant spatiale que financière, aux équipements de transports, récréatifs et sportifs, ainsi qu'aux espaces verts, c'est l'ensemble de la ville, par le biais d'aménagements incitatifs, qui doit être réinterrogé. Cela doit se faire par le biais de différentes politiques – l'urbanisme, l'emploi, les transports, le logement –, car toutes jouent un rôle essentiel dans la pratique d'une activité physique et sportive, en y associant une réflexion de santé. Il apparaît de plus nécessaire d'approfondir les recherches pour mieux identifier et ana-

lyser les freins à la pratique d'activité physique dans les quartiers défavorisés et les leviers pour y remédier. En d'autres termes, insuffler une vraie « culture du mouvement » dans toutes les politiques de la ville est la meilleure façon de prendre soin des habitants. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LA VIE ACTIVE EN VILLE. LE RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES
OMS, 2009, 66 p.

ACTIVITÉ PHYSIQUE : CONTEXTES ET EFFETS SUR LA SANTÉ
Inserm, 2008, 811 p. (Expertise collective).

RECOMMANDATIONS MONDIALES SUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LA SANTÉ
OMS, 2010, 60 p.

« PROMOUVOIR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE », LA SANTÉ EN ACTION N° 433
INPES, septembre 2015, 52 p.

1. Pour les seniors, les autorités sanitaires françaises ne font pas de recommandations spécifiques. Mais l'OMS établit une mention pour les 65 ans et plus : « Au moins, au cours de la semaine, 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue ».

LES BÉNÉFICES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE



Sur la santé

Amélioration

fonctions cardiopulmonaires
force musculaire
aptitudes motrices générales
composition corporelle
profil lipidique
qualité osseuse
qualité articulaire
fonction immunitaire
qualité du sommeil
prise alimentaire
apparence physique

Réduction

chutes
consommation de tabac
addictions en général
suicide

Prévention / traitement

mortalité
syndrome métabolique
diabète de type 2
maladies cardiovasculaires
maladies coronariennes
hypertension artérielle
AVC
cancer
lombalgies
ostéoporose



Financiers

Amélioration

performance / productivité
au travail

Réduction

coûts liés à la santé
absentéisme



Émotionnels

Amélioration

satisfaction personnelle
impression de bien-être
estime de soi
image corporelle
humeur
diminution stress,
anxiété, dépression



Personnels

Amélioration

aptitudes physiques
qualités sociales
prise d'initiative
leadership
enthousiasme
motivation intrinsèque



Neuropsychologiques

Amélioration

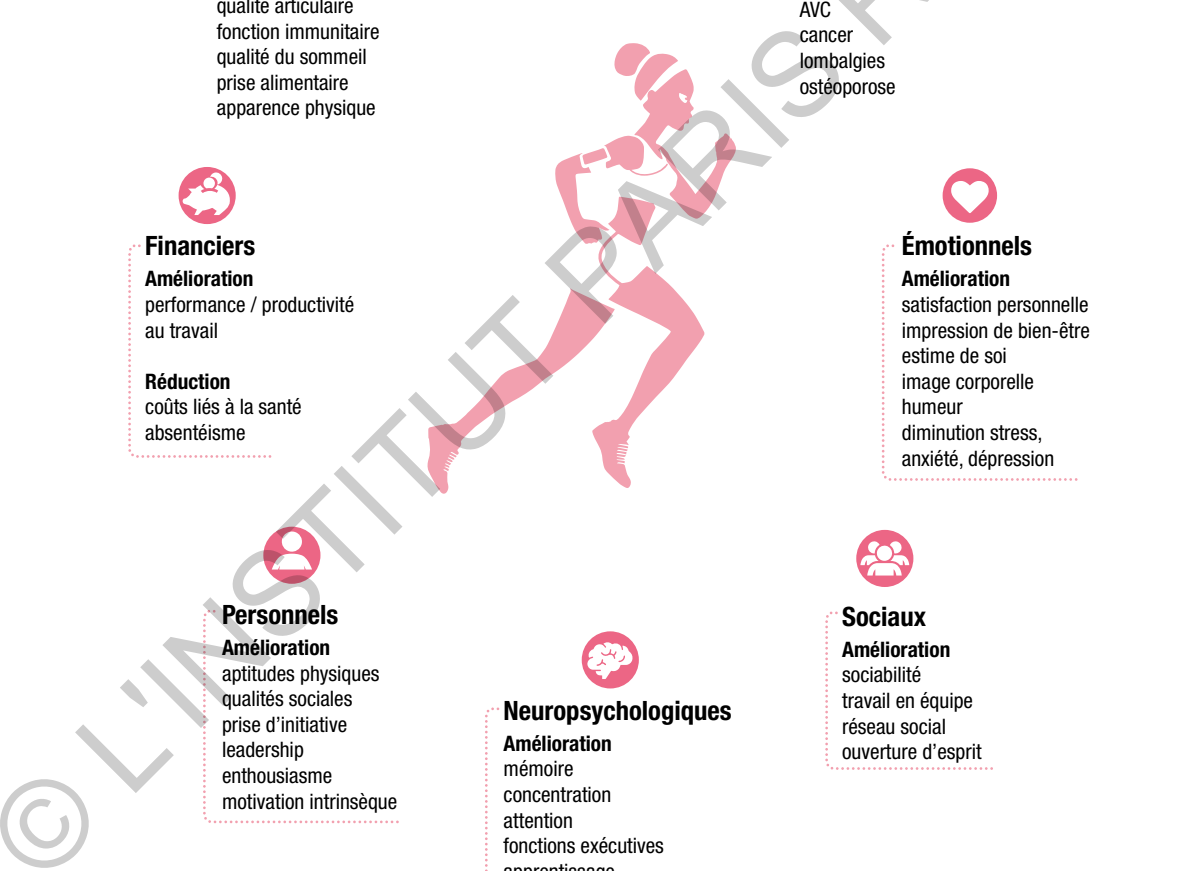
mémoire
concentration
attention
fonctions exécutives
apprentissage
déclin cognitif lié à l'âge



Sociaux

Amélioration

sociabilité
travail en équipe
réseau social
ouverture d'esprit





LE **DESIGN ACTIF** TRANSFORME L'AMÉNAGEMENT

Les Jeux de Paris 2024 sont l'occasion d'encourager des modes de vie plus actifs, contribuant à améliorer la santé et le bien-être des habitants. Pour cela, les architectes, urbanistes et autres acteurs de la fabrique de la ville doivent intégrer dans la conception des espaces des principes favorisant l'activité physique et sportive. C'est bien l'objectif du concept de « design actif ».

Teodora Nikolova, ingénieure et architecte-urbaniste
et **Lina Hawi**, architecte urbaniste, L'Institut Paris Region

Le design actif est une approche du développement urbain qui identifie des stratégies à mettre en œuvre afin d'amé-

nager et de concevoir l'espace pour développer un environnement favorable aux habitudes saines de vie¹. Cette démarche transversale

et multi-scalaire, allant du bâtiment au tracé des rues en passant par les espaces publics, s'articule autour de dix principes², qui peuvent être regroupés en trois catégories : favoriser l'accessibilité des espaces, développer les aménités, et enfin intensifier la sensibilisation pour développer des modes de vie plus actifs. La SOLIDEO et Paris 2024 se sont saisis de ces principes dans l'objectif d'asseoir le design actif dans l'héritage immatériel des Jeux de Paris 2024.

UNE VILLE ACCUEILLANTE POUR TOUS.

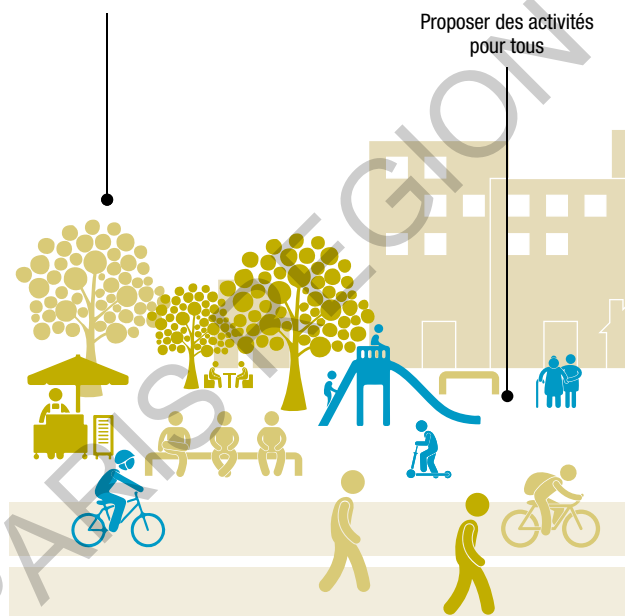
Au cœur du projet du Village Olympique, l'accessibilité pour tous, indépendamment de l'âge, du genre ou du statut social est un des principes du design actif. Bien qu'il existe des espaces favorisant l'activité physique des jeunes et des adultes dans nos villes, ils sont peu accueillants pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les familles avec des enfants en bas âge, ou encore les femmes enceintes. Or il existe des mesures concrètes dans ce domaine qui ont prouvé leur efficacité. Elles reposent sur un travail transversal prenant en compte les différents besoins dans l'espace. Ainsi, la priorité donnée aux piétons dans les carrefours, la réduction de la largeur et du nombre de voies ou encore l'installation de bancs et de toilettes publiques vont favoriser l'usage pour les personnes les plus fragiles. De même, le travail sur la qualité des espaces publics (matériaux, éléments végétaux, mobilier urbain...), et les services et animations proposés vont contribuer à leur attractivité et à réduire le sentiment d'insécurité.

UNE VILLE MULTIFONCTIONNELLE

La programmation urbaine des villes favorisant l'activité physique et le développement des modes actifs est également nécessaire. Plusieurs leviers d'actions sont mobilisables. Il y a d'abord le travail concomitant sur la densité d'habitation et la mixité des fonctions urbaines. Un quartier à forte densité résidentielle ne favorisera pas les déplacements doux s'il n'offre pas une diversité d'activités à des distances relativement courtes. Il en va de même pour le regroupement et la diversité des équipements et des services, les citoyens

Créer un réseau
d'espaces ouverts
multifonctionnels

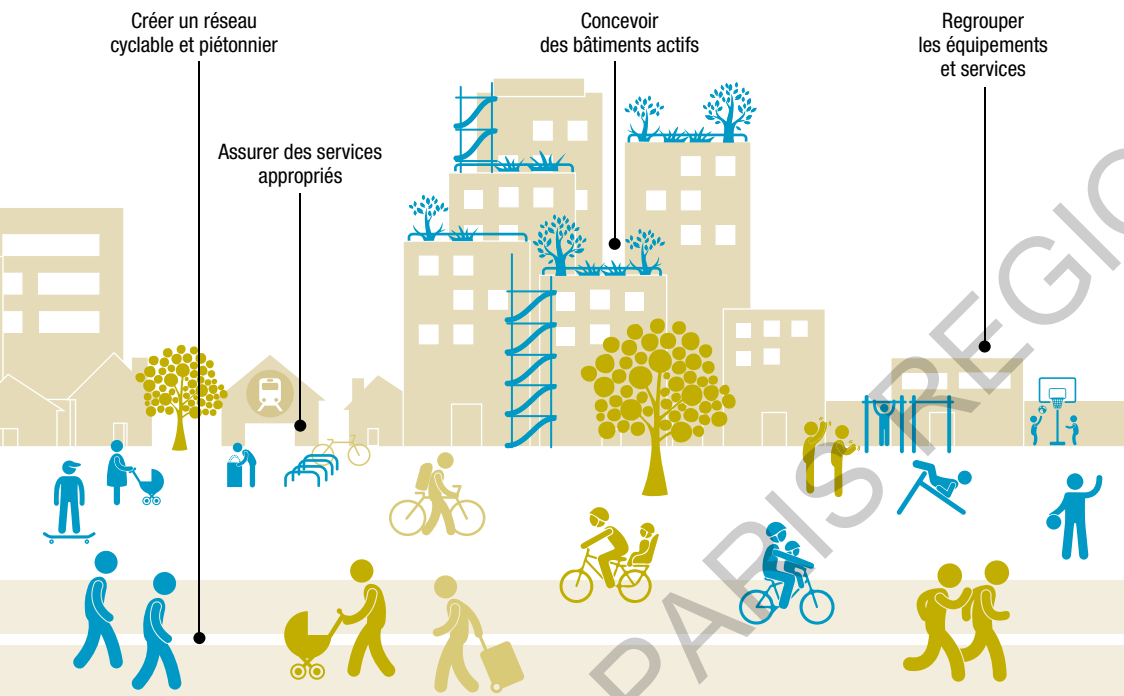
Proposer des activités
pour tous



étant plus motivés à se déplacer en mode actif s'ils combinent plusieurs destinations à la fois. Il y a également le travail sur la connectivité et la perméabilité des voies, c'est-à-dire des rues dont la qualité est de permettre des trajets directs, sûrs et agréables pour les piétons et les cyclistes. De plus, la compacité d'une zone urbaine (îlots urbains d'une longueur optimale entre 60 et 120 m) assure une meilleure porosité du tissu bâti et favorise les déplacements en mode doux. Enfin, il faut agir pour la création d'un réseau d'espaces ouverts multifonctionnels. Dans les grandes villes modernes denses, les espaces ouverts sont de plus en plus rares et précieux. Il est donc souhaitable d'y permettre des usages diversifiés : loisirs, sport, restauration, relaxation, commerces...

DES BÂTIMENTS ACTIFS

Le troisième niveau d'intervention est celui des bâtiments. Les gens y passent la majeure partie de leur temps. Il est donc nécessaire de conce-



Pictogrammes © 123rf / Jeremy,
© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Source : L'Institut Paris Region



voir des bâtiments pour les inciter à être actifs. Pour promouvoir l'activité physique, il faut agir sur deux types de déterminants : les motivations individuelles, où il s'agit de faire adopter de nouveaux comportements, et les facteurs liés à l'environnement, à travers des aménagements incitatifs. Pour cela, de nombreux concepteurs ont recours au *nudge*, une incitation douce à adopter ou modifier un comportement, qui préserve le libre choix de l'individu, tout en l'orientant plus ou moins consciemment vers un choix souhaité. Des expérimentations ont été menées pour étudier l'effet positif qu'un *nudge* pourrait avoir sur l'activité physique. À Stockholm, par exemple, un escalier, très peu emprunté puisque situé à côté d'un escalator dans le métro, a été rendu sonore et repeint en noir et blanc en imitant le clavier d'un piano. Une augmentation de 66 % de l'utilisation de l'escalier au lieu de l'escalator a été notée à la suite. Mais en réalité, au-delà du *nudge*, c'est

la conception en amont des bâtiments qui est en jeu. C'est le cas du bâtiment universitaire Cooper Union (New York), où l'escalier central est pensé et transformé en vrai espace public, un lieu de rencontre et de communication entre les étudiants et les enseignants.

VERS LA DIFFUSION

Le concept du design actif nécessite une approche à la fois globale et transversale, intégrant une évaluation permanente des actions mises en place pour juger de leur efficacité et les adapter. La réussite du design actif comme un des héritages des Jeux repose à la fois sur cette itération, sur la combinaison des actions à différentes échelles, et surtout sur la capacité à diffuser la démarche largement, pour qu'elle perdure au-delà des Jeux. ■

1. Highlights from the Center for Active Design, NYC, 2013.
2. *Active Design*, Sport England, octobre 2015.

MARCHER ET PÉDALER AU QUOTIDIEN !

La marche et le vélo, alternatives aux modes individuels motorisés et complémentaires des transports collectifs, apparaissent comme des outils puissants d'amélioration de la qualité de vie en ville.

État des lieux et perspectives de nouveaux usages.

Sophie Laurent, architecte-urbaniste transport
et **Dominique Riou**, ingénieur transport, L'Institut Paris Region

La marche et le vélo sont des modes de transport dit « actifs », car l'énergie nécessaire au déplacement est produite par la propre activité physique de la personne transportée. Alors que l'on a longtemps parlé de modes « doux », au regard de leurs faibles impacts négatifs sur l'environnement, cette évolution sémantique est très révélatrice des enjeux que ces deux moyens de se déplacer portent aujourd'hui. Face à la congestion chronique des grands réseaux de transports routiers ou ferrés, à la mauvaise qualité de l'air en ville et à la crise climatique, la promotion des modes « actifs » dans la mobilité du quotidien n'est plus secondaire, elle est devenue essentielle.

BON POUR LA MOBILITÉ COMME POUR LA SANTÉ

Les enjeux sont multiples : réduction des nuisances liées à l'utilisation excessive de la voiture (en particulier pour les courts trajets, dont beaucoup sont encore réalisés ainsi), réduction de la pression sur les transports collectifs, gain en mobilité et en accessibilité pour certains, notamment vers l'emploi et les services. Il s'agit de contribuer à l'émergence de transports décarbonés pour lesquels les modes « actifs » sont très performants. Il s'agit également de promouvoir un environnement urbain

plus apaisé, des espaces publics davantage partagés, une plus grande sobriété dans la mobilité et une plus grande accessibilité pour tous.

Se déplacer au quotidien à pied ou à vélo est une des occasions les plus abordables de mettre en pratique l'une des recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS) : pratiquer une activité physique dynamique au minimum trente minutes par jour.

Trente minutes correspondent à environ 2 km de marche ou de 7 à 10 km à vélo. Ces portées sont compatibles avec de nom-

PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT URBAIN PLUS APAISÉ

breux déplacements, que ce soit pour rejoindre son lieu de travail ou aller vers une station de transports collectifs.

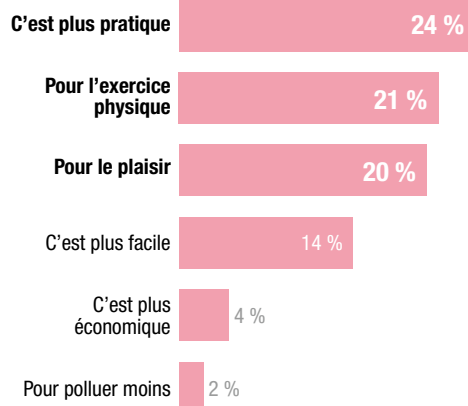
Certes le vélo est encore parfois considéré comme un mode de transport dangereux, et les conditions de son usage en ville restent encore trop souvent inconfortables. Cependant, si faire du vélo en ville n'est pas sans risques, comme toute activité de déplacement, il n'est pas non plus anormalement dangereux, contrairement à l'image dont il pâtit encore¹. Le bilan de l'évaluation effectuée en 2012 par l'Observatoire régional de santé (ORS), département de L'Institut Paris Region, a démontré que les risques d'accidentologie sont largement compensés par les bénéfices.



DES FREINS URBAINS ET SOCIAUX

La voirie urbaine d'Île-de-France reste peu cyclable dans son ensemble, et parfois même difficilement marchable, que l'on soit en zone dense ou dans des secteurs périurbains. C'est un héritage de politiques de transports ayant donné de longue date priorité au trafic automobile et au stationnement : la place allouée au piéton est parfois minimaliste, et celle du vélo souvent inexistante. Des vitesses de circulation trop élevées rendent la rue peu confortable, voire dangereuse pour les modes « actifs », et de nombreuses coupures urbaines et discontinuités d'itinéraires grèvent l'efficacité des aménagements cyclables et piétons déjà réalisés. Les formes urbaines en tant que telles ont également un impact sur la pratique du vélo ou de la marche : les grandes emprises obligent à des parcours parfois longs dans des environnements inadaptés. La faiblesse de l'offre de stationnement adaptée pour les vélos, au domicile ou au travail, devant les gares et autres équipements publics, est aussi un frein au développement de son usage. Au-delà de l'aménagement, des freins sociaux et sociétaux puissants persistent, liés à une image soit dégradée des modes « actifs » soit survalorisée de modes individuels motorisés.

POURQUOI LES FRANCILIENS OPTENT-ILS POUR LES **MOBILITÉS ACTIVES** ?



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Source : EPSF 2017

Pictogrammes : © 123rf / Jeremy, L'Institut Paris Region





Les coupures urbaines et les discontinuités pénalisent les modes actifs.

LES ACTIONS ET POLITIQUES À L'ŒUVRE

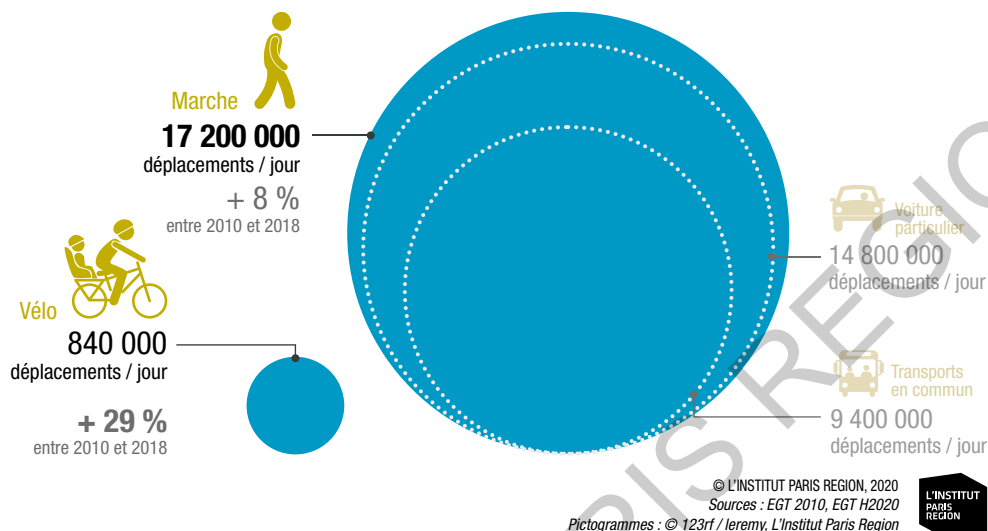
La promotion des modes « actifs » est inscrite au premier rang des actions à mettre en œuvre dans le cadre du Plan de déplacements urbains (PDUIF) élaboré par Île-de-France Mobilités et porté par la Région Île-de-France à travers la feuille de route 2017-2020. Le PDUIF souhaite « redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo » afin d'être en mesure, avec d'autres actions, de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements sur la période 2010-2020. Ils doivent « être intégrés dans les politiques de déplacements comme de véritables modes de déplacements du quotidien et non comme des modes réservés aux loisirs ».

Il n'existe pas à ce jour de politique régionale de la marche. En revanche, la Région Île-de-France a adopté, en juillet 2016, son « Plan Vélo », qui intègre un objectif de généralisation du partage de la rue, à travers notamment l'apaisement de la circulation, projet favorable au développement de tous les modes « actifs ». Il intègre des actions concernant l'amélioration des infrastructures cyclables, le développement des services aux cyclistes et la promotion de ce mode de transport.



À des échelles plus locales, de nombreuses communes ou intercommunalités franciliennes ont lancé des démarches de type Plan Piéton ou Plan Vélo. Certaines mettent en œuvre de nouvelles techniques de conception de voirie visant à favoriser les modes « actifs » et la ville apaisée. C'est à Fontenay-aux-Roses (92) qu'est né le terme de « Ville 30 » en 2005. Depuis, le concept a fait florès, et ce sont désormais 23 communes franciliennes, telles Sceaux, Fontainebleau ou Montreuil, qui appliquent ce principe d'une généralisation du 30 km/h et la mise en place de nouveaux aménagements qualitatifs. Les acteurs publics organisent aussi le développement de services visant à améliorer l'image des modes « actifs ». On peut citer l'exemple des appels à projets d'Île-de-France Mobilité (les « Trophées de la Mobilité »), ou ceux de la Société du Grand Paris, autour des gares du futur métro

LES MODES ACTIFS EN ÎLE-DE-FRANCE



La marche : premier mode de transport !

Portée par un maillage de polarités relativement dense et un réseau de transports en commun structurant, l'Île-de-France est l'une des métropoles les plus « marchées » au monde : la marche compte pour 40 % dans la mobilité des Franciliens, et cette part a progressé de 8 % depuis 2010 (résultats EGT, enquête globale transport). Cette performance est portée par la mobilité dans Paris intra-muros, où, grâce à la très forte densité urbaine, plus de 50 % des déplacements sont réalisés à pied. Cependant, même en dehors de Paris, la région reste également plus « marchée » que les autres agglomérations françaises : en 2010, 42 % des déplacements étaient réalisés à pied en petite couronne et 29 % en grande couronne.

Néanmoins, la marche à pied est loin de concerner équitablement tous les publics et tous les territoires. Mode privilégié des jeunes et des seniors, elle est également d'une pratique plus courante chez les femmes et les ménages modestes. Ainsi, chaque jour en Île-de-France, 20 % des personnes mobiles (ayant réalisé au moins un déplacement dans la journée) sont des marcheurs exclusifs, qui n'utilisent aucun autre mode de déplacement sur la journée, 30 % sont des marcheurs multimodaux, utilisant plusieurs modes différents, et une personne sur deux ne marche dans la journée que pour accéder à un mode de transport mécanisé. Les hommes actifs entre 35 et 54 ans sont les plus petits marcheurs. ■

Le vélo : encore minoritaire mais en plein essor !

Le vélo est en plein essor en Île-de-France : la dernière enquête de mobilité EGT H2020 montre que ce mode de transport continue sa progression dans la mobilité des Franciliens. Sa part modale atteint aujourd'hui les 2 %, contre 1,6 % en 2010 et, fait remarquable, elle est maintenant le double de celle des deux-roues motorisés. Son développement est particulièrement fort au niveau de certains bassins locaux de déplacements, comme celui de Paris : l'Observatoire des déplacements de la Ville de Paris montre un triplement du trafic intra-muros sur les 20 dernières années.

De fait, les motifs des déplacements à vélo ont beaucoup évolué dans le temps :

- le poids des déplacements domicile-travail s'est renforcé, sous l'impulsion des cadres et des professions intermédiaires, pour devenir le premier motif d'usage du vélo ;
- le nombre de déplacements domicile-loisir a également beaucoup augmenté ;
- les déplacements domicile-études ont accusé la plus forte baisse, notamment du fait de l'effondrement de la mobilité à vélo des scolaires. ■



HOUTEN, LA VILLE IDÉALE POUR CIRCULER À PIED ET À VÉLO

Houten est une ville nouvelle, construite au début des années 1980, située dans la province d'Utrecht aux Pays-Bas. Elle compte environ 45 000 habitants et 20 000 emplois. Sa conception et son plan d'aménagement en font un cas unique de ville intégralement pensée pour favoriser l'usage de la marche et du vélo. Organisée autour des centralités que sont les deux gares et le village historique, la ville est divisée en quartiers résidentiels compacts, avec leur propre identité architecturale. Si ces quartiers sont chacun accessibles en voiture depuis l'extérieur, la trame viaire interne de la ville n'est totalement perméable qu'aux seuls modes actifs. Tout passage

d'un quartier à l'autre en voiture doit se faire par la route périphérique. Sur toutes les voies internes, la vitesse est fortement limitée, et priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes. La voie ferrée (ligne Utrecht-Boxtel) assure les liaisons avec le cœur métropolitain d'Utrecht, grande ville du centre des Pays-Bas, d'environ 450 000 habitants. Les gares sont équipées en parking vélo de plusieurs milliers de places. Le résultat est un usage massif des modes actifs pour les déplacements locaux : 44 % de part modale pour le vélo et 23 % de part modale pour la marche sur les déplacements inférieurs à 7,5 km (données 2007). ■



Strasbourg: le partage de l'espace favorise la cohabitation entre modes actifs et transports en commun.

du Grand Paris Express. Le milieu associatif n'est pas en reste, soutenu par les acteurs publics, de l'éducation à l'environnement, avec des actions dans les écoles visant à développer l'« écomobilité » dès le plus jeune âge : pédibus ou vélobus, permis piétons/vélos, campagnes dans les écoles, kits pédagogiques tels que le kit *Je m'écotransporte !* (AREC², Région Île-de-France, ADEME, Vivacités Île-de-France), etc. Des start-ups s'appuient également sur la tendance à l'écomobilité pour proposer des services visant à développer l'usage des modes « actifs » : outils de calculs d'itinéraires bien sûr, mais aussi de renforcement de la convivialité et de la sécurité des déplacements, comme les applications de « co-piétonnage ».

UNE VILLE APAISÉE ET PARTAGÉE

21 % des Franciliens choisissent de se déplacer à pied ou à vélo au quotidien pour l'exercice physique que cela leur procure³. Marcher et pédaler chaque jour, c'est faire un peu de sport sans s'en rendre compte ! Et cette pratique initie un cercle vertueux : la dynamique de bien-être engagée permet d'être d'autant plus disponible et alerte pour s'engager dans des pratiques sportives plus soutenues. Par ailleurs, les sportifs réguliers peuvent trouver dans cette pratique du quotidien un complément à leur programme d'entraînement.

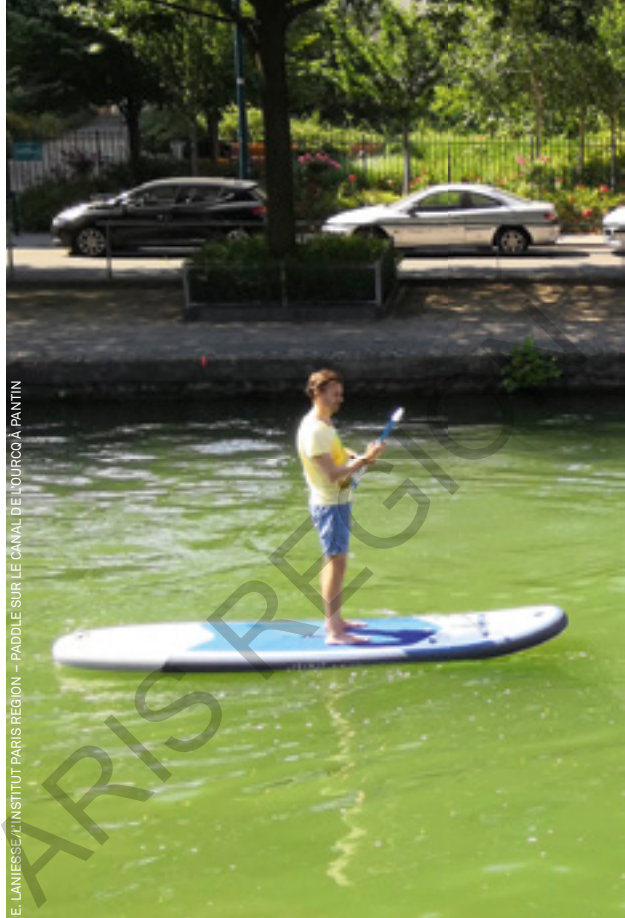
La prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans l'espace public est particulièrement à considérer pour atteindre ces objectifs de meilleur partage de la rue, ainsi que de tous les équipements publics culturels et sportifs qui s'y trouvent, La Ville de Paris et le Centre national de la Fonction publique territoriale Île-de-France (CNFPT) travaillent de concert sur cette problématique depuis plusieurs années. Même si des freins et des difficultés persistent, les villes et territoires franciliens portent cette tendance. La promotion des modes « actifs » est aussi celle d'une ville apaisée, moins polluée, moins encombrée, dans laquelle les activités d'extérieur, notamment sportives, deviennent plus évidentes et plus accessibles. C'est d'ailleurs dans ce sens que le Grand Londres a placé la santé publique au cœur de sa nouvelle stratégie des transports, baptisée « Healthy Streets for London »⁴. ■

1. *Les bénéfices et les risques de la pratique du vélo - Évaluation en Île-de-France*, Corinne Prazmoczy, Observatoire régional de santé d'Île-de-France, septembre 2012, 163 p.
2. Agence régionale énergie-climat, département de L'Institut Paris Region.
3. *Les dossiers de l'IRDS* n° 37, décembre 2017, 20 p.
4. « Les Healthy Streets du Grand Londres, un enjeu de santé publique », Dominique Riou, Samu Balogh, IAU idF, Note Rapide n° 801.

UN DÉSIR DE SPORT ET DE **NATURE**

La représentation de l'Île-de-France se concentre souvent sur la partie urbaine et dense du cœur d'agglomération, sur la richesse de son patrimoine et de ses sites culturels. Mais la région offre aussi des espaces naturels variés permettant la pratique de sports de pleine nature. Et certaines activités peuvent désormais se pratiquer en cœur de ville.

Nicolas Cornet, écologue, département Environnement urbain et rural
et **Laure Thévenot**, socio-économiste, IRDS,
L'Institut Paris Region



E. LANIÈSSE/L'INSTITUT PARIS REGION - PADDLE SUR LE CANAL DE LOURCOU À PANTIN

Les sports de nature suscitent de plus en plus d'engouement. Ils rassemblent à la fois des activités en milieu naturel (sentiers, forêts, cours d'eau...), mais aussi des sports au départ associés à la nature, qui peuvent désormais se pratiquer dans une diversité d'espaces. Quatre Franciliens sur 10¹ déclarent pratiquer un sport de nature de manière régulière ou occasionnelle, en Île-de-France ou ailleurs, sur son lieu de vacances. Plus d'1,8 million déclarent pratiquer ces sports au moins une fois par semaine. Quelques 54 % des sportifs franciliens citent le contact avec la nature comme l'une des principales motivations de leur activité physique (ce taux atteint 78 % pour ceux pratiquant un sport de nature). Au-delà du contact direct avec la nature, les sportifs sont aussi à la recherche des valeurs qui lui sont associées : authenticité, liberté, aventure... Certaines activités, comme la marche, l'escalade ou des activités associant exercice physique, concentration et respiration, comme le taïchi chuan ou le qi gong, prennent une autre dimension quand elles sont pratiquées dans un cadre naturel. En outre, il existe



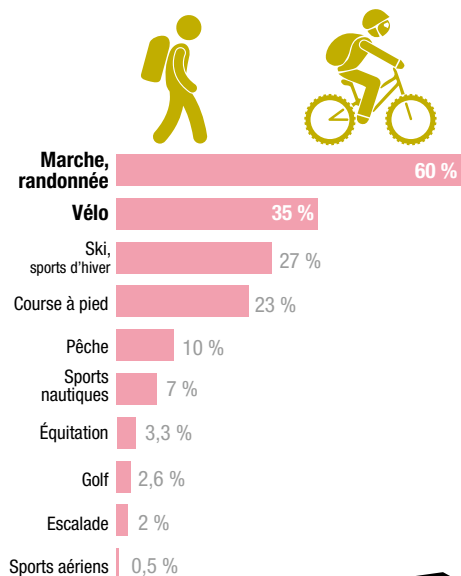
un effet miroir entre sport et nature : le besoin de nature peut mener à une activité sportive, et inversement une pratique sportive peut permettre de renforcer le lien avec le vivant.

CONTRIBUER À L'ANIMATION DES TERRITOIRES

Les principales activités sportives de nature des Franciliens sont la randonnée, la pratique du vélo ou de la course à pied en milieu naturel, le ski, ainsi que la pêche. Les autres activités sont nombreuses, mais chacune concerne moins de 10 % des Franciliens. Elles sont soit pratiquées en Île-de-France, régulièrement ou pas, soit lors de séjours dans d'autres régions. C'est notamment le cas pour le ski et la voile. Lorsqu'ils pratiquent de manière encadrée, dans un club, les Franciliens s'adonnent en premier lieu à l'équitation.

Au-delà des activités sportives proposées, les clubs de sports de nature concourent à l'animation du territoire. Vu du ciel, à pied, à cheval, sur l'eau, le territoire se révèle autrement et les sports de nature peuvent ainsi contribuer au développement touristique local. Plusieurs

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS EN MILIEU NATUREL ?



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020

Source : EPSF 2017

Pictogrammes : © 123rf / Jeremy, L'Institut Paris Region





Des itinéraires nombreux pour découvrir à cheval la diversité des paysages franciliens.

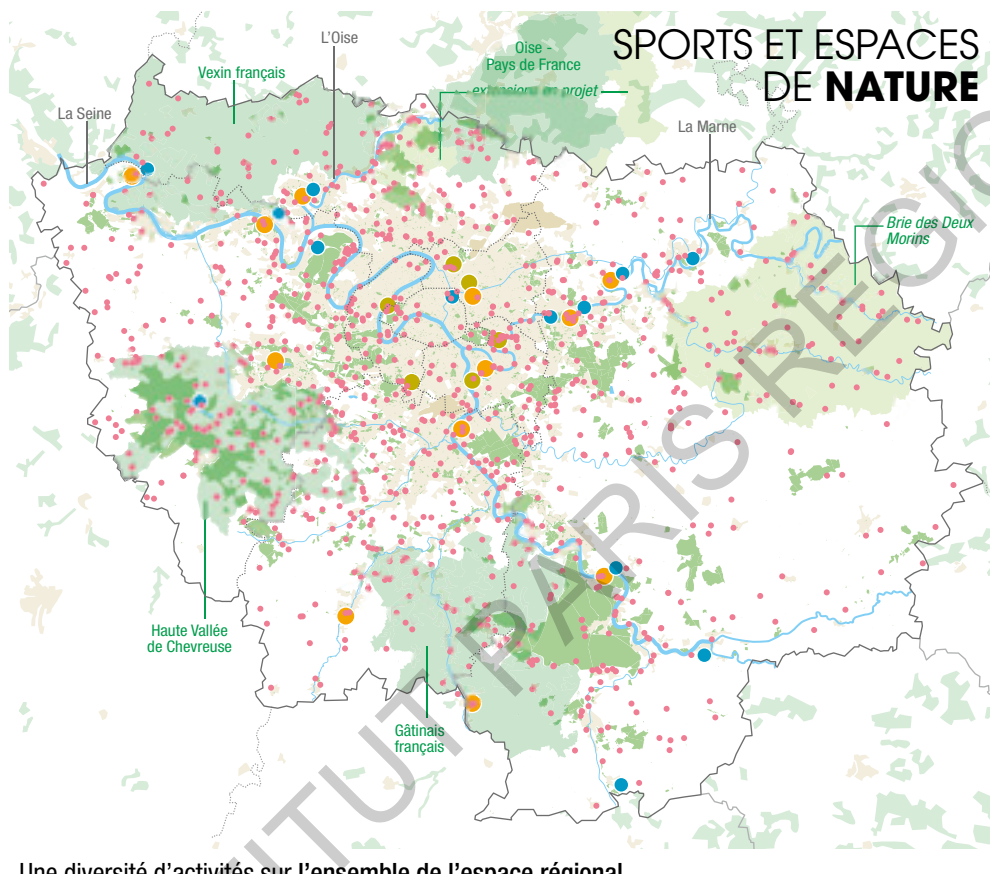
SENSIBILISER À LA BIODIVERSITÉ PAR LES SPORTS DE NATURE

Vote fin 2019, la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) 2019-2030 inscrit parmi ses priorités l'amélioration de la santé et du bien-être des Franciliens grâce à la nature. Dans la continuité du Plan Vert régional, elle identifie l'accès aux espaces de nature comme un facteur essentiel de bien-être. La pratique des sports de nature est aussi une opportunité pour les Franciliens de renouer des liens parfois distendus avec la biodiversité et de (re) découvrir le patrimoine naturel qui les entoure. Ceci doit se faire en adéquation avec les impératifs de protection de la biodiversité et l'adoption de pratiques écoresponsables. Ainsi, la SRB fait des sports de nature un levier pour améliorer le respect des espaces naturels. Dépôts sauvages de déchets, dérangement de la faune, cueillette illégale, surfréquentation, non-respect des sentiers... sont autant de pratiques qui peuvent être évitées grâce à la sensibilisation des sportifs. La généralisation des pratiques écoresponsables est un véritable enjeu pour préserver le capital commun que constituent les espaces de nature et continuer à bénéficier de leurs effets positifs sur la santé et le bien-être, ainsi que sur l'attractivité des territoires. ■

des activités sportives de pleine nature ont pour support des liaisons douces (sentiers, chemins utilisés par les randonneurs ou les cavaliers...). Elles peuvent ainsi contribuer à l'entretien, la préservation, voire la création de ces linéaires. Il s'agira, alors, de créer des liaisons dites multifonctionnelles, c'est-à-dire qui remplissent un rôle de mobilité tout en venant conforter la trame verte et bleue par le choix d'aménagements favorables à la biodiversité². Leurs pratiquants participent également à la valorisation et l'entretien de certains espaces (cours d'eau, sentiers...). Ces sports permettent un accès et une meilleure connaissance des milieux naturels, et peuvent être un support pour éduquer et sensibiliser les pratiquants à la préservation de l'environnement.

DES ESPACES DE NATURE DIVERSIFIÉS

La région francilienne dispose de nombreux espaces propices aux sports de nature : 1 140 km de voies navigables, 7 510 km de sentiers de randonnée, 2 120 km de chemins mixtes et voies vertes dédiées à la pratique du vélo. En plus des linéaires, le territoire francilien est composé de 116 000 hectares d'espaces naturels ouverts au public³, en tête desquels viennent



Une diversité d'activités sur l'ensemble de l'espace régional

● 12 îles de loisirs

● 6 Parcs interdépartementaux des sports

● 1 024 Sites pour la pratique du sport de nature : équitation, golf, parcours de santé, accrobranche, escalade, sites aéronautique ou nautique

● 13 Plans d'eau baignables

■ 99 000 ha d'espaces verts ouverts au public

■ 4 Parcs naturels régionaux (PNR)

■ Projet et extension de parc naturel régional



7 510 km
de chemins
de randonnée



2 120 km
de chemins mixtes
ou voies vertes
pour la pratique du vélo



1 140 km
de voies autorisées
à la navigation



287 310 ha
de bois et forêts

N 0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Sources : Recensement des équipements sportifs mars 2017, Ministère des Sports, L'Institut Paris Region 2019
Pictogrammes : © 123r / Jeremy, L'Institut Paris Region



12 îles de loisirs régionales dédiées aux activités de plein air

C'est dans les années 70 que les premières îles de loisirs ont été créées, la plupart dans d'anciennes sablières. Certaines ont été ouvertes dans les villes nouvelles, créées également à cette époque.

Aujourd'hui, six îles de loisirs sont situées en zone urbaine (Port aux Cerises, Cergy, Saint-Quentin, Étampes, Créteil et la Corniche des Forts, cette dernière étant en cours de création), trois en zone périurbaine (Val-de-Seine, Vaires-Torcy et Bois-le-Roi) et trois en milieu rural (Boucles de Seine, Jablines et Buthiers).

Ces espaces de loisirs, dont la taille va de 60 (Créteil) à 600 hectares (Saint-Quentin-en-Yvelines), offrent un cadre naturel aux Franciliens pour la détente, la pratique sportive et les activités éducatives, notamment en direction des scolaires. Elles jouent également un rôle dans la préservation et la conservation du patrimoine naturel francilien. La majorité d'entre elles disposent d'un plan d'eau et organisent des événements culturels et sportifs. On y trouve enfin des espaces de restauration et d'hébergement pour de courts séjours.

Le Conseil régional d'Île-de-France est le propriétaire et l'investisseur des 12 îles de loisirs. La majorité est administrée par des syndicats mixtes d'études, d'aménagement et de gestion (SMEAG), composés à parts égales de représentants de la Région, du département et des collectivités locales du lieu d'implantation. Départements et collectivités locales concernés assurent les frais de fonctionnement. Actuellement, l'île de loisirs de Vaires-Torcy est gérée directement par la Région, qui en est maître d'ouvrage. Pour la Région, les îles de loisirs sont des lieux privilégiés pour mettre en œuvre ses politiques éducative, sociale et sportive.



J. BERTRAND/L'INSTITUT PARIS REGION

Ainsi, les 12 îles de loisirs sont par exemple mobilisées pour rendre accessibles les loisirs et les vacances aux Franciliens les plus modestes (dispositif « Tickets-Loisirs »). La Région soutient également l'organisation d'animations et

de séances de découverte du sport, à travers, entre autres, le dispositif « Sports en Filles » du Comité régional Olympique et sportif Île-de-France, à destination des jeunes filles. Les espaces naturels des îles de loisirs ont également pour fonction d'offrir des îlots de fraîcheur permettant de s'adapter au réchauffement climatique.

Actuellement, la Région souhaite renouveler les fonctions assurées par les îles de loisirs et leur modèle économique afin de les adapter aux besoins d'aujourd'hui. Des réflexions sont en cours sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy afin d'étoffer son offre en activités sportives, de mieux la connecter au territoire francilien et d'en faire l'une des plus importantes stations urbaines de sports de nature. ■

les forêts et les bois (24 % du territoire régional). De grands parcs (départementaux, interdépartementaux...) et des îles de loisirs régionales (voir encadré ci-contre) viennent compléter cette offre. Ces dernières sont à la fois des sites naturels aménagés et des espaces plus préservés. Les territoires des quatre parcs naturels régionaux franciliens sont également des lieux privilégiés pour offrir une pratique sportive en pleine nature, associant découverte du territoire et respect de l'environnement. De rares sites naturels sont également propices à la baignade, pratique amenée à se développer. Certains sites franciliens ont une renommée internationale, tels les sites d'escalade de blocs rocheux de Fontainebleau et le stade nautique Olympique d'Île-de-France, sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy, dont les derniers aménagements vont permettre d'accueillir des compétitions internationales d'aviron, de canoë et de kayak, notamment celles des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Les espaces de nature existants permettent ainsi aux Franciliens, et notamment à ceux qui n'ont pas les moyens de partir en vacances, la pratique de certains sports associés à la montagne et au bord de mer. Les opportunités de pratiquer ces sports sont plus nombreuses pour les habitants de la grande couronne que pour ceux du cœur de l'agglomération, et pour ceux qui sont équipés d'une voiture. Néanmoins, les bois de Boulogne et de Vincennes, les parcs départementaux et interdépartementaux de la petite couronne, les cours d'eau, ouvrent des possibilités de pratique dans la proximité. Le potentiel de développement d'espaces naturels en zone dense est assez faible, en raison du manque d'espaces disponibles. L'enjeu est la préservation des espaces existants, menacés par la pression foncière, la sur-fréquentation, et les conflits d'usage. Pour certains sites, l'enjeu est aussi une accessibilité facilitée pour les usagers.

UNE PRATIQUE DE PLUS EN PLUS URBAINE

Au-delà des espaces naturels, aménagés ou non, les sports de nature investissent désormais le cœur des villes. Des sports traditionnellement



LES ENJEUX DU SPORT EN FORÊT

Les forêts franciliennes sont au centre de multiples enjeux. Elles doivent répondre au besoin de production de bois, d'accueil du public et de support de biodiversité. Elles couvrent 24 % du territoire francilien et représentent les trois quarts des réservoirs de biodiversité de la région, le tout dans un contexte de changement climatique qui met d'ores et déjà à rude épreuve les capacités d'adaptation de ce précieux écosystème. Avec environ 20 % de la population nationale sur 2 % du territoire métropolitain, la fréquentation des espaces forestiers franciliens est considérable. On estime à plus de 100 millions le nombre de visites par an pour les seules forêts franciliennes, et ce chiffre croît à chaque enquête. L'accueil du public en forêt pour des activités de loisirs, dont le sport est une fonction essentielle reste une priorité, au même titre que la préservation des qualités écologiques de ces espaces. ■

pratiqués en extérieur se pratiquent désormais en intérieur ou en pleine ville : structures artificielles d'escalade, aviron indoor, sports de sable en salle, ski-roue... De nouveaux espaces indoor rendent la pratique accessible à un plus grand nombre de Franciliens. Il sera bientôt possible de faire du surf au plus haut niveau à Sevran. Mais l'aménagement de ces espaces participe aussi à l'artificialisation du territoire. En inventant de nouveaux sports, ou en proposant de nouveaux formats, les acteurs sportifs s'adaptent pour répondre aux besoins des pratiquants et leur proposer une offre de proximité. Des sports de pleine nature, comme la course d'orientation ou le trail, ont désormais leurs formats urbains. Le cas de l'escalade est



Parcours de santé, sur les berges de Seine à Courbevoie.

emblématique de cette tendance : en passant d'un sport de nature extrême à un sport en salle, sa pratique s'est démocratisée, les atouts pour les pratiquants étant la sécurité, avec des espaces conçus selon différents niveaux de difficulté, adaptés à la fois au débutant et à l'expert. Certains pensent que cette discipline constitue une passerelle vers l'escalade sur sites naturels, d'autres y voient un nouveau sport.

La demande de nature est devenue paradoxale : sauvage, mais aussi artificielle, ce qui aboutit à des espaces où l'on pratique des sports sans contraintes météorologiques, sans se salir... La baignade sauvage est une autre facette du paradoxe : illustre-t-elle un besoin de nature si fort que certains sont prêts à se baigner dans des eaux polluées, ou s'agit-il de se rafraîchir dans n'importe quelles conditions, ou encore de braver un interdit ? Par ailleurs, ce besoin de nature grandissant des pratiquants peut conduire à reconfigurer certains équipements fermés, comme les piscines : certaines proposent désormais des bassins en extérieur toute l'année, des bassins plus longs, ou avec des lignes d'eau conçues comme un circuit associant la nage à la balade.

Certains aménagements favorisant les mobilités douces et actives (marche, vélo, course à pied, roller...), comme les liaisons vertes ou les aménagements des berges de cours d'eau, permettent aussi de relier les espaces naturels aux zones urbanisées et contribuent à la pénétration d'une certaine nature en milieu urbain.

Les sports de nature contribuent ainsi à plusieurs mouvements : de découverte et d'aménagement de la nature, de naturalisation de la ville et de réalisation d'un meilleur équilibre entre espaces urbains et verts, pouvant créer des liens entre les territoires. Mais ils peuvent aussi mener à la sur-utilisation ou à l'artificialisation des espaces. Par la diversité des espaces et des pratiques proposés, ils cherchent à s'intégrer dans le quotidien des Franciliens et interrogent les citoyens sur leur relation à la nature et les liens existant entre l'indoor et l'outdoor. ■

1. Franciliens de 15 ans et plus. Source : EPSF – IRDS.

2. De la même manière, la restauration écologique des écotones (berges, lisières...) doit être l'occasion de conforter les liaisons douces quand la configuration le permet.

3. Selon la base de données « espaces vert et boisés publics », 2013, IAU IdF.



L'escalade, une pratique devenue indoor et urbaine.

INTERVIEW

« RENDRE LA SEINE ET LA MARNE À LA BAIGNADE »



Claire Grisez,

directrice adjointe, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement

PHOTO : D. R.

Comment est née la mobilisation pour rendre la baignade possible dans la Seine et la Marne ?

Claire Grisez Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont remis sur le devant de la scène le sujet de la baignabilité de la Seine et de la Marne, avec un « portage politique » et des échéances qui poussent à dépasser les difficultés. Avec la question centrale de l'héritage dès le dossier de candidature aux Jeux de 2024, l'objectif a très vite été de développer les possibilités de baignade, au-delà de cet événement, et plus largement qu'à un ou deux endroits.

La volonté partagée des acteurs publics impliqués dans la gestion et la surveillance de la qualité de l'eau sur l'agglomération parisienne est de rendre la baignade possible pendant les mois d'été à l'horizon 2022 pour la Marne et 2024-2025 pour la Seine. Pour cela, un comité de pilotage a été constitué, avec un plan d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau en Marne et Seine. Il rassemble notamment l'État, les Conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Ville de Paris, les établissements publics territoriaux (EPT), la Métropole du Grand Paris, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), VNF et Ports de Paris. Un protocole d'engagement est en cours de signature par les 26 partenaires. Une étape essentielle fut d'identifier les sites potentiels de baignade pérenne pour vérifier la faisabilité technique des projets et identifier les zones « à traiter » aux alentours. Plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour avoir un site de baignade sur leur territoire, 23 sites ont été retenus en octobre 2018.

Ceci est-il réalisable au regard de la qualité actuelle de l'eau ?

C. G. La qualité de l'eau de la Seine et de la Marne s'est beaucoup améliorée sur les dernières décennies. Elle est acceptable au regard des critères environnementaux et des directives européennes encadrant la politique de l'eau. Mais elle n'est pas suffisante pour se baigner de manière pérenne, car il faut également prendre en

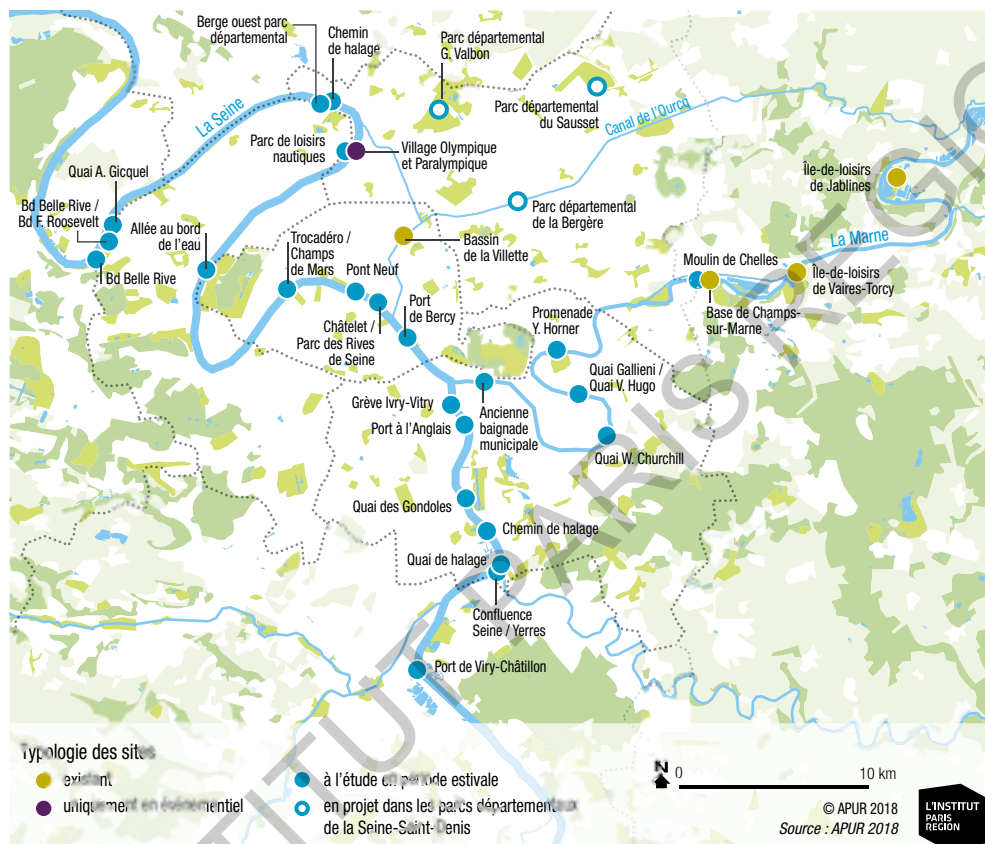
compte des paramètres bactériologiques (présence de *Escherichia coli* et d'entérocoques intestinaux). Les seuils à respecter et les durées d'analyse de l'eau sont plus contraignants pour des sites de baignades permanents¹ que lorsque la baignade est ponctuelle. Par ailleurs, la qualité de l'eau n'est pas homogène sur l'année ou selon les zones du cours d'eau. Ainsi, en cas de fortes pluies, la qualité du cours d'eau se détériore car des eaux usées sont mélangées aux eaux de pluie et se déversent dans le milieu naturel, le système d'assainissement unitaire n'étant pas dimensionné pour traiter de tels volumes d'eau.

Quelles sont les principales actions à mettre en place ?

C. G. L'objectif est d'améliorer la qualité bactériologique de l'eau. Pour cela, il faut éviter le rejet d'eaux usées dans le milieu naturel sans traitement. Les principales actions à mener sont :

- renforcer le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration (traitements complémentaires de la charge bactériologique pour deux stations d'épuration²),
- améliorer la collecte des eaux usées, en créant les réseaux de collecte manquants et en traitant les mauvais branchements au réseau d'assainissement. Ce problème est plus complexe à traiter car très diffus, impliquant à la fois des acteurs publics et des acteurs privés, entreprises ou particuliers. Certains bassins versants ont été identifiés comme prioritaires au regard de la qualité de l'eau. Il faudrait ainsi multiplier par sept le rythme actuel de diagnostic et de mise en conformité, ce qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs, notamment locaux,
- supprimer les rejets des bateaux, notamment en créant à Paris des équipements sur les quais permettant aux bateaux de se raccorder aux réseaux de collecte (raccordement devenu obligatoire à Paris avec la Loi relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 du 26 mars 2018),

LES SITES ACTUELS ET POTENTIELS DE **BAIGNADE**



- mieux gérer les eaux pluviales et limiter les rejets dans le milieu naturel, ce qui implique des interventions pour augmenter la capacité des déversoirs et des bassins d'orages, mais surtout traiter le problème à la source, en évitant que l'eau de pluie n'entre dans les réseaux. Il s'agit donc de désimperméabiliser et végétaliser les sols de nos villes. L'objectif est de permettre une absorption directe des eaux de pluie sur 600 hectares supplémentaires à l'horizon 2022-2023. Il est également nécessaire que les documents d'urbanisme intègrent mieux ces enjeux.

Ainsi, rendre la Seine et la Marne à la baignade renvoie à l'amélioration de la performance du système d'assainissement de l'agglomération parisienne dans son ensemble. Les premières estimations financières du plan d'actions sont de 1,2 à 1,4 milliard d'euros pour rendre la baignade possible. Plus de 80 % de ces sommes seront consacrées aux actions indispensables à une gestion correcte de l'assainissement de l'agglomération. Le sport fait rêver, et c'est par son biais que nous avons engagé une dynamique collective visant à traiter des obligations en termes d'assainissement. ■

Propos recueillis par Lina Hawi et Laure Thévenot

1. Directive européenne relative à la gestion de la qualité des eaux de baignades du 15/02/2006.
2. Seine Valenton et Marne Aval (Noisy-le-Grand).



DYNAMIQUES SPORTIVES ET **QUARTIERS EN DIFFICULTÉ**

Les inégalités d'accès aux pratiques sportives dans les « territoires contraints » sont souvent liées à des raisons matérielles, telles que la trame d'équipements et d'espaces sportifs ou la structure de l'offre, mais davantage encore à des facteurs culturels et socio-économiques. Elles questionnent les politiques publiques dans leurs logiques sectorielles et transversales et confirment l'importance des dynamiques locales.

Dominique Charrier, maître de conférences, équipe de recherche « Société, Cultures et Organisations sportives », SCOS-CIAMS, Université de Paris-Saclay.



Dans certains territoires « contraints¹ », au premier rang desquels on retrouve les « quartiers relevant de la politique de la Ville » (QPV), l'offre sportive est sous-développée. Or, les travaux réalisés depuis les années 1980 sur l'utilisation des activités sportives et artistiques à des fins de prévention, d'animation et d'insertion dans les « territoires urbains en difficulté » ont montré que le sport pouvait être un outil éducatif, préventif et insérant². Des éclairages spécifiques concernant les équipements, les aménagements et les espaces sportifs ont notamment mis en évidence le sous-équipement et le sous-développement des pratiques sportives, mais aussi la capacité des habitants de ces territoires à inventer de nouvelles activités ou modalités d'organisation.

DES TERRITOIRES SOUS-ÉQUIPÉS

Après des décennies de politique de la Ville, le sous-équipement est en effet flagrant dans les territoires urbains en difficulté dans le domaine

sportif comme dans bien d'autres (services de proximité, commerce, santé) : on compte 8,7 équipements sportifs dans les QPV franciliens quand la moyenne régionale est de 23,2. En tenant compte de la population, les QPV franciliens, regroupent 5 % des équipements sportifs pour 13 % de la population.

Les équipements sont globalement moins couverts, plus anciens et de moins bonne qualité (les sols sont davantage en synthétique ou en bitume, les espaces de convivialité moins nombreux, etc.).

DES PARTICULARITÉS MARQUÉES

Les équipements construits dans ces territoires ont bien souvent un profil spécifique. Les city-stades, les plateaux d'EPS, les terrains de basket-ball et les équipements multisports sont surreprésentés, réduisant ainsi les pratiques sportives envisageables. Au-delà de ces données moyennes, largement révélatrices du sous-équipement, les situations sont diverses, certains territoires étant in fine plus ou moins équipés en fonction de choix politiques en matière :

- de conception : un équipement standardisé ou plusieurs installations permettant de juxtaposer différentes pratiques (sports collectifs, musculation urbaine, sports de glisse, par exemple), et donc de mixer les publics,
- de localisation : au cœur ou à proximité immédiate du quartier, en périphérie dans une zone sportive ou plutôt en centre-ville,
- d'accès et de sécurisation : totalement libre, possible à certaines heures après ouverture par un agent municipal, ou très protégé (par des grilles permettant de sélectionner les modalités d'entrée, des caméras de vidéo-surveillance, etc.).

DES HABITANTS MOINS SPORTIFS

Globalement, les taux de pratique sportive sont inférieurs aux moyennes nationale et régionale, alors que la jeunesse de la population et l'utilisation fréquente des actions sportives dans le cadre de la politique de la Ville auraient dû assurer un développement des pratiques plus important : 9 % des habitants des QPV franciliens ont

une licence sportive, contre 19 % hors QPV. Certaines activités, comme le football, le basketball, les sports de combat et les arts martiaux dominant largement.

Cette situation inégalitaire s'explique non seulement par les caractéristiques de l'offre sportive mais renvoie aussi largement aux obstacles culturels, aux représentations sociales, largement déterminés par des variables économiques, comme la pauvreté, la flexibilité ou la précarité : comment s'autoriser un projet sportif quand on n'est pas autonome financièrement ? Quand on est chômeur, sans formation et sans perspectives ? Quand on ne maîtrise pas son emploi du temps, quotidien ou hebdomadaire ? Quel est le sens de l'activité sportive, du loisir sportif, quand on doit d'abord penser à (sur)vivre dans des conditions trop souvent indignes ?

RÉSISTANCE ET INNOVATION SOCIALE

Le constat présenté dans les différentes études est incontestablement négatif. Pour autant, il convient de souligner combien ces territoires urbains sont aussi des lieux de résistance, voire d'innovation sociale. D'abord, on peut constater que de nombreuses activités ou modalités de pratiques sont nées et/ou se sont développées dans ces territoires : citons par exemple le développement du basket de rue qui, dès la fin des années 1980, a favorisé des procédures originales de socialisation, construites notamment sur l'auto-arbitrage ; la naissance et la diffusion du hip hop, du *parkour*, ou plus récemment du *street workout*. Soulignons aussi le rôle structurant des dirigeants sportifs, enseignants, gardiens d'équipements, tous ces « missionnaires de l'insertion » qui offrent aux jeunes des quartiers, et plus largement aux habitants, des cadres bienveillants et structurants.

POLITIQUES PUBLIQUES EN QUESTION

Le sport dans les « territoires contraints » interroge les politiques publiques dans leurs logiques verticales. Ainsi, en ce qui concerne les politiques sportives, la question se pose de leurs capacités à identifier et à répondre, d'une part aux demandes entendues, mais aussi à celles

qui restent discrètes, diffuses et (in)volontairement peu ou pas entendues. Cela interroge aussi les processus qui définissent les « besoins sportifs » des populations comme s'il s'agissait de données objectivables et stabilisées, alors qu'il s'agit d'abord de « construits » politiques, fondés sur des représentations, parfois artisanales, de la situation locale.

Le sport remet aussi en cause la logique transversale des politiques. Comment, par exemple, prendre en compte les spécificités sportives (diversité des activités, des publics, importance des non-pratiquants...) dans les programmes de rénovation ou de démolition/reconstruction, qui exigent d'abord une approche globale du quartier et de son évolution.

Au-delà des politiques publiques, il est nécessaire de prendre en compte le rôle déterminant des associations, sportives (les clubs) ou non (les acteurs des sphères sociales ou éducatives), mais aussi des « structures » réticulaires, durables ou éphémères, qui, par leur capacité d'activation citoyenne, constituent des points d'appui importants pour les politiques publiques. Le renforcement de ces points d'appui se révélera au long cours certainement plus structurant que le rôle « d'accélérateur des politiques publiques » que devrait jouer les Jeux de Paris 2024, même si une partie de l'héritage attendu est prévue en Seine-Saint-Denis.

QUELLE STRATÉGIE ?

L'ampleur des inégalités sportives ne se résoudra pas rapidement, tant ces dernières sont structurées par des variables socio-économiques inscrites dans la durée. Toutefois, plusieurs axes complémentaires sont envisageables.

D'abord, il paraît nécessaire de produire vraiment davantage d'équipements et de services publics incluant plus d'équipements et d'aménagements sportifs, tout en diversifiant les équipements, et donc les usages (pratiques, modalités d'utilisation), ce qui pose notamment la double question des moyens mobilisables et celle des réserves spatiales.

Cela passe ensuite par la prise en compte des singularités locales. Cette option invite les



Espace multisports Nelson Mandela à Villers-le-Bel.

décideurs politiques à abandonner toute référence aux « bonnes pratiques », qui seraient diffusables indépendamment des contextes locaux, et à inventer des procédures pour rester connectés au terrain, quand les réformes institutionnelles invitent régulièrement à « monter » dans les niveaux d'échelle (communauté d'agglomération, Grand Paris, etc.), quitte à s'éloigner des réalités locales. Ainsi, à titre d'exemple, il n'est pas possible de répondre de manière générale à la question de la localisation optimale de l'équipement sportif : au cœur du quartier, pour faciliter la pratique de proximité des habitants ? À l'extérieur, pour faciliter la mobilité et les mixités sociale et de genre ? La réponse ne peut être que contextualisée, en fonction des dynamiques locales. Elle invite en tout cas à la multiplication et à la superposition d'initiatives, si possible coordonnées, suffisamment variées et denses pour qu'elles concernent autant que possible des publics différents dans leurs rapports aux activités physiques et sportives. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

« L'ACCESSIBILITÉ À PIED AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES : UNE BONNE COUVERTURE MAIS UNE OFFRE PEU VARIÉE », *EN DÉTAIL*

AUDRAS-MARCY S., MONDÉSIR H., JANELLI R. et LABRUSSE J., Commissariat général à l'égalité des territoires, janvier 2019, 16 p.

« LE SPORT COMME LEVIER ÉDUCATIF DANS LES TERRITOIRES URBAINS EN DIFFICULTÉS », *IN INFORMATIONS SOCIALES*, N° 187

CHARRIER D., JOURDAN J., Sport(s) et social, 2015/1.

SPORT ET INNOVATION SOCIALE. DES ASSOCIATIONS SPORTIVES EN MOUVEMENT DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

COIGNET B., L'Harmattan, coll. Logiques sociales, octobre 2013, 250 p.

LE SPORT DANS LES QUARTIERS. PRATIQUES SOCIALES ET POLITIQUES PUBLIQUES

GASPARINI W., VIEILLE-MARCHISSET G., PUF, 2008, 176 p.

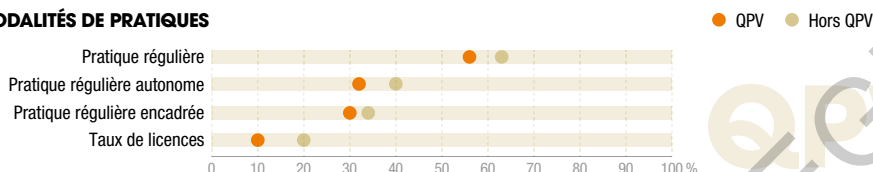
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET FREINS À LA PRATIQUE SPORTIVE EN ZUS

MULLER L., VAN DE WALLE I., LAUTIE S., SELIMI C., ministère des Sports-Crédoc, octobre 2014, 68 p.

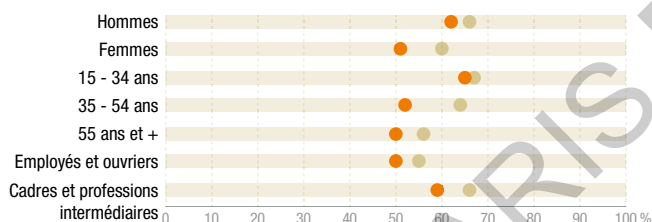
1. Qui ne bénéficient pas d'avantages comparatifs, par exemple en termes d'environnement urbain, de paysage, de ressources économiques ou de patrimoine.
2. Même si certains observateurs rappellent qu'il ne peut s'agir d'une recette miracle susceptible de résoudre véritablement les difficultés sociales.

LE SPORT DANS LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE

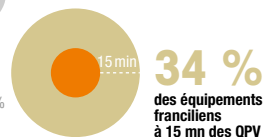
MODALITÉS DE PRATIQUES



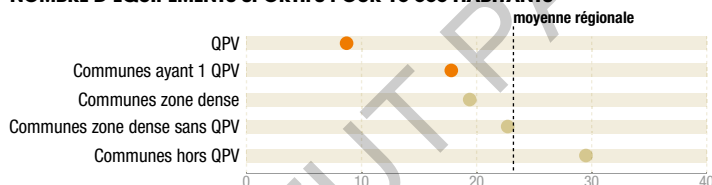
TAUX DE PRATIQUES RÉGULIÈRES



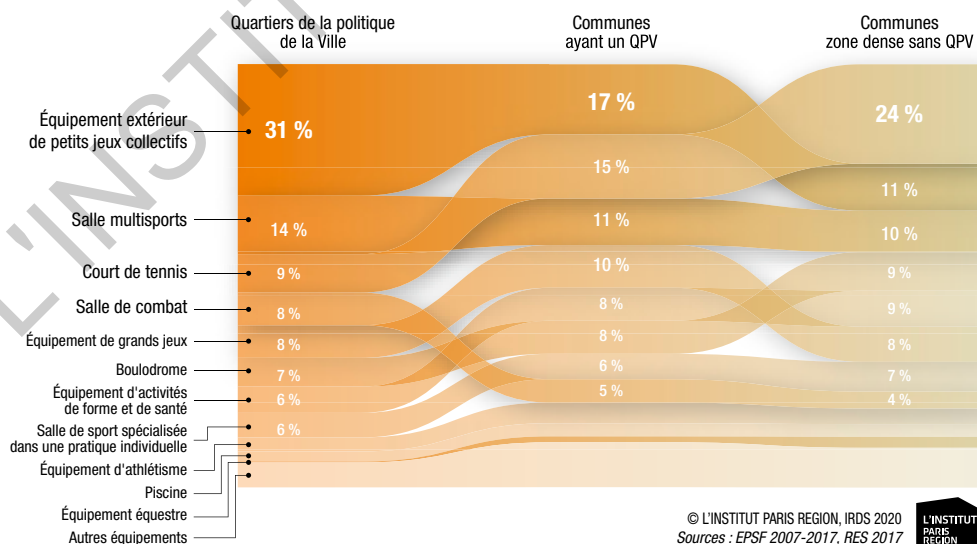
13 % de la population francilienne
5 % des équipements sportifs



NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR 10 000 HABITANTS



PART DES TYPES D'ÉQUIPEMENTS SELON LES TERRITOIRES





LA SEINE-SAINT-DENIS EXPLORE **L'URBANISME SPORTIF POUR TOUS**

Un urbanisme attentif au développement des pratiques physiques peut répondre aux enjeux prioritaires de santé publique réaffirmés par le Plan régional sport santé bien-être. Le manque d'activité physique renvoie aussi aux inégalités sociales et spatiales et met en lumière la vulnérabilité des populations les plus défavorisées. Zoom sur la Seine-Saint-Denis, qui accueillera les Jeux de 2024.

Martin Citarella, chargé d'études, Aménagement du territoire,
Comité départemental Olympique et sportif de Seine-Saint-Denis et **Nicolas Notin**,
chef de projet urbanisme et santé, Agence régionale de santé Île-de-France

La Seine-Saint-Denis est un territoire renommé pour ses nombreux sportifs de haut niveau et pour abriter un équipement majeur du sport français, le Stade de France. Paradoxalement, il s'agit de l'antépénultième département en termes d'équipements sportifs par habitant. Avec un taux de 16 équipements pour 10 000 habitants, il est très éloigné de la moyenne nationale (41), voire régionale (23)¹. La densité de population, la pression foncière, et la relative faiblesse des moyens des collectivités peuvent expliquer une partie de ces carences. Il faut aussi ajouter que certaines politiques d'aménagement, faisant une large place à la voiture, ont contribué à créer des coupures urbaines significatives. Ces lignes de fracture isolent, par exemple, les grands espaces de nature ou les grands parcs des sports des zones résidentielles.

Les habitants sont particulièrement sujets aux maladies cardio-vasculaires, au diabète, à l'obésité et à d'autres maladies chroniques liées à l'inactivité et à la sédentarité. En 2016, d'après l'Assurance Maladie, la prévalence du diabète est ainsi de 8,8 % en Seine-Saint-Denis, alors qu'elle est située autour de 5 % sur le reste de l'Hexagone. Face à ces constats, l'offre d'équipements sportifs, d'espaces ouverts, ou tout simplement de cheminements où il est possible de pratiquer une activité physique au quotidien est essentielle. À ce titre, le travail sur les espaces publics est un levier important : prisés par les habitants comme par certains clubs, ils sont souvent le lieu où la pratique est, du moins théoriquement, la plus facile et la plus immédiate.

PENSER AUX PLUS VULNÉRABLES

Aménager l'espace public pour la pratique physique de tous suppose que l'on donne une acception effective au mot « tous ». Cela est particulièrement vrai si l'on souhaite faire de l'espace public un lieu où il serait facile pour une personne éloignée de la pratique de se (re)mettre au sport, alors que certains publics

cumulent bien souvent les contraintes d'une maladie chronique, des freins sociaux et cognitifs². Par ailleurs, la conception d'espaces publics standardisés, sans considérer le territoire d'implantation et les usages, ne favorise pas l'activité physique. Prendre en compte les spécificités et les besoins des publics les plus éloignés de la pratique est l'une des premières clés de ce que nous pourrions appeler « un urbanisme sportif pour tous », et qui obéit à des règles assez simples.

Les parcours « Bouge dans ta ville », réalisés en 2016 à Romainville, portent une attention aux publics les moins « sportifs ». Ils proposent ainsi plusieurs itinéraires, classés par catégorie : du plus facile, restant sur le plat, au plus difficile, exploitant la déclivité significative de cette commune. Un espace d'agrès de différents types a

été construit pour chaque parcours, ce qui permet de créer une polarité garantissant mixité et convivialité. À l'heure où le parcours sportif est mis à l'honneur pour,

par exemple, permettre la découverte de la totalité d'une commune ou d'un territoire, l'exemple romainvillois nous rappelle que, pour certains usagers, des parcours mesurant moins d'un kilomètre sont déjà un défi à relever. On s'apparente ici à la logique du « design universel », c'est-à-dire la prise en compte de tout type de handicap ou de difficulté potentielle de vie quotidienne dès la conception d'une installation ou d'un aménagement.

UN OUTIL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Comité départemental Olympique et sportif du 93 (CDOS) intervient, pour représenter les intérêts sportifs, dans plusieurs instances de pilotage technique d'opérations liées au Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU). À Bobigny, Sevran et Aulnay-sous-Bois, il est vite apparu qu'une vision sportive pourrait, comme à Bagnolet ou encore à Montreuil, être bénéfique à l'ensemble du projet. Elle permet d'intégrer un ensemble de sujets, allant du paysage à la mobilité, dans

DE NOMBREUX LEVIERS À ACTIVER POUR FACILITER L'ACCÈS AU SPORT

l'objectif de produire un espace public favorable à l'activité physique. Les sujets sportifs sont un très bon « support » pour aborder les questions d'accessibilité, dont celles relatives aux publics en situation de handicap. L'activité physique et le loisir peuvent également avoir un effet substantiel sur l'amélioration des mobilités utilitaires et quotidiennes. Ainsi, c'est aussi par le prisme de la satisfaction des besoins de l'activité physique que des orientations pour une nouvelle liaison douce entre la cité de l'Abreuvoir et le canal de l'Ourcq ont pu être établies à Bobigny.

Au travers des opérations du NPNRU, la question de l'investissement des équipements par la population se pose très rapidement. C'est d'autant plus un enjeu lorsque, au fil des rapports annuels de l'ex-ONZUS³, les chiffres du surpoids (49,6 % des habitants de ZUS soit 6 points de plus que les habitants hors ZUS) et de l'obésité (16,8 % des habitants de ZUS soit 3 points de plus que les habitants hors ZUS) pointent la nécessité d'une intervention prioritaire dans les différents champs de l'action publique.

À Sevran, une logique développant la perméabilité entre un nouveau gymnase et une série d'équipements individuels et collectifs en accès libre s'élabore et devrait faciliter la rencontre entre pratiques organisées et autonomes.

La question de la variété et de la multifonctionnalité des équipements tient particulièrement à cœur aux habitants. Souvent, lors de visites de terrain ou de sessions participatives, le CDOS 93 et les professionnels du territoire ont pu constater des demandes de rapprochement en ce sens. Bon nombre de personnes regrettent, par exemple, l'absence d'éléments sportifs pour adultes à proximité des jeux pour enfants. Il est clair que cela pourrait constituer un levier pour des pratiques familiales simultanées. Afin d'impliquer des populations non pratiquantes, dans le quartier du Franc-Moisin à Saint-Denis, le CDOS 93 et la Maison de la Santé de Saint-Denis ont organisé une série de marches exploratoires. Les participants ont été invités à donner leur opinion sur les aménagements sportifs du quartier. De manière générale,

ces temps participatifs permettent de mieux cerner les besoins des publics les plus vulnérables et de poser les conditions d'une plus large pratique du sport par les malades chroniques, mais aussi par les jeunes enfants, les femmes des quartiers populaires, et, au final, par tous les publics.

Un programme participatif similaire, centré cette fois-ci sur le vélo, est à l'étude à Sevran et à Aulnay-sous-Bois.

L'« urbanisme sportif » offre un levier pour inscrire les habitants dans la co-construction de projets, sur des dimensions très concrètes et répond également à des enjeux de santé publique.

Les Jeux de 2024 devraient constituer une belle opportunité pour promouvoir ce concept, et le sport fédéral pourra y prendre toute sa part. Au-delà des enjeux d'urbanisme, la qualité de l'encadrement et de personnel bien formé est aussi un déterminant de poids pour les enjeux traités plus haut. L'urbanisme n'a décidément pas d'excuse pour ne pas se mettre définitivement et durablement au sport. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION EN FRANCE. RAPPORT 2017

Santé Publique France, 2017.

ACTUALISATION DES REPÈRES DU PNNS : RÉVISIONS DES REPÈRES RELATIFS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET À LA SÉDENTARITÉ
ANSES, 2016.

AMÉNAGEMENT, CADRE DE VIE ET PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE - DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LA SANTÉ DES FRANCILIENS

ARS-IDF, CDOS Seine-Saint-Denis, CROS-Île-de-France, IRDS/IAU idF, 2018, 60 p.

PARCOURS BOUGE DANS LA VILLE
Ville de Romainville, 2016.

1. Source : RES 2017.

2. Par « freins cognitifs », il est entendu tout ce qui a trait au cerveau, aux difficultés d'apprentissage, par exemple, dont les causes peuvent être multiples.

3. Observatoire national des zones urbaines sensibles, désormais ONPV (Observatoire national de la politique de la ville). Le dernier rapport de l'ONZUS a été publié en 2014.

Une course de haies pour les personnes handicapées

Peu de clubs, des transports difficilement accessibles, du matériel coûteux... : pratiquer un sport en ayant un handicap n'est pas des plus faciles. Pourtant, le sport est un formidable outil de résilience. Témoignages.

Sanglée dans son fauteuil, les doigts enrobés de petits pansements et les épaules tenues par un haut renforcé pour éviter les déboitements, Alexia rayonne. À 20 ans, la jeune fille est championne de France de basket fauteuil dans sa catégorie et, pour rien au monde, elle ne raterait son entraînement bihebdomadaire sur le parquet du gymnase Émile-Anthoine, au pied de la Tour Eiffel. Comme chaque mercredi soir, sa mère Corinne l'a conduite depuis leur domicile de Saint-Cloud. Le vendredi soir, c'est au tour du père d'Alexia de véhiculer sa fille. Pour éviter les deux heures d'attente, il s'est mis lui aussi, bien que ne souffrant pas d'un handicap, au basket fauteuil.

Les transports sont le principal frein à la pratique handisport en Île-de-France. Le nombre de clubs et d'équipements adaptés étant insuffisant, beaucoup de pratiquants doivent faire des kilomètres pour venir s'entraîner chaque semaine. C'est le cas de la majorité des 115 adhérents de l'association Capsaaa, un club fondé en 1995 pour promouvoir le handicap dans le sport comme « une véritable force ».

Capsaaa a réussi à décrocher des créneaux horaires tous les soirs de la semaine dans ce gymnase parisien équipé d'un sacro-

saint parquet sur lequel les fauteuils se déplacent facilement sans épuiser les athlètes. Aujourd'hui, le club propose du basket-fauteuil et du rugby-fauteuil, discipline qu'il est le seul club francilien à offrir. Sa force ? Proposer des entraînements à la portée de tous et pour les athlètes de haut niveau.

Pour en profiter, la plupart des pratiquants en sont réduits à demander à leurs proches de les conduire. Si quelques-uns viennent en bus (à condition qu'il n'y ait pas plus de deux fauteuils par bus !), ils sont aussi plusieurs à avoir recours aux PAM, ces minibus adaptés pour le transport des personnes à mobilité réduite mais trouver une offre est parfois compliqué.

Une pratique sportive nécessaire

Le casse-tête des transports ne se limite pas au quotidien. Chaque déplacement pour une compétition est un défi car il exige pour les matchs, en plus du fauteuil de vie, le transport de fauteuils adaptés à la pratique sportive qui ne trouvent pas leur place dans les trains, où les compartiments bagages sont réduits à quelques valises. L'idéal, explique William Ybert, coordinateur sportif chez Capsaaa, serait que le club ait son propre mini-bus adapté.

Or, plus encore que pour les valides, la pratique



sportive est capitale pour les personnes en situation de handicap car elle « aide à trouver le chemin de la résilience », explique William Ybert. « J'ai des douleurs partout, liées à ma maladie, explique Amanda, venue pour son deuxième essai de basket-fauteuil. Au moins, quand je m'entraîne deux heures au basket, j'arrive à les mettre de côté, je les oublie. Et rester chez moi sans bouger n'est pas bon. C'est mon médecin qui m'a dit que je devais bouger et faire du sport ». Car le sport est aussi un excellent vecteur de socialisation pour des personnes que le handicap tend à confiner chez elles. La plupart des sportifs en fauteuil pratiquent d'ailleurs plusieurs sports. C'est le cas de Nathalie, 40 ans, qui, outre ses deux entraînements de basket-fauteuil, fréquente une piscine du XIX^e arrondissement deux fois par semaine. David, de Villejuif, met parfois plus d'une heure en voiture pour son entraînement en rugby-fauteuil. Pas de quoi décourager ce quadragénaire qui joue aussi au tennis régulièrement dans un autre club, à Antony. Le nerf de la guerre reste, bien sûr, l'argent. Les bus comme les fauteuils spécialement conçus pour la pratique handisport ont un coût forcément élevé. Pour avoir son propre fauteuil pour le basket, il faut compter environ 6000 euros. Et pour le rugby-fauteuil, c'est parfois le double. Les financements existent mais ils ne suffisent pas.

Des équipements mieux conçus

Au-delà de ces obstacles, le handisport souffre de ne pas être mieux écouté et impliqué lors de la conception et de la réalisation des équipements sportifs. Du sol du gymnase, souvent en PVC, à la taille des vestiaires et des espaces de rangement du matériel, en

passant par les aires de remise en jeu au bord du terrain, trop petits pour une personne en fauteuil, c'est une multitude de détails qui rendent la pratique « handi » compliquée, voire impossible. « Avec un sol mou, on s'épuise et on attrape des tendinites », explique Alexia. Sans parler des espaces de convivialité pour les accompagnants, réduits au strict minimum dans la plupart des gymnases. L'accessibilité des équipements sportifs se résume bien souvent à l'installation d'ascenseurs..., dont les personnes à mobilité réduite ne veulent pas forcément ! « Quand l'ascenseur est en panne, on fait comment ? », sourit Nathalie devant une telle évidence. Les athlètes handisport préféreraient l'installation de rampes d'accès un peu partout pour se déplacer à l'intérieur. Si la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances a mis en place des commissions de conseil au sein des collectivités, il s'agit essentiellement d'experts de la loi qui n'ont pas une expérience suffisante pour conseiller les élus dans les détails concrets de la pratique handisport et faire des propositions qui relèvent souvent du bon sens. En 2024, la France accueillera – aussi – les Jeux Paralympiques. Le monde français du handisport compte sur cet événement planétaire pour braquer les projecteurs sur sa situation. D'ores et déjà, un complexe sportif unique en son genre, le « Prisme », vient d'être lancé en Seine-Saint-Denis, futur territoire d'accueil des Jeux. Il accueillera, à partir de 2023, un complexe sportif de 13 000 mètres carrés à vocation « universelle », c'est-à-dire pour les sportifs valides et ceux porteurs de handicap. Une manière de dire que le handisport ne se pratique pas qu'une fois tous les quatre ans. ■

Sophie Roquette, directrice de la communication, et **Claire Peuvergne**, directrice de l'IRDS, L'Institut Paris Region

Tous nos remerciements à l'association Capsaaa.

Images réalisées au gymnase Émile-Anthoine à Paris. Crédits : L. Thévenot/L'Institut Paris Region

INTERVIEW

« LA RÉGION EST AUJOURD'HUI LE PREMIER ACTEUR DU SPORT EN ÎLE-DE-FRANCE »



Patrick Karam,

vice-président chargé des Sports, des Loisirs, de la Jeunesse, de la Citoyenneté et de la vie associative du Conseil régional d'Île-de-France, président de l'IRDS

PHOTO : D.R.

Pourquoi le sport est une priorité pour la Région ?

Patrick Karam Le sport occupe une place importante dans le quotidien des Franciliens. Depuis 2016, sous la présidence de Valérie Pécresse, je conduis une politique sportive ambitieuse afin de développer l'offre sportive pour tous les publics et sur tout le territoire. La Région, en tant qu'aménageur de son territoire, a entamé un travail de refondation et d'innovation de sa politique sportive. À l'aune des Jeux de 2024, le territoire a besoin de s'appuyer sur des équipements plus nombreux et de qualité, qui offrent aux clubs et aux associations, tout comme aux pratiquants, une aire d'expression de leurs talents, d'échanges et de socialisation. C'est pourquoi, à travers la Conférence régionale du sport (CRDS), instance de concertation et de recommandations, installée en juin 2018, la Région a souhaité créer les conditions d'une bonne articulation des enjeux communs à l'ensemble des acteurs publics et privés qui contribuent au développement du sport sur la région. L'action régionale repose sur un dialogue permanent et sur une approche partenariale avec le mouvement sportif et les collectivités locales. Cela se traduit par un soutien important au mouvement sportif régional, au travers des conventions pluriannuelles, mais également national et local. La Région est aujourd'hui le premier acteur du sport en Île-de-France. Grâce à la présidente Valérie Pécresse, la part du budget consacrée au sport est en augmentation constante depuis 2016.

Quels sont les grands axes de la politique régionale en matière de sport ? En quoi elle contribue à des territoires plus inclusifs et durables ?

P.K. Le développement d'une offre sportive pour tous et la réduction des inégalités territoriales d'accès à la pratique sont des axes prioritaires

de la politique sportive régionale. Une attention particulière est portée aux femmes, aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux jeunes et aux seniors. Ainsi, la Région a modifié ses règlements d'intervention pour augmenter l'offre sportive en direction des personnes en situation de handicap : chaque bénéficiaire de subvention régionale en investissement est incité à installer un club développant une telle pratique en se voyant attribuer un bonus financier de 10 %. La Région soutient également l'achat de matériels spécifiques (fauteuils, véhicules adaptés...) en faveur des sportifs en situation de handicap, à la demande des clubs. Elle soutient les petits clubs dans leur fonctionnement au quotidien, notamment au travers de la distribution de « Chèques Sport », équivalant à 400 ou 600 €, pour les clubs accueillant des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, afin de réduire les carences tout en améliorant le maillage territorial, différentes aides régionales, conditionnées à certains engagements (présence d'une pratique féminine, accès aux personnes en situation de handicap, etc.), sont apportées aux collectivités dans le financement de nombreuses infrastructures. De l'équipement en accès libre aux grands équipements permettant d'accueillir des événements de niveau international, en passant par les terrains de grands jeux ou encore les piscines, plus de 800 équipements sportifs ont été financés depuis 2016, contre 13 en 2015. Nous veillons à ce que les zones rurales, jusque-là délaissées, deviennent prioritaires, en mettant en place des bonus financiers pour les zones les plus carencées. Le « Plan Sport Oxygène », voté en 2018, offre aux publics les plus éloignés des opportunités de pratiquer une activité physique et sportive tournée vers le « sport santé bien-être ».

Enfin, avec sa charte régionale d'éthique et de déontologie, la Région lutte contre les dérives dans le sport. Depuis 2017, la Région organise des formations pour apprendre aux clubs sportifs à repérer les signaux faibles d'une radicalisation, un dispositif unique en France.

Comment le projet régional pour le sport s'inscrit-il dans la préparation des Jeux de 2024 ?

P.K. La Région a élaboré une feuille de route en lien étroit avec l'équipe de Paris 2024. Nous avons promis aux Franciliens que les Jeux bénéficieront à tous et que leur héritage s'inscrira dans la durée, au cœur de leur vie quotidienne. Cet héritage ne se résume pas aux infrastructures et équipements, il doit stimuler aussi l'emploi et l'innovation technique et technologique.

S'agissant des sportifs, la Région apporte une aide financière à des athlètes franciliens de haut niveau, qui transmettent les valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme aux lycéens, aux apprentis, et à de nombreux jeunes franciliens. Durant l'Olympiade 2020-2024, la Région va renforcer son programme d'accompagnement pour soutenir ces sportifs dans leur parcours sportif et professionnel. Elle s'appuiera pour ce faire sur le CREPS d'Île-de-France, afin que celui-ci devienne la structure d'accueil, d'accompagnement et de préparation des sportifs franciliens. Il y a aussi le dispositif des clubs d'excellence, avec pour objectif de soutenir les clubs, aussi bien féminins que masculins qui représentent l'Île-de-France au meilleur niveau départemental, régional ou national afin de leur offrir les meilleures conditions d'évolution. Les clubs doivent avoir une école labellisée, mettre en place une école d'arbitrage ou favoriser le développement de l'arbitrage par la mise en place d'une politique dédiée au sein du club. Ils doivent également développer l'école des jeunes sportifs, aider à la formation des cadres professionnels et bénévoles du club et intégrer de nouvelles pratiques.

La Région soutient chaque année l'organisation de près de 100 événements sportifs, du local à l'international, ce qui témoigne de son attractivité en tant que territoire sportif et contribue à son savoir-faire dans l'événementiel en prévision des Jeux de 2024. ■

Propos recueillis par Claire Peuvergne



J.-M. SICOY/L'INSTITUT PARIS REGION

© L'INSTITUT PARIS REGION

PRÊTS ?

La conception de lieux dédiés à la pratique sportive doit composer avec les évolutions de la demande de sport, avec leur contexte local et les réalités environnementales et financières actuelles. C'est un véritable changement dans la manière de produire des équipements sportifs qui s'opère, plus transversale. À la fois dans la conception de l'équipement, dans son intégration, depuis les opérations d'aménagement jusqu'à la programmation sportive d'un territoire, et aux acteurs eux-mêmes. Ainsi, l'inventivité est incontournable dans la conception et la gestion de ces lieux, d'autant plus centrale dans une région au foncier convoité, qui se veut exemplaire dans la maîtrise de la consommation d'espaces naturels.

A group of cyclists in various colored jerseys (blue, yellow, red, white) are racing on a velodrome track. The track is wet, reflecting the cyclists and the surrounding environment. In the background, there are banners for 'Louvre Hotels Group', 'Campus', 'Région Île-de-France', and 'Bâtir une Vie Meilleure'. The text 'LES GRANDS ÉQUIPEMENTS, OUTILS DE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL ?' is overlaid on the image.

LES **GRANDS** ÉQUIPEMENTS, OUTILS DE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL ?

Les grands équipements sportifs participent de l'attractivité territoriale. Or ils se concentrent pour l'essentiel au cœur de la zone dense, au détriment d'autres territoires plus éloignés. Quelles logiques de localisation pour ces équipements structurants ? Le point sur la situation francilienne.

Claire Peuvergne, géographe, directrice de l'IRDS, L'Institut Paris Region



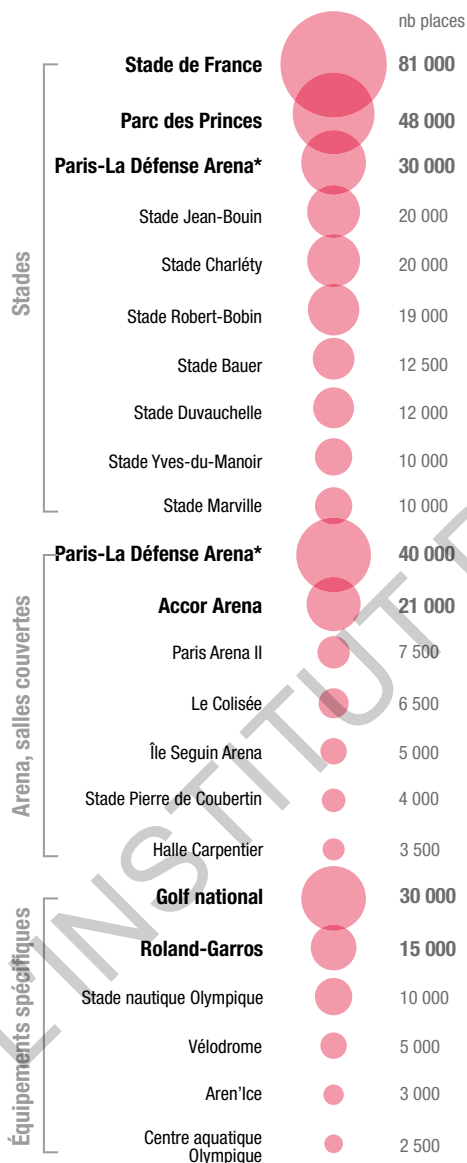
OK LOOK

Groupe Option

Groupe Un



CAPACITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



* Équipement dont la capacité varie selon la configuration (stade ou salle couverte)

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Source : IRDS



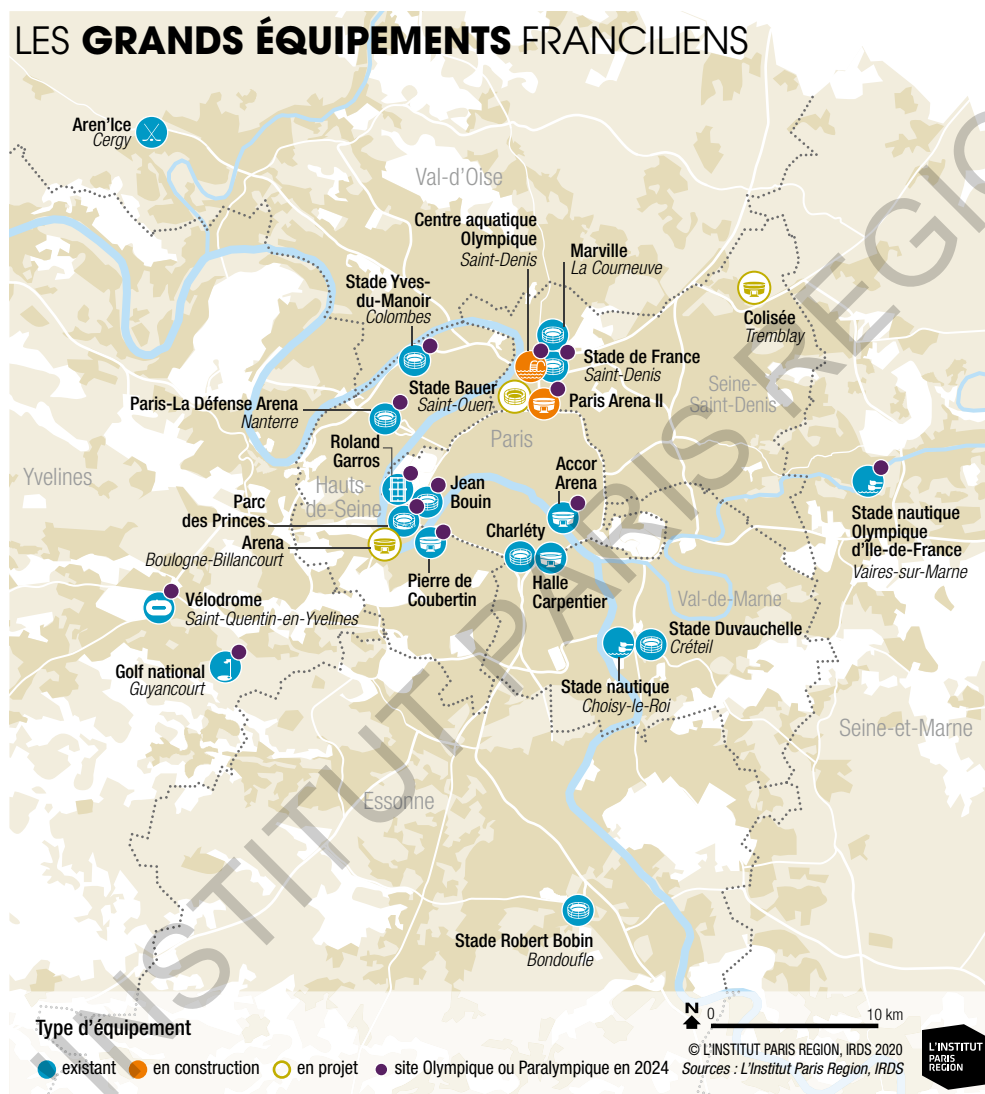
Le Schéma directeur de la Région Île-de-France rappelle que les grands équipements contribuent au rayonnement de la Région Capitale. L'implantation de ces équipements structurants doit avoir un effet moteur sur le développement du territoire qui les accueille et contribuer au rééquilibrage en améliorant la visibilité de secteurs géographiques en décrochage¹. Sauf exception, le parc des grandes enceintes sportives et culturelles s'est surtout renouvelé dans le cœur de la métropole et non sur des territoires éloignés en mal d'attractivité. La concurrence est rude sur ces grands équipements, qui génèrent en France des recettes avant tout dans le domaine culturel. Les producteurs de spectacles privilégient des équipements dans la capitale ou en forte proximité, pour des raisons de prestige certes, mais surtout de desserte et de bassin de vie.

L'OFFRE CONCENTRÉE AU CŒUR DE LA RÉGION

Dans les années 90, la métropole francilienne fonctionnait avec quatre grands équipements événementiels, tous situés à Paris ou en grande proximité : le Parc des Princes, le stade Charléty, la grande salle du Palais Omnisport Paris-Bercy (POPB), et enfin, à Saint-Denis, le Stade de France. Mais la préparation aux candidatures des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2008 et de 2012 a questionné le niveau d'équipement de la métropole parisienne. Plusieurs rapports pointent un retard vis-à-vis des voisines européennes, notamment de Londres.

La métropole doit s'efforcer sur certains segments du marché de l'événementiel, en particulier sur les enceintes avec des jauges entre 8 000 et 10 000 places. Cette affirmation crée un appel d'air pour de multiples projets, souvent situés sur des territoires qui se considèrent comme relégués. Peu de ces projets aboutissent et, au final, entre régénération de l'existant et créations, le niveau de l'offre se renforce essentiellement en cœur d'agglomération et sur des territoires déjà attractifs. Ainsi, de grands équipements font peau neuve avec pour objectif de rester compétitifs dans la course internationale aux grands événements sportifs et culturels.

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS FRANCILIENS



Leur confort global est amélioré et le nombre de place VIP accru pour un modèle économique plus performant. C'est le cas de l'Accor Arena (ex POPB) en 2014, puis du Parc des Princes en 2016. Par ailleurs, le stade Jean-Bouin, porte d'Auteuil, est totalement restructuré en 2013 et passe de 9 000 à 20 000 places. Puis, en 2017, ouvre dans la continuité du quartier de La Défense, à Nanterre, l'Arena 92 (aujourd'hui Paris-La Défense Arena),

à la fois stade couvert de 30 000 places et arena de 40 000 places. Enfin, une nouvelle enceinte de 7 500 places sera érigée à Paris, porte de la Chapelle, avec en ligne de mire les Jeux de 2024. En dehors du cœur d'agglomération, ce sont essentiellement des équipements très spécialisés qui émergent (Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, Stade nautique Olympique d'Île-de-France à Vaires...).

MISE EN CONCURRENCE DES TERRITOIRES

Fédérations sportives, grands clubs et collectivités sont souvent à l'origine de grands projets. Pour les premiers, il s'agit de posséder leur enceinte sportive afin de générer des ressources propres et de croître économiquement. Pour les dernières, le grand équipement possède intrinsèquement une fonction structurante du territoire. La renaissance économique et culturelle de Bilbao, associée à son célèbre musée, a marqué les esprits. Dans ce contexte, des projets naissent, mettant en concurrence des collectivités prêtes à tout ou presque pour se voir attribuer l'implantation d'un très grand équipement. Elles sollicitent souvent des aides publiques complémentaires (État, Région, Département) au titre, notamment, d'une certaine forme de « justice » territoriale, afin de soutenir des territoires en perte de vitesse sur le plan économique et social. Dans le cas de projets d'origine privée, ce sont les transports qu'il faut renforcer en conséquence ou des garanties qu'il faut apporter au montage financier. Dans le cas de projets d'origine publique, une

aide à l'investissement est indispensable. On citera le projet de la Fédération française de rugby (FFR) de créer un stade de 82 000 places en Île-de-France. Il y a aussi celui de la Fédération française de tennis (FFT) qui souhaite agrandir Roland-Garros et envisage un temps de le déplacer en banlieue. Deux projets qui généreront de très nombreuses candidatures : Thiais-Orly, Val d'Europe, Val d'Orge, Évry Centre Essonne, Versailles, Achères, Gonesse, Massy, Sevran, etc., et de nombreuses déceptions. En effet, le grand stade de rugby est abandonné au changement de présidence de la FFR, qui juge plus stratégique de se maintenir au Stade de France. La FFT opte pour conserver Roland-Garros sur Paris et obtient son extension en proximité immédiate. Pas de rééquilibrage territorial au final, mais un ré-ancrage en cœur d'agglomération. Il y a aussi deux *arena* en projet de 10 000 places, portées par des villes cette fois. Sarcelles, dans le Val-d'Oise, et Tremblay-en-France, en Seine-Saint-Denis. Sarcelles renoncera, aucun gestionnaire ne souhaitant relever le défi. Le site étant jugé trop éloigné,



Paris-La Défense Aréna, un équipement sportif et culturel au cœur du changement d'identité du territoire.

PARIS-LA DÉFENSE ARENA, © ADAGP, PARIS 2020/ARCHITECTE: CHRISTIAN DE PORTZAMPARC.
LA GRANDE ARCHE DE LA DÉFENSE (EN ARRIÈRE-PLAN), ARCHITECTE: JOHAN OTTO VON SPRECKEISEN
CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE: NICOLAS BOREL

mal desservi, il y a grand risque qu'aucun organisateur de spectacles n'y programme des dates. Le projet de la commune de Tremblay-en-France, repris par l'établissement public territorial Paris-Terres d'Envol est toujours d'actualité. La salle principale pourrait compter 6 500 places et un appel d'offre concernant le marché de conception-réalisation a été lancé. Il semblerait que plusieurs gestionnaires aient montré leur intérêt pour cette enceinte. Des inquiétudes demeurent cependant sur le modèle économique du projet.

ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE VS. TERRITORIAL

Deux critères essentiels l'emportent pour décider de l'implantation de ces grands équipements sportifs qui, sauf exception, gagnent leur équilibre financier à la seule condition de compléter les dates sportives par des dates culturelles : poids important de population en proximité immédiate et excellente accessibilité. Qui plus est, les modèles économiques de ces enceintes se construisent aussi pour certaines sur des opérations immobilières (commercialisation de bureaux). Dans ce cas, sont retenues les zones géographiques les plus attractives. À la situation stratégique s'ajoute la programmation de l'équipement, tout aussi primordiale. Quelques grands projets construits en grande couronne ont montré à l'usage la limite de leur modèle, du fait d'une polyvalence annoncée entre sport et culture non effective, ou pour le moins non optimisée. Le tout conjugué à un éloignement de Paris (le Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, la patinoire Aren'Ice de Cergy-Pontoise...). Des équipements qui, aujourd'hui, ont du mal à vivre sur le plan économique sans le soutien fort des collectivités qui les portent. Car le marché de l'événementiel culturel et sportif est fortement concurrentiel. Paris-La Défense Arena entre en compétition avec l'Accor Arena sur sa partie spectacle, mais aussi avec le Stade de France. Le projet d'une enceinte à Boulogne (5 000 places) pourrait également réinterroger le fonctionnement de l'Arena en construction porte de la Chapelle et plus certainement la salle Pierre-de-Coubertin si celle-ci est rénovée pour les Jeux de 2024. Sans

LE MARCHÉ DE L'E-SPORT : NOUVEAUX BESOINS, NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ?

Depuis plusieurs années déjà, des collectivités s'intéressent de près au développement de l'e-sport. Un rapport parlementaire* pointait en 2016 que le jeu vidéo compétitif représentait une croissance économique significative du jeu vidéo. Dans la foulée de ce rapport, la loi pour la République numérique** est venue clarifier et encadrer sur le plan juridique ces compétitions organisées avec gains financiers. À l'automne 2019, l'Accor Arena a accueilli la finale de l'un des plus gros événements du sport électronique, les Mondiaux de League of Legends, qui ont attiré 20 000 spectateurs. Elle avait déjà accueilli le premier tour de ce championnat en 2015. Plusieurs gestionnaires d'équipements évoquent l'e-sport comme potentiel de développement ou d'occupation de l'équipement. Mais les grandes compétitions d'e-sport qui attirent un nombre conséquent de spectateurs restent rares, et leurs organisateurs ont les mêmes critères que d'autres organisateurs d'événements lorsqu'il s'agit de choisir leur emplacement : image, desserte et bassin de vie. En revanche, de plus en plus de communes accueillent des espaces de jeux ou organisent de petites compétitions (tournois en réseau local), généralement au sein d'équipements existants (MJC, médiathèque, gymnase...), en réponse à une demande nouvelle en loisirs bien identifiée. ■

** E-sport, la pratique compétitive du jeu vidéo, rapport intermédiaire établi par Rudy Salles, député des Alpes-Maritimes, Jérôme Durain, sénateur de Saône-et-Loire, avec l'assistance d'Alois Kirchner, inspecteur des finances. Mars 2016, 74 p.*

*** Loi publiée le 7 octobre 2016.*

compter le projet entièrement privé de rénovation du stade Bauer à Saint-Ouen-sur-Seine. Une concurrence largement accrue au cœur même de la métropole qui conduit à s'interroger sur la capacité qu'auraient certains projets plus périphériques à venir s'inscrire sur le marché. Face aux exigences d'équilibre financier, l'objectif de réduire les inégalités territoriales par une distribution géographique harmonieuse des grands équipements structurants apparaît à ce jour difficilement atteignable. ■

1. SDRIF 2030- Livret 2 - Défis, projet spatial régional et objectifs, octobre 2013, 176 p.

INTERVIEW

« LE SPORT EMBARQUÉ À LA DÉFENSE »

**Thomas Ledoux,**

directeur du pôle marketing, direction de l'attractivité, Paris-La Défense

PHOTO : D. R.

Quelles sont les transformations actuellement en cours à La Défense ?

Thomas Ledoux Nous avons amorcé, il y a plusieurs années, un travail sur une réorientation du quartier, pour le faire muter d'un quartier monofonctionnel, intégralement dédié aux affaires, en un quartier de vie, une destination qui regroupe à la fois le travail, les loisirs et la culture. Nous avons pour cela engagé des chantiers liés à la programmation urbaine pour accueillir de nouveaux publics. Nous travaillons la mixité d'usages, avec une offre diversifiée de logements et une palette destinée au tourisme d'affaires et de loisirs (développement et montée en gamme de l'offre hôtelière, de restauration et de loisirs). Nous menons également un travail sur les espaces publics. Pour cela, nous travaillons à la fois sur l'offre de nouveaux services, sur la qualité de traitement de ces espaces (matériaux, végétalisation...) et sur les aspects culturels, notamment via Forme Publique, la biennale de création de mobilier urbain innovant de La Défense, ou encore Les Extatiques, une exposition d'art contemporain en plein air qui se déroule chaque année sur l'esplanade de La Défense.

De quelle manière le sport participe-t-il à ce changement ?

Th. L. Pour avoir la capacité à la fois de fidéliser les entreprises sur notre territoire, d'en attirer de nouvelles, ainsi que de nouveaux talents, nous devons travailler sur la diversification de l'offre. Le sport est dans ce contexte un service que nous offrons, qui contribue avec d'autres activités à créer un espace public différent. C'est grâce au mobilier *Bonjour*¹, dont l'idée était d'offrir des agrès et un parcours sportif au sein de l'esplanade de La Défense, que la question du sport a été « embarquée » dans notre réflexion sur l'espace public. *Bonjour* a révélé une vraie appétence des publics sur ces mobiliers et, forts de ce succès, nous avons utilisé le sport dans le réaménagement, en 2018, d'un espace public du quartier Boieldieu, ainsi que dans la programmation des nouveaux aménagements des Groues.

Quelle est la place de Paris-La Défense Arena dans ces nouveaux processus ?

Th. L. Paris-La Défense Arena est l'équipement le plus structurant que nous ayons. C'est, avec le CNIT et la Grande Arche, le troisième lieu-clé de La Défense. Il s'agit de la plus grande enceinte fermée d'Europe, avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 40 000 spectateurs et une programmation mixte : matchs de rugby, autres événements sportifs et concerts. Nous souhaitons avoir à cet emplacement, derrière la Grande Arche, un équipement sportif ou culturel qui vienne enrichir la programmation du territoire et incarner le changement du quartier. Cette ambition a croisé un projet privé, porté par le président du Racing 92. Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine s'est également porté acquéreur de bureaux attenants à l'Arena.

Quelles ont été les motivations autour du naming Paris-La Défense Arena ?

Th. L. Quoi de mieux qu'un équipement sportif ou qu'une salle de concerts pour pouvoir incarner le changement du territoire ? Notre calcul a été simple, au regard de ce que pouvait permettre un équipement tel que l'Arena. Depuis son ouverture, le champ sémantique, le champ de parole associé à La Défense dans les médias s'est considérablement élargi. Nous sommes passés de sujets très urbains, très architecturaux, à des sujets beaucoup plus loisir et *lifestyle*. Ce naming remplace de manière efficace les campagnes de publicité dispersées qui pourraient être faites sur le quartier et offre une visibilité à l'international : à chaque rencontre sportive, à chaque artiste international qui se produit, le nom du territoire est valorisé. C'est la « viralité » autour du territoire qui évolue. ■

Propos recueillis par Lina Hawi et Laure Thévenot

1. Projet lauréat de l'édition 2014 de Forme publique.

PARIS 2024, QUEL PROJET POUR **LA PLAINE DE FRANCE** ?

En concentrant l'essentiel des investissements au cœur de la Plaine de France, un territoire marqué par de profondes fractures sociales et environnementales, la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 a fait naître la promesse d'un héritage urbain et paysager durable pour le nord métropolitain. Mais comment lui donner corps ?

Paul Lecroart, urbaniste, avec la contribution de Karim Ben Meriem, architecte urbaniste, L'Institut Paris Region

Depuis Barcelone 1992, les Jeux Olympiques sont vus comme des accélérateurs de transformation urbaine. Sur la période 1999-2002, L'Institut Paris Region a coordonné les travaux d'une commission de Metropolis sur l'impact des grands événements sportifs et culturels¹ : à l'époque, déjà, les villes candidates considéraient la réalisation de leurs objectifs d'aménagement et de développement à long terme comme plus importante que l'événement lui-même. Aujourd'hui, l'héritage – plus particulièrement urbain, social et environnemental – laissé aux générations futures est une exigence incontournable des instances Olympiques.

À l'automne 2013, lorsque notre Institut est sollicité par la Région pour proposer des sites dans l'éventualité d'une candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le secteur situé entre la Plaine Saint-Denis et Le Bourget s'est immédiatement imposé comme l'une des hypothèses à étudier pour accueillir les ouvrages-phares (Village des athlètes, Village des médias, centre aquatique) à proximité du Stade de France. Au-delà des Jeux, on pense alors surtout à l'effet levier sur la requalification d'un espace fragilisé. Entre le nord de Paris, la Seine-Saint-Denis et l'est du Val-d'Oise, on a dans la Plaine de France la plus grande concentration de populations en difficulté de la région. Les habitants vivent au sein d'un espace fragmenté par de grandes infrastructures (A1, A86, aéroports, lignes électriques...), et souvent marqué par de fortes nuisances environnementales.

En choisissant de grouper au cœur de cet espace jeune, dynamique, en pleine mutation, mais structurellement défavorisé et qui tend à se paupériser, des aménagements Olympiques pérennes, les porteurs de la candidature de Paris 2024 ont fait un choix stratégique de rééquilibrage régional. Cependant, c'est un essai qui reste à transformer collectivement, avant et surtout après les Jeux, et la partie se joue maintenant, en phase préparatoire.

DONNER CORPS À L'HÉRITAGE

Les aménagements liés aux Jeux de Paris 2024 sont avant tout pensés en termes d'héritage. Contrairement aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres 2012, les ouvrages à construire, coordonnés et supervisés par la SOLIDEO², sont conçus dans le cadre d'un modèle décentralisé qui implique fortement les collectivités, lesquelles auront à les gérer par la suite : c'est un gage de prise en compte des attentes locales.

C'est le cas pour les deux « Villages ». Pour éviter le risque de la cité-dortoir, le Village Olympique de Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Île-Saint-Denis est pensé comme un quartier mixte, logeant pour un temps des athlètes et laissant notamment en héritage des lieux d'activité, des espaces publics végétalisés et des équipements scolaires rénovés. Dans un secteur très carencé en espaces verts, il manquera toutefois un grand parc ouvert sur la Seine qui aurait apporté un contrepoint à la minéralité du centre urbain de Pleyel. Pour sa part,

le « cluster des médias » tente d'articuler plusieurs programmes qui devraient bénéficier au territoire Paris-Terres d'Envol après les Jeux : nouveau quartier-jardin à Dugny, extension du parc Georges-Valbon à La Courneuve, Parc sportif et scolaire et Parc des expositions rénovés au Bourget.

Chacun des quelque 29 maîtres d'ouvrages des 40 ouvrages Olympiques cherche à répondre à la feuille de route ambitieuse de la SOLIDEO : rien moins qu'« *inventer la ville européenne désirable, durable et inclusive de 2030/2050³* », avec l'accent mis sur la réversibilité durable (constructions recyclables, bioclimatiques, à biodiversité augmentée...), le bien-être et l'inclusion sociale. Espérons que le calendrier de livraison, très serré, ne conduira pas à abandonner en route certaines exigences. L'insertion des ouvrages dans une vision à long terme sur une échelle métropolitaine ou régionale ne figure en effet pas explicitement dans la feuille de route...

PLAINE COMMUNE
SE PRÉPARE
DEPUIS LONGTEMPS
À « SON APRÈS-JEUX »

De fait, chaque acteur public prépare l'héritage des Jeux sur son territoire, à son rythme, avec ses compétences et ses outils propres. Le Plan d'héritage de l'État et la Stratégie d'accompagnement de la Région portent sur une variété d'aspects, mais la dimension spatiale n'est pas leur objet. La Ville de Paris met l'accent sur l'environnement (la Seine baignable), les mobilités (un Périphérique apaisé) et la mutation de deux sites (Tour Eiffel et Porte de la Chapelle). La Métropole du Grand Paris travaille à l'héritage local du Centre aquatique Olympique et de la passerelle vers le Stade de France. Plaine Commune, qui accueille une vingtaine de sites, temporaires ou pérennes, se prépare depuis longtemps à « son » après-Jeux, notamment au travers de l'élaboration de son plan d'urbanisme territorial (adopté en février 2020). Et la Seine-Saint-Denis lance la préparation d'une Vision 2024-2030.

Les territoires voisins non concernés par les ouvrages Olympiques, comme le Grand Roissy, l'est du Val-d'Oise ou le nord de la Seine-Saint-Denis, restent à l'écart de ces dynamiques⁴ : la situation nouvelle créée par l'abandon du projet EuropaCity pousse aujourd'hui à reformuler le modèle de développement du secteur en développant les synergies entre le nord et le sud de la Plaine de France.

L'ADDITION D'OPÉRATIONS SUFFIRA-T-ELLE À CATALYSER LA REQUALIFICATION DE LA PLAINE DE FRANCE ?

Le choix stratégique de Jeux sobres, fondés sur l'optimisation d'équipements existants et peu gourmands en investissement, est un tournant dans l'histoire des Jeux récents, gage d'acceptabilité sociale et d'une certaine sobriété écologique. Il s'appuie sur les investissements déjà engagés, comme le Grand Paris Express.

Au nord de Paris, l'héritage post-Olympique sera assez conséquent : nouveaux quartiers, piscines, écoles, arena, logements diversifiés, parcs, enfouissement de lignes électriques, etc. Les trois nouvelles passerelles au Bourget, à Saint-Denis et à L'Île-Saint-Denis vont contribuer à reconnecter des quartiers. Mais, à l'exception des rives du canal Saint-Denis,

réaménagées par Plaine Commune, l'héritage restera essentiellement confiné au strict périmètre des ouvrages Olympiques. Les lieux sont là, mais il manque les liens entre ces lieux.

En limitant l'ampleur des aménagements d'accompagnement des Jeux, la frugalité financière pourrait en restreindre l'effet catalyseur en termes de réparation et de requalification du territoire. L'état dégradé de l'environnement urbain de certains axes majeurs connectant les sites Olympiques aurait justifié leur reprise intégrale avant les Jeux, comme la RD 410, de Clichy à Saint-Denis (la route historique de Saint-Denis à Versailles), ou l'ex-RN 2, entre la Courneuve et le Bourget (la route de Flandre). Un réaménagement complet à l'horizon 2024 des échangeurs de la Porte de la Chapelle, de la Porte de Paris à Saint-Denis et du carrefour Lindberg au Bourget aurait permis de mieux accueillir les visiteurs, et surtout, d'afficher un signal fort de changement positif.

L'impulsion donnée à l'amélioration du cadre de vie, au bien-être et à la santé, étaient des éléments forts de la candidature de Paris 2024. De ce point de vue, la reconstruction de l'échangeur de l'A86 à Pleyel fait débat. Espérons que cette opération ne soit pas vue demain comme sont perçus aujourd'hui certains programmes autoroutiers réalisés pour les Jeux de Tokyo 1964, l'Exposition universelle de Montréal 1967 ou les Jeux de Barcelone 1992 : des erreurs difficiles à corriger⁵...

EXISTE-T-IL UNE VISION PARTAGÉE ?

Chaque institution a la volonté de réussir l'après-Jeux de Paris 2024, mais il manque encore aujourd'hui une vision commune, un projet partagé et un cadre lisible de mise en œuvre. La multiplicité des maîtres d'ouvrages aux missions limitées, l'effet-frontière des limites administratives et l'absence de véritable ensemble restreignent la recherche de synergies entre les opérations, entre les projets et entre les collectivités à une large échelle.

Sans vision partagée à l'échelle des problèmes, ni stratégie à long terme, la promesse des Jeux pourrait ne pas se matérialiser à la hauteur des attentes. Après l'échec d'Athènes en 2004, Londres a conçu les Jeux de 2012 comme la première étape

QUEL HÉRITAGE OLYMPIQUE POUR LA PLAINE DE FRANCE ?



- Site d'héritage Olympique
- Gares du Grand Paris
- Potentiel de transformation
- Axe Olympique stratégique
- Potentiel de maillage

- Potentiel de trame verte
- Potentiel de renaturation des rus
- Potentiel de mise en valeur de la Seine
- Secteur de mutation urbaine
- Site Olympique temporaire

N 0 1 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2020
Source : P. Lecroart - L'Institut Paris Region



d'un programme de remise à niveau des quartiers déshérités de l'Est londonien à l'horizon 2030, associant démarches *top-down* et *bottom-up*. Cinq ans avant les Jeux, le maire de Londres approuve en 2007 une stratégie de régénération urbaine pour la basse vallée de la Lea (1 450 hectares). Ce document encadrera les *Master Plans* successifs du parc Olympique et de ses franges (initialement 320 hectares), dont la mise en valeur est confiée à une agence dédiée, la *London Olympic Park Legacy*, créée dès 2009 (aujourd'hui *London Legacy Development Corporation*).

Parallèlement, les six *boroughs* de l'Est londonien accueillant des sites Olympiques (1,3 million d'habitants) créent le *Host Boroughs Partnership* en 2006, qui élabore sa feuille de route : le *Strategic Regeneration Framework* de 2009. Ce document sert de cadre à la *Convergence*, le programme d'action qui doit permettre à ces territoires défavorisés de rejoindre en vingt ans (horizon 2030) la moyenne londonienne en termes socio-économiques (emploi, éducation, santé publique, culture, etc.), avec des moyens ad hoc. La formule est intéressante, même si, dans les faits, sa mise en œuvre est brouillée par la forte gentrification post-Olympique de l'Est londonien⁶... Si le bilan des Jeux de Londres 2012 est discutable, ce qui a réussi a reposé sur une méthode, une vision partagée, associée à des instruments de mise en œuvre avant et après les Jeux⁷.

CONSTRUIRE UNE HISTOIRE COMMUNE DE LA TRANSITION

En Île-de-France, il serait intéressant que les acteurs (publics, privés, citoyens) se mettent autour de la table pour partager une vision de l'héritage des Jeux qui puisse porter une histoire commune de la transition de la Plaine de France aux horizons 2025, 2035 et 2050.

Certains matériaux de cette histoire du futur sont déjà là : il s'agit de toutes les transformations engagées – urbanistiques, écologiques, économiques, sociétales, éducatives et culturelles – qui entrent en résonance avec les ambitions sociales et environnementales de la candidature de Paris 2024.

Le dialogue entre les acteurs pourrait donner plus d'ampleur aux projets qui posent les bases d'un nouveau modèle de développement, comme les réseaux piétonniers et cyclables ou les trames vertes et bleues. Des projets novateurs pourraient émerger, comme la transformation de l'A1 en véritable avenue métropolitaine reconnectant enfin ses deux rives, la valorisation écologique du corridor RER B, ou la création d'un grand parc naturel de la vallée du Croult, de Goussainville à la Seine. Ne pourrait-on pas imaginer un appel à idées international, un concours de projets citoyens, une expérimentation urbaine innovante à l'échelle XXL de type « IBA », ces dynamiques de projets à l'allemande que l'on a cherché à acclimater en France⁸ ? N'est-ce pas dans ces grands territoires malmenés par l'histoire récente de l'aménagement qu'on peut « inventer la ville européenne post-carbone de 2050 » ?

« Le sport peut tout changer » est le slogan de Paris 2024. On a envie de dire : « Et si les Jeux pouvaient réinventer la Plaine de France, porte de la France sur le monde ? ». Dans le contexte de la crise et des incertitudes que nous traversons, ce pourrait être un signal fort pour d'autres métropoles. ■

1. Paul LECROART et Hélène SALLET-LAVOREL (laurif), *L'impact des grands événements sur le développement des métropoles*, Commission 1, Metropolis, Séoul 2002, 76 p.
2. Voir dans ce numéro des *Cahiers* l'interview de Nicolas FERRAND, p. 68.
3. *Nos engagements*, Société de livraison des ouvrages Olympiques (SOLIDEO), 2018.
4. Même le projet de *Boucles cyclables Olympiques* évite les territoires du Val-d'Oise.
5. Paul LECROART, *Montréal : Projet Bonaventure. La ville après l'autoroute : études de cas*, IAU idF, mars 2016, 54 p.
6. *Relighting the torch: securing the Olympic legacy*. London Assembly, November 2017.
7. Richard BROWN, *Les Jeux Olympiques comme tremplin*, in *Les Cahiers de l'Institut Paris Region* n° 176, septembre 2019.
8. Paul LECROART, *IBA Hambourg 2013 : cinquante projets pour fabriquer la métropole*, Note rapide n° 578, IAU idf, octobre 2011 et Paul LECROART, Jean-Pierre PALISSE, Yannick BELTRANDO, *Initier des projets métropolitains : l'IBA, une pratique féconde*, Note rapide n° 478, IAU Île-de-France-APUR, Paris, IAU idF, juin 2009.

Les leçons du Mondial 98

L'implantation du Stade de France en 1997 à Saint-Denis a pu jouer un puissant rôle de levier dans la régénération d'une Plaine Saint-Denis sinistrée par la désindustrialisation parce qu'elle s'est ancrée dans un projet stratégique préexistant*. Patiemment tissé par les villes à partir de 1985 avec le syndicat mixte Plaine Renaissance, ce projet collectif est inscrit dans une Charte intercommunale en 1991 et dessiné dans un Projet urbain pour la Plaine en 1992.

Conçu par un groupement d'urbanistes et de paysagistes, réunis au sein d'Hippodamos 93, le Projet urbain pour la Plaine fonde la requalification de la Plaine sur une écologie de ses ressources (parcellaire, eau, végétal, paysage, patrimoine industriel) et son remaillage interne et externe (allées est-ouest, agrafes nord-sud) pour accueillir une mixité de fonctions. Visionnaire, le projet permet de définir les conditions d'insertion d'un stade « urbain », conçu comme un équipement multi-usage. Il a permis de dépasser les frontières administratives pour engager la mutation des 750 hectares de la Plaine Saint-Denis en un centre urbain majeur de la métropole. Trente ans après, il continue à servir de guide à sa transformation, du campus Condorcet au futur pont habité de Pleyel.

La coupe du Monde laisse cependant un bilan mitigé. Indéniablement, elle a été l'occasion d'une grande fête populaire, notamment en Seine-Saint-Denis. Un changement d'image s'est opéré dans la représentation du territoire, tant interne qu'externe, et a favorisé l'élargissement de l'intercommunalité (de Plaine Renaissance à Plaine Commune) dès 1999. Ce retour de la confiance, couplé à une conjoncture du marché de bureaux favorable (La Défense amorce son renouvellement au début des années 2000), permet alors

un développement rapide du tertiaire dans la Plaine, qui lance une nouvelle dynamique de territoire.

Les « Accords Stade de France » de 1993 concrétisent les premiers engagements de l'État pour la revitalisation de la Plaine. Désignée comme « secteur stratégique » dans le Schéma directeur de 1994, elle voit sa renaissance stimulée par l'accompagnement à long terme de l'État et de la Région (contrats de Plan, de Développement urbain, d'Aménagement régional, etc.). Tout d'abord, l'A1 est couverte avec les Jardins Wilson, et deux gares « Saint-Denis - Stade de France » sur les RER B et D sont créées. Puis une trame d'espaces publics de qualité est déployée entre ces gares et le Stade, et deux franchissements du canal Saint-Denis sont construits, garantissant l'accessibilité du Stade de France. La ligne 13 du métro est prolongée au nord, jusqu'à l'université Paris-VIII, et la station Porte de Paris rénovée. Autant de points d'appui indispensables au renouvellement urbain de tout le secteur dans les années 2000. Pourtant, la Coupe du Monde n'a pas non plus suffi à revitaliser la Plaine, qui, deux décennies plus tard, reste un espace fragile. Le Stade de France en lui-même incarne un certain paradoxe. Selon Patrick Braouezec, il est « *un patrimoine national qui fait partie de l'Histoire de France contemporaine* »**. Pourtant, si, en 1994, dans leurs négociations avec l'État, les élus d'Aubervilliers et de Saint-Denis (Jack Ralite et Patrick Braouezec) insistent pour que l'équipement ne crée pas de nouvelle coupure, le projet retenu est loin de répondre à leurs attentes. Son architecture est audacieuse voire fascinante, mais l'objet n'en demeure pas moins introverti : une forteresse dont les abords sont protégés par une grande grille, qui tient les habitants à bonne distance.



**Large mall planté
entre la gare de RER
et le stade.**

LE STADE DE FRANCE,
© ADAGP, PARIS 2020 / MACARY
- ZUBLENA & REGEMBAL -
COSTANTINI, ARCHITECTES
CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE :
EMILE LUIDER/REA

Une enceinte sportive qui porte bien son nom, mais autour de laquelle une vie de quartier peine encore à émerger (commerces de proximité, équipements...), et dont le fonctionnement se trouve bouleversé à chaque événement sportif ou culturel, du fait des dispositifs de sécurité mis en place. En face, de l'autre côté du canal, les Francs-Moisins, grand ensemble de plus de 10 000 habitants, reste enclavé malgré l'élégante passerelle qui le relie au quartier du Stade de France. Le tramway T8, qui doit faciliter l'accès des habitants au centre-ville de Saint-Denis et à Paris, peine à trouver son prolongement et, surtout, le projet d'aménagement de « Parc-Canal »***, qui figurait dans les plans d'Hippodamos 93 et devait faire de l'infrastructure une centralité, n'a pas vu le jour.

Finalement, la spécialisation tertiaire a tendance à remplacer la spécialisation

industrielle des années 50. Alors que la rénovation lourde du centre-ville de Saint-Denis (secteur Basilique, à 1,2 km du Stade) battait son plein dans la première moitié des années 90, les accroches n'ont pas été pensées en profondeur, et surtout pas priorisées. Le territoire reste fractionné. Au montage du projet, les hésitations de l'État et les négociations avec les collectivités locales ont retardé la phase opérationnelle. Dès lors, l'urgence dictée par le calendrier a conduit à l'abandon de certaines accroches, inscrites dans le projet urbain d'Hippodamos 93 et indispensables à la revitalisation du territoire : liaison avec le centre-ville de Saint-Denis (entravée par le nœud routier de la Porte de Paris), franchissement du faisceau ferré nord, aménagement du « Parc-Canal », tramway T8. Vingt ans après la Coupe du Monde, le Stade de France trône sur la presqu'île du Cornillon et scrute un territoire qui n'a pas fini sa mue. ■

*Paul LECROART, *The Urban Regeneration of Plaine Saint-Denis (Paris Region) 1985-2020. Integrated Planning in a Large Urban Project, Planning Sustainable Cities: Global Report on Human Settlements*, UN-Habitat, 2009, 23 p.

***Le Parisien*, 20/08/2019.

****Le Parc-Canal. Localisation et faisabilité d'un parc urbain dans la Plaine Saint-Denis*, laurif (mandataire), GIE-Hippodamos, AFTRP, juin 1998.

INTERVIEW

« LE VILLAGE OLYMPIQUE SERA LE DÉMONSTRATEUR DE LA VILLE DE DEMAIN »

**Nicolas Ferrand,**

directeur général exécutif de la Société de livraison des ouvrages Olympiques (SOLIDEO)

PHOTO : XAVIER GRANET

Quelles sont les dynamiques de projets d'aménagement en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ?

Nicolas Ferrand Les Jeux sont d'abord une opération d'intérêt national, permettant de mobiliser un financement exceptionnel pour des constructions pérennes (3,2 milliards d'euros public/privé). Les ouvrages Olympiques sont accompagnés de projets d'aménagement urbain, sous forme de ZAC, tels que l'Arena à la porte de la Chapelle ou le Centre aquatique Olympique à la Plaine Saint-Denis. Certains aménagements, comme le Village Olympique et Paralympique, s'intègrent dans une dynamique multiple, reposant à la fois sur une transformation urbaine de grande ampleur et sur la révolution métropolitaine de la mobilité, avec les travaux de la Société du Grand Paris. Les Jeux seront assurément un accélérateur des politiques publiques en matière de logement et d'aménagement urbain.

Quel sera l'héritage laissé par un tel événement ?

N.F. La notion d'« héritage » des Jeux est devenue centrale pour l'organisation d'un événement sportif d'une telle ampleur (14 250 athlètes, 25 000 journalistes, 4 milliards de téléspectateurs). La charte Olympique du contrat de ville-hôte y veille spécifiquement. Notre héritage pour Paris 2024 porte sur deux grandes ambitions : « Incarner la ville de 2050 » pour le Village des athlètes et « Réinventer la cité-jardin du ^{xxi} siècle » pour le Village des médias ! Notre héritage est aussi méthodologique, notamment par l'adoption d'une démarche juridique innovante : le permis à « double détente » vise à autoriser en un seul et même permis (de construire ou d'aménager) deux états successifs d'un même ouvrage.

Quelle est sa déclinaison dans la conception des sites ?

N.F. Situé à Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et L'Île-Saint-Denis, le Village des athlètes a vocation

à être un quartier bas-carbone, durable et inclusif, intégré aux mutations en cours. Pour cela, il va connaître deux vies en une, grâce à une étape de réversibilité en 2025.

Dans sa phase Olympique, le Village accueillera 3 500 logements pour les athlètes, sur 51 hectares.

Dans sa phase héritage, il deviendra un quartier de 6 000 emplois et de 6 000 habitants, avec des logements sociaux (30 % du parc environ), des logements spécifiques (résidence étudiante, hôtel, etc.), des équipements publics (crèches, groupes scolaires, sites sportifs rénovés...), des commerces et des activités économiques.

Nos ingénieurs-aménageurs accordent une attention toute particulière au développement d'espaces publics à haute exigence environnementale (voiries, parcs, places, etc.) et 100 % accessibles.

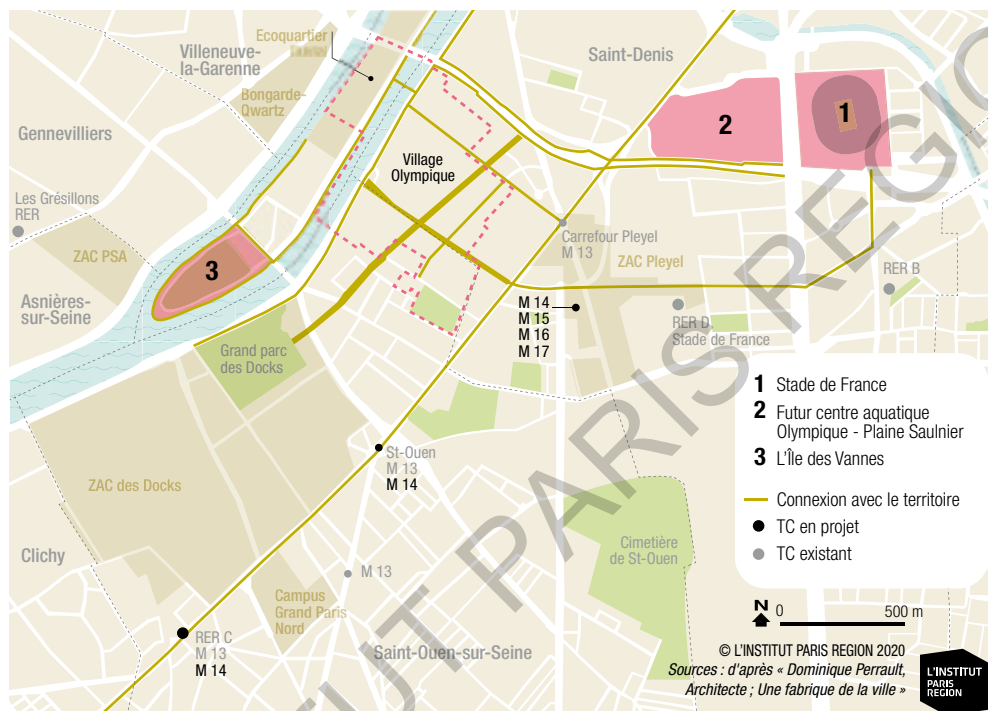
À proximité du Centre principal des médias (au sein du Parc des Expositions du Bourget), nous avons la responsabilité d'accueillir dans les meilleures conditions plusieurs milliers de journalistes et techniciens du Comité international Olympique venus couvrir les Jeux.

Nous avons pensé le futur quartier du Village des médias ancré dans son territoire, pour ses habitants, entre les communes du Bourget, de la Courneuve et de Dugny, avec un programme mixte de logements (environ 1 300, dont 20 % de logements sociaux) et d'activités économiques, et des investissements sportifs (deux gymnases, des terrains de tennis et de football) et éducatifs (crèche, écoles) d'envergure. Enfin, le Parc Georges-Valbon se verra agrandi et sublimé par la reconversion du terrain des Essences.

Quelle place pour l'innovation dans les projets ?

N.F. Notre stratégie environnementale particulièrement ambitieuse nous permet de penser la ville durable de demain avec trois objectifs : renouer le territoire avec la Seine, viser la neutralité carbone (en misant sur

TISSER DES LIENS AVEC LE TERRITOIRE DE PROXIMITÉ



les matériaux bas carbone, et notamment le bois¹), et redonner toute sa place à la biodiversité, pour garantir le confort urbain face au défi bioclimatique de 2050. À ce titre, un fonds d'innovation a été mis en place pour accompagner nos projets et favoriser le déploiement de nouveaux usages. Au sein du Village Olympique, plusieurs immeubles « cimes »¹ seront les démonstrateurs de la ville de demain et du savoir-faire français en la matière, comme par exemple la construction d'un bâtiment 100 % déplaçable, un autre 100 % issu du recyclage, ou enfin un bâtiment 0 déchets d'exploitation.

La SOLIDEO intègre-t-elle la thématique du sport dans la vie future de ces quartiers ?

N.F. Le sport est un élément structurant dans la vie de plus en plus de personnes, et l'État est engagé à le promouvoir – tout spécialement avec l'accueil des Jeux. Nous devons donc intégrer cette pratique le plus en amont possible dans la conception de ces futurs quartiers.

À titre d'exemple, le Village des médias à Dugny est entièrement pensé autour du vélo. Ce territoire est historiquement un lieu d'entraînement et de pratique cycliste : des courses se déroulent 39 dimanches par an sur l'Aire des Vents. Nous amplifierons cette dynamique avec de nombreuses pistes cyclables et d'autres aménagements dédiés au vélo. Au-delà de cette démarche, nous construisons ou rénovons de nombreux complexes sportifs, gymnases et piscines, d'abord pour les Jeux, au titre des sites d'entraînement nécessaires aux athlètes, puis ils offriront de nouvelles opportunités au plus grand nombre au quotidien. ■

Propos recueillis par Sébastien Chambe

1. L'État encourage la présentation de projets qui emploient des techniques et produits innovants, ambitieux et durables, en particulier la filière du bois, reconnue comme éco-responsable et en pleine expansion.

ÉQUIPER AUTREMENT

L'essor de pratiques sportives inédites ou régénérées oblige à davantage d'inventivité. Urbanistes, programmistes et architectes doivent désormais assimiler et intégrer ces nouveaux paramètres pour favoriser le développement de ces pratiques.

Gérard Baslé, sociologue-programmiste
et **Claire Peuvergne**, géographe, directrice
de l'IRDS, L'Institut Paris Region

Au cours des 50 dernières années, trois phénomènes concomitants ou successifs ont induit une grande complexification de la demande en matière de pratique sportive : son extension à de nouvelles populations, sa démocratisation récente dépassant la notion de sport-performance, et une prise de conscience des effets délétères de la sédentarisation sur la santé et des bienfaits de l'activité physique au quotidien.

Ces évolutions conduisent à la nécessité de répondre aujourd'hui à des pratiquants dont les attentes et les modes de pratiques se sont extrêmement diversifiés, avec souvent pour point commun la recherche de faibles contraintes et de plus grande souplesse d'usage. À cela s'ajoutent des carences manifestes en équipements sportifs dans les territoires (voir encadré p. 72). C'est donc un double défi que doivent relever les équipements sportifs publics, dont les modèles sont à revisiter.



AARHUS HARBOR BATH, ARCHITECTE: BIG - CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE: RASMUS HJORTSHØJ

RENOUVELER LES MODÈLES D'ÉQUIPEMENTS

Les réponses innovantes se développent et concernent tout autant les nouveaux équipements, par un renouvellement de leur programmation et de leur conception, que ceux existant, par l'amélioration de leur fonctionnement et de leurs modes de gestion. Pourtant, les équipements sportifs traditionnels (gymnases, stades, etc.), principalement financés par les communes, ont bien du mal à s'adapter. Conçus à l'origine pour répondre aux besoins des clubs et des scolaires, leur accès dépend de créneaux définis à cet effet sur une année sportive.



Les réponses innovantes se développent partout en Europe, comme à Copenhague.

Lorsque des équipements sont construits ou rénovés, il y a souvent reproduction des modèles existant depuis les années 1970, avec des aires de pratiques conformes aux tracés officiels des fédérations, sans aucun espace pour des modalités plus axées sur les loisirs ou la santé. Ils intègrent rarement des espaces d'accueil et de convivialité. C'est pourtant l'élargissement à d'autres publics qui doit être impulsé, tout en permettant les pratiques scolaires ou en club. Car la pratique en club est toujours plébiscitée (63 % des Franciliens entre 4 et 15 ans pratiquent en club au moins une fois par semaine, et 36 % des 15 ans

et plus). C'est un rempart contre une marchandisation totale de la pratique sportive, considérée, par ailleurs, comme un véritable outil d'insertion pour les populations les plus fragiles.

Les concepteurs de l'offre privée d'équipements sportifs ont bien perçu les changements en cours et ont déployé différents concepts en conséquence : réservation en ligne, plateforme sociale pour créer une communauté, pas d'obligation d'adhésion, espaces de convivialité (bar, restauration...), larges plages horaires d'ouverture, diversification de gamme (du *select* au *low cost* ou vers des publics féminins)...

LE PRINCIPE D'UNE « SALLE SPÉCIALISÉE POUR TOUS »

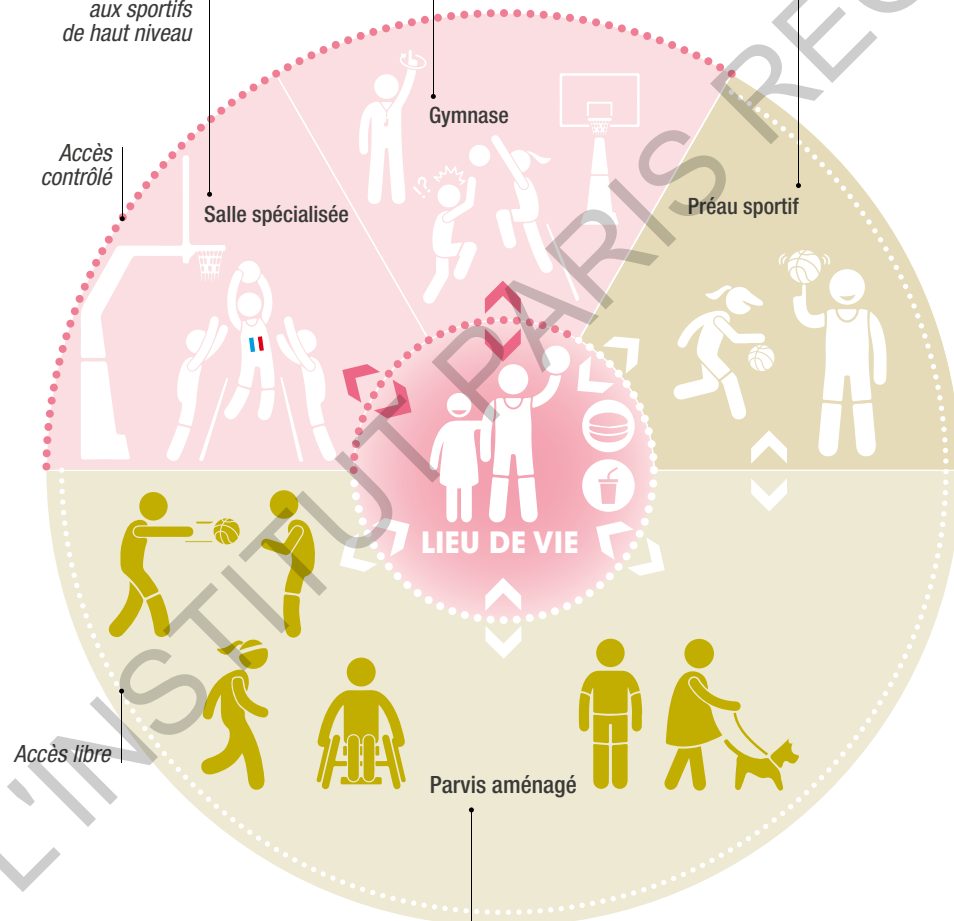
EXCELLENCE SPORTIVE

Espace réservé
aux sportifs
de haut niveau

PRATIQUES POUR TOUS

Espace dédié aux clubs,
licenciés, scolaires
et aux entraînements

Espace accessible
à tous les pratiquants
et auto-organisés



ACCESSIBILITÉ MAXIMALE

Espace public perméable
pour donner de la visibilité,
susciter l'envie et la curiosité

On retrouve, dans cette catégorie, les salles de futsal, d'escalade de bloc, de basket 3x3, de sports de sable ou encore de fitness. Dans les équipements publics, seuls les centres aquatiques ont connu de fortes évolutions programmatiques, répondant aux enjeux cumulés de sport, de loisir et de santé, ce qui peut faire modèle pour d'autres équipements.

Quant aux effets de la transition écologique, ils se sont traduits avant tout par la recherche de solutions techniques économes en énergie et vertueuses en impact sur l'environnement, assurées par la définition d'un label Haute Qualité Environnementale (HQE) spécifique. Aucune analyse pour de nouvelles réponses d'usage et d'accueil de tous n'a, pour autant, été menée. Le standard du gymnase polyvalent s'impose toujours, avec une très grande salle comprenant toutes les aires de pratiques, des plus grandes aux plus petites, en réponse à l'adage « qui peut le plus peut le moins ». Néanmoins, quand l'activité utilise le moins, il faut toujours chauffer, éclairer, entretenir le plus. Les collectivités donnent la priorité aux dimensions économiques du projet, tant en investissement qu'en fonctionnement. Cela engendre le développement de nouvelles procédures de réalisation (marchés publics globaux de performance, délégations de service public...), qui réduisent les risques et rassurent les maîtres d'ouvrage, mais qui pèsent sur les caractéristiques des projets et leur inventivité dans les modalités d'usage.

Tout projet d'équipement sportif vertueux interroge de nombreuses autres dimensions, dont celle de la pertinence sociale, qui s'appuie sur un renouvellement des usages et des publics, sur une gouvernance permettant d'associer les citoyens à la définition et à l'évolution du projet. Aujourd'hui, il faut imaginer une autre façon de répondre aux besoins sportifs, en se fondant sur une hiérarchisation des attentes des pratiquants.

RAPPROCHER LES DIFFÉRENTS MODES DE PRATIQUES

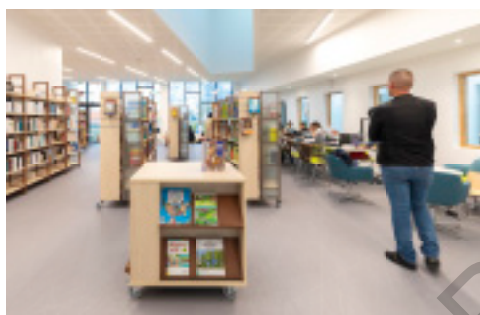
Comment ajuster au mieux les surfaces et les volumes bâtis en fonction des usages attendus en produisant des réponses efficaces en termes

d'isolation, d'énergie renouvelable et de maîtrise des nuisances ? Des concepts d'équipements semi-spécialisés, pour toutes les modalités, peuvent être imaginés, l'accueil des pratiquants étant au cœur du projet.

L'interface entre les parties couvertes et l'extérieur devient un enjeu majeur sur les questions d'accessibilité douce, d'effet « parvis », pour un équipement ouvert sur la ville et le quartier. Les espaces non clos et clos s'organisent, en allant du plus ouvert au plus « réservé », dans une hiérarchisation des modalités de pratiques, tout en enrichissant les possibilités de rencontre, de pratique partagée entre les experts et les autres pratiquants : un parvis actif, abrité, proposant des offres de pratiques ouvertes, accessibles, utilisé par des groupes constitués, avec un encadrement, ou par des groupes spontanés auto-organisés ; des espaces couverts et clos, avec les qualités des salles spécialisées traditionnelles, pour l'entraînement et la compétition. Ces espaces accueillent les scolaires et les licenciés, leurs caractéristiques dépendant du projet du club et de son niveau. Cet équipement s'organise autour de l'accueil, du foyer du club. À divers moments, les experts et les licenciés peuvent s'exercer avec les pratiquants loisirs dans les espaces ouverts. Les conditions de lien social et de convivialité se vivent au quotidien. La richesse et la diversité des activités et des services permettent la professionnalisation de multiples acteurs sur les fonctions d'animation, d'entraînement, d'accueil, de gestion, de services...

Et ce, sans remettre en cause le noyau dur du projet sportif du club résident, avec au contraire un impact significatif pour ce dernier en termes de professionnalisation et d'emploi.

L'équipement devient un pôle de service pour les pratiquants hors club, qui y accèdent moyennant finance pour un service rendu (vestiaires, conseils sportifs, etc.). L'objectif est bien de créer un équipement diversifiant l'offre traditionnelle, centrée sur la proposition unique d'aires de pratique conformes aux règles fédérales, pour définir des espaces plus ouverts dans un souci d'accessibilité universelle, et capables d'accueillir des publics nouveaux.



PHOTOS: J. TOMAS/MAIRIE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Balagny à Aulnay-sous-Bois : un exemple d'équipement multifonctionnel.

INTÉGRER L'HYBRIDATION ET LA MIXITÉ FONCTIONNELLE

Les équipements sportifs sont le plus souvent centrés sur eux-mêmes, le gymnase isolé, parfois près du collège, les aires sportives d'un complexe sportif ou d'un parc des sports. Comment créer des synergies entre différentes fonctions, entre différents usages, permettre des mutualisations de services, y compris privés, dans une approche plus large, culturelle, et socio-éducative ?

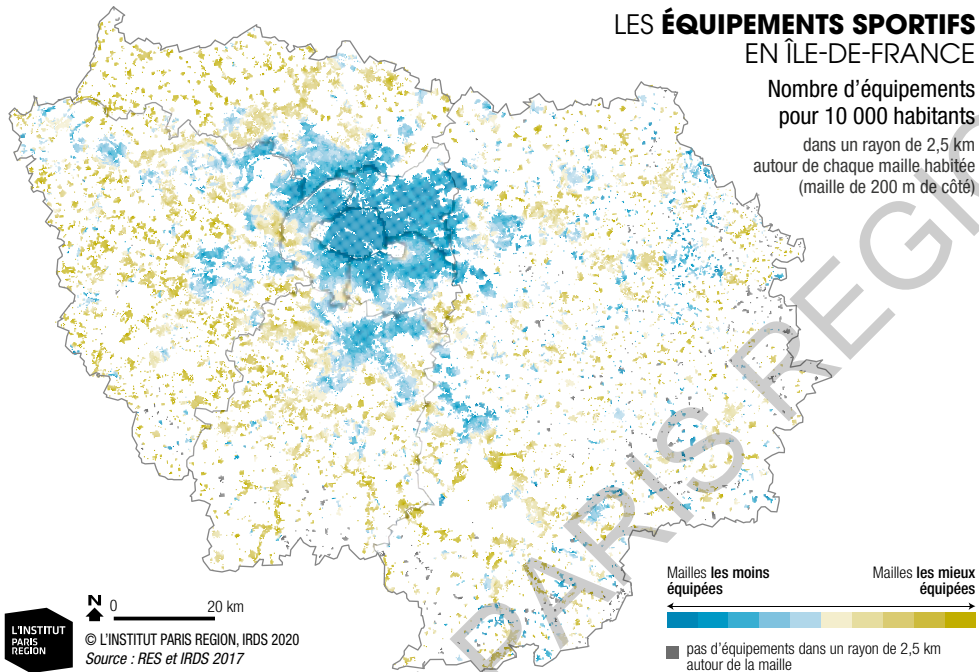
Quelques projets de ce type ont existé dans les années 70 et 80, avec les concepts de MJC, de Maison du Temps Libre, comme l'Espace Jacques Kosciusko-Morizet de Saint-Nom-la-Bretèche, où sont regroupés un service municipal animation jeunesse, un conservatoire de musique et de danse, une maison loisirs et culture, une grande salle polyvalente sportive, une crèche, un skatepark... Cette tendance, mise en sommeil, semble renaître à partir des objectifs de densification urbaine et sous l'effet des attentes plus diversifiées des citadins. L'exemple récent de l'espace multimodal

à Aulnay-sous-Bois, dans le quartier en politique de la ville (QPV) de la Fontaines des Prés, en témoigne. Il regroupe une diversité de programmes mutualisés (bibliothèque, tiers lieux, dojo et salle sportive polyvalente, antenne jeunesse, assistance juridique et administrative, etc.). Implanté sur une ancienne friche, sa construction s'est accompagnée d'une réflexion importante sur les espaces extérieurs attenants qui permettent de prolonger les activités et d'accueillir de l'événementiel (parvis, jardin). Une démarche qui a largement su associer les habitants du quartier.

Mais rendre l'équipement plus ouvert, plus souple, modifie profondément la vie à l'intérieur. Toutes ces modalités nouvelles posent des questions inédites de sécurisation et de responsabilités. Cela va de la présence obligatoire d'un gardien à la responsabilité systématique du maire pour toute installation d'un équipement sur l'espace public. Certaines réponses sont déjà mises en œuvre : ainsi, dans les piscines, lorsque le club est l'unique utilisateur, il assume

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN ÎLE-DE-FRANCE

Nombre d'équipements pour 10 000 habitants dans un rayon de 2,5 km autour de chaque maille habitée (maille de 200 m de côté)



LES CARENCES EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN ÎLE-DE-FRANCE

Avec 23 équipements sportifs pour 10 000 habitants, l'Île-de-France se situe en dernière position sur les 13 régions de France métropolitaine, la moyenne nationale étant à 41 pour 10 000 habitants. Au sein même de l'Île-de-France, des disparités existent. Dans la zone dense de la région, l'offre d'équipements se situe à proximité des lieux de vie vers lesquels on peut se rendre à pied ou à vélo (56 % des pratiquants réguliers). La diversité d'équipements sportifs (plus de 20 types d'équipements par commune) donne potentiellement accès à une large palette d'activités. En revanche, le taux d'équipements par habitant étant faible, cela entraîne une saturation des équipements. En zone peu dense, la densité d'équipements au km² est plus faible. Cela induit des déplacements motorisés (82 % des pratiquants utilisent la voiture ou la moto). L'éloignement des équipements est considéré comme un frein à la pratique (cité par 25 % des peu sportifs, contre 15 % en zone dense). La diversité d'équipements sportifs y est faible (moins de 10 types d'équipements par commune), et certains équipements sont rares voire inexistants : aucune

patinoire, aucun vélodrome, une offre moindre de bassins de natation fonctionnant toute l'année, de très rares salles d'escrime ou de terrains de badminton, etc. En revanche, la salle des fêtes polyvalente joue souvent un rôle clé dans les villages (cours de gymnastique, danse, etc.).

Les chiffres peu favorables à l'Île-de-France conduisent les pouvoirs publics à parler d'un indispensable rattrapage. Si l'objectif était d'atteindre le niveau du meilleur taux observé en France (région Centre Val-de-Loire), il faudrait alors produire près de 38 000 équipements supplémentaires sur la région, ou près de 24 000 environ si l'on se référait à la moyenne nationale. L'effort de construction apparaît énorme. On peut, dès lors, s'interroger sur la signification de ces valeurs. « Rattraper » ne peut se réduire à un taux à atteindre, en reproduisant les modèles d'équipements passésistes. Il devient urgent de construire des équipements qui rendent de meilleurs services tout en optimisant l'existant (éviter la sous-utilisation) et en aménageant des espaces publics qui favorisent l'activité physique et sportive. ■

la surveillance avec ses propres encadrants, ou des personnels municipaux assurent une présence « tournante » et visitent plusieurs équipements. Cela revient aussi à rendre de plus en plus responsables et autonomes les utilisateurs des équipements sportifs publics (scolaires, associatifs, coachs, individuels), en s'appuyant sur les ressources nouvelles des réseaux connectés, des dispositifs de contrôle d'accès... Ces équipements connectés permettant le libre jeu des accès, des créneaux horaires souples doivent susciter une autre convivialité par les réseaux sociaux, dans laquelle l'offre répond plus efficacement aux demandes, celles des sportifs de haut niveau comme celle des pratiquants de loisirs, de santé, celles des scolaires, des clubs, des coachs et des individuels ou des groupes.

PENSER LA SAISONNALITÉ DES ÉQUIPEMENTS

La prise en compte des rythmes saisonniers répond aussi au renouvellement des modèles d'équipements. L'installation d'équipements temporaires, à l'image de ceux de « Paris Plage » et de ses déclinaisons dans d'autres villes, ou encore des patinoires de Noël, des bassins de baignade d'été mobiles, offre des rendez-vous, attendus au même titre que des événements culturels de saison (festivals, etc.). Ces activités, souvent plus proches du loisir, décloisonnent la ville, favorisent le lien social, incitent les habitants à des pratiques moins sédentaires. Cette mise en rituel des saisons participe de la ville expérientielle.

Et par ailleurs, comment favoriser l'extension saisonnière de certaines pratiques en extérieur ? Il existe déjà des solutions, comme proposer des équipements adaptés de type couverts non clos (kiosque, préau sportif, skatepark, plateau de sports collectifs...), des éclairages adaptés. Une manière de revisiter le modèle installé depuis les années 60, consistant à scinder les équipements sportifs entre une version estivale découverte et une version couverte tout le reste de l'année. Le dévelop-

pement depuis une dizaine d'années des bassins nordiques témoigne de ce changement progressif de paradigme.

UN MODÈLE SOUS TENSION

Le système sportif existant est sous tension. Les porteurs de l'offre, les collectivités et le mouvement sportif ont construit des dispositifs et des équipements répondant à des objectifs qui ne satisfont que partiellement une demande sociale qui s'est complexifiée et diversifiée, faisant appel à des modes de financements croisés entre « gratuité » (donc à la charge de tous) et paiement direct (donc à la charge

du pratiquant). Innover interroge les concepts, les modes constructifs, les solutions techniques, les modalités de gestion commerciale et suscitent des interrogations nouvelles en termes d'externalisation, de délégation de services publics, voire de répartition entre une offre publique et une offre privée.

Dans une vision prospective, il faut imaginer l'impact des tendances lourdes comme des faits porteurs d'avenir. La transition numérique, support de la pratique, outil de développement et d'auto-organisation, partenaire des dispositifs de sport santé, porteuse d'une pratique sur simulateurs, demande la construction de volumes bâtis plus réduits. La transition écologique tend à mettre fin aux équipements énergivores. En intégrant ces tendances, les équipements seront moins coûteux en investissement et en charge de fonctionnement. Ils permettront la création d'emplois sportifs dans des cadres renouvelés (salarié d'une association, d'une entreprise, micro-entrepreneur...). Par ses dimensions transversales, la réussite d'une innovation repose sur le recours à une démarche de réalisation elle-même innovante. Progressivement, ces réponses seront définies dans le cadre de démarches partagées entre des acteurs publics, privés, associatifs, voire individuels, qui seront amenés à prendre leur juste part dans la définition, le financement et la gestion du futur projet. ■

LES USAGES AU CŒUR DU RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE

INTERVIEW

« LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PEUVENT AUSSI ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ »



Jonathan Flandin,

chargé de mission écologie urbaine, ARB îdF, L'Institut Paris Region

PHOTO : L'INSTITUT PARIS REGION

De quelle manière les équipements sportifs peuvent-ils jouer un rôle dans la préservation de la biodiversité ?

Jonathan Flandin Les équipements sportifs, qui englobent de nombreuses typologies, de la pelouse sportive au golf en passant par les gymnases, offrent de grands espaces pouvant accueillir la biodiversité. Mais tous n'ont pas la même capacité d'accueil et, en tant que tels, les pelouses des stades et terrains de grands jeux qui sont tondus et entretenus très régulièrement n'offrent que peu de possibilité à la faune et la flore de s'installer. Mais la gestion écologique appliquée à ces espaces et leurs abords (talus, haies, bandes enherbées...) peut permettre de protéger les sols et la biodiversité que l'on y trouve. En outre, s'ils sont bien gérés, ils peuvent s'avérer être des éléments-relais de la trame verte pour la biodiversité, notamment en milieu urbain dense. De la même manière, la conception ou la réhabilitation des gymnases, qui n'ont a priori que peu d'intérêt pour la biodiversité, pourrait être l'occasion d'intégrer des toitures ou des murs végétalisés et répondre ainsi aux enjeux liés au changement climatique (réduction des îlots de chaleur urbain, gestion des eaux de pluie, meilleure isolation thermique des bâtiments...).

Quels sont les principaux enjeux de gestion de ces espaces ?

J.F. Le premier enjeu est celui de la santé humaine. En effet, les espaces sportifs sont trop souvent gérés de manière intensive à l'aide de pesticides et d'engrais chimiques pouvant engendrer chez ceux qui les manipulent, comme chez les usagers, des pathologies diverses, qui peuvent être grave en cas d'exposition prolongée. Ce sont souvent les exigences des différents clubs et fédérations sportives qui poussent les gestionnaires vers des pratiques intensives peu favorables à l'environnement en général et à la biodiversité en particulier. Cela peut nous faire penser

que la fonction du lieu et ses contraintes s'opposent aux initiatives écologiques et à la gestion différenciée. Le second enjeu concerne la préservation de la ressource en eau.

Quelles sont les solutions possibles ?

J.F. Des pratiques alternatives permettraient de diminuer les problèmes de santé touchant les personnes qui épandent les pesticides et celles qui fréquentent régulièrement les sites traités. Elles sont basées sur un travail mécanique du sol (le décompactage, le carottage du sol, le défeutrage, la scarification, le regarnissage...). Il faut aussi conduire les fédérations et les gestionnaires des sites à travailler sur les enjeux de santé pour les enfants, les adolescents et les sportifs qui fréquentent ces terrains. Il faut noter que les terrains synthétiques sont souvent présentés comme une alternative « écologique » au gazon naturel. Or, même si l'entretien d'une pelouse synthétique est moins contraignant, il s'agit tout de même d'une artificialisation du sol et d'un entretien, imposé par un cahier des charges bien défini, qui reste malgré tout nécessaire. Sur la question de la préservation de l'eau, l'arrêt de l'usage des désherbants chimiques améliore la qualité de l'eau souterraine et des cours d'eau. La diminution de la fertilisation participe à réduire la pollution de l'eau par les nitrates. Les coûts engendrés par la dépollution (le coût du fonctionnement, voire de la construction d'une usine de potabilisation, entre autres) se répercutent sur la facture d'eau potable. En évitant de polluer, on ferait disparaître les dépenses liées à ces coûts. Comme pour tous les espaces, l'impact environnemental peut être fortement réduit si l'espace sportif concerné a été conçu en réfléchissant à sa gestion future. ■

Propos recueillis par Lina Hawi et Laure Thévenot

INTERVIEW

« L'ÉQUIPEMENT SPORTIF COMME UNE AVENTURE »

**Matthieu Briol,**

directeur du développement, Union nationale des Centres sportifs de Plein Air, UCPA

PHOTO : D.R.

Quelles sont les missions de l'UCPA ? Comment intervient-elle dans les équipements sportifs ?

Matthieu Briol. L'UCPA exerce dans plusieurs domaines d'activités. Au départ spécialistes des vacances sportives pour enfants, adolescents et jeunes adultes, des loisirs sportifs pour tous et des formations aux métiers du sport et de l'animation, nous sommes également devenus, depuis une vingtaine d'années, gestionnaires d'équipements sportifs. Plus récemment, depuis six à sept ans, nous intervenons plus en amont, en étant partie prenante dans des projets globaux. Nous avons ainsi développé une expertise d'ingénierie et de réalisation de complexes sportifs innovants au service des territoires.

Qu'est ce qui a motivé ce nouveau positionnement ?

M.B. Cette diversification intervient à une période où les montages de projet d'équipements évoluent, avec de plus en plus de partenariats public-privé, d'appels à projet lancés par les collectivités locales et d'opérations d'aménagement qui intègrent le sport comme levier de qualité de vie essentiel. En intervenant dans les projets dès le départ, grâce à notre expérience acquise de longue date dans l'exploitation des équipements, nous pouvons proposer de véritables innovations, mais également des solutions pour optimiser les investissements et les coûts d'exploitation. Notre expertise permet, par ailleurs, une meilleure prise en compte des besoins et des futurs usages. Ce sont ces évolutions dans les usages qui nous ont permis de replacer le sport en cœur de ville et de développer une offre commerciale différente, qui s'allie à de nouveaux services aux usagers. C'est ce que nous faisons, par exemple, dans le cadre du projet de complexe aquatique pour la Communauté urbaine du Grand Reims. Le sport est créateur de liens entre espaces, entre personnes, entre intérêt général et intérêts privés. Les promoteurs ont rapidement compris l'enjeu marketing de le prendre en compte dans les projets et de nous y

associer, aux côtés des architectes ou des paysagistes. Dans le cadre des opérations d'aménagement et des appels à projets, nous nous positionnons aux côtés des promoteurs et investisseurs, à la fois en tant que concepteur/investisseur et en tant qu'exploitant commercial. Ces projets offrent une vraie transformation dans l'approche des espaces sportifs, à travers des démarches plus intéressantes, mais ils se complexifient, avec de nouveaux montages, qui intègrent de nombreux acteurs et une diversification des financements. L'enjeu est de garder une vision globale et d'assurer un montage financier et juridique limitant les risques. L'expérience acquise par UCPA nous permet d'aborder la réalisation de ces projets de façon innovante.

Quelles sont les évolutions souhaitables des équipements sportifs ?

M.B. Alors que les enjeux sont globaux, en termes d'aménagement, de santé et de qualité de vie, les acteurs du sport sont restés trop longtemps isolés. Aujourd'hui, l'équipement ne joue plus seulement un rôle de destination : il crée un rendez-vous dans la ville. Il se transforme en pôle de services. Lieu de rencontre et de convivialité, le pratiquant doit y trouver un accompagnement souple, selon ses besoins, une activité sportive régulière, occasionnelle, ou simplement l'accès à des douches et vestiaires. Nous nous dirigeons de plus en plus vers des « équipements multiplexes », avec des logiques commerciales plus dynamiques, qui se repositionnent au cœur des villes. Les liens entre ce qui se passe dans l'équipement et au dehors doivent être repensés et consolidés, notamment avec les politiques sportives locales. Depuis sa création, l'UCPA conçoit le sport comme une aventure, et l'équipement sportif doit être un lieu qui permet cette aventure. Offrir une telle expérience est totalement en phase avec les attentes et les besoins des usagers. ■

Propos recueillis par Lina Hawi et Laure Thévenot



STADES ET GYMNASES AU SERVICE DE LA **RÉSILIENCE**

Le risque inondation de la Seine et de ses principaux affluents (Marne, Oise, Loing...) représente le principal risque naturel en Île-de-France. Les équipements sportifs franciliens sont particulièrement exposés, mais ils pourraient aussi contribuer à en réduire l'impact sur le territoire.

Ludovic Faytre, référent études risques majeurs/aménagement, L'Institut Paris Region

La question de la vulnérabilité systémique du territoire francilien, et plus particulièrement de l'agglomération parisienne, se pose en cas de nouvelle crue majeure : exposition humaine et économique importante, dysfonctionnements des grands réseaux structurants (électricité, transport, télécommunication, eau potable, assainissement...) et conséquences durables sur le territoire.

PLUSIEURS CENTAINES D'ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS

Si l'agglomération parisienne est relativement bien protégée des crues de faible intensité, comme celles ayant touchées l'Île-de-France en 2016 et en 2018, les difficultés significatives engendrées par des débordements se font ressentir pour des crues d'occurrence cinquantennale (type 1924 ou 1955), pouvant potentiellement toucher de très nombreuses installations.

Pour la seule vallée de la Seine, qui concentre plus de 85 % des sites potentiellement exposés en Île-de-France, plusieurs centaines d'équipements sportifs sont recensés dans les zones inondables par une crue majeure (occurrence centennale) :

- des équipements de plein air : près de 450 terrains de grands jeux (football, rugby), plusieurs centaines de terrains de tennis et leurs installations associées (vestiaires, locaux techniques, club house...) sur des terrains communaux ou intégrés au sein de complexes sportifs de grandes dimensions, comme le Parc interdépartemental des sports Paris Val-de-Marne (25 terrains) ou la plaine de jeux de Bagatelle (Paris 16^e) pour les plus importants. L'emprise de ces équipements de plein air en zone inondable totalise près de 550 hectares ;
- plusieurs centaines d'installations couvertes : gymnases, salles multisports, salles spécialisées, localisées dans des complexes sportifs dédiés, mais aussi, pour une part importante d'entre elles, rattachées à des établissements scolaires (collèges et lycées). Ces installations totalisent près de 385 000 m² d'emprise au sol ;

- des équipements sportifs spécifiques : trois patinoires, une trentaine de piscines et de centres aquatiques (90 000 m²) ;
- des infrastructures liées à des sports nautiques (bases d'aviron et de canoë, clubs nautiques...) localisées sur les berges de Seine.

La plupart de ces équipements sont de niveau communal, mais certains relèvent d'un intérêt régional ou national : l'Accor Hotels Arena de Paris, le stade Yves-du-Manoir à Colombes, les hippodromes de Maisons-Laffitte et de ParisLongchamp...

DES ENJEUX SPORTIFS... ET FINANCIERS

L'inondation simultanée de plusieurs centaines d'équipements, ou leur indisponibilité pour de multiples raisons (inaccessibilité des infrastructures, coupure électrique, assainissement, questions organisationnelles...), impacteront directement les pratiques sportives et de loisirs de plusieurs dizaines de milliers de Franciliens, mais aussi les activités rattachées au temps scolaire des écoliers, collégiens ou lycéens.

Les conséquences sur ces infrastructures seront durables : de plusieurs jours à plusieurs semaines, pendant le temps de la crue. Elles seront plus importantes encore, certainement plusieurs mois, pour la remise en activité des équipements directement impactés par la montée des eaux : temps de séchage, dépollution, remise en état ou reconstruction, contrôles réglementaires s'agissant d'Équipement recevant du public (ERP)... Cette situation est aussi de nature à profondément désorganiser toutes les compétitions au niveau des ligues départementales ou régionales, voire nationales, mobilisant chaque week-end des dizaines de milliers de sportifs.

Les enjeux sont également financiers, pour des équipements très majoritairement propriété des collectivités publiques. La plupart d'entre eux, construits avant les années 2000, n'ont pas bénéficié des prescriptions des Plans de prévention des risques inondation (PPRI), qui visent à réduire les dommages et la vulnérabilité des nouvelles constructions en zones inondables.

UNE PLACE À TROUVER DANS L'URBANISME RÉSILIENT

À l'échelle de l'Île-de-France, l'évolution de l'urbanisation s'inscrit, aujourd'hui, essentiellement dans le cadre des processus de densification et de mutation du tissu urbain liés à la recomposition de la zone dense. Une partie non négligeable de l'offre foncière disponible au cœur de l'agglomération parisienne s'inscrit le long de la voie d'eau, en zone inondable, sur les sites historiques du développement industriel. Ce processus de densification est amené à se poursuivre : les enjeux du développement urbain portés par le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF 2030) et la loi Grand Paris en matière de renforcement du lien urbanisme-transport, de densification, de compacité de la ville vont conduire localement à une forte augmentation des enjeux humains et économiques sur des sites très exposés.

Cet état de fait peut entrer en contradiction avec des objectifs affichés de réduction de la vulnérabilité des territoires franciliens et métropolitains aux inondations. L'aménagement « nouveau » en zone inondable doit donc s'orienter vers des pratiques moins génératrices de risques, à l'échelle globale comme à l'échelle individuelle.

Parallèlement, la densification de l'espace urbain et l'accroissement des populations s'accompagnent localement de besoins nouveaux en équipements, en espaces verts et de loisirs. Les équipements sportifs, qui participent au lien social, à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire, prennent ainsi toute leur place au sein des projets urbains.

Dans une approche globale de gestion des risques et d'aménagement à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, la vulnérabilité aux inondations s'examine au regard de multiples enjeux : enjeux économiques (coût des dommages aux biens directement exposés, coûts indirects), dysfonctionnements des réseaux structurants et leurs effets systémiques, mais aussi enjeux de gestion de crise (hébergement

provisoire de population résidente, évacuation des équipements et personnes sensibles...). Face à des choix d'urbanisation renouvelée en zone inondable et dans un objectif de plus grande résilience, la question des équipements sportifs soulève certainement moins d'interrogations que pour d'autres types d'usages ou d'occupation du sol : coût de dommages plus faibles que pour la majorité des autres équipements publics (santé, enseignement...), enjeux de gestion de crise très limités, urgence de remise en activité moins prioritaire dans la période post-crise.

Ainsi, au sein de grandes opérations d'aménagement, ces infrastructures pourraient trouver leur place préférentiellement dans les zones d'aléas les plus forts (hauteur d'eau importante, durées de submersion longues), avec un moindre coût pour la société, au même titre que, par exemple, les parcs urbains et les espaces

verts. Cette implantation peut être guidée par une approche multifonctionnelle conjuguant, pour des terrains de grands jeux (football, rugby...), la pra-

LES TERRAINS DE SPORT PEUVENT SERVIR DE ZONES D'EXPANSION DES CRUES

tique sportive avec des objectifs de prévention des inondations, en préservant en zone urbaine dense ces espaces faiblement urbanisés comme zones d'expansion des crues. Pour les installations couvertes, la multifonctionnalité peut revêtir une dimension de temporalité : accueil des sportifs au quotidien, lieu d'hébergement et de refuge temporaire pour les personnes sinistrées pendant une inondation, site de soutien à la population en période post-crise, chacune de ces fonctions étant anticipée dès la conception du bâtiment.

Ces objectifs de résilience devraient se traduire dans tous les projets urbains en zone inondable : développements économiques, équipements de services publics... et, évidemment, au regard des besoins actuels, dans les opérations de construction de logements. Le Village Olympique, construit sur les berges de Seine (Saint-Ouen et L'Île-Saint-Denis), et qui deviendra un quartier d'habitats à l'échéance des Jeux de Paris 2024, peut constituer le site emblématique de cette ambition. ■

PENSER L'ARCHITECTURE DU SPORT ET SON TERRITOIRE

Les équipements sportifs ordinaires sont des éléments structurants qui peuvent marquer durablement les territoires de la métropole tout en construisant des lieux d'identification forts.

Cette architecture du sport au quotidien ne pourrait-elle pas constituer un outil clairement énoncé d'aménagement spatial de la métropole ?

Thierry Mandoul¹, architecte DPLG et maître de conférences à l'ENSA Paris-Malaquais

La métropole francilienne compte aujourd'hui plus de 28 000 installations sportives, réparties sur huit départements. Les politiques publiques ayant accompagné ces réalisations ont, pour la plupart, été exclusivement orientées vers la réalisation des équipements. Si un maillage « sportif » de stades, de gymnases et de piscines s'est formé au fil des ans à l'échelle francilienne, il n'a jamais constitué un outil clairement énoncé d'aménagement territorial. Des efforts ont néanmoins été fournis, puisque leur implantation résulte, pour partie, de la recherche d'équilibres socio-politiques entre quartiers Est et Ouest parisiens et franciliens, de la construction d'un anneau sportif autour du périphérique entre Paris et ses banlieues, du développement d'infrastructures sportives dans les quartiers dit « sensibles » et enfin au cœur de grands domaines naturels. Mais les questions foncières et locales auront toujours eu, jusqu'à ce jour, raison de projets territoriaux globaux.

À l'heure où les pratiques sportives quotidiennes se multiplient en ville, et notamment dans l'espace public, la question d'un projet spatial

territorial « sportif » ne devrait-elle pas être plus clairement posée ? Les activités sportives quotidiennes ne sont-elles pas susceptibles de créer du lien « autrement » entre habitants de différents territoires ? Le sport et ses équipements, ainsi que ses pratiques urbaines, plus ou moins informelles, ne peuvent-ils pas constituer un cadre privilégié pour réfléchir aux évolutions de la métropole contemporaine ?

La question est d'autant plus pertinente que le sport établit une relation physique élémentaire à son environnement. Il interroge l'architecture et la ville en général à l'échelle du territoire, en particulier lors de courses à pied ou de randonnées, d'activités de glisse ou de déplacements urbains en cycle ou roller. Au fil de ces parcours, libres ou tracés au-delà des limites des arrondissements et des communes, l'espace urbain se révèle aux pratiquants différemment de ce qu'ils en perçoivent et vivent habituellement. La condition d'un projet d'aménagement sportif territorial interroge la nature des équipements sportifs et leur intégration au sein de la métropole francilienne. La rencontre entre un programme aussi hétérogène que peut l'être



Le BasketBar, un lieu de vie au cœur du campus de l'université d'Utrecht.

un équipement sportif et une métropole est à l'origine d'une multitude de situations riches de diversités et d'enseignements. L'équipement sportif se doit-il d'être intégré ? N'est-il pas vain de vouloir banaliser la présence de telles constructions, en essayant de les faire disparaître ou en les adaptant de façon trop significative à leur contexte ? Ne doit-on pas assumer la part singulière de leur programme et leur capacité à créer des mondes dans le monde, à faire de ces lieux où le jeu annihile temporairement l'ordre des règles sociales, un refuge spatial à part entière ?

Assembler des programmes apparemment incompatibles offre la possibilité de créer des éléments singuliers dans des environnements sans qualités. Le projet de BasketBar de NL Architects en 2003 sur le campus de l'université d'Utrecht en a fait la démonstration, avec brio et par l'usage, depuis plus de quinze

TRANSFORMER LES LIEUX EN MONUMENTS LUDIQUES

ans. Tout l'intérêt de cet édifice est d'avoir disposé, au-dessus d'un café à demi-enterré, un terrain de basket XL servant de toit, et de lui avoir adjoint latéralement un mini-amphithéâtre avec rampe d'accès, pour permettre aux personnes à mobilité réduite, tout autant

qu'aux skaters, de glisser vers la cafétéria. Trois types architecturaux aux configurations spatiales spécifiques créent ainsi

un édifice hybride, qui tire des avantages de chacune des potentialités programmatiques et économiques de l'association des trois programmes. Cet amalgame fait d'un édifice de dimensions modestes un « monument ludique » par la singularité de son écriture architecturale, signe d'un premier lieu de vie particulier dans un campus universitaire jusque-là monofonctionnel.

Ultime stratégie territoriale sportive à considérer, dans un souci d'action rapide, celle de



La multiplication de micro-architectures s'inspire des expériences menées par Aldo van Eyck sur les playgrounds pour les enfants d'Amsterdam au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

la multiplication de micro architectures, pour répondre aux demandes des habitants de quartier. Elle a, par exemple, à Paris, donné jour aux terrains d'éducation physique (TEP). Petits équipements sportifs de proximité, ils répondent aux besoins de pratiques sportives de quartier. Ouverts à tous, la soixantaine de TEP parisiens propose des terrains de sports collectifs, des rampes et obstacles pour skaters, ou encore des structures d'escalade. La conception de ces équipements prend en compte la pratique sportive des modalités souples d'utilisation. Les sports pouvant être pratiqués sont choisis en fonction de leur adéquation avec l'espace mis à disposition. La démarche est à rapprocher des expériences menées par Aldo van Eyck au sujet de playgrounds² pour les enfants d'Amsterdam au sortir de la Seconde Guerre mondiale, construits sur de multiples parcelles jusque dans les années 1980.

Ces terrains de jeux, entre autres, nous ont appris que la ville ne se joue pas uniquement en *master plan*, mais également sur la réalisation

de réseaux et de maillages d'interventions de petite échelle. Objets en volume aux significations multiples, formes géométriques simples aux fonctions ouvertes, les playgrounds constituent des éléments structurants et peuvent marquer durablement le paysage urbain sur de grands territoires tout en construisant des lieux d'identification forts pour des générations de jeunes citadins.

Micro-architectures et édifices hybrides sont quelques-unes des pistes par lesquelles peuvent s'élaborer à travers le sport les prémices d'une approche réticulée, participative de l'espace urbain public, profitant des paramètres « mouvants » de la ville existante. La pratique du sport se superpose à la topographie urbaine comme un espace autre, un microcosme festif qui, s'insérant dans les espaces du quotidien, les ouvrirait à des imaginaires alternatifs de l'expérience métropolitaine. ■

1. Thierry Mandoul a été co-commissaire de l'exposition *Sport, portrait d'une métropole*, Pavillon de l'Arsenal
2. Terrains de jeux.



LE DÉFI DU **FINANCEMENT**

En Île-de-France, les objectifs élevés de construction de logements visent à répondre à une demande particulièrement forte.

Ils impliquent une production adéquate en équipements publics, et sportifs. Mais cette dernière, confrontée à des problèmes de financements, ne suit pas celle des logements.

Alexandra Cocquière, juriste urbaniste
et **Claire Peuvergne**, géographe, directrice de l'IRDS, L'Institut Paris Region

À l'heure où les opérations d'urbanisme se font dans un contexte de maîtrise de l'étalement urbain, de reconstruction de la ville sur la ville et d'objectif « zéro artificialisation », il devient difficile de proposer des réponses standardisées de programmation d'équipements publics comme il en était d'usage¹. Ainsi, les installations sportives sont de plus en plus intégrées dans des projets mixtes, privilégiant un modèle de ville dense.

On mise également sur la ville intelligente et sa capacité à activer, en temps réel, des espaces (virtuels ou non) sous-utilisés², favorisant la mixité des fonctions pour un même bâti. Il en résulte des opérations d'urbanisme impliquant une grande variété d'acteurs, plus complexes sur le plan technique, juridique et financier.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS RESTENT LES PARENTS PAUVRES DE LA PROGRAMMATION URBAINE

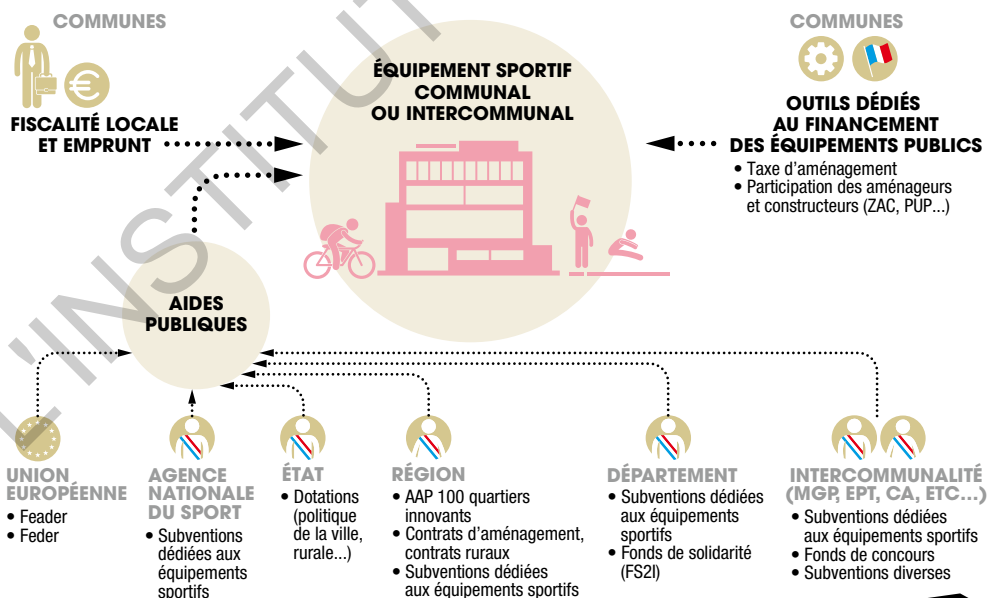
Comment financer les équipements publics dans un contexte de maîtrise de l'étalement urbain et de contraction des moyens financiers publics ?

Pour les collectivités, les premières sources sont la fiscalité locale et l'emprunt. Il existe, à ce titre, des disparités de richesses importantes

entre les collectivités franciliennes. Cependant, différents outils de financement définis par le code de l'urbanisme sont à leur dis-

position : taxe d'aménagement, participations des aménageurs et promoteurs dans le cadre des ZAC, projet urbain partenarial (PUP). Elles peuvent aussi recourir aux aides publiques, du fait du partage de la compétence « sport » entre les différents acteurs institutionnels (cf. schéma ci-dessous)³. Si la palette des

DES SOURCES DE FINANCEMENTS VARIÉES



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020

Source : L'Institut Paris Region

Pictogramme : © 123rf / Jeremy, L'Institut Paris Region



modes de financement est large, leur mise en œuvre reste complexe pour les collectivités locales.

ÉVALUER LES BESOINS AVANT DE NÉGOCIER

Les collectivités ont souvent des difficultés à évaluer précisément les besoins présents et à venir en équipements, notamment sportifs, dans le secteur à aménager (déficit de diagnostic), et à apprécier les coûts de construction ou de rénovation futurs. En conséquence, les ressources qu'elles pourraient tirer, notamment de la fiscalité de l'urbanisme et des outils évoqués ci-dessus, sont mal estimées, et au final insuffisantes. Ces difficultés sont d'autant plus grandes que les projets d'aménagement sont sujets à évolution. Les collectivités doivent définir des priorités en fonction des ressources disponibles, qui ne seront pas de même niveau selon la localisation des équipements projetés, dans un secteur économiquement attractif ou non. Sont naturellement privilégiés les réseaux et les équipements scolaires. Pour les autres types d'équipements, les collectivités doivent procéder à des arbitrages et négocier, le cas échéant, autant que possible avec les aménageurs et promoteurs pour les faire participer à leur financement.

REVISITER L'INGÉNIERIE LOCALE

Les collectivités disposent de capacités d'ingénierie inégales. À cet égard, l'échelon intercommunal permet souvent aux petites communes de contrecarrer cette insuffisance. Les difficultés d'ingénierie peuvent tenir également à un fonctionnement en silo. Ainsi, il peut exister une relative étanchéité entre les services en charge du sport, de l'urbanisme, de la santé, les services techniques, ou encore ceux dédiés à la gestion des finances, etc., qui ne permet pas une approche optimale et intégrée de la programmation et du financement des équipements sportifs. Les personnes compétentes pour la réalisation d'un projet d'aménagement ne le sont pas nécessairement pour poser le diagnostic des besoins sportifs, les croiser avec les autres besoins d'équipements et services, puis

les décliner et les intégrer au projet urbain. Les modèles d'équipements sont souvent reproduits sans réflexion sur des usages potentiels partagés, ni sur une diversification possible des financeurs, y compris en intégrant le secteur privé.

UNE INTÉGRATION À REPENSER

Dans un contexte de réduction des dotations publiques et d'inégalités fiscales au niveau local, comment réaliser des équipements publics à la hauteur de la production de logements ? Malgré les outils disponibles aujourd'hui, les moyens manquent pour financer l'ensemble des équipements nécessaires, et notamment les équipements sportifs, parents pauvres de la programmation urbaine. Une réflexion doit être engagée pour renouveler l'approche de cette dernière, les carences en la matière contribuant à creuser les inégalités territoriales. Cette réflexion pourrait porter plus largement sur les aides apportées dans le cadre de projets urbains, en insérant par exemple une clause « sport », de la même façon que certaines aides sont conditionnées au respect d'une clause sociale⁴. ■

1. Grille des besoins à satisfaire en équipements dits « normalisés » : grille Dupont éditée en 1958 et ses différentes actualisations dans le courant des années 1960 et 1970.
2. Ces espaces sous-utilisés, momentanément et à un instant T, peuvent être une place de parking, un siège de voiture, mais aussi un créneau d'équipement sportif.
3. La somme des subventions ne pourra cependant excéder 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par le demandeur, avec des dérogations possibles dans le cadre du programme national de rénovation urbaine.
4. Les clauses sociales d'insertion sont un dispositif juridique permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics. Elles favorisent ainsi l'accès des structures d'insertion par l'activité économique à la commande publique. Elles inspirent également les entreprises pour développer leurs achats responsables.

L'action régionale en matière de financement des équipements sportifs

La politique sportive régionale s'attache à combattre les inégalités territoriales d'accès à la pratique sportive en accompagnant les acteurs du sport dans leur projet d'aménagement et d'animation du territoire. À travers trois volets successifs, dont le dernier, intitulé « Plan sport-oxygène », la Région développe à la fois une politique tournée vers le sport pour tous et une politique en faveur de l'excellence sportive, source d'attractivité et de rayonnement à l'international.

La Région est, à ce titre, deuxième financeur, derrière l'État, des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Différents dispositifs d'investissement ont été mis en place pour aider les collectivités, notamment, à rénover ou construire des installations sportives sur le territoire francilien. Ces dispositifs incluent le « Plan piscine régional », les « Terrains synthétiques de grands jeux », les « Équipements sportifs de proximité », lesquels englobent la construction ou la rénovation d'équipements couverts (gymnase, salle spécialisée, etc.) ou extérieurs (skatepark, mur d'escalade, etc.). D'autres équipements sportifs, en accès libre (parcours de santé, plateau de fitness, etc.), mais aussi tous les travaux qui permettent d'optimiser les taux d'occupation des équipements (couverture de surfaces sportives, création/rénovation de vestiaires, mise en place d'éclairage, etc.) sont concernés. Enfin, l'aide aux « Équipements sportifs d'intérêt régional » (ESIR), permettant de regrouper des sportifs pour des stages de perfectionnement, des compétitions ou des formations.

Cette politique inclut aussi des actions de « Construction et de rénovation des équipements en faveur des lycées ».



À travers ces dispositifs, la Région se donne pour objectif de rattraper le retard en équipements sportifs sur le territoire, en dotant par ailleurs prioritairement les communes ne disposant d'aucun équipement sportif, soit 11 % des communes franciliennes. En outre, dans le souci de soutenir un objectif d'accessibilité universelle, ces dispositifs portent une attention particulière aux projets qui favorisent l'accueil de certains publics pouvant être éloignés de la pratique, pour une activité tournée vers le sport, y compris de loisirs, de santé et de bien-être : les femmes en minorité dans certaines disciplines, les personnes handicapées,



Centre aquatique intercommunal à Moret-sur-Loing, financé avec l'appui de la Région.

les jeunes des quartiers populaires*, les habitants des territoires ruraux... Ces différents plans de développement élargissent au budget « sport » de la Région, mais d'autres dispositifs liés à des questions d'aménagement du territoire peuvent aussi participer à l'amélioration de la couverture en équipements du territoire, comme les « Contrats d'aménagement régional » (CAR), les Contrats ruraux (CoR), ou encore

le dispositif de soutien aux projets de « Quartiers innovants et écologiques ». Depuis 2016, ce sont ainsi 71 millions d'euros investis dans près de 600 équipements sportifs. En outre, en soutenant par d'importants investissements les 12 Îles de Loisirs du territoire francilien, la Région encourage le développement des activités physiques et sportives, qui y sont nombreuses. ■

Valérie Berger Aumont,

directrice des Sports, des Loisirs et de la Citoyenneté, Région Île-de-France

*Au-delà des quartiers en politique de la ville (QPV), il s'agit pour le Conseil régional de soutenir tous les territoires à densité urbaine élevée qui cumulent de fortes inégalités sociales, de fortes inégalités environnementales et de fortes inégalités d'accès aux droits et aux services publics locaux.

INTERVIEW

« LES COLLECTIVITÉS DOIVENT AVOIR UNE VISION CONSOLIDÉE DE LEUR PATRIMOINE »



Emmanuelle Obligis,

directrice générale adjointe, Services, Conseil, Expertises et Territoires (SCET),
filiale de la Caisse des Dépôts

Pouvez-vous nous décrire les principales missions de la SCET ?

Emmanuelle Obligis La SCET est un cabinet de conseil dédié aux territoires qui accompagne sur mesure les maîtres d'ouvrage : les collectivités et leurs satellites, l'État et ses agences, ainsi que les opérateurs privés, tout en restant pleinement associé à l'univers de l'économie mixte. La SCET se positionne sur toute la chaîne de l'ingénierie des projets, depuis la conception stratégique jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'évaluation socio-économique de leurs impacts : compétitivité territoriale, aménagement et projets urbains, tourisme, culture et patrimoine, stratégie immobilière, transition énergétique, ville intelligente et mobilités, transformation digitale...

Quels sont les enjeux majeurs pour les collectivités en matière d'équipements publics ?

E.O. Les équipements publics pèsent lourdement sur les finances des collectivités locales, qui en ont majoritairement la charge en termes d'investissement et d'exploitation. Alors que les besoins des différents publics évoluent (habitants, associations, élèves, étudiants, etc.), elles doivent à la fois rénover, souvent en urgence, le parc vieillissant pour le mettre aux normes, innover dans les usages et imaginer des montages juridiques nouveaux pour tenter de contenir leurs dépenses. Le Décret tertiaire¹, paru en juillet 2019, va contraindre les collectivités locales à réduire leur consommation énergétique, et donc à intervenir sur leurs bâtiments et équipements. Elles vont devoir se mettre en mouvement, majoritairement pour intervenir sur les établissements scolaires, qui représentent 30 % de la consommation énergétique des bâtiments

communaux, mais également sur les équipements sportifs, le deuxième poste de consommation.

Comment peuvent-elles y parvenir ?

E.O. Pour faire les meilleurs choix d'intervention et les arbitrages les plus pertinents en termes d'utilité sociale, d'impact écologique et de rationalité budgétaire, elles doivent avoir une vision consolidée et partagée de leur patrimoine.

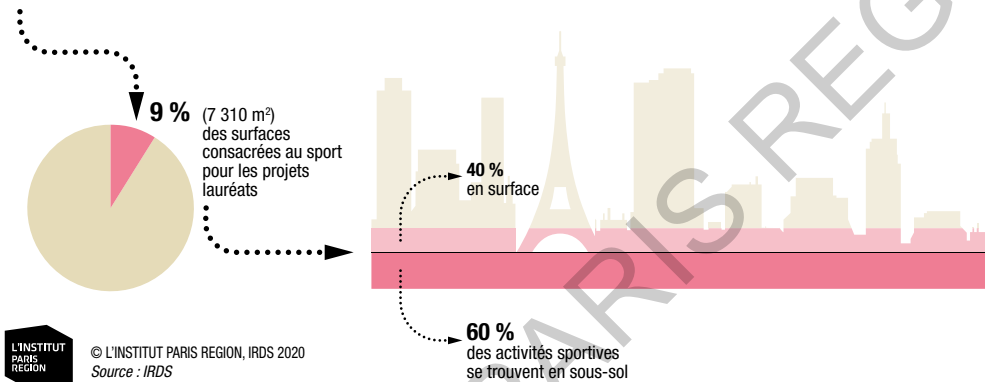
En quoi consistent vos stratégies pour guider ces choix ?

E.O. Il s'agit d'abord de réaliser un diagnostic, le plus complet possible, sur l'état du patrimoine, via la collecte et le croisement de données (caractéristiques du foncier, surfaces, coûts d'entretien et de fonctionnement, consommations énergétiques, données d'usage, etc.). Globalement, les collectivités ont une connaissance très parcellaire de leur patrimoine. Les informations sont éclatées entre différents services, et l'absence de structuration interne est souvent préjudiciable à la mise en place d'une stratégie claire et objectivée. Notre accompagnement comporte d'ailleurs souvent un volet « accompagnement au changement », pour proposer une organisation de la collectivité plus transversale ou en mode projet. L'étape suivante est de construire des scénarios d'intervention, faisant toujours de l'usage leur fil conducteur : faut-il détruire, rénover, construire un équipement ? Comment trouver des marges de manœuvre financières tout en répondant mieux – et durablement – aux besoins des usagers ? L'objectif de cette démarche est de dégager des priorités d'actions qui auront un effet de levier maximal en termes de qualité de vie et de maîtrise des dépenses publiques.

« RÉINVENTER PARIS 2 »

20 PROJETS LAURÉATS POUR LES SOUS-SOLS DE PARIS

6 PROJETS DÉVELOPPENT UN PROGRAMME DE SPORT



La SCET est intervenue auprès de plusieurs collectivités pour les accompagner dans leur stratégie patrimoniale : Brest, Châtelleraut, Nouméa, Angoulême, etc.

Comment se positionnent les équipements sportifs dans ce contexte ?

E.O. Les équipements sportifs représentent un enjeu considérable pour les collectivités, car elles ont globalement la main sur leur conception et sur leur gestion, contrairement aux établissements scolaires, par exemple. La pratique sportive dans la ville invite les pouvoirs publics à s'interroger sur les lieux de pratique de demain. Alors que la transition écologique et énergétique s'impose aux collectivités, que la déconstruction et la construction de bâtiments neufs impactent fortement leur bilan carbone, on peut trouver de nouveaux « terrains de jeux » pour beaucoup d'activités : les espaces publics en premier lieu, qui correspondent à une aspiration du public à pratiquer à l'air libre, moins onéreux en coûts de construction et d'entretien, ou encore des espaces existants et délaissés de la ville, tels que les sous-sols ou les parkings, qui aspirent à trouver un usage renouvelé.

La SCET a été assistance à maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer Paris 2 les dessous de Paris »

sur la réutilisation des sous-sols. Avez-vous relevé un intérêt particulier sur la question du sport ?

E.O. Oui, tout à fait. Les pratiques sportives, telles que l'escalade ou le e-sport, étaient très présentes dans les propositions des candidats, souvent associées à des services de proximité, que ce soit dans les tunnels, les stations de métro désaffectées ou sur les parkings. C'est une perspective intéressante, qui montre qu'une réflexion sur la pratique sportive peut être l'occasion de valoriser le « déjà-là » des villes et ainsi contribuer à faire progresser la transition écologique au niveau local. ■

Propos recueilli par Lina Hawi et Laure Thévenot

1. Le « Décret tertiaire » est paru au Journal officiel du 29/07/2019. Il fixe des obligations d'actions visant à réduire la consommation d'énergie finale des occupants et propriétaires de bâtiments tertiaires. L'objectif est de parvenir à une réduction pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

INTÉGRER LE SPORT DANS LA **PROGRAMMATION** **URBAINE**

Le sport se met en scène dans la ville et s'inscrit dans un vaste écosystème social et urbain qui révèle de nouvelles pratiques. Mais la ville est aussi en transformation continue. Prendre en compte le sport en amont permet de bien concevoir le processus d'aménagement au regard des usages et du territoire.

François Meunier, architecte DPLG, urbaniste OPQU et programmiste, Attitudes urbaines

La ville, objet de projets, ne peut tolérer de pensées sectorielles. Hybride, elle stimule le lien avec ce qui la compose (culture, habitat, accessibilité, commerces...) au profit d'une synthèse fertile. Ainsi la fabrication de la ville comme pourvoyeuse d'une réflexion spécifique sur le sport est essentielle.

Lors de nos différentes interventions en assistance à maîtrise d'ouvrage, force a été de constater combien la question du sport dans la ville est formulée et traitée de façon restrictive dans le cadre de l'opération urbaine¹. Pourtant, cette dernière ligne droite, la conduite d'une opération « du quartier à l'équipement », devrait permettre à la maîtrise d'ouvrage de traduire, d'enrichir et de concrétiser dans l'espace les objectifs d'une politique publique ambitieuse en faveur de la pratique sportive et articulée aux initiatives locales.

Engager de nouvelles formes de projet dans ces contextes peut s'apparenter à un nouveau « sport de combat »², pour que surgissent de nouvelles manières de faire, plus continues, itératives et surtout porteuses de sens.

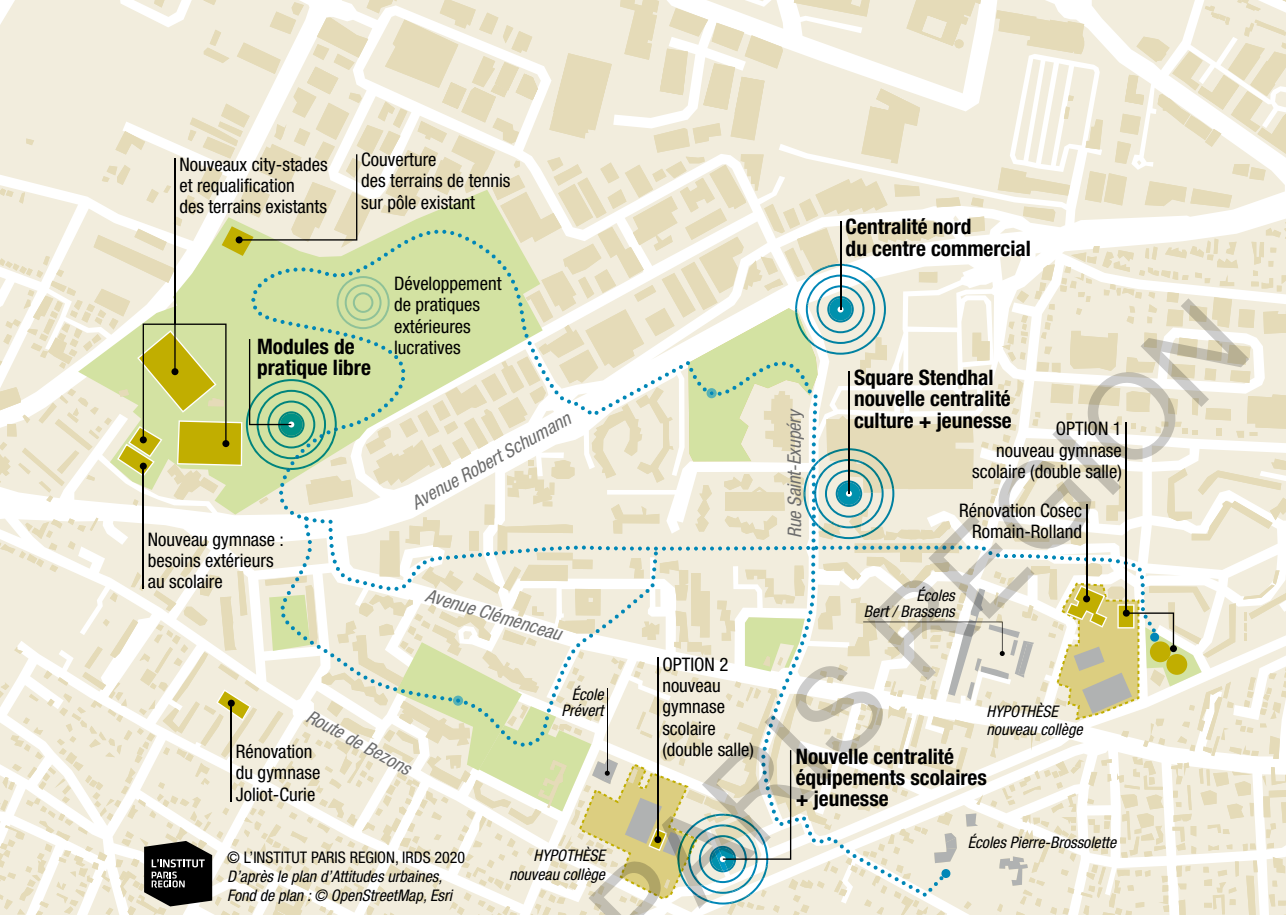
LA VILLE, LIEU DE PRATIQUES HYBRIDES

La ville accueille des entrelacs d'activités et d'usages, dont le sport est l'une des composantes, parmi tant d'autres (habitat, offres culturelles, commerces, offres tertiaires, artisanat, mobilité...). De nombreux espaces sont alors mobilisés, sans exclusivité pour le sport, même si la pratique de ce dernier peut en constituer la finalité principale. Là un gymnase qui sert parfois de salle des fêtes, ici une entre-

prise dotée d'une salle de sport, un usager sortant du métro qui prend les escaliers plutôt que l'escalator croise un jogger qui traverse la ville de part en part, de parc en jardin,

plus loin une séance de qi gong dans une épicerie à midi, là de la gymnastique dans un EHPAD, ici encore un cours de sport dans la cour d'une école, là-bas les rumeurs du stade où se joue un match qui engage la notoriété de la collectivité. Chaque espace fait rarement l'objet d'une activité ou d'un usage exclusivement dédié. Le sport côtoie d'autres pratiques dans ces lieux, dans le champ de l'éducation, des loisirs, du

ENGAGER DE NOUVELLES
FORMES DE PROJET PEUT
S'APPARENTER À UN NOUVEAU
« SPORT DE COMBAT »



Scénarios programmatiques sur les équipements sportifs du quartier des Indes à Sartrouville dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de 2016.

spectacle, de la santé, de la culture... Il « sort » plus que jamais dans les espaces ouverts de la ville, comme les parcs, et ne se cantonne pas aux espaces clos/couverts ou, dans un autre registre, aux environnements clos des clubs sportifs.

Toutes les catégories de la population sont concernées, dans des formes très différentes, notamment entre pratiques informelles, amateurs, scolaires ou professionnelles, dans des situations collectives ou individuelles, encadrées ou non, pour tous les âges.

Le sport participe de la « société urbaine ». Il est en cela un ingrédient, parmi d'autres, utile pour qualifier l'ambition politique assignée à la ville que l'on ménage, aménage, renouvelle. Le sport concourt à créer les conditions du lien social, du « vivre ensemble ».

L'urbain est alors une scène révélatrice de nouveaux enjeux, soulignant de nouvelles pratiques et attentes.

Il existe une forte attente de liberté de la part de ceux qui pratiquent, à des degrés divers, le sport, et, dans le même temps, une demande apparemment contradictoire d'accompagnement. Contradictoire en apparence, car en réalité l'accompagnement ne se confond pas avec la notion plus traditionnelle « d'encadrement », où la singularité de chacun pourrait n'être pas suffisamment prise en considération.

Une forte attente de choix et de diversifications disciplinaires existe. L'utilisateur sportif, amateur ou professionnel, veut pouvoir naviguer entre les disciplines, choisir ses créneaux et les changer au dernier moment. Les moyens numériques facilitent ces tendances, déjà installées ou en passe de l'être.

Dès lors, quel doit être le rôle de la collectivité face à ces nouvelles attentes et ces nouvelles pratiques ? Comment les aménagements de l'espace, les équipements, les espaces publics, les quartiers, peuvent-ils les prendre en compte ?

LE POTENTIEL DE L'OPÉRATION URBAINE

Pour les maîtrises d'ouvrage qui dirigent l'aménagement dans un territoire, pour tous les acteurs publics et privés qui leur servent de bras armé et de partenaires (aménageurs, promoteurs), le déficit de vision globale et de stratégie est très fréquent. La logique immobilière prime, et les approches conceptuelles, financières et administratives dominent. Les modèles d'équipements, de quartiers, sont reproduits avec un déficit de contextualisation. Les ambitions formulées à l'échelle territoriale, notamment dans les documents de planification, ne se déclinent pas aisément dans l'aménagement. La prise en compte des initiatives locales portées par la société civile est laborieuse.

Dans le domaine du sport comme dans d'autres, les politiques publiques en silo tardent à former synthèse, à interagir. La connaissance du « territoire du sport » apparaît faible, tant du point de vue de ses usages et usagers que de celui de la multiplicité de ses besoins en espaces.

À l'orée d'une opération urbaine, il n'est pas rare que la question du sport se résume à la remise en état du gymnase, à la création d'un équipement rayonnant généré *ex-nihilo*, à la construction d'un « city-stade » ou à la prise en compte des préoccupations du principal club sportif de la collectivité. La politique des équipements est symptomatique d'un défaut de cohérence, avec sur le territoire communal et intercommunal des manques patents, des redondances, des complémentarités ignorées. Certains des équipements fonctionnent en isolat et privatisent des pans entiers de territoire par leur masse critique, et l'importance de leur emprise. D'autres manquent de lisibilité. Les questions de gestion et de fonctionnement sont souvent négligées.

Pourtant, l'opération urbaine reste un moment déterminant pour rectifier le tir. Le projet urbain est le lieu de la diffusion du sport dans les usages et espaces de la ville. La pratique sportive doit s'insérer dans les parcours de vie des habitants, constituer une composante de l'aménagement du territoire. En se mêlant à d'autres pratiques de la ville, elle démontre la nécessité d'hybrider les politiques publiques (pen-

ser la pratique sportive en la mariant à d'autres enjeux : loisirs, bien-être, santé, économie...).

La démarche de programmation urbaine peut accompagner les collectivités, et plus globalement les maîtrises d'ouvrage, à définir des stratégies territoriales et opérationnelles propices à l'inscription de la question du sport dans le projet urbain. Appui pour la maîtrise d'ouvrage, elle l'accompagne pour prendre des décisions cohérentes et renseignées pour le territoire, dans le cadre d'un processus de travail et de délibérations qui associe largement les parties prenantes à la définition de la vocation et des natures d'activités et d'usages des espaces à aménager.

Politique et transversale, la programmation permet de garantir une approche critique, systémique et inclusive. Pour ce faire, sa démarche se déploie sur la base d'une large contribution d'acteurs, avec les décideurs, mais également les usagers et utilisateurs finaux (sportifs, responsables d'équipements...). Elle assume l'organisation de débats, dont la finalité est de bâtir des convergences durables entre les acteurs parties prenantes.

Processus progressif, elle se fonde sur un diagnostic stratégique et se développe sur la base de scénarios tout entier au service de l'aide à la décision. Le schéma directeur vise la mise en cohérence dans l'espace et le temps de chaque composante du projet.

Rien ne se décrète. Tout n'est pas programmable. La programmation, comme la démarche programmatique, crée les conditions d'une intelligence collective propice aux débats et à des mobilisations structurantes et créatrices. ■

1. Sur la question du sport, nos missions portent sur des schémas directeurs d'équipements sportifs, sur la définition de stratégies de vocation ou sur des équipements, dédiés ou non, de rayonnement métropolitain ou locaux. Par extension, nous pensons le sport via les pratiques libres sur les espaces publics.
2. « La programmation est un sport de combat », nom donné à l'événement interprofessionnel sur la programmation, préparant la mise en œuvre d'un livre blanc, le 12 décembre 2018 à la Cité universitaire internationale.



L'INCONTOURNABLE INVENTIVITÉ FONCIÈRE

S'il est un sujet dont il est régulièrement question en Île-de-France, c'est bien l'enjeu foncier et, plus particulièrement, la difficulté à identifier des terrains pour accueillir de nouveaux usages, et leur cherté. À l'instar du reste de la programmation urbaine, le développement de l'offre sportive se heurte au défi de la concurrence pour l'accès au foncier.

Martin Omhovère, urbaniste-géographe, directeur du département Habitat et Société,
L'Institut Paris Region

Ce que beaucoup considèrent comme une spécificité francilienne, la rareté foncière, découle moins d'une absence « physique » de foncier que de la concurrence exacerbée entre différents usages du sol : volonté de préserver les espaces agricoles et naturels dans une grande région urbaine, mais aussi au sein même des espaces urbains, concurrence entre l'habitat, les activités, les espaces verts et les équipements publics indispensables aux populations. Enfin, n'oublions pas la compétition qui se joue entre les différents équipements : éducatifs, sanitaires, culturels, récréatifs et... sportifs.

Pourtant, en 2017, l'Île-de-France comptait 2 500 ha accueillant une variété d'équipements sportifs (source : MOS 2017), soit l'équivalent de deux fois et demie le bois de Vincennes. Cette superficie a crû de près de 30 % entre 1999 et 2017, un rythme très rapide au regard de la progression des espaces d'habitat (+ 8 %) ou d'activités (+ 16 %). Dans les faits, au cours de cette période, les deux tiers des nouvelles emprises

sportives voyaient le jour en extension, par urbanisation de terres agricoles ou naturelles, tandis qu'un tiers seulement s'insérait au sein des espaces déjà urbanisés. Ce sont pourtant les territoires denses et anciennement urbanisés qui pâtissent des plus fortes carences en équipements sportifs¹. Or, la densification des tissus urbains, condition *sine qua non* d'une plus grande préservation des espaces agricoles et naturels, aggravera la pression pesant sur les équipements existants. Une question s'impose alors : quel foncier pour développer l'offre sportive dans les espaces urbanisés ? Y répondre exige d'envisager de nouvelles façons de réaménager la ville et de construire.

OPTIMISER L'AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

Premier gisement foncier pour l'implantation de nouveaux équipements sportifs : les emprises existantes. Procéder au réaménagement d'un site sportif constitue non seulement l'occasion d'une modernisation – et donc la possibilité



Centre sportif Jules Ladoumègue à Porte de Pantin, construit sur le toit d'un site de maintenance et de remisage de la RATP.

d'enrayer la vétusté de nombre d'entre eux – mais cette opération offre aussi l'opportunité d'intensifier son utilisation, soit pour augmenter sa capacité, soit pour offrir une plus grande diversité d'installations. Courbevoie a ainsi procédé à la démolition du stade municipal datant de 1932 pour construire une « Cité des loisirs », qui adjoint au stade rénové une programmation sportive et culturelle diversifiée. Le volet sportif du complexe comprend un gymnase de 1 000 m² et deux de 451 m², ainsi que six salles spécialisées (tennis de table, kung-fu, gymnastique, judo, musculation, tank d'aviron). Modernisé, le stade dispose dorénavant de pistes d'athlétisme en tartan, de deux terrains de rugby, et d'un terrain d'entraînement au football en gazon synthétique perché sur le toit du bâtiment.

Si l'optimisation foncière des emprises sportives paraît tomber sous le sens, elle n'en est pas moins complexe à mener. Pendant la phase chantier, il est indispensable de disposer d'une offre alternative à celle de l'équipement démoli. Les deux options les plus courantes sont alors un séquençage du projet, pour maintenir active une partie de l'ancien site dans l'attente de la livraison des premiers équipements, ou des opérations « tiroirs », impliquant une relocalisation anticipée des emprises sportives sur un autre site avant d'entreprendre le réaménagement dudit site. La ville de Clamart a procédé ainsi en construisant un nouveau centre aquatique comprenant trois bassins pour remplacer la piscine vieillissante du centre-ville. L'ancienne piscine a finalement laissé place à un ensemble immobilier de 130 logements, à la suite d'une opération de valorisation foncière ayant contribué au financement du centre aquatique. L'attention portée à l'implantation du nouvel équipement est primordiale pour garantir le succès de ce type d'opération. La collectivité y parviendra d'autant mieux qu'elle pourra s'appuyer sur une stratégie foncière (voir encadré ci-contre) ayant identifié un nouveau site accessible et contribuant au maillage en équipement du territoire. Trop souvent, le site choisi est excentré, reflétant la hiérarchie des marchés fonciers, et conduit à un éloignement de l'équipement pour la population.

STRATÉGIE FONCIÈRE : QUELLE SPÉCIFICITÉ POUR LES ÉQUIPEMENTS ?

Une stratégie foncière consiste à qualifier les besoins fonciers, à localiser les emprises et à définir les moyens à mettre en œuvre pour les mobiliser en vue de concrétiser un projet de territoire. Lorsqu'il s'agit d'anticiper l'installation d'un équipement public, par exemple sportif, sur un terrain dont la collectivité concernée n'est pas propriétaire, la collectivité est compétente en matière de droit des sols pour définir un emplacement réservé : il aura pour effet d'interdire au propriétaire de bénéficier des droits à bâtir attaché au terrain concerné par l'emplacement. Eu égard à cette restriction dans l'utilisation de sa propriété, le propriétaire du terrain pourra faire jouer son droit de délaissement au profit de la collectivité. Cette éventualité implique que la collectivité puisse mobiliser les ressources nécessaires à une acquisition foncière réalisée à l'amiable ou, en l'absence d'accord, sur décision du juge de l'expropriation. ■

Sur le plan qualitatif, il faut enfin s'assurer que l'opération apporte une réelle amélioration de l'offre sportive en veillant à l'équilibre de la programmation. Certaines collectivités ont parfois dû réduire le programme sportif pour répondre à d'autres besoins (souvent d'autres équipements publics), d'autant plus lorsque ces derniers s'avèrent rémunérateurs (logement, bureaux). Entre 1999 et 2017, plus de 70 hectares d'emprises sportives ont ainsi été remplacées par d'autres usages, notamment de l'habitat et des activités tertiaires.

Néanmoins, il peut s'avérer que d'autres équipements constituent un potentiel pour accroître l'offre sportive. La Région Île-de-France, lors de la construction ou de la rénovation de lycées, cherche ainsi à soutenir la complémentarité entre l'offre sportive du territoire et les installations du lycée. Et si leur fréquentation, les enjeux de gestion et de sécurité, constituent encore souvent un obstacle à l'ouverture à l'ensemble des publics, la collectivité s'engage aujourd'hui dans une démarche « Lycées Lab », visant à diversifier les usages des lycées tout au long de l'année. Le projet de campus de l'économie du

sport fait ainsi le pari de l'hybridation d'un lycée existant, intégré au futur Village Olympique à Saint-Ouen, en créant des porosités avec son environnement.

IMAGINER DE NOUVEAUX FONCIERS

En ville, l'immense majorité des terrains est déjà bâtie ou aménagée. Partir en quête d'un terrain libre pour y implanter un équipement sportif paraissant dès lors illusoire, le foncier devra nécessairement être « fabriqué ». Pour ces installations, dont certaines exigent de grandes emprises, il faut alors faire preuve d'inventivité et créer

des fonciers de toutes pièces. Les couvertures d'infrastructures, ferrées ou routières, présentent de bons exemples de nouveaux terrains permettant l'implantation de structures légères, telles que des terrains de sport. Si elles sont déjà nombreuses en Île-de-France, le principal obstacle à leur mise en œuvre réside toutefois dans le partage des rôles entre les institutions en charge des réseaux routiers structurants et les communes et établissements de coopération intercommunale compétents en matière d'équipements.

Autre type de foncier : les équipements multifonctionnels, qui ouvrent de nouvelles opportunités pour l'implantation d'équipements sportifs. Ce gisement concerne particulièrement les aménagements hydrauliques, propices à l'accueil d'autres usages dès lors qu'ils sont intégrés dans leur conception. À Clichy-sous-Bois, le département de Seine-Saint-Denis a réaménagé un bassin de rétention des eaux de façon à ce qu'il accueille trois terrains de sports. Le bassin a été scindé en deux parties. La première, de capacité suffisante pour répondre à la majorité des épisodes pluvieux, est couverte, de sorte qu'elle accueille un terrain de tennis et un de basket, constamment accessibles. La seconde partie, en dénivelé, loge un terrain de football. Ce dernier n'est inondé qu'en cas de pluie intense, de fréquence semestrielle. Ce type d'aménagement exige toutefois un effort de

LE FONCIER DEVRA NÉCESSAIREMENT ÊTRE « FABRIQUÉ » EN VILLE

coordination de gestion entre les différents services (assainissement et équipements-voies), mais aussi une importante pédagogie auprès des usagers, afin que ces derniers s'approprient la multifonctionnalité de l'équipement. Sans ces deux conditions réunies, l'équipement sportif est rapidement jugé défectueux et se dégrade. Les espaces publics représentent des superficies considérables de nos villes, dont l'usage peut aussi être diversifié et intensifié au profit

de la pratique sportive libre. Comme l'illustre l'ensemble du chapitre 3 de ces *Cahiers*, pour que ce potentiel foncier porte pleinement ses fruits, la

conception des espaces publics doit prendre en considération les besoins des sportifs afin de les articuler avec ceux des autres usagers.

DU SOUS-SOL AUX TOITURES : DU SPORT À TOUS LES NIVEAUX

Dans les contextes les plus denses, l'acquisition et le réaménagement de terrains urbanisés pour faire émerger de nouveaux quartiers s'avèrent extrêmement coûteux. Il devient dès lors indispensable d'optimiser l'occupation des terrains pour avoir un maximum de constructibilité et donc augmenter les recettes dans le bilan d'aménagement. Cela a souvent freiné l'implantation d'équipements sportifs qui exigent des emprises importantes tout en augmentant la note des infrastructures à financer. Aujourd'hui, la conception de bâtiments mixtes se développe pour déployer une offre sportive tout en proposant des surfaces de plancher génératrices de recettes pour l'opération. À Saint-Denis, plutôt que de juxtaposer les usages, Sequano Aménagement a décidé de penser la programmation d'un îlot entier en 3D afin de les diversifier, en les superposant. Un gymnase, comprenant une salle multisports (44 x 22 m) ainsi que des salles de gym et de yoga, a pris place en cour anglaise, à la base d'une résidence étudiante. L'équipement n'est pas totalement souterrain : accessible depuis la rue, il s'offre à



Le gymnase du Grand Parc des Docks de Saint-Ouen, intégré à un immeuble de logement.

la vue des habitants du quartier. La fréquentation du gymnase par les scolaires est facilitée par la configuration de l'îlot, au cœur duquel une école a été construite. Outre sa compacité, cette conception superposant gymnase et résidence étudiante a favorisé le développement d'un programme immobilier contribuant en partie au financement de l'équipement sportif.

Dans le nord de Paris, le projet « Chapelle internationale », porté par SNCF Immobilier, adopte le même principe, avec l'aménagement semi-enterré d'un gymnase au pied d'un immeuble de bureau. La singularité du projet est qu'il prévoit également l'aménagement de terrains sportifs (tennis et basket) sur la toiture d'une grande infrastructure logistique raccordée au réseau ferré, contiguë au gymnase.

Le principal intérêt de ces innovations architecturales et urbaines est économique : les programmes immobiliers, résidentiels ou

d'activités, contribuent au financement des emprises foncières et des équipements sportifs. Mais, pour tenir toutes leurs promesses au quotidien et à long terme, la conception architecturale doit préserver l'autonomie de fonctionnement et d'accès aux équipements sportifs. Il convient d'apporter une attention extrême à la structuration juridique de ces ensembles mixtes et à leur règle de gestion pour ne pas entraver l'évolution et la rénovation des équipements. ■

1. Voir l'article de Claire Peuvergne et Gérard Baslé, p. 70.

Explorer de nouveaux espaces

Face à la pression qui s'exerce sur le foncier en zone urbaine tendue et à la réduction des ressources publiques, de nouvelles manières de produire la ville se développent. On assiste notamment à l'émergence de projets originaux, qui visent à maximiser l'utilisation de l'espace, parfois en le détournant de ses fonctions premières. Ces initiatives peuvent tout autant être l'objet d'un choix que la conséquence d'une nécessité de dépasser des obstacles économiques et spatiaux. Exemples au Japon et au Danemark.

Faire du football sur les toits – le Parc Adidas Futsal à Tokyo

Tokyo est l'une des métropoles mondiales dont le foncier est le plus cher, et, du fait du manque d'espace disponible, la ville s'est développée verticalement. Depuis le début des années 1980, la ville a connu plusieurs phases de verticalisation, du fait premièrement de sa forte densité urbaine, mais aussi et corrélativement pour des raisons économiques (coûts d'acquisition du sol, titrisation immobilière...). C'est dans ce contexte, et celui de l'accueil de la Coupe du monde de football 2002, co-organisée par le Japon et la Corée du Sud, que le *Parc Adidas Futsal* à Tokyo a été construit en 2001. Il est installé sur la toiture d'un bâtiment aux usages tertiaires dans le quartier de Shibuya.

Ce stade visait à capitaliser sur l'engouement suscité par cet événement sportif majeur, et à appuyer le développement du football dans un pays où il reste moins populaire que le baseball, par exemple. Le site accueille donc une école de futsal, divers tournois et de nombreux événements. D'autres activités sportives sont organisées sur des toitures tokyoïtes, comme le golf ou le baseball, le plus souvent dans un esprit aussi ludique que sportif. Ce sont des exemples marquants de projets innovants qui contournent une contrainte forte, le renchérissement des prix du foncier, pour développer des projets ambitieux sur des espaces originaux et parfois supposés, à tort, peu attractifs.



Un lieu de sport, culture et rencontres au *Hjerttet* à Ikast, Danemark

En 2018, l'agence d'architecture danoise CF Møller Architects livre avec *Hjerttet* (« le Cœur », en danois) un parfait exemple d'espace qui confère une place centrale aux sports dans un lieu de rencontres, d'enseignement et de culture. Situé dans une zone en rapide croissance de la ville d'Ikast, au Danemark, le bâtiment de 3 660 m² et son parc de 37 500 m² se présentent comme une ville miniature, dont le cœur est un vaste hall central, tout en hauteur, pensé pour l'accueil et la répartition de l'ensemble des usagers entre les différents espaces. C'est en effet pour s'adapter aux usagers qu'a été conçu *Hjerttet* : CF Møller a identifié 35 groupes d'usagers et a inclus chacun d'entre eux dans un lieu où se croisent toutes les générations. Ainsi, parmi ces différents espaces, on trouve un centre de *Street Sports*, des studios de danse, une salle de yoga et, dans le parc, un skate-park et un terrain de football miniature. À l'intérieur, les salles

sont ouvertes sur le hall central et sur le parc, où les infrastructures sportives sont disposées en cercle autour du bâtiment. Ils font également l'objet d'appropriations multiples : *Hjerttet* est, en effet, à la fois l'extension de l'école internationale Ikast-Brande et un lieu ouvert à tous. L'art y est omniprésent, par son architecture même. Les matériaux employés (le bois clair et la brique beige) offrent une unité aux différents espaces, qui ressemblent, avec leurs toits indépendants, à autant de maisonnettes. Le traitement en bardage donne à tous les murs transparence, vie et texture. À *Hjerttet*, le sport est donc pratiqué dans la présence constante de l'art et de la nature, au Cœur d'un espace aux fonctions multiples. ■

Armance Amadiou, Manon

Le Bon-Vuylsteke et Arthur Le Moigne

étudiant(e)s au département géographie de l'École normale supérieure de Paris



THE HEART, C.F. MØLLER ARCHITECTS - CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE: ADAM MOERK

© L'INSTITUT PARIS REGION

C'EST PARTI !

Avec le développement de la pratique sportive en extérieur et une offre en équipements ne répondant pas à toutes les attentes, le sport a investi une diversité d'espaces. De la rue aux gares en passant par les bords de fleuve, il se diffuse partout, et la tendance est de considérer la ville dans sa globalité comme un lieu propice au sport. Il devient dès lors un outil de transformation urbaine, obligeant la ville à s'adapter pour l'accompagner, anticiper son impact et assurer sa cohabitation avec les multiples usages de l'espace public. Les villes peuvent se saisir de cette opportunité pour reconquérir des espaces délaissés ou mobiliser des acteurs, publics ou privés, autour d'un projet d'aménagement adapté aux nouveaux usages.

QUAND LA VILLE S'ADAPTE

La ville est-elle en passe de devenir l'équipement sportif de demain ? Entre évolution de la pratique sportive, contraintes financières, spatiales, et nécessité environnementale de faire au mieux avec ce qu'on a, le panel des lieux du sport s'élargit. Les municipalités doivent alors chercher les moyens de pouvoir s'adapter d'une manière intelligente et fonctionnelle à ces mutations.

Lina Hawi, architecte urbaniste, L'Institut Paris Region



Rehabilitació de façanes
Balcans - Terrats
Patis interiors - Cobertes
Vestibuls i escalers

Rehabilitació integral
Instal·lacions d'aigua, llum i gas
Forners de paletes - Servei de gestió
Arquitectura interior

Tel. 933 033 613
arjan9@hotmail.com

Le développement des pratiques sportives dans l'espace public crée un nouveau lien au territoire et change notre regard sur ses lieux de vie. L'impact grandissant du sport et son déploiement dans tous les secteurs bousculent nos habitudes et amènent à considérer la ville, dans toutes ses dimensions, comme un équipement propice à la pratique sportive.

Pour concevoir et gérer cet « équipement », les villes doivent opérer une adaptation à la fois physique et organisationnelle. Nous assistons alors à une complexification de l'intervention publique, qui suit deux tendances majeures. La première, descendante – *top down* –, conforte le rôle des acteurs publics dans la programmation des lieux du sport mais implique des changements dans leur mode de fonctionnement et la mise en place de nouveaux partenariats. La seconde, émanant d'une logique ascendante – *bottom up* –, prend en compte les usages et la place de tous dans la fabrique et la vie des espaces et confirme une transformation dans la posture des institutions et du politique.

Quelle que soit la tendance, il émerge une problématique commune, celle de la surutilisation des lieux, de la multiplicité des usages et, par conséquent, celle de la gestion des conflits.

LA VILLE COMME ÉQUIPEMENT

Les villes, et plus particulièrement les grandes métropoles, se rendent à l'évidence qu'elles ne seront jamais en capacité de fournir tous les équipements sportifs « traditionnels » nécessaires à leurs habitants. Dans le même temps, la montée en puissance de nouvelles pratiques sportives les pousse à faire preuve d'innovation et de créativité pour offrir, dans des tissus urbains denses, des espaces pour la pratique de tous. Au-delà de la construction, là où c'est encore possible, elles ont plusieurs leviers d'action : optimiser l'usage des équipements existants, et surtout mobiliser des lieux où la fonction sportive cohabitera avec d'autres usages. Ainsi les espaces publics, et certains

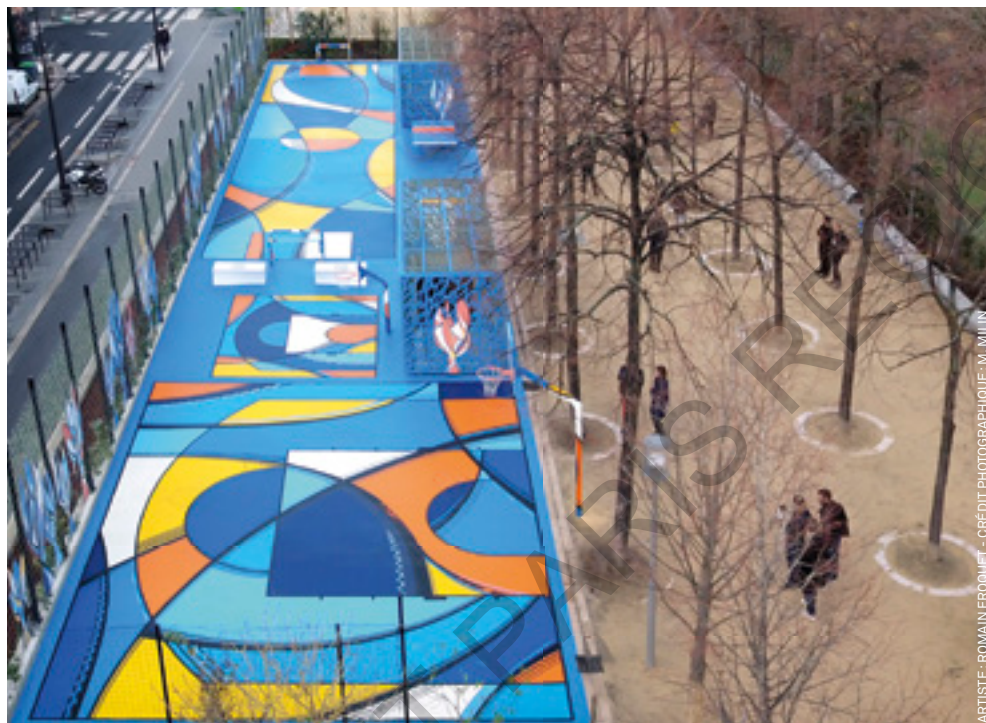
espaces sous-utilisés des villes, supports des pratiques sportives, peuvent devenir des équipements tant durables qu'éphémères.

Penser la ville plutôt que l'équipement nécessite d'aborder le sport dans sa globalité et de sortir d'une pensée et d'une façon de faire segmentée. Ce changement d'approche a été mené par la Ville de Paris dans son plan « Paris + sportive », publié en février 2019, dans lequel elle affiche sa volonté, en lien avec les Jeux Olympiques de Paris 2024, de devenir une ville sportive. En décrétant que chaque Parisien doit être à moins de cinq minutes à pied d'un équipement sportif en accès libre, la Ville prend le parti de s'adapter

« physiquement », en faisant de chaque lieu un potentiel espace sportif. Par la même occasion, elle répond à des contraintes financières, puisqu'elle fait

le choix d'orienter les investissements sur des aménagements extérieurs, moins coûteux et profitant à l'ensemble des Parisiens. La ville initie, à cette occasion, un travail transversal entre ses services, en incluant le sport comme élément de fabrique de la ville, devant s'adapter aux contraintes et répondre aux nouvelles pratiques que font émerger les citoyens, notamment dans le cadre du budget participatif de la Ville. Mais il n'est pas certain que la multiplication des agrès, stations sportives connectées ou autres parcours dans la ville implique une réelle utilisation, notamment par les moins sportifs. Dès 2016, la Ville de Paris avait déjà amorcé une réflexion sur le développement de parcours sportifs et d'équipements en accès libre dans l'espace public parisien, dans l'objectif de faire de Paris « un terrain de sport à ciel ouvert »¹, s'inscrivant dans la stratégie de l'héritage des Jeux de Paris 2024. Cette réflexion a abouti, en septembre 2018, à un plan programme pour l'aménagement d'un parcours piétons sur la ceinture verte de Paris, fruit de la collaboration de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) avec différents services de la ville. Dans la réalité de sa mise en œuvre, au-delà des actions liées au sport, ce Plan met en avant des actions liées à la biodiversité, à la culture et aux

SORTIR D'UNE FAÇON DE FAIRE SEGMENTÉE



ARTISTE : ROMAIN FROQUET - CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : M. MILIN

Terrain multisport du Jardin Nelson-Mandela dans le quartier des Halles à Paris. Artiste : Romain Froquet.

loisirs. Ainsi, les investissements pour le sport alimentent une réflexion plus large sur l'espace public et le cadre de vie parisien.

Ce décloisonnement a été amorcé par la ville de Hambourg dès 2015. En novembre, alors que la ville est en lice pour l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2024, les habitants rejettent par référendum cette candidature. Mais la tradition sportive de la ville et les réflexions autour de la candidature poussent le Gouvernement de Hambourg à se saisir de la question du sport pour mettre en place une stratégie de ville active, « Hamburg Active City Strategy », qui lui vaudra en 2018 le label « Global Active City », décerné par l'« Active Well-being Initiative » (AWI)². Cette stratégie vise à développer le sport en s'appuyant sur l'image d'une ville active et en mouvement, offrant des opportunités pour faire du sport pour tous, partout, et dans une plus grande proximité. Sous la houlette du ministère des Affaires intérieures et des Sports, la ville a

intégré l'activité physique de manière transversale dans tous ses services et à travers toutes ses politiques publiques : services sociaux, éducation et sports, santé, économie et transports, urbanisme, environnement et énergie. Elle met également en place des partenariats entre les acteurs sportifs, économiques ou sociaux, pour développer les pratiques.

UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Si à Paris ou à Hambourg l'adaptation de la ville au sport émane d'une démarche descendante, dans d'autres villes, le sport est un outil de réappropriation des citoyens de leur cadre de vie. Il existe alors une autre forme d'adaptation, qui implique un changement de paradigme, le passage de la programmation à l'organisation. Il s'agit de mettre en place les conditions nécessaires à l'appropriation, à la gouvernance des lieux, et à une cohabitation des usages permettant l'implication des habitants, en testant des pratiques.



Superilla Poblenou à Barcelone : appropriation par des activités ludo-sportives.

La ville devient alors un espace d'expérimentation et d'innovation sociale, où le citoyen, qui se percevait uniquement comme électeur-usager, devient acteur et, où les communes deviennent des partenaires-clés dans la fabrique des lieux, passant de prestataires de service à facilitateurs de co-production.

C'est grâce à la mise en place de démarches de « placemaking », processus collectifs d'aménagement d'un espace commun par les habitants et usagers, dans des temps courts, associées à des prises de décisions plutôt qu'à la recherche de financement, que les collectivités peuvent impulser les changements.

Barcelone représente, à ce titre, un exemple inspirant. Dans le cadre de son plan de mobilité 2013-2018, la ville cherche à revoir son modèle d'aménagement à travers une hiérarchisation de la trame viaire pour réduire drastiquement la place de la voiture, les nuisances sonores et la pollution de l'air qui en découlent. Elle lance alors le projet « superblocs », dont l'idée est de

créer des regroupements d'îlots dans la ville (6 à 9) excluant le trafic automobile de transit, qui se retrouve renvoyé sur les voies périphériques, et réduisant la vitesse de circulation interne à 10 km/h. Les rues ainsi rendues aux piétons, aux modes doux et aux habitants sont transformées en espaces citoyens. Dans ces espaces de flexibilité se construit un nouveau partenariat entre acteurs publics, sociaux, associatifs et économiques, avec la reconnaissance d'un droit de co-gestion civique et d'usage communautaire du patrimoine public.

Dans cette reconfiguration de l'espace public local, les usages sont multiples, allant des tables de piques-niques aux aires de jeux pour enfants. Le sport y affirme aussi sa présence, sous forme d'espaces pouvant être utilisés pour faire de l'athlétisme, des matchs de football ou de basket. Ils répondent à la fois à un besoin d'activité physique, à une attente de cohésion, à une tendance à la ludification et à la gamification de la ville.



Aménagements provisoires, Croix de Chavaux, Montreuil.

Pour autant, dans le quartier de Poblenu, un des quartiers pilotes, le processus de « superblock » ne s'est pas fait sans mal. Une opposition au projet s'est rapidement constituée. Elle s'est apaisée avec la mise en place d'une réelle consultation citoyenne par la municipalité et la pérennisation de plusieurs équipements (aires de jeux, tables de pique-niques...) sur l'espace public.

Les enseignements tirés des « superblocks » montrent également l'importance de la mise en place d'un urbanisme tactique, laissant la place à l'expérimentation d'aménagements légers et peu coûteux à court terme, pour permettre l'acceptation des transformations, pour amorcer les usages et gérer les conflits dans l'espace public, objet de nombreuses convoitises.

VERS UNE SUROCCUPATION DES ESPACES

Alors que les villes se saisissent du sport comme un élément de leur paysage urbain, ce dernier se rajoute à de nombreux usages déjà existants dans

l'espace public, menant parfois à sa suroccupation. De plus, avec le développement des technologies du numérique et les nombreuses applications permettant de répondre à de nouveaux besoins, la pratique auto-organisée tend à s'intensifier. Ceci pose pour les communes des questions de sécurité et de responsabilité juridique.

Entre expérimentations, fermetures à la circulation, occupations temporaires ou encore végétalisation, la gestion de cet espace « gratuit », donc disponible, mais généralement non extensible, se complexifie.

Comment alors faire cohabiter les usages dans ces espaces, souvent pensés comme des espaces de flux et, pour beaucoup, monofonctionnels ?

À Barcelone, la place des nouvelles pratiques a été gagnée sur la place initialement prévue pour la voiture. C'est partiellement le cas à Paris, où les sportifs doivent parfois négocier leur présence dans les lieux. Il s'amorce cependant, dans de nombreuses villes, une réflexion sur des espaces plurifonctionnels. Des espaces « capables » de co-présence, flexibles dans leur utilisation, qui laissent le champ libre à la cohabitation.

Une autre tendance vise à considérer l'espace public, dans sa globalité, comme une ressource. Les start-up s'en sont, d'ailleurs, rapidement saisi, profitant des Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour offrir aux nouveaux pratiquant des services facilitant la recherche et l'accès à des pratiques sportives libres, permettant la mise en relation avec des coachs sportifs pour des cours dans les espaces publics, ou proposant des parcours identifiés dans la ville. Ce type d'usages n'est pas exclusif au sport. Il faudrait alors penser cette ressource en termes de gestion partagée, pour éviter sa confiscation par des usages spécifiques ou encore sa marchandisation. ■

1. Extrait de « Parcours sportif de la ceinture verte. Plans programme pour 2024 », Apur, septembre 2018, 12 p.

2. L'Active Well-being Initiative (AWI) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, fondée en 2017, qui vise à promouvoir l'activité physique, le sport pour tous, la santé et le bien-être. Elle est soutenue par le Comité International Olympique (CIO).

SPORT ET **ESPACES PUBLICS**, UNE RELATION À FORT POTENTIEL

Sport et espaces publics entretiennent depuis longtemps une forte relation, aujourd'hui renouvelée. L'engouement pour la pratique sportive dans l'espace urbain entraîne une intensification des usages et contribue à la création d'une ville plus attractive et inclusive. L'enjeu de l'aménagement de l'espace public pour favoriser la pratique sportive s'en trouve modifié : d'objet technique, il devient politique.

Chloë Voisin-Bormuth, directrice des études et de la recherche, La Fabrique de la Cité



BIG BANG, 100 ARCHITECTS - CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : AMEY KANDALGAONKAR

Le lien qui relie espaces publics et sport semble évident. Il suffit d'observer la manière dont les enfants filent sur leur trottinette, jouent au ballon ou sautent des murets se trouvant sur leur chemin... Ils révèlent ainsi, hors des aires de jeux leur étant réservées – et encore bien trop souvent tristement stéréotypées – le potentiel de l'espace public banal pour pratiquer une activité physique gratuite et à portée de main.

L'ESPACE PUBLIC, NOUVEAU TERRAIN DE SPORT ?

L'espace public est cet espace commun qui s'étend dès lors que l'on quitte un lieu privé. Rues, places, parcs, il est composé de tous les espaces libres d'accès, ouverts à tous, gratuits et gérés par la puissance publique. Il accueille un nombre



Projet « Big Bang », Crystal Plaza, Shanghai, Chine.

important d'activités ludo-sportives : aires de jeux, courses à pied, danses de rue, sports de glisse, jeux de balle, etc. Il peut s'agir de sports se pratiquant seul ou en groupe, régulièrement ou exceptionnellement, auto-organisés ou non. Cette pratique se distingue par son caractère libre, spontané et gratuit : l'espace public peut être utilisé par tous et à tout moment, tant que l'ordre public est respecté.

L'activité sportive dans l'espace public fait aujourd'hui l'objet d'un réel engouement : 60 % des pratiquants disent la privilégier¹. Cette tendance peut s'expliquer notamment par une appétence croissante pour la pratique autonome. Celle-ci correspond, d'une part, au besoin contemporain d'immédiateté et de flexibilité horaire, et d'autre part au désir de

pratiquer en extérieur, si possible au plus près d'espaces de nature. Les parcs urbains envahis par les joggeurs, à l'instar de Central Park à New York ou du Tiergarten à Berlin, témoignent de ce « besoin de nature » très spécifique aux sociétés urbanisées. Il s'ensuit une intensification de l'usage des espaces publics – et des conflits d'usage. Ceux-ci sont d'autant plus difficiles à réguler que la pratique est spontanée, évolutive dans le temps et l'espace, et qu'elle prend place dans des espaces qui ne lui sont pas forcément dédiés, comme des espaces libres, ou dont l'usage est détourné (le mobilier urbain dans le parkour, par exemple). Mais surtout, elle prend place dans un espace complexe : l'espace public, par son aménagement, garantit les usages indispensables à la

vie urbaine (mobilité, accessibilité, rencontre, etc.) et incarne une certaine conception de l'urbanité et du (bien) vivre-ensemble. Il s'agit donc là d'un espace support de normes et de valeurs que les pratiques sportives, en créant de nouvelles spatialités, vont venir bousculer. Le type d'occupation de l'espace public, la concurrence faite aux autres usages, les nuisances occasionnées, le type d'activités et de personnes pratiquant, mais aussi – voire peut-être surtout – les représentations socio-spatiales associées aux pratiques sportives, selon qu'elles sont en accord ou non avec la conception de l'urbanité défendue, détermineront le degré d'acceptation de la part des autres usagers et des autorités.

UN NOUVEL ENJEU DE POLITIQUES URBAINES

La pratique sportive doit-elle – et peut-elle – donc devenir un objet spécifique de l'aménagement de l'espace public ? Elle se révèle par essence difficilement maîtrisable : comme elle est le plus souvent auto-organisée, et qu'elle dépend de la capacité imaginative quasi illimitée de chacun, il est impossible de prévoir toutes les formes qu'elle pourra prendre. La solution se trouve ainsi moins dans la programmation (ou la répression) des pratiques que dans leur accompagnement, en privilégiant le cas par cas adapté à chaque territoire. En cela, elle ne diffère pas des autres usages de l'espace public et pose le même défi à la puissance publique aménageuse, à savoir trouver le bon équilibre entre la maîtrise de l'espace (attendue pour garantir l'ordre public) et sa non-maîtrise (essentielle pour voir s'épanouir une diversité d'usages garante d'une vie sociale riche et d'un espace public de qualité). Le nouvel enjeu pour l'aménagement de l'espace public favorable à la pratique sportive réside aujourd'hui dans l'intention qui le sous-tend. Il ne s'agit plus seulement de satisfaire une attente sociale accrue, mais bien plutôt d'apporter des réponses à certains défis majeurs qui se posent aux villes.

La qualité de vie et l'attractivité territoriale

Avec la consolidation de la société de loisirs et du bien-être, la qualité de vie prend une importance considérable dans le choix d'implantation des personnes et des entreprises. La possibilité de faire du sport dans un espace public agréable peut devenir un facteur discriminant pour les villes ainsi que l'organisation d'événements sportifs.

La santé

Une étude menée depuis 25 ans dans 195 pays² a révélé qu'en 2015, 30 % de la population mondiale souffrait de surpoids et que le nombre d'obèses, partout en augmentation, avait plus que doublé dans 73 pays, entraînant une augmentation des maladies cardio-vasculaires et du diabète. Ces pathologies, responsables de respectivement 17,7 millions et 1,6 million de morts prématurées par an dans le monde³, représentent en France un coût de prise en charge de respectivement 16,1 milliards d'euros en 2016⁴ et 6,6 milliards d'euros en 2014⁵. Développer la pratique d'une activité physique dans l'espace public

LA PRATIQUE PREND PLACE DANS UN ESPACE COMPLEXE : L'ESPACE PUBLIC

permet de toucher un public plus large, de favoriser une pratique autonome et de minimiser les coûts, dans un contexte de finances publiques contractées. Strasbourg, pionnière en matière de sport-santé, a permis de prescrire du sport pour soigner certaines maladies chroniques, et a conduit un programme ambitieux d'aménagement de l'espace public, les « Vita-boucles », pour rendre possible et accessible à tous la pratique sportive, prescrite ou non.

L'inclusion sociale

Le processus d'urbanisation croissante favorise un phénomène d'isolement et de fragmentation socio-spatiale menaçant à terme la cohésion du territoire. Capable « d'ordonner les rapports sociaux et [d'] ouvrir un espace partageable⁶ », l'espace public joue un rôle essentiel pour (re)-créer le ferment du (bien) vivre-ensemble et favoriser l'inclusion sociale. Toutefois, à cet



effet, mettre à disposition un espace public, même bien aménagé, ne suffit pas. Il faut réussir à donner une raison d'y être, notamment pour les plus exclus. L'activité physique le permet, en offrant quelque chose à y faire. Elle permet aussi de rapprocher des groupes sociaux se tournant le dos en leur faisant partager une pratique commune qui transcende les différences culturelles et sociales. Elle peut également créer des liens entre des territoires en contribuant, par le mouvement, à faire franchir les frontières intangibles les séparant et à initier un brassage social. C'est le sens du programme *bewegende stad* (la ville en mouvement), mis en œuvre par Amsterdam depuis 2016 : par le biais de projets d'aménagement d'espaces publics adaptés aux besoins de chaque territoire, la ville cherche tout à la fois à donner à tous la possibilité de pratiquer une activité physique et à faciliter le processus d'appropriation de l'espace public par les plus exclus⁷.

Considérée sous cet angle, la pratique sportive devient un véritable objet des politiques urbaines. Toutefois, pour actualiser le potentiel



Parcs, places, parvis sont devenus des lieux de sport.



que représente le lien entre espaces publics et sport, il convient de prendre en considération les deux points suivants : il faut d'abord passer de la conception d'un objet purement technique (un espace sportif) à celle d'un objet politique (un espace inclusif producteur de santé) exigeant de conjuguer différentes expertises. Ensuite, il faut tenir compte du fait que toute pratique sportive engage le corps – qui est objet de représentations sociales normées très fortes, notamment quand il est exposé dans l'espace public : quel corps sportif est, en effet, considéré comme légitime dans l'espace public urbain ? Pour atteindre le public concerné par les enjeux de santé et d'inclusion sociale, un aménagement spatial ne suffit pas. Un accompagnement social doit également être mis en œuvre.

RÉCONCILIER LA FORME ET LE SENS

La volonté de répondre à des enjeux sociétaux par l'aménagement de l'espace public témoigne d'un renouvellement heureux de la pensée de l'espace public, qui n'est plus réduit à n'être que le négatif de l'espace bâti ou le support de diverses fonctions. Cette ambition demande toutefois à être traduite dans le projet d'aménagement, pour ne pas rester une simple lettre d'intention, dont l'utilité s'arrêterait à la mise en œuvre d'une bonne stratégie de communication. C'est certainement là que réside le défi le plus important de l'aménagement de l'espace public : réconcilier la forme et le sens, et renouer ainsi avec sa fonction première, celle d'incarner un projet de société. ■

1. Enquête FIFAS/BVA/ANDES, 2016.
2. « Health Effects of Overweight and Obesity in 195 Countries over 25 Years », The GBD 2015 Obesity Collaborators, *New England Journal of Medicine*, 6 juillet 2017, numéro 377, pages 13-27.
3. Source : Organisation mondiale de la santé, 17 mai 2017.
4. Cour des comptes, Rapport public annuel 2018, février 2018.
5. Chiffres assurance maladie (SSniiram).
6. M.-C. MAILLET, « "Vivre en ville" et "être ensemble" », *Empan*, numéro 28, 1997, pages 9-15.
7. L. HENRIQUEZ, N. SENA, C. VOISIN-BORMUTH, H. WRIGHT, *Le futur des espaces publics - Activité physique*, La Fabrique de la Cité/AMS, 2018.

LE SPORT EST **DE SORTIE!**

Pratiquer un sport en dehors d'un équipement dédié est de plus en plus courant. Au-delà de la saturation de certaines structures sportives, les Franciliens cherchent désormais à faire du sport partout, à proximité de chez eux, et quand ils le souhaitent. Développer les pratiques sportives en extérieur est une opportunité réelle pour les intégrer dans notre quotidien et toucher le plus grand nombre.

Benoît Chardon, statisticien, IRDS, L'Institut Paris Region



En 2017, près de 5 millions de Franciliens âgés de 15 ans et plus¹ ont pratiqué au moins une heure d'activité physique ou sportive par semaine. Si l'installation sportive reste le cadre privilégié de ces pratiquants réguliers (30 %), ils sont nombreux aussi à s'adonner à une activité hebdomadaire en extérieur (24 %), tant au sein d'espaces naturels que dans les espaces publics des villes (rues, places, parcs...). Loin de se limiter aux sports de nature², la pratique en-dehors d'équipements dédiés s'exerce dans une diversité d'espaces et sous des formes variées.

Alors que les principales disciplines « classiques » pratiquées en extérieur par les Franciliens sont la marche (12 %), la course à pied (5 %) et le vélo (2,5 %), d'autres pratiques très variées et sans cesse réinventées se mettent en place dans les espaces publics urbains.

Les Franciliens sont, aujourd'hui, aussi nombreux à pratiquer dans les milieux naturels que dans les espaces publics, où l'on observe le développement de disciplines en lien avec les notions de glisse, d'acrobatie ou de « liberté » : roller, skate, BMX freestyle, street hockey, street golf, parkour³, street fishing... La ville se transforme en terrain de jeux, dans lequel le mobilier urbain sert de support à la pratique, et sur lequel le format de certains sports s'adapte pour pouvoir être pratiqué dans l'espace public (basket 3x3).

Parallèlement, la pratique sportive prend une place plus importante dans le quotidien, en même temps que se développent les déplacements actifs. Huit millions de Franciliens réalisent chaque semaine des déplacements actifs d'au moins 10 minutes, dont 5 millions le font dans le but de faire de l'exercice physique. C'est le cas notamment des personnes âgées et des moins diplômés⁴, un public traditionnellement plus éloigné des pratiques sportives.

LES FRANCILIENS
SONT AUSSI NOMBREUX
À PRATIQUER DANS
LES MILIEUX NATURELS
QUE DANS L'ESPACE
PUBLIC URBAIN

UN LARGE PUBLIC CONCERNÉ

La plupart du temps, la pratique en plein air, et tout particulièrement dans les espaces publics, est une activité de proximité, en dehors de tout encadrement, moins onéreuse et moins contraignante, qui attire un public plus large que la pratique en club. Les indicateurs montrent toutefois que les femmes ne s'approprient pas aussi facilement que les hommes ces espaces (17 % de pratiquantes vs 22 % de pratiquants).

Comparativement aux autres sportifs, les « extérieurs » s'adonnent plus souvent à leur activité pour le loisir (89 % vs 83 %) et

la santé (85 % vs 80 %). Ceci n'empêche pas certains d'entre eux d'avoir une pratique intensive (31 % des sportifs extérieurs) ou de pratiquer pour la compétition (12 %). Comme on pouvait s'y attendre, les sportifs en extérieur invoquent plus souvent la volonté de sortir de chez eux (75 % vs 64 %) et

d'être en contact avec la nature (73 % vs 54 %).

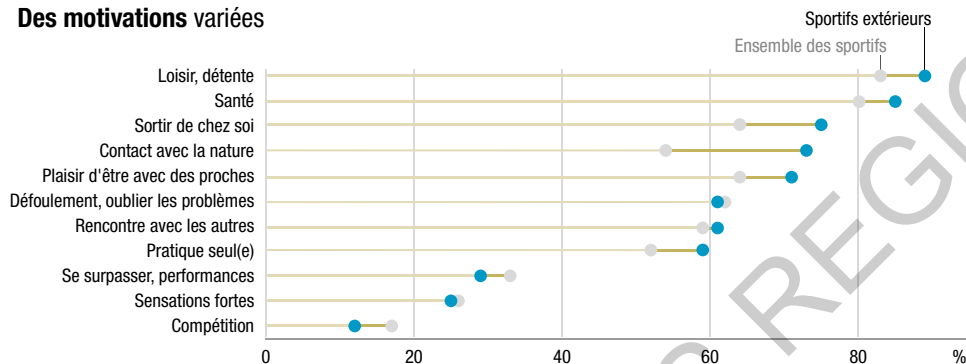
Dans la région francilienne, la pratique en milieu naturel est logiquement plus forte en grande couronne (20 % de pratiquants hebdomadaires) et baisse au fur et à mesure que l'on se rapproche du cœur dense et urbanisé de la région (16 % en proche couronne, 11 % à Paris). En revanche, la pratique dans les espaces publics est aussi forte, quel que soit le lieu de résidence. Cela renvoie à des obstacles différents selon le territoire : une saturation des équipements sportifs en zone dense, ou un éloignement des équipements dans les territoires moins urbanisés, poussent les pratiquants à inventer de nouvelles formes de pratique à proximité de chez eux.

UN BESOIN D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

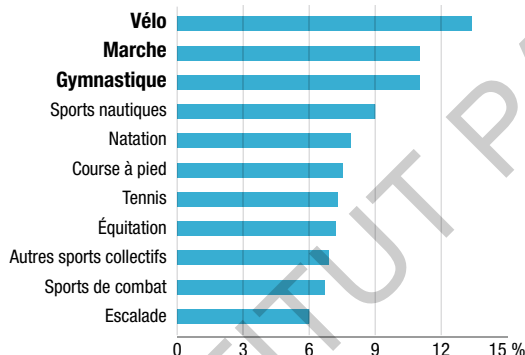
On observe deux tendances paradoxales dans le monde du sport : d'une part, une demande pour plus de confort dans la pratique, et d'autre part une demande importante pour les activités en plein air, lesquelles s'exercent parfois dans des conditions difficiles (froid, pluie). 27 %

LA PRATIQUE DU **SPORT EN EXTÉRIEUR**

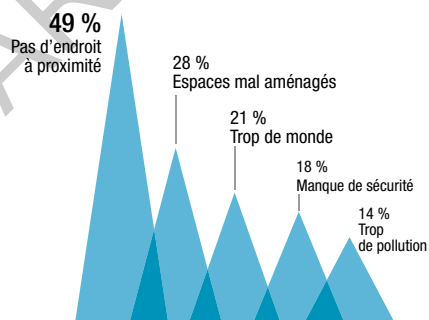
Des motivations variées



Les disciplines souhaitées pour une pratique en extérieur*

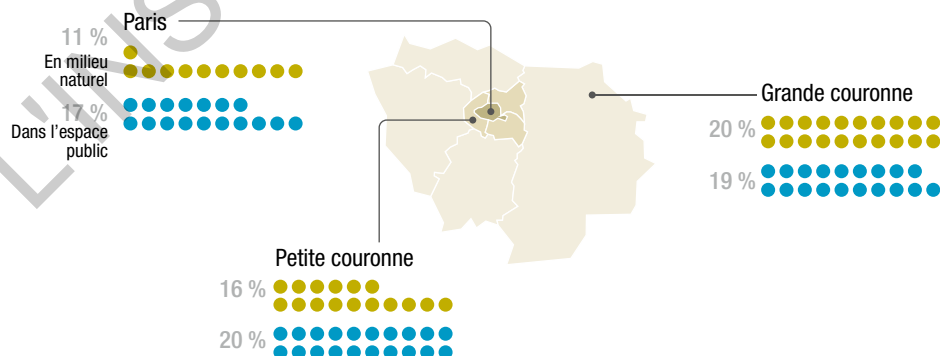


Les raisons de la non-pratique*



Une pratique différenciée selon le lieu de résidence

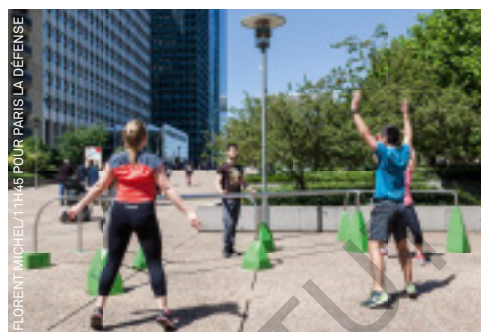
(Franciliens âgés de 15 ans et plus)



* Franciliens qui souhaiteraient faire une activité en extérieur mais qui ne la font pas

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Source : EPSF 2007, 2011, 2017





Diversité des activités en extérieur pour tous, accessibles aux Franciliens.

des Franciliens souhaiteraient pratiquer une activité en extérieur à laquelle ils ne s'adonnent pas actuellement, ce qui constitue un levier important pour le développement des pratiques sportives dans la région. Parmi les disciplines que les Franciliens désirent le plus pratiquer en extérieur, on retrouve le vélo, la randonnée et les activités de forme/fitness : une demande pour des disciplines de base qui ne semble pas encore satisfaite aujourd'hui, malgré des aménagements plus nombreux en pistes cyclables, liaisons vertes ou parcours de santé. Les principaux freins invoqués sont l'absence d'espaces extérieurs adaptés à proximité (pour 49 % des personnes qui seraient intéressées par une activité extérieure), des espaces mal aménagés (pour 28 % d'entre elles), et la trop grande fréquentation des lieux, qui peut

entraîner des conflits d'usages (pour 21 % des personnes concernées).

Les activités sportives dans les espaces publics apparaissent donc comme un moyen de réduire les inégalités d'accès à l'activité physique. Il paraît important d'aménager différemment les espaces extérieurs afin d'y favoriser les pratiques sportives et de prendre en compte la diversité des pratiquants et des formes de pratique dans ces aménagements. ■

1. Les données de cet article sont issues du dispositif d'enquêtes sur les pratiques sportives des Franciliens 2008-2017, IRDS.
2. Voir l'article relatif aux sports de nature, p. 32.
3. Activité physique consistant à se déplacer et franchir des obstacles en zone urbaine ou naturelle.
4. Selon les études de l'IRDS, 37 % des peu diplômés ont une activité sportive régulière déclarée contre 50 % des plus diplômés.



Arbre à basket, Nantes.

C'EST PARTI!

RÉVÉLER L'ESPACE URBAIN

Utilisé pour relier les territoires, découvrir de nouveaux lieux, révéler les temps cachés de la ville ou encore donner une seconde vie à certains bâtiments, le sport devient un outil au service de l'aménagement des territoires. Faire du sport partout permet d'ouvrir de nouvelles perspectives d'usages et de pratiques du territoire autrement.

Lina Hawi, architecte urbaniste,
L'Institut Paris Region



Faire du sport partout, sans contrainte de lieu ou de temps, ouvre le champ des possibles et renforce le fait que le sport soit devenu un élément du registre de la culture urbaine. Liant entre les différentes fonctions et les espaces, il contribue même à une forme de retour au cœur de la ville de certains quartiers délaissés. En complément de l'offre en équipements sportifs nécessaires pour la pratique en club, du loisir à la compétition, il existe une multitude de lieux non normés pour pratiquer le sport et répondre à des attentes différentes. Le sport investit la ville dans toutes ses dimensions, des dents creuses urbaines en passant par les toitures ou encore les anciens entrepôts. Il s'adapte à la place disponible et son potentiel est large. Au-delà du seul contexte urbain, la pratique sportive, intégrée comme élément de programmation dans un projet d'aménagement global, est un outil au service de la transformation des territoires. Elle permet d'investir et de pratiquer



Royal Melbourne Institute of Technology (RMIT) A'Beckett Urban Square, Melbourne.

les territoires autrement, de redonner un usage au lieu, de transformer son image ou de favoriser son appropriation par les habitants. Différents exemples témoignent de la manière dont elle peut être actrice dans la reconquête des espaces et des temps de la ville.

RECONQUÉRIR LES LIEUX

La pratique sportive, notamment auto-organisée, s'est révélée être, dès la fin des années 90, une source d'inspiration pour des projets de redynamisation urbaine, de reconquête de lieux oubliés. Ce fut notamment le cas à Bordeaux, avec le projet de réaménagement des quais rive gauche de la Garonne. Dans le cadre du premier projet urbain de la ville, lancé en 1995 par le maire fraîchement élu Alain Juppé, l'aménagement des quais de la Garonne devient, avec la création du réseau de tramway, l'opération phare de la transformation de la ville. Le projet du paysagiste Michel Corajoud, lauréat du concours lancé fin 1999,

visait à reconquérir cette large friche industrielle, anciennement occupée par l'activité portuaire, qui constituait une véritable coupure urbaine entre la ville et son fleuve. Les aménagements proposés mettent en valeur le patrimoine architectural du XVIII^e siècle et créent un vaste parcours urbain, avec de larges espaces pour les cyclistes et les piétons. Ils laissent la place à de nouveaux usages, dont une partie importante est dédiée aux loisirs urbains et aux activités sportives : terrains de basket-ball, frontons, aires de sable, terrains de football, espaces de glisse... Aujourd'hui, ces activités se diffusent depuis les bords de la Garonne vers le reste de la ville, où des séances de gymnastique, fitness et autres sont proposées. L'exemple de Bordeaux a fait beaucoup d'émules. Le sport est utilisé dans de nombreux projets de réappropriation de bord de fleuve, tel qu'à Lyon (loisirs urbains sur les berges du Rhône), à Nantes avec les aménagements réalisés en bord de Loire par l'agence de paysagiste BASE sur les berges du

C'EST PARTI!

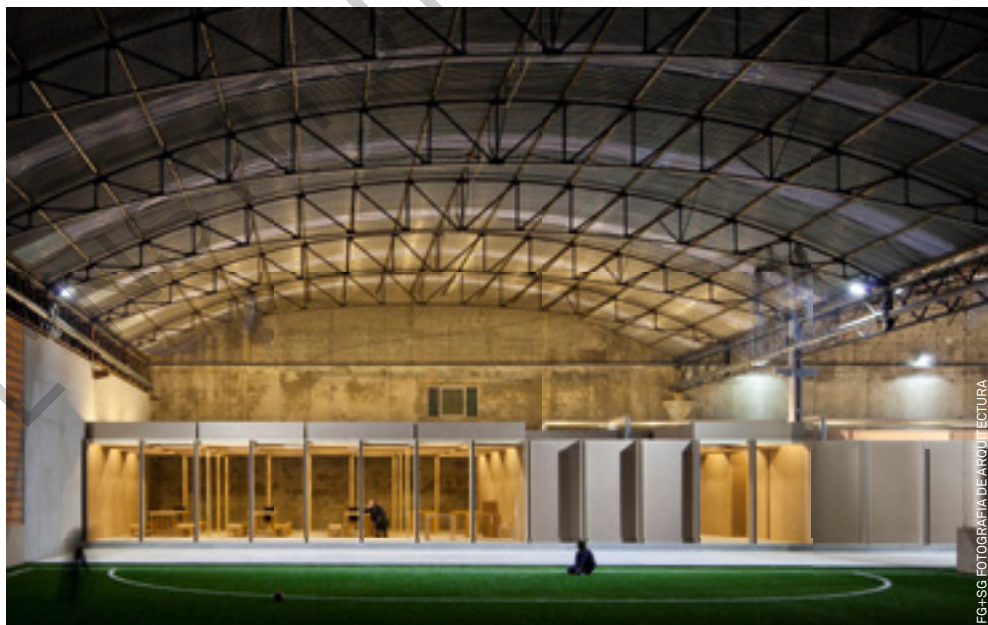
Faubourg (un skatepark, du street workout, du baby-foot, du ping-pong), ou encore Paris.

PRATIQUER LA VILLE EN 3D

D'autres projets de reconquêtes de friches utilisent le sport comme levier, moins dans l'objectif de vitrine et d'attractivité que dans celui de redonner une vie au lieu, tout en répondant à des besoins locaux. Dans les sites industriels abandonnés, le sport est un moyen de redécouvrir l'espace, parfois même un patrimoine architectural délaissé, ce dernier offrant des potentialités spatiales (grands volumes, espaces flexibles, structures apparentes, etc.) prisées par certaines activités initialement d'extérieur. Les exemples ne manquent pas dans l'agglomération parisienne. Nous pouvons citer la société Arkose, qui a ouvert son premier blocpark (salle dédiée à l'escalade de bloc) fin 2013 dans un ancien entrepôt de Montreuil, et dont le concept foisonne dans de nombreuses villes ou encore Sand Fabrik à Pantin, qui réhabilite un espace industriel pour proposer des activités sportives sur sable aux portes de Paris.

Redonner un sens à ces anciens bâtiments, parfois partie intégrante du patrimoine commun, c'est aussi pouvoir les utiliser pour bâtir des terrains de sport à moindre coût. Ainsi, le projet N10-Eiras à Coimbra, au Portugal. La conversion des usages des nefs d'un ancien entrepôt industriel, réalisée par l'agence d'architecture Comoco, a permis d'accueillir deux terrains de foot-à-5 sur gazon synthétique dans un quartier défavorisé et sous-équipé à moindre investissement.

Le sport s'imisce également dans tous les niveaux de la ville. D'abord dans ses interstices, épousant les contours urbains, comme les terrains de foot dans les favelas, dont la forme varie en fonction des bâtiments environnants. Ou encore en occupant des dents creuses urbaines, pour animer les quartiers, créer de la convivialité ou répondre à un besoin d'espaces et de lieux de rencontres. C'est le cas du terrain de basket-ball rue Duperré à Paris. Émanant d'une demande citoyenne, ce terrain, aménagé sur un parking, dans une zone très dense de la capitale, est devenu un lieu de sociabilité, renforçant à la fois



N10-Eiras à Coimbra, Portugal.



Sportifs et badauds investissent les rues fermées à la circulation automobile, Mexico.

le sentiment d'appartenance locale et participant, par les interventions artistiques sollicitées pour ses différentes rénovations, à son attractivité. Dans la même idée, nous pouvons évoquer le Royal Melbourne Institute of Technology (RMIT) A'Beckett Urban Square, à Melbourne. Sur une parcelle sous-occupée de 2 800 m² au cœur de la ville, faisant office de parking et devant accueillir un projet de développement futur, la RMIT University a aménagé un terrain de loisirs provisoire en libre accès. Sont implantés

des terrains multi-sports avec des gradins, des tables de ping-pong, un parking à vélos, mais également un lieu de détente avec des tables de barbecue, des bacs plantés... Des artistes et designers ont également été mobilisés sur le site. Cet aménagement a connu un succès immédiat, du fait notamment d'un manque de tels espaces de loisirs urbains dans la ville. Il a également permis de créer de nouveaux liens entre l'université, la ville et les habitants.

Les toitures des bâtiments sont aussi occupées dans les villes où le manque d'espaces se fait sentir, par exemple à Tokyo, pour le futsal, avec le Parc Adidas Futsal, ou le golf et le baseball, installés sur le toit du magasin Yodobashi-Akiba. Les toits d'immeubles de bureaux peuvent également être utilisés pour apporter des espaces de détente comme dans le cas de Google, qui

a implanté, au sommet de son immeuble de Toronto, un mini-golf, un terrain de basket et une salle de sport.

D'autres lieux insolites pour faire du sport se développent, poussés par la nécessité d'optimiser la moindre surface disponible, obligeant à pratiquer la ville autrement. Parmi eux, les sous-

sols inoccupés. Avec la diminution de la place de la voiture en ville se pose notamment la question de l'usage des espaces de parking en sous-sol. Avec la nécessité grandis-

sante, pour une métropole dense, de trouver de l'espace pour les équipements, les parkings sont un gisement à explorer. La Ville de Paris compte reconquérir ces espaces inutilisés, à l'image de celui de la rue du Maroc (xix^e), qui sera transformé en salle de boxe et en dojo.

Ainsi, pendant que le sport invente de nouveaux usages physiques de la ville, les pratiquants créent leur propre dialogue avec les lieux investis. Il reste encore un terrain à explorer, dont les activités sportives se saisissent progressivement, c'est celui des temps de la ville.

INVESTIR LE TEMPS

L'évolution et l'impact grandissant de la pratique sportive obligent les acteurs de la fabrique urbaine à prendre en compte la dimension temporelle dans l'aménagement. En pensant les

LE SPORT S'IMMISCÉ DANS LA VILLE À TOUS LES NIVEAUX

lieux de façon modulaire, suivant les heures de la journée ou les jours de la semaine, on peut à la fois limiter la consommation d'espaces et favoriser l'intensité urbaine. Ainsi, assurer un éclairage pour permettre les pratiques sportives nocturnes ou prévoir des équipements sportifs rétractables peut permettre de donner une seconde vie à des lieux parfois monofonctionnels. À cela s'ajoutent les réflexions sur la saisonnalité, qui permettent de repenser l'usage des équipements sportifs extérieurs par l'aménagement de structures amovibles, légères, ou par des espaces semi-ouverts.

Les interventions temporaires, avec des formes inédites d'occupation de l'espace, s'appuyant sur des dispositifs légers, généralement peu coûteux et réversibles, peuvent être utilisées pour dynamiser des espaces publics sous-utilisés ou créer des animations saisonnières, comme les patinoires, qui foisonnent dans les espaces publics en hiver. Elles sont également un outil au service de l'aménagement des espaces, permettant par leur caractère expérimental et réversible de tester des usages, de les pérenniser s'ils remportent un succès ou d'en améliorer le fonctionnement si besoin est. Cette fabrique « légère » de la ville permet en outre d'anticiper de possibles conflits d'usages. Que cela soit à petite ou à grande échelle, des actions permettant l'usage différencié des espaces suivant les temps de la ville se multiplient. Ainsi, par exemple la ville de Mexico, à l'image de la Ciclovía de la ville de Bogota, ferme son réseau de voiries à la circulation automobile tous les dimanches de 8 h à 14 h. Le temps de quelques heures, l'espace de la ville est investi par des milliers de cyclistes, joggeurs, skateurs ou marcheurs, et s'accompagne également d'autres activités, comme du hula-hoop, des ateliers de réparation de vélos, des cours de yoga ou encore de salsa. En termes d'aménagements spatiotemporels, nous pouvons également évoquer les Play Streets, la fermeture temporaire d'une rue, pour favoriser la réappropriation de l'espace public par les riverains grâce à des animations et des activités de jeux et de loisirs. Ces occupations visent prioritaire-

ment à développer les lieux de proximité de la pratique ludo-sportive, tout en agissant sur la qualité du cadre de vie. C'est l'objet de l'appel à projet national « Rues aux enfants, rues pour tous », qui en est à sa troisième édition¹.

UN LEVIER POUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

La pratique sportive, dont une part est itinérante (course, vélo, roller...), peut aussi être un outil d'aménagement et d'urbanisme, et un vecteur de mobilisation des acteurs. Mise au service d'un grand territoire, elle peut contribuer à une stratégie globale de développement. Dans le cas de la Vallée de la Seine, le projet de véloroute « La Seine à vélo » constitue un maillon d'une chaîne plus large, prenant en compte la valorisation du paysage, l'amélioration des mobilités ou encore le développement du tourisme fluvial. Ce projet fait émerger l'opportunité de penser les continuités écologiques et la renaturation des berges à l'échelle inter-régionale sur les 430 km de son linéaire. Il est également un vecteur de découverte du patrimoine, et un levier de développement éco-touristique. La pratique sportive, notamment lorsqu'elle est auto-organisée, ne s'arrête pas aux frontières administratives. En cela, l'exploitation des données issues des applications mobiles et le big data offrent de nouvelles possibilités pour les collectivités. Bien que la plupart de ces applications soient développées par des entreprises privées, les collectivités peuvent s'en inspirer pour créer des projets collaboratifs avec les citoyens afin d'accéder à des données en temps réel sur l'environnement bâti et guider l'aménagement urbain.

Entre retour d'expérience, flexibilité, expertise d'usage et nouvelles technologies, la pratique sportive est un gisement encore largement inexploré pour l'aménagement urbain. ■

1. Appel à projet national lancé par le collectif composé de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), le Cafézoiide, Rue de l'Avenir et Vivacités Île-de-France, en collaboration avec des groupes d'appui dans certaines régions.

INTERVIEW

« LE SPORT SE TRANSPORTE EN MILIEU RURAL »



Philippe Del'homme,

directeur de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR)

PHOTO : FNSMR

Quelles sont les missions de la FNSMR ?

Philippe Del'homme La principale mission de la FNSMR est orientée vers l'animation et le développement des territoires ruraux par le sport. Les activités physiques et sportives constituent des supports intéressants pour développer les échanges et la convivialité. Que ce soit à travers les « compétitions loisirs » ou le « sport-santé », le bien-être et le plaisir de la rencontre sont au cœur de nos activités : c'est ce qui permet le développement de notre réseau et la fidélisation des publics. Bien que la région francilienne ne soit pas la plus rurale de France, elle dispose cependant d'un important potentiel de développement au regard du nombre d'habitants concernés (estimé de 600 000 à 2 millions selon les définitions de la « ruralité » que l'on adopte). La spécificité de la population rurale francilienne est qu'elle reste très liée à la partie urbaine du territoire : elle y travaille, y étudie ou y vivait avant, ce qui engendre des attentes et des comportements particuliers. L'autre singularité du rural est que l'offre sportive doit s'adapter à ce qui existe sur le territoire, souvent avec peu ou pas d'équipements sportifs. La salle des fêtes et les espaces extérieurs sont les premiers espaces sportifs des communes rurales.

Qu'est-ce qu'un dispositif Mobil'Sport ?

Ph. D. Ce dispositif, né dans le département de la Drôme, propose des activités sportives dans les territoires ruraux carencés, là où il n'y a pas d'association sportive ou d'équipement, avec une offre qui s'adresse à tous selon les besoins. Mobil'Sport fonctionne avec un camion, du matériel sportif et un éducateur sportif. Cette structure mobile peut s'installer sur n'importe quel espace. Elle va au plus près des habitants, que ce soit pour proposer une séance de découverte d'un sport ou plusieurs séances sur un temps long. Les communes adressent aux Comités Départementaux du Sport en Milieu Rural une demande pour les services du

Mobil'Sport et les financent. Ainsi, la multiplication des lieux d'intervention leur permet d'embaucher des éducateurs sportifs à temps plein, en CDI, et de ne pas rajouter de la précarité en milieu rural. Il y a, selon les cas, une participation des pratiquants. Le soutien financier du Conseil départemental est également indispensable pour monter le dispositif. Il existe également une aide de l'État, que ce soit pour l'achat de matériel ou le financement de l'emploi. Aujourd'hui, six départements développent le dispositif Mobil'Sport, trois de plus étaient en projet pour 2019 et quatre autres se sont montrés intéressés. Selon les territoires, les partenaires soutenant le dispositif varient (MSA, mutuelles, équipementiers...), et le dispositif s'adapte aux besoins. Par exemple, en PACA, il est soutenu par les acteurs de la santé et s'est décliné en Mobil'Forme : en plus de proposer des activités sportives, le dispositif inclut un diagnostic de la forme du pratiquant et pourrait s'inscrire à terme dans le cadre du sport sur ordonnance.

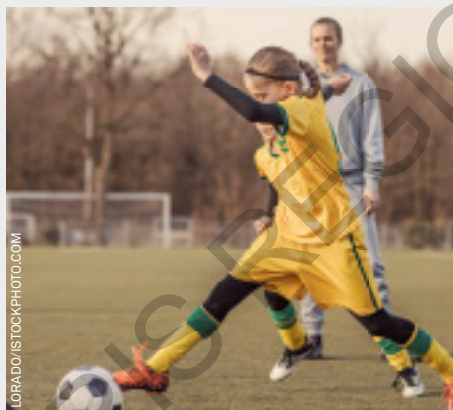
Est-ce que Mobil'Sport, ou un dispositif semblable, existe en Île-de-France ?

Ph. D. En Île-de-France, une offre itinérante existe sous une autre forme. Le Comité départemental de la Seine-et-Marne emploie trois éducateurs sportifs, qui interviennent dans différents territoires, en direction de différents publics : écoles, associations, intercommunalités, structures médicalisées... Ce système existe depuis une dizaine d'années et fonctionne avec les mêmes ingrédients que Mobil'Sport : l'itinérance, une offre multisport pour toucher le plus large public, et l'adaptation aux territoires et à la demande locale, indispensable quand on souhaite apporter des solutions aux besoins spécifiques du milieu rural. Ces dispositifs itinérants apportent une offre durable, là où sans eux une pratique sportive encadrée n'existerait pas. ■

Propos recueillis par
Claire Peuvergne et Laure Thévenot

Pour un réel accès à toutes et tous

Les inégalités d'accès à la ville ou aux services s'illustrent à travers une approche par le genre. Concevoir des espaces en accès libre et potentiellement ouverts à tous ne suffit pas pour une utilisation effective par une diversité d'usagers. Comme le souligne Edith Maruejols*, « la définition des politiques urbaines ne prend pas en compte, ou très peu, la dimension sexuée de l'usage de l'espace public. Tout comme les politiques en direction de la jeunesse s'adressent « aux jeunes », les politiques d'aménagement s'articulent autour de l'usager, l'habitant ». Cet enjeu de société est exacerbé dans le domaine du sport, où une partie des pratiques s'est construite en séparant les filles et les garçons dès le plus jeune âge, et en valorisant quasi exclusivement les performances masculines. Le sport est aussi considéré comme un outil permettant de canaliser l'énergie des jeunes garçons. Cette manière de concevoir le sport s'illustre dans la construction des espaces sportifs en libre accès – skateparks, city-stades, terrains de basket, etc. – quasi exclusivement utilisés par des hommes. Si les questions d'inégalité et de manque de mixité dépassent le cadre de l'équipement – 75 % des budgets alloués aux loisirs des jeunes sont à destination des garçons** – les espaces sportifs sont le marqueur physique de ces inégalités. Parmi les pistes d'action évoquées pour y remédier, il est tout d'abord primordial d'observer, de



mesurer, puis d'adapter, la répartition des ressources publiques entre usagères et usagers. Concevoir des espaces permettant une diversité d'activités de sports et de loisirs favorise la mixité (femmes, hommes, jeunes, personnes âgées...) de même que favoriser les activités sportives véhiculant le moins de stéréotypes filles-garçons. La présence d'une personne encadrant la pratique encourage aussi la pratique sportive des filles dans des espaces où elles ne sont pas présentes. À Villiers-le-Bel, par exemple, un coach supervise des parties de football sur le city-stade. Au-delà de l'aménagement des espaces, l'égalité d'accès s'appuie sur l'éducation à la différence, une conception des activités de loisirs et des modes d'organisation renouvelés. ■

Laure Thévenot,

socio-économiste, IRDS, L'Institut Paris Region

*MARUEJOULS Édith, *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe*, Université Bordeaux Montaigne, 2014.

**RAIBAUD Yves, *La ville faite par et pour les hommes*, Éditions Belin, 2015, 78 p.

Pour aller plus loin

www.genre-et-ville.org

<https://aplacesegales.wordpress.com>

AMÉNAGEMENT, CADRE DE VIE ET PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE, DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LA SANTÉ DES FRANCILIENS

ARS Île-de-France, CDOS Seine-Saint-Denis, CROS Île-de-France, IRDS/IAU idF, 2018, 60 p.

FEMMES ET ESPACES PUBLICS. POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA RUE, LES TRANSPORTS ET LES ESPACES LOISIRS

Centre Hubertine Auclert, 2018, 100 p.





GLISSER DANS LA VILLE

Certains sportifs privilégient l'espace public comme lieu de pratique quotidienne. Ils offrent ainsi un autre regard sur la ville. Leur pratique renvoie à la prise en compte de la diversité des usages et aux limites de la standardisation, pour une ville accueillante et réenchantée.

Thomas Riffaud, sociologue

Les sports de rue comme le roller, le skateboard et le BMX¹ ont la particularité d'être pratiqués dans deux types d'espace, ouverts ou fermés, l'espace public ou les skateparks. Ces derniers rencontrent souvent un grand succès, mais certains pratiquants ne s'y épanouissent pas totalement. Ils préfèrent s'exprimer dans la rue et interrogent ainsi la capacité de la ville à les accueillir.

Cette interrogation est d'autant plus prégnante que nombreux sont ceux qui considèrent que les sports de rue n'ont pas leur place dans l'espace public.

DÉTOURNER LES USAGES INITIAUX

Les conflits d'usages, les dégradations engendrées et les problèmes de sécurité sont souvent évoqués, mais le fait de « contester » les sports



Les riders réinterrogent les espaces de vie partagés, le mobilier urbain et sa fonction, comme ici à Bordeaux.

de rue est aussi renforcé par une forme d'incompréhension. Certains riders² veulent se réappropriar la ville pour y créer leur propre utopie urbaine, quitte à contester certaines normes en vigueur. Les sports de rue sont anormiques³ dans la ville moderne. Cette dernière, qui a été organisée autour de l'idée qu'il est nécessaire de séparer les fonctions de la ville (habiter, travailler, se divertir, circuler...) est remise en cause par ces riders, qui créent incontestablement une forme de désordre. Les pratiquants qui préfèrent le « street »⁴ ne conçoivent pas la ville comme le simple décor de leurs performances. Elle est plutôt une partenaire avec qui ils aiment coopérer. Grâce à un regard décalé et à une analyse précise des matériaux, des revêtements et de la disposition des obstacles, ces citadins urbaphiles réussissent à percevoir l'inaperçu pour réinterroger les présupposés et ouvrir de nouvelles perspectives. La programmation des lieux et la fonctionnalité du mobilier urbain sont contestées, pour que la

UNE APPROPRIATION ANORMIQUE DE LA VILLE

ville puisse redevenir un terrain d'aventures. Les riders peuvent séjourner toute une journée là où les piétons ne font que passer. Quel que soit leur âge, les riders se comportent dans la ville comme les enfants qui remontent les toboggans sans utiliser les escaliers pourtant prévus à cet effet. Leur plaisir provient de leur capacité à détourner, à fissurer, à déstabiliser et à déconstruire la

relation rigide entre le mobilier urbain et sa fonction, entre l'objet et son sens. À leurs yeux, la rampe d'escalier n'est pas toujours définie

par sa fonction d'assistance et de soutien. Elle peut aussi l'être par son potentiel de glisse. Certains citadins l'utilisent pour monter en sécurité, alors que d'autres s'en servent pour descendre avec risque.

DES ESPACES À INVENTER

Quoi que l'on en pense, les sports de rue font partie du paysage depuis plusieurs années et les villes se sont d'ailleurs adaptées. Une

grande partie d'entre elles ont mis en place une double politique face à ce phénomène, qui ne correspond pas à une mode passagère. Elle combine une tentative d'éradication de ces activités dans les centres-villes avec une tentative d'incitation à pratiquer dans les skateparks. D'un côté, un contrôle social, légal et physique, qui se matérialise notamment par des amendes et des antiskates⁵, est mis en place (Woolley *et al*, 2011). De l'autre, les skateparks sont pensés et construits comme des boîtes de Petri (Riffaud, 2017) : ce sont des espaces souvent placés en périphérie de la ville, dans lesquels les riders sont enfermés afin de limiter les nuisances possibles.

Cependant, n'importe quel citoyen se rend compte que cette double politique est relativement inefficace. En reprenant la métaphore d'Yves Pedrazzini (2001), « les Indiens finissent toujours par sortir de leurs réserves ». Certains riders ne peuvent pas se résoudre à faire le deuil de la liberté de pratiquer en dehors du cadre imposé. Face à ce constat, certaines municipalités décident depuis quelques années d'expérimenter d'autres manières de faire. De plus en plus de professionnels et d'élus sont conscients que l'extrême rationalisation de la ville conduit à une forme de désenchantement. Dans ce contexte, certaines villes sont passées de la politique de l'exclusion à celle de l'inclusion des sports de rue. Les « *Skate friendly cities* » se multiplient dans le monde, et les exemples français, comme ceux de Bordeaux et Paris, montrent que cette évolution touche aussi l'Hexagone. La présence des riders est officiellement acceptée sur de plus en plus de places et, dans certains cas, elles sont même réfléchies et modifiées en prenant en compte la présence des riders.

L'exemple de la place de la République à Paris est à cet égard intéressant. Pour son réaménagement en 2013, l'équipe de maîtrise d'œuvre a mis l'accent sur l'importance d'offrir des espaces publics relativement indéterminés, dans lesquels le mobilier est pensé pour être possiblement détourné. « Un bon projet serait celui qui – sans le vouloir – permettrait aux skaters et autres freerunners d'inventer des figures



Espace de glisse de la rue Léon-Cladel à Paris.

sans cesser d'être hospitaliers... En ce sens, l'espace public devrait toujours porter en lui-même la ressource d'échapper aux intentions de maîtrise de ses concepteurs et de ses opérateurs » (ARMENGAUD, 2016, p. 83). Nos propres observations sur cette place ont fait apparaître quelques rares conflits entre usagers, mais la majorité des discussions relève surtout de l'ordre de la transaction sociale. Dans cet espace, la présence quasi quotidienne de riders n'empêche pas les autres usagers de profiter du lieu. Cette place murmure à l'oreille de chacun « Vous êtes le bienvenu », tout en permettant une production hétéroclite de récits et de parcours. Le réaménagement de la rue Léon-Cladel, à Paris, dans le 2^e arrondissement, est aussi un exemple stimulant. Celle-ci n'est pas réservée aux riders, malgré l'installation de différents éléments sur lesquels ils peuvent réaliser leurs figures. C'est pour cette raison que son concepteur insiste sur le fait que ce n'est pas un skatepark, mais un « espace partagé ». Le statut originel de voie publique a été conservé, ce qui n'en fait pas un équipement sportif au sens classique du terme. Souvent, les projets hybrides engendrent de nombreuses difficultés, mais dans ce cas précis, la question de la responsabilité en cas d'accident, la nécessité d'avoir l'accord des Architectes des Bâtiments de France ou la problématique de la gestion des flux n'ont pas été considérées comme des obstacles infranchissables.

Pour finir, le cas de Bordeaux doit aussi être abordé. Dans cette ville, la pratique des sports de rue a longtemps été interdite en centre-ville, mais, depuis 2017, l'initiative « Skate(z) zen » témoigne d'un changement de paradigme. Ce compromis, négocié entre la municipalité, les riders et les riverains, a abouti à la mise en place d'horaires aménagés⁶ pendant lesquels la pratique est autorisée sur les places de la ville. Tous ces exemples montrent qu'il est possible de parier sur la responsabilisation et sur l'intelligence sociale pour offrir des lieux de pratique aux sports de rue dans lesquels la diversité des usages est préférée à la séparation et au cloisonnement.

Selon Jean Duvignaud (1970), l'anomie est une étape intermédiaire nécessaire entre la société mise en place et la société à naître. Dans cette logique, les sports de rue ne doivent pas être pensés comme une menace pour la ville contemporaine. Au contraire, ces citoyens qui roulent partout font apparaître au grand jour les risques engendrés par l'aménagement hyper rationalisé de la ville contemporaine. L'espace public et les sports de rue ont besoin d'aménageurs, d'architectes, d'urbanistes, mais aussi d'élus, qui font le pari de faire autrement, sans quoi la formule d'Henri Lefebvre « le loisir a ses ghettos », née en 1968, conservera encore toute sa pertinence. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

« NOTES SUR LE MOMENT ALTERNATIF DES GRANDS ESPACES PUBLICS MÉTROPOLITAINS » IN *L'OBSERVATOIRE*, N° 48

ARMENGAUD Marc, 2016/2, p. 83-86.

« ANOMIE ET MUTATION SOCIALE » IN BALANDIER (DIR.) *SOCIOLOGIE DES MUTATIONS*

DUVIGNAUD Jean, 1970, Paris, Anthropos, 531 p.

LE DROIT À LA VILLE

LEFEBVRE Henri, 1968, Paris, Anthropos, 135 p.

ROLLERS ET SKATERS : SOCIOLOGIE

DU HORS-PISTE URBAIN

YVES PEDRAZZINI, 2001, Paris, L'Harmattan, 224 p.

« STÉRILISATION OU BOÎTE DE PETRI ? LA POLITIQUE PUBLIQUE DES ESPACES DÉDIÉS AUX PRATIQUES DU "GRAFFITI" ET DE LA "ROULE" » IN *GIBOUT (DIR.) ACTIVITÉS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET LUDIQUES ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ?*

RIFFAUD Thomas, 2017, Paris, Edilivre, 318 p., p. 171-181.

« DON'T SKATE HERE : EXCLUSION OF SKATEBOARDERS FROM URBAN CIVIC SPACES IN THREE NORTHERN CITIES IN ENGLAND » IN *JOURNAL OF URBAN DESIGN*

WOOLLEY Helen, HAZELWOOD Teresa, SIMKINS Ian, 16/4, 2011, p. 471-487.

1. Bicycle motocross, sport extrême cycliste.
2. Terme utilisé pour définir les pratiquants des sports de glisse.
3. Introduit en 1893 par Émile Durkheim, le terme « anomie », concept fondamental en sociologie, désigne la diminution des moyens traditionnels de contrôle.
4. Terme utilisé par les pratiquants pour définir la pratique en dehors des skateparks.
5. Pièce métallique disposée sur le mobilier urbain pour empêcher son utilisation par les riders.
6. De 11 h à 20 h le mercredi et le samedi.



LES GARES

POUR FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE

SNCF Gares & Connexions a engagé la mutation des gares de lieux de passage en lieux de vie, où le sport a toute sa place. L'objectif ? Créer un réseau de gares Sport et Bien-être d'ici 2024.

Céline Cuchet, responsable valorisation immobilière et commerciale, référente sport, bien-être, santé - SNCF

Si les bénéfices du sport ne sont plus à démontrer, tant pour la santé que pour la cohésion sociale, les obstacles à sa pratique sont nombreux dans une métropole comme l'Île-de-France : contraintes financières, manque de temps disponible, absence d'équipements faciles d'accès... Proposer une activité sportive

sur le trajet domicile-travail permettrait de lever une partie de ces freins : c'est le pari que fait la SNCF qui, grâce à l'impulsion donnée par les Jeux de Paris 2024, a commencé à aménager des espaces sportifs dans ses gares franciliennes et à communiquer sur les randonnées accessibles depuis celles-ci.

« UNE PARENTHÈSE DE PLAISIR »

SNCF Gares & Connexions¹ compte 385 gares en Île-de-France, maillons essentiels et familiers entre le domicile et le travail pour des millions de Franciliens chaque jour. Il est aussi intéressant qu'essentiel d'accroître leur polarité en y développant des activités fédératrices et socialisantes pour étoffer leur vocation première de zone de transit. Depuis quelques années, la SNCF a engagé une démarche qui contribue à faire évoluer les gares, des plus grandes au plus petites, pour en faire non seulement un lieu de transport, mais également un endroit permettant aux habitants d'optimiser leur quotidien, un espace qui soit une « parenthèse de plaisir » au cours de leur journée. La gare de demain n'est donc plus seulement efficiente, elle devient un lieu de vie agréable et durable, au service des habitants, du territoire et de son économie.

Dans cette perspective, la SNCF propose de plus en plus de services aux voyageurs et accueille des commerces et services à la personne dans de nombreuses gares, lesquels services bénéficient de l'importante accessibilité (train, bus, mobilités actives). Pour cela, SNCF Gares & Connexions peut profiter de son riche patrimoine, constitué à la fois d'espaces dans les gares (espaces commerciaux), sur les parvis, et aux alentours (anciens parkings en étage, gares de Grande Couronne aujourd'hui fermées au public, foncières atypiques...). Elle souhaite consacrer une partie de ce patrimoine aux

EN 2024, UNE PISTE DE COURSE D'UN KILOMÈTRE SUR LES TOITS DE LA GARE DU NORD

Le projet de transformation de la Gare du Nord, StationNord prévoit la réalisation de cinq niveaux, au-dessus du nouveau terminal des départs, accueillant des espaces culturels, de shopping-restauration, une salle événementielle, une salle de sport et 11 000 m² d'espaces paysagers accessibles gratuitement. Le niveau 6 sera en partie dédié à la pratique sportive de plein air, avec des terrains de padel et de basket accessibles depuis la salle de sport. Enfin, une piste trail unique au monde d'un kilomètre de long sera créée. ■

activités physiques et sportives par différents concepts complémentaires.

LA NAISSANCE DE NOUVEAUX ESPACES SPORTIFS

Tout d'abord, des espaces au sein des gares sont dédiés à la pratique sportive, à la location ou à la réparation de matériel sportif. C'est le cas aujourd'hui de la gare de Bécon-les-Bruyères, qui accueille une salle de CrossFit, ou l'ancienne gare de Massy-Palaiseau, entièrement dédiée à la thématique sportive, qui abrite une recyclerie sportive, une salle de pratiques sportives douces et un atelier de réparation de matériel de sport, inaugurée en novembre 2019.

Une attention particulière est portée aux activités qui attirent un public mixte, voire majoritairement féminin, comme la danse ou le yoga, pour réduire l'écart existant sur l'accès aux pratiques sportives².

La démarche intègre également des acteurs ou porteurs de projet de l'innovation dans le sport, du sport-Santé et du sport Bien-être.

Il s'agit à la fois de s'adapter au contexte local (offres existantes, besoins du territoire) et aux caractéristiques de chaque gare.

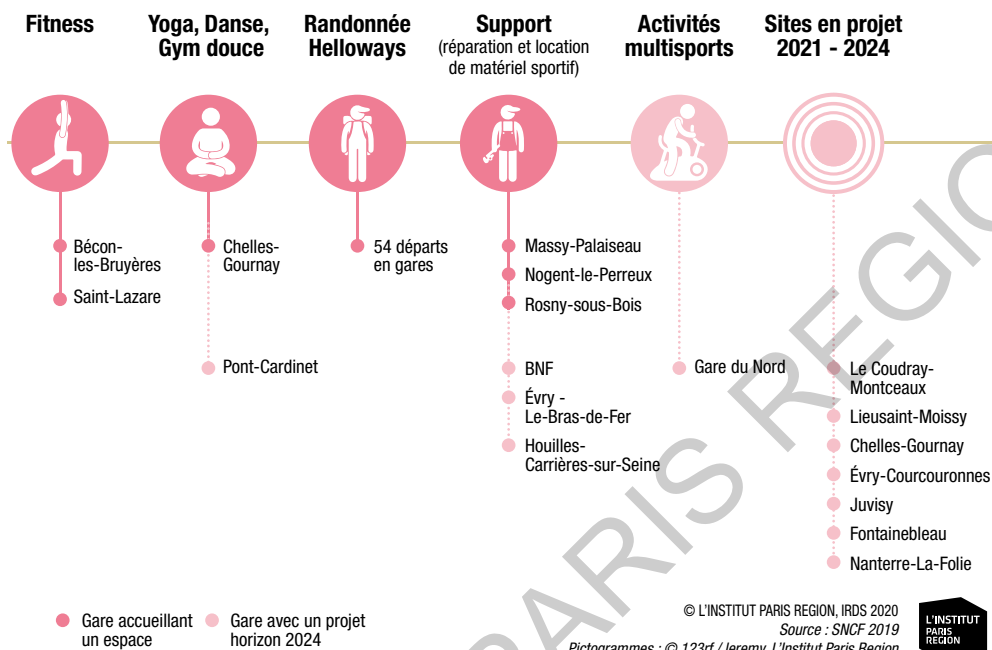
Ceci est particulièrement vrai dans les gares de moyenne et grande Couronne francilienne, qui nécessitent une démarche partenariale avec les collectivités locales pour adapter au mieux les espaces aux besoins des associations sportives, des coachs privés ou des pratiques auto-organisées.

Ainsi, les gares fermées au publics trouvent aujourd'hui de nouvelles vocations en lien avec l'offre sportive locale : la gare du Coudray-Montceaux est en cours de réhabilitation pour y accueillir la salle d'échauffement hivernale et les bureaux d'une association d'aviron, labélisée Aviron Santé.

À Montigny-sur-Loing, c'est un projet multiservices intégrant une dimension sportive, location de vélo et départ de randonnées qui sera inaugurée prochainement.

Une dizaine de sites par an, de 30 à 300 m², sont à l'étude pour proposer des offres sportives variées pour tous les publics en maillant finement le territoire francilien.

QUELLES ACTIVITÉS PROPOSÉES EN GARE ?



UN POTENTIEL AUTOUR DES GARES

En proche périphérie des gares, de multiples opportunités complémentaires existent pour développer la pratique sportive, les usages potentiels étant là aussi très ouverts, selon le territoire et les emprises dont dispose la SNCF. Des animations sur les parvis des gares sont envisagées, grâce à des installations sportives éphémères, des événements, ou des initiations à de nouvelles pratiques. Un événement autour des sports urbains (skateboard, BMX et breakdance) est en préparation sur le parvis de la gare de Rosa Parks dans le nord de Paris.

Le foncier disponible aux alentours des gares peut être converti en terrains de sport ou de jeux pour tester de nouveaux usages et stimuler l'inventivité des acteurs du monde sportif. Aujourd'hui, un travail de recensement du foncier disponible est en cours à proximité des gares pour accueillir du sport (basket 3x3, tennis, padel...), en partenariat avec les fédérations de tennis et de basket-ball.

Les halls de gares et les parvis sont déjà des lieux de rencontre et de point de départ d'activités de type randonnées, running, cyclisme.

Pour accélérer ce phénomène, un partenariat vient d'être signé avec la société Helloways, qui nous permet de communiquer et de diffuser largement via les sites internet et réseaux sociaux de la SNCF les informations concernant 50 randonnées au départ des gares d'Île-de-France. Ces informations, associées à des services facilitant les pratiques sportives (casiers, consignes, conciergerie sportive...) en gare, participent ainsi à la valorisation des richesses de chaque territoire tout en faisant découvrir notre patrimoine symbolique et connu de tous que sont les gares.

Notre ambition vise à démultiplier des actions ciblées gare par gare d'ici à 2024, pour créer un maillage dense et former un véritable réseau Gares Sport & Bien-être dans toute l'Île-de-France. ■

1. SNCF Gares & Connexions est une filiale de SNCF réseau ayant trois grandes missions : moderniser les gares pour en faire des destinations de choix au cœur des transports ; imaginer et animer des gares pratiques, utiles et accueillantes ; gérer au quotidien 15 000 départs de trains et 10 millions de voyageurs dans 3 000 gares.
2. Voir l'article de Claire Peuvergne « 7 millions de sportifs franciliens » dans ce numéro des *Cahiers*, p. 12.

INTERVIEW

« UN PHÉNOMÈNE TOTAL »



François Bellanger,
directeur du think tank Transit-City
PHOTO : FRANÇOIS BELLANGER

Quelle est, selon vous, la place du sport dans notre société ?

François Bellanger Le sport est partout. On peut dire qu'il a même dévoré le monde. Il a commencé par dévorer le temps, avec l'organisation de nombreuses compétitions sportives tout au long de l'année. Puis il a progressivement envahi l'espace, en sortant des stades et en se développant partout. En mettant la performance et le bien-être au cœur des préoccupations, il a aussi dévoré le corps. Il est même en train de manger l'avenir de ce corps, à travers notamment le handisport et les nouvelles prothèses associées.

Comme le dit le philosophe Yves Michaud : « Sans tomber dans la science-fiction, nous sentons que nos corps n'ont plus exactement les mêmes contours qu'avant. Nous ne savons plus trop quelles sont leurs limites, ce qui est possible ou licite, ce qui peut être changé sans que nous changions d'identités ou non »¹. Depuis peu, le sport dévore également les imaginaires, à travers l'e-sport, qui lui permet d'aller sur des territoires qui, jusque-là, lui étaient lointains. Le sport déborde définitivement de ses territoires d'origine, et ne peut plus être considéré comme un monde à part. Il irrigue des secteurs étant a priori très éloignés de lui. Il est désormais devenu un mode de vie, et un des grands moteurs des imaginaires de ce début de XXI^e siècle.

Quelles sont les conséquences sur l'aménagement des villes ?

F.B. Le sport est un phénomène total. Il est aujourd'hui clairement incontournable pour penser le monde et la ville de demain. Il devient une des grilles de lecture forte pour penser notre civilisation, et un acteur incontournable de la prospective urbaine. Il sera de plus en plus nécessaire de l'intégrer dans notre façon de penser l'habitat, le travail, la consommation, le transport.

Reste encore à imaginer la manière dont le sport va concrètement changer la ville demain.

Et sur la mobilité ?

F.B. Remontons dans le temps. À la fin des années 1970, Nike lance une de ses premières campagnes publicitaires signée « Man vs Machine », donnant à voir un homme courant en ville sur un trottoir, le long d'une voie rapide. Cela amusa tout le monde, tant le monde sportif, pour qui le sport ne se faisait pas dans la rue, que le monde politique, pour qui la voiture était l'idéal de mobilité. En 2019, soit 40 ans plus tard, tout s'est inversé. L'application Strava a révélé que la course est devenue un moyen de transport à part entière pour se rendre au travail dans de nombreuses métropoles européennes, notamment à Paris. Et selon cette même application, la vitesse moyenne des coureurs sera bientôt égale à celle des voitures dans certaines villes, comme Londres.

Quelles leçons en tirer ?

F.B. Le sport est devenu un moyen de se déplacer. On passe peu à peu du sport au trans-sport², c'est-à-dire à des mobilités actives. Ce n'est qu'un début. La question du corps en mouvement va devenir centrale pour penser les futures mobilités. Si le XIX^e et le XX^e furent les siècles de la machine, le XXI^e sera celui du corps. La question de la motricité va aussi remplacer peu à peu celle de la mobilité, concept désormais trop flou et trop général pour penser réellement les déplacements de demain. La ville et ses mobilités devront être abordées sous l'angle de la motri-cité³, en mettant l'individu en mouvement au centre de notre réflexion. Une autre façon de penser l'individu mobile et le sportif. Nos grilles de lecture devront s'élargir autour du sportif, et notamment du *run commuter* – celui qui veut se déplacer sans polluer et d'une façon bonne

pour sa santé. Ces pratiques nécessitent d'inventer de nouveaux équipements urbains adaptés, et les gares ne sont pas forcément les plus mal placées pour y répondre. Après le coureur, la réflexion devrait s'élargir à d'autres sports, qui pourront aussi devenir des moyens de trans-sport®, comme la natation, de retour en ville. La notion d'intermodalité pourrait donc prendre un nouveau sens dans les prochaines années.

Quel pourrait être le moteur de cette nouvelle mobilité ?

F. B. Je pense que le prochain moteur de cette révolution de la mobilité pensée autour du corps viendra du handisport, et notamment des Jeux de Paris 2024, qui vont largement participer à cette mutation du regard sur le corps et les imaginaires mobilitaires. Sous l'influence du handisport apparaissent déjà de nouvelles mobilités sportives, avec des fauteuils roulants ultra légers, de nouvelles prothèses et déjà des exosquelettes.

Entre le vélo et la voiture se développeront ainsi des engins capables de susciter de nouvelles réflexions et de nouvelles offres non motorisées, qui demandent un effort physique. Demain, l'enjeu du sport ne sera plus de construire des stades ou des gymnases, mais de penser l'ensemble de la ville comme un immense stade et les rues comme des espaces au service du trans-sport® et de la motricité®. Ce sera la grande révolution du ^{xxi}e siècle. ■

Propos recueillis par Lina Hawi et Laure Thévenot

1. COURTINE Jean-Jacques, avec la participation de MICHAUD Yves, *Histoire du corps, Les mutations du regard, le ^{xxi}e siècle*, Éditions du Seuil, 2011.
2. Le trans-sport® est un concept qui vise à penser le sport comme un moyen de déplacement à part entière. La motricité® est un concept qui vise à mettre le corps en mouvement au cœur de la réflexion sur les mobilités, terme devenu tellement large qu'il recoupe tout, du téléphone à la voiture autonome. Les deux termes ont vocation à remettre le corps en mouvement au cœur de la pensée urbaine, et à proposer des alternatives aux transports motorisés traditionnels.



TEO LANNIE/GETTY IMAGES

© L'INSTITUT PARIS REGION

TOUS GAGNANTS

Le sport, porteur de bien-être et de développement humain, est aussi une économie à part entière. Les potentialités sont nombreuses et les acteurs locaux s'en saisissent selon leurs besoins et leurs ambitions pour mener leurs politiques de développement économique et d'animation. Du local à l'international, à l'image des grands événements, le sport contribue à l'identité des territoires et à leur rayonnement. À la jonction de nombreux autres secteurs d'activités, comme le commerce ou le tourisme, il est créateur de valeurs et de croissance au-delà de son propre champ d'activité.



PARIS GRAND SLAM 2016
PRIZE \$154,000
INTERNATIONAL JUDO FEDERATION



2016 – FRANCE

00
DERATION



adidas adidas dalkia ICF ICF

PARIS 2016

PARIS 2016

GREEN HILL

AU-DELÀ DES COUPES ET DES MÉDAILLES, UNE **ÉCONOMIE** À PART ENTIÈRE

Associatif, marchand, public, le sport irrigue
les territoires comme aucun autre secteur d'activité.
Porté en Île-de-France jusqu'ici par une forte demande
et l'organisation de grands événements, c'est aussi
un créateur de lien social et d'identité territoriale.

Laure Thévenot, socio-économiste,
IRDS, L'Institut Paris Region

Favorisée par le développement et la diversification des pratiques sportives, la progression des dépenses sportives des ménages et l'organisation de grands événements, l'économie du sport est en pleine croissance en Île-de-France. Impliquant une multitude d'acteurs, elle participe à l'animation du territoire, où ses infrastructures occupent souvent de vastes emprises.

UNE CROISSANCE CONTINUE

L'économie du sport représente directement plus de 100 000 emplois et 33 000 établissements dans la Région. Près de 80 % de ces derniers fonctionnent sans salariés. À titre de comparaison, l'économie du sport génère plus d'emplois en Île-de-France que la filière automobile ou que le secteur immobilier. Il s'agit d'activités liées aux pratiques (enseignement, gestion des équipements) ainsi qu'aux événements et compétitions organisés tout au long de l'année, mais aussi à la fabrication et au commerce de vêtements et d'articles de sport, cette dernière étant peu implantée en Île-de-France.

Mais le sport a un impact économique plus large en raison de son effet d'entraînement sur de nombreux autres domaines d'activités. Il est présent dans l'éducation, la santé, les médias, les activités récréatives, la construction d'équipements sportifs ou le tourisme, même s'il est difficile d'en mesurer les effets. De même, les outils de mesure sont peu adaptés pour identifier l'économie sportive créée par les associations et les acteurs publics. Il faut y ajouter l'effet indirect que constitue le sponsoring sportif auquel les entreprises ont recours dans tous les secteurs pour accroître leur renommée. Les acteurs territoriaux s'en saisissent aussi pour construire une image associée au bien-être, à la convivialité ou à la performance. C'est, par exemple, le cas de Paris Île-de-France Capitale Économique¹, qui vient d'engager des travaux pour utiliser le sport comme source de promotion et d'attractivité du Grand Paris, en associant l'image de la métro-

pole aux valeurs du sport. À ce jour, aucune grande métropole européenne ne semble avoir allié durablement sa marque à celle du sport. Fait notable, l'emploi sportif – pour ce qui est mesurable – affiche une croissance continue, même lors de périodes économiques difficiles. Il s'est maintenu, par exemple, en 2008-2009, tandis que l'emploi salarié privé francilien perdait 2 % de ses effectifs. Depuis, la reprise de l'emploi a été modérée en Île-de-France (+2 %), tandis que l'emploi sportif continue à progresser fortement : + 17 % depuis 2010. Cette croissance a été plus soutenue en Île-de-France que sur l'ensemble du pays.

Dans les travaux de prospective sur les métiers (France Stratégie, DARES, 2015), le sport fait partie des secteurs fortement créateurs d'emplois, comme la majorité des services à la population (santé, action sociale, éducation, activités récréatives et culturelles, etc.). Les marges de progression sont encore nombreuses pour développer la pratique, tant pour réduire les inégalités d'accès que pour répondre aux enjeux de santé publique. Elles constituent autant de perspectives d'emplois.

Néanmoins, la disparition de certains dispositifs de soutien à l'emploi, la contraction des financements publics perdurant,

l'emploi sportif – associatif et public – pourrait connaître des évolutions moins favorables à terme. Le modèle économique des clubs reste fragile, et la professionnalisation s'est jusqu'à présent réalisée avec le concours des aides à l'emploi. Par ailleurs, les contraintes financières, cumulées à la rareté foncière et au développement de la pratique en extérieur nécessitant moins d'équipements consommateurs d'espace, pourraient diminuer leur impact physique sur le territoire et limiter l'apport économique des équipements sportifs. Cette tendance pourrait être néanmoins atténuée par une conception différente des équipements² et par la diffusion du sport dans l'ensemble de la ville, favorisant visibilité, animation et attractivité³.

PLUS DE 100 000 EMPLOIS
ET 33 000 ÉTABLISSEMENTS
DANS LA RÉGION

UNE ÉCONOMIE DE L'EXPÉRIENCE

À bien des égards, le sport n'est pas un secteur d'activité comme les autres. Il participe d'abord d'une économie de l'expérience, où l'individu contribue à la réalisation du service. La localisation des différents segments d'activités du champ sportif est liée à la présence de la population et à ses besoins sur l'ensemble des territoires, le plus souvent à proximité de leur lieu de résidence. Un potentiel existe aussi pour développer la pratique sportive autour du lieu de travail.

C'est un secteur à fort ancrage local, du fait d'un tissu associatif dense et de l'existence de nombreux équipements. Seules 11 % des communes franciliennes ne disposent d'aucun équipement sportif. Selon la taille de l'équipement et le territoire d'implantation (rural, dense...), certains sont des pôles d'activité importants nécessitant une diversité d'emplois, comme les centres aquatiques ou certains équipements multisports (gardiens, personnels d'accueil, techniciens, jardiniers...). Les plus grands équipements, quant à eux, peuvent avoir un rayonnement bien au-delà de leur territoire d'implantation.

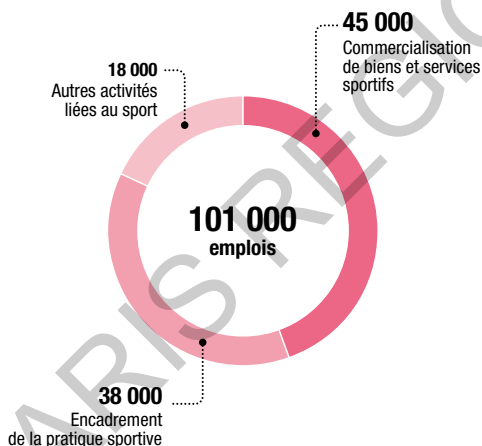
UN POTENTIEL À CONFORTER

L'économie du sport est en outre assurée par une grande diversité d'acteurs, à la fois publics, marchands et associatifs. Les synergies entre acteurs aux statuts et objectifs variés sont nécessaires et doivent être renforcées. Sont ainsi concernés les équipements sportifs, dont la majorité est de propriété communale ou intercommunale, mais dont la gestion peut être publique ou déléguée à des acteurs privés.

L'enseignement de la pratique est historiquement assuré par des clubs ayant le statut associatif, mais aussi par des acteurs publics locaux (écoles multisports pour les enfants, activités sur le temps périscolaire...) et marchands. Parmi ces derniers, les entrepreneurs individuels sont les plus nombreux et en croissance depuis la création du statut d'auto-entrepreneur. Enfin, dans le domaine des grands événements,

EMPLOI ET SPORT

Plus de 100 000 emplois
en lien avec le sport en Île-de-France

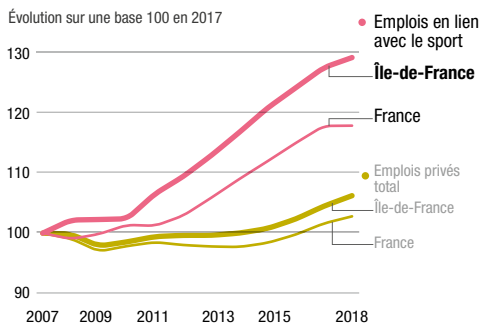


Entre 300 000 et 450 000 bénévoles



investis dans les associations
sportives franciliennes

Un secteur qui ne connaît pas la crise



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Sources : Insee recensement de la population 2011,
MEN-DEPP 2014-2015, CNFPT 2015 ;
Recherches et Solidarités 2013, France bénévolat 2013,
Urssaf - Acoess 2007-2018 (emploi salarié privé)



organisés par le mouvement sportif associatif ou par des acteurs privés ou publics, ils nécessitent la collaboration de tous, et en lien avec les entreprises d'autres secteurs d'activité (sécurité, marketing, médias...).

Le numérique est également source de croissance : plusieurs fédérations sportives se sont rapprochées d'entreprises du numérique pour faire évoluer leur offre. De même, plusieurs start-up accompagnent les collectivités publiques pour l'ouverture des équipements à de nouveaux publics via les outils digitaux. Il s'agit, par exemple, de louer sur le web des heures de gymnases à des créneaux horaires, comme l'heure du déjeuner, où ces équipements sont peu occupés.

GRANDS CLUBS FRANCILIENS : PEU D'EFFETS D'ENTRAÎNEMENT

L'implantation d'un club de haut niveau sur un territoire contribue à sa notoriété, son animation et son attractivité, notamment dans les sports collectifs, où les enceintes sportives peuvent drainer des milliers de spectateurs tout au long de l'année. À titre d'exemple, le football professionnel génère en France 35 000 emplois, et 59 % des collectivités accueillant un club estiment que ce dernier a un impact positif sur la prospérité du territoire*.

Mais en Île-de-France, en dehors du PSG, il semble plus difficile de construire une notoriété et une visibilité grâce à la présence d'un club. Pourtant, 17 clubs franciliens évoluent en haut niveau en football, rugby, basket, handball ou volley-ball (jusqu'au deuxième échelon national pour les hommes, premier échelon pour les femmes). Comme dans le domaine économique, la diversification n'aide pas à la constitution d'une identité régionale. La concurrence avec d'autres activités, notamment culturelles, la faible médiatisation de certaines disciplines, ainsi que des équipements inadaptés conduisent à des audiences souvent faibles pour la majorité des clubs franciliens.** ■

* Baromètre des impacts économiques et sociaux du football professionnel. Changement de rythme, Première Ligue, Union des Clubs Professionnels de Football, Ernst & Young, novembre 2017.

** « Quel public pour les rencontres sportives franciliennes ? », Benoît Chardon, *Les dossiers de l'IRDS* n° 28, septembre 2014.

De nouvelles stratégies et organisations se mettent ainsi progressivement en place. Que ce soit au niveau national, avec la création d'une filière économique du sport, ou au niveau local avec la constitution d'incubateurs, de clusters, mais aussi d'activités sportives à visée touristique ou d'actions autour de l'accueil d'événements sportifs. La prise en compte de toutes les potentialités économiques du sport n'en est qu'à ses débuts.

L'EFFET JEUX OLYMPIQUES

Mais le sport ne se résume pas à la seule dimension économique. Il est aussi et surtout un vecteur d'identité, de lien social et d'animation. Dans les associations sportives, les bénévoles sont nombreux pour faire vivre la pratique sportive, ainsi que des projets associatifs dépassant le cadre du sport et proposant des services d'insertion, d'intégration et d'éducation. Il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble des bienfaits du sport pour un territoire et de favoriser les synergies entre acteurs pour consolider les modèles économiques, structurer le réseau d'acteurs et optimiser les retombées.

Les perspectives d'accueil de grands événements sportifs, au premier rang desquels les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, mettent le sport sur le devant de la scène. De nombreux acteurs, parfois éloignés du champ sportif, intègrent désormais le sport dans leur stratégie de développement, à l'image de la SNCF, qui élargit son offre de service en gare⁴. C'est certainement le premier héritage intangible des Jeux. ■

1. Créée à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Paris Île-de-France Capitale Économique est un réseau de grandes entreprises, fédérations professionnelles et établissements publics impliqués dans le projet du Grand Paris.
2. Voir dans ce numéro des *Cahiers*, l'article « Équiper autrement » de Gérard Baslé et Claire Peuvergne, p. 70.
3. Voir dans ce numéro des *Cahiers*, l'article « Un vecteur de convivialité » de Pascale Leroi, p. 148.
4. Voir dans ce numéro des *Cahiers*, l'article « Transformer les gares en lieux de sport » de Céline Cuchet, p. 131.

INTERVIEW

«UN CLUSTER POUR L'EXCELLENCE ET LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DE NOS TERRITOIRES»



Hakim Khellaf,

président délégué du Cluster Grand Paris Sport

PHOTO : ALEXIS HARNICHARD

Comment est né le projet de Cluster Grand Paris Sport ?

Hakim Khellaf À l'origine de ce projet, j'étais Secrétaire général de l'université d'Évry-Val-d'Essonne. C'est avec le Président de l'agglomération Grand Paris Sud, le département de l'Essonne et la préfecture de l'Essonne que nous avons eu l'idée de créer un espace dynamique autour du Grand Stade de rugby, prévu sur le site de l'hippodrome de Ris-Orangis Bondoufle. Malgré l'arrêt du projet de Grand Stade fin 2016, cette ambition est restée intacte, et s'est même renforcée. Fin 2017, après un an de préfiguration et plus de 300 rencontres, l'association Cluster Grand Paris Sport a été créée, pour contribuer au renouveau du sport français, à l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Actuellement, les principaux financeurs du Cluster sont l'Agglomération Grand Paris Sud, la Préfecture et le Département de l'Essonne, mais le tour de table va s'élargir à d'autres acteurs, notamment privés. Il y a une véritable volonté politique de faire du territoire un lieu pilote porteur d'un nouveau modèle sportif.

Quelles en sont les principales missions ?

H.K. Le Cluster vise à fédérer les acteurs du sport, de la recherche, de l'éducation, de la formation, de l'innovation et de l'économie du territoire Sud-francilien. Le territoire compte une forte concentration d'acteurs scientifiques de renom, tels que le Genopole, l'université d'Évry – Paris – Saclay, de nombreux centres de recherches dans le domaine de la santé et du biomédical... Son action concerne aussi bien le sport santé et bien-être que le sport de haut niveau, en passant par la pratique amateur. Elle se décline selon quatre axes : la recherche, l'éducation-formation, le développement économique et la santé. Le Cluster Grand Paris Sport est un mélangeur de talents ! Il a, par exemple, permis le lancement d'une unité mixte de recherche, associant l'Université d'Évry – Paris – Saclay, l'Institut de recherche biomédicale

des armées et le Centre d'études et de recherches sur l'intensification du traitement du diabète, au sein d'un laboratoire de recherche sur la biologie de l'exercice pour la performance et la santé. Autre exemple, côté développement économique, nous sommes en train de finaliser un programme d'accueil et d'accompagnement de start-up dédiées au sport, en lien avec les incubateurs présents sur le territoire, et notamment l'IMT Starter, incubateur des trois grandes écoles évyennes (École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, Télécom SudParis et Institut Mines Télécom – Business School).

Pouvez-vous détailler votre projet de campus sport ?

H.K. L'objectif du Cluster est de rassembler en un même lieu tous les projets en cours et à venir. Le Campus Grand Paris Sport participera à l'attractivité du territoire dans le cadre d'un projet plus global, en cours de programmation par Grand Paris Aménagement et l'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne – Sénart. C'est l'une des quatre polarités définies pour réaménager le site élargi de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis Bondoufle. Le site du projet bénéficie d'une desserte diversifiée par la route et les transports en commun, situé à quelques kilomètres de l'aéroport d'Orly. Il est un des derniers endroits de grande couronne où l'on peut compter autant d'atouts et disposer d'un foncier disponible de 200 hectares sous maîtrise publique. Dès à présent, une dizaine d'acteurs sont intéressés pour s'implanter sur ce campus, dont des fédérations sportives, des clubs, l'université d'Évry, etc. Le Campus Grand Paris Sport offrira une unité de lieu pour favoriser les collaborations entre acteurs et fertilisation croisée. Livré en 2023, il s'inscrira pleinement dans le cadre de l'héritage des Jeux de Paris 2024 et contribuera à l'excellence et au développement humain de nos territoires. ■

Propos recueillis par Laure Thévenot

INTERVIEW

« CHEZ DECATHLON, NOUS ÉVALUONS L'EMPREINTE TERRITORIALE DE NOS ACTIVITÉS »

**Gaëtanne Gengembre**

Leader RSE/Booster de positiv'impact chez Decathlon

PHOTO : D.R.

À qui s'adressent les produits conçus et vendus par Decathlon ?

Gaëtanne Gengembre La vocation de Decathlon est de créer l'envie et de rendre accessible au plus grand nombre les bienfaits et la joie générés par une activité sportive. Dans ce sens, nous nous adressons à tous, à ceux qui ne sont pas encore sportifs, pour les inciter à découvrir l'univers du sport, comme aux sportifs expérimentés, que nous souhaitons accompagner dans l'évolution de leur pratique grâce à une montée en gamme dans la technicité des produits.

Les attentes des sportifs, en perpétuelle évolution, nous amènent à réinterroger nos missions et, dans les territoires où l'entreprise a une activité, opter pour une différenciation en termes de conception, de production, de vente ou de logistique des produits, afin d'être au plus proche de la demande, l'utilisateur étant au centre de nos priorités.

Comment Decathlon prend-il en compte les territoires dans sa stratégie ?

G.G. Au départ, le territoire était appréhendé dans l'optique de répondre à une double stratégie d'expansion et d'innovation : d'expansion pour développer l'activité de Decathlon et d'innovation en implantant des centres de R&D à proximité des zones de pratique pour répondre au mieux aux besoins des utilisateurs. Certains magasins sont ainsi devenus des sites multi-process, où l'on peut retrouver des centres de conception, des espaces de pratique, un espace de vente, et parfois même un espace de production. Cette organisation vertueuse permet aux équipes de recherche d'observer et d'échanger avec les sportifs pour répondre aux mieux à leurs attentes. Des sites multi-process de ce genre existent à Hendaye, pour les sports nautiques, à Lille, pour le cycle, en Savoie,

pour les sports de montagne... C'est à partir de visions locales que se construit une vision globale de Decathlon au service du développement territorial par le sport.

Quels sont les enjeux ?

G.G. Aujourd'hui, nous cherchons à mieux intégrer nos activités sur les territoires sur lesquels nous sommes implantés afin de les améliorer. Cela rejoint aussi l'objectif de l'entreprise de concevoir des produits plus durables, responsables et adaptés à nos utilisateurs. Pour répondre à cet enjeu, nous avons engagé une évaluation de l'empreinte territoriale de nos activités, qu'il s'agisse de la conception, de la vente, de la logistique des produits... C'est en mettant les écosystèmes locaux au cœur de l'élaboration de la stratégie qu'il y aura création de valeur financière et extra-financière durable et partagée. Le dialogue et la coopération avec les parties prenantes internes et externes (fournisseurs, associations, écoles, clubs sportifs, acteurs publics...) sont essentiels pour déterminer une vision territoriale efficace et répondre ensemble aux enjeux locaux. L'empreinte territoriale peut être menée à différents niveaux : magasins, entrepôts, site de production, mais aussi à l'échelle d'une agglomération ou d'un pays. Il s'agit ensuite d'explorer de nouveaux modes de fonctionnement, que ce soit de nouveaux procédés industriels, de nouveaux produits ou la création de partenariats inédits. C'est de cette manière que nous pensons pouvoir améliorer et pérenniser le développement de notre activité, et participer au mieux-vivre des citoyens sur leur territoire en utilisant l'outil puissant que représente le sport. ■

Propos recueillis par Laure Thévenot



LES **CENTRES** **COMMERCIAUX** S'ACTIVENT POUR LEUR AVENIR

Sous l'effet conjugué de la transformation des pratiques de consommation et du développement du commerce en ligne, les formats classiques des espaces marchands sont aujourd'hui questionnés. Afin de se différencier des concurrents et de reconquérir une clientèle qui les boude, certains centres commerciaux élargissent leur offre aux loisirs et au sport. S'il y a des potentialités, plusieurs éléments freinent le développement d'espaces sportifs au sein des centres commerciaux.

Carole Delaporte, économiste-urbaniste, L'Institut Paris Region

Le développement d'une offre de loisirs et de sports dans les espaces marchands n'est pas un phénomène nouveau. Dès le ^{xix}^e siècle, les grands magasins parisiens ont mis en scène leur offre marchande lors de grandes expositions. Plus tard, plusieurs centres commerciaux franciliens, principalement les plus grands d'entre eux, ont accueilli des équipements de sport et de loisirs (piscine, patinoire, bowling, salle de spectacles, puis multiplexes dans les années 80). Quelques centres commerciaux ont accueilli piscine ou patinoire dans leurs murs dans le cadre d'un montage opérationnel associant privé et public. Le temps fort de réalisation des villes nouvelles a aussi donné lieu à la construction de grands centres commerciaux tenant lieu de centres-villes, intégrant des équipements publics. Quelques-uns de ces centres en accueillent encore, comme Évry2 (piscine et patinoire). Aujourd'hui, le Forum des Halles à Paris est de loin celui qui en accueille le plus (piscine, gymnase, centre d'animation Les Halles Le Marais, Centr'Halles Park), ainsi que de nombreux équipements culturels publics.

LE SPORT A ENCORE PEU INVESTI LES CENTRES COMMERCIAUX

Néanmoins, les espaces marchands restent encore frileux dans leur rapport au sport, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la « culture française », qui mélange difficilement le sport et les loisirs au commerce. Plusieurs expériences ambitieuses n'ont d'ailleurs eu que quelques années d'existence (Toison d'Or à Dijon, qui était un parc de loisirs associé à un centre commercial, centre Cousteau au Forum des Halles). Parmi ce type de projet, seul Odysseum à Montpellier (complexe ludique et commercial) a trouvé son modèle économique. De plus, le déploiement d'une offre publique d'équipements sportifs s'est fait ailleurs, sur des emplacements réservés identifiés dans les documents d'urbanisme et maîtrisés par la collectivité publique. Troisième explication : le modèle économique dominant sur lequel fonctionnent les centres commerciaux, qui maximise les revenus locatifs afin de sécuriser les actifs des investisseurs, écarte les activités à rentabilité plus faible,

comme les équipements sportifs, mais aussi les activités de loisirs. Quatrième explication : les contraintes techniques et de fonctionnement de ces équipements, difficiles à reconverter pour d'autres usages et qui demandent des horaires d'ouverture élargis. Enfin, le déficit d'acteurs privés organisés dans la production des espaces sportifs est un frein dans la négociation avec les grands opérateurs de centres commerciaux, comme Unibail-Rodamco-Westfield, Klépierre, Altarea-Cogedim, SCC ou Hammerson.

LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES VA-T-ELLE CHANGER LA DONNE ?

Au cours des deux dernières décennies, pratiques et équipements sportifs se sont transformés. Les pratiques sportives se sont massifiées et démocratisées. Les attentes des sportifs évoluent, avec notamment la recherche d'une pratique de loisirs à faible contrainte. Ces nouveaux usages ont fait évoluer les équipements.

Les centres commerciaux sont-ils aujourd'hui mieux adaptés qu'hier pour les accueillir ? Il faut sans aucun doute moduler selon les types d'activités et les contraintes qu'elles imposent en termes économiques, de surface, d'accessibilité et d'organisation spatiale.

Une offre privée s'est développée : en premier lieu les centres de fitness, qui ont trouvé leur place dans les centres commerciaux. Une récente étude sur la place des loisirs et du sport dans les espaces commerciaux¹ a montré que, aujourd'hui, une très grande majorité des sites commerciaux étudiés s'en étaient dotés. Ce succès s'explique notamment par le fait que, à la différence d'autres équipements sportifs, ils consomment peu de surface et n'ont pas besoin d'occuper un emplacement stratégique situé sur les flux majeurs de clientèle. Le développement de l'activité sous forme de franchises portées par des chaînes sécurise les gestionnaires par rapport à une offre d'indépendants. Une contrainte s'impose néanmoins : les horaires et jours d'ouverture ne sont pas forcément compatibles avec ceux du centre commercial et nécessitent des accès spécifiques. Les autres activités privées en salle, comme le futsal, le

LES SEGMENTS SPORTIFS DANS LES CENTRES COMMERCIAUX



Développeur



Contraintes



Enjeux

Animations temporaires *(aire de jeu, minigolf, trampoline ...)*



Gestionnaire du centre commercial
Enseignes dans le domaine du sport



Compatibilité avec les activités marchandes
Espace occupé



Originalité
Animation

Équipements permanents *(patinoire, piscine, bowling ...)*



Développeur privé ou public
Franchises ou enseignes



Surface
Horaires d'ouverture
Réversibilité de l'emplacement



Visibilité
Concurrence
Différenciation

Activités exceptionnelles *(simulateur de chute libre, wavesurf ...)*



Entreprises privées
Grands opérateurs



Surface
Horaires d'ouverture
Réversibilité de l'emplacement



Attractivité
Durabilité

© L'INSTITUT PARIS REGION 2020

Source : L'Institut Paris Region

Pictogrammes : © 123rf / Jeremy, L'Institut Paris Region



basket-ball ou encore l'escalade, n'ont pas encore gagné les centres commerciaux.

L'autre tendance est que l'activité physique ne nécessite désormais plus forcément un équipement sportif dédié. Des espaces urbains multifonctionnels peuvent devenir un support de la pratique ou accueillir un espace sportif temporaire, adaptable. Des animations ponctuelles autour d'activités sportives, d'espaces dédiés à des pratiques nouvelles, plus souples, se mettent en place dans les centres commerciaux. Elles pourraient aussi investir les *retail parks*, les zones d'activités où le foncier est moins cher, ainsi que les centres-villes, sur des activités plus événementielles et développées dans l'espace public. De même, les sports immersifs nécessitant peu d'espaces (réalité virtuelle, consoles à détection de mouvement) pourraient trouver leur place dans les centres commerciaux.

Parce qu'il permet de diversifier les publics, de fidéliser la clientèle, de faire évoluer leur image, le développement d'équipements sportifs peut être un moyen de redynamiser les centres com-

merciaux, à condition de savoir s'adapter aux nouvelles demandes, en mixant les usages, en étant innovant, comme l'a fait le centre commercial Vill'Up, développé par Apsys à la Cité des Sciences, en installant iFly, le premier simulateur de chute libre, véritable attraction du centre commercial. Au sein des espaces commerciaux, l'heure n'est sans doute plus aux montages associant public et privé en vue de produire des équipements sportifs « traditionnels », d'autant que la production de nouveaux centres commerciaux en capacité de les accueillir se ralentit. La diversification des fonctions présentes dans les centres commerciaux suppose une évolution du modèle économique des opérateurs et gestionnaires vers des loyers moins élevés compatibles avec la rentabilité plus faible de ces nouvelles activités, ainsi que des horaires et jours d'ouverture des centres commerciaux élargis compatibles avec le fonctionnement de ces activités. ■

1. Quelle place pour les loisirs dans les espaces commerciaux franciliens ?, IAU idF, IRDS, LADYSS, Paris, mai 2018, 79 p.

UN VECTEUR DE **CONVIVIALITÉ**

Proposer des espaces publics accueillants, dans les quartiers résidentiels comme dans les quartiers d'affaires, les campus ou les lieux touristiques, est une des composantes de l'attractivité d'un territoire. Une réflexion globale, réalisée à partir des usages et des envies des publics, permet d'améliorer la convivialité en mobilisant plusieurs univers, dont le sport.

Pascale Leroi, économiste-urbaniste, L'Institut Paris Region

La convivialité des espaces publics est devenue une composante essentielle de l'attractivité économique à plusieurs égards¹. Tout d'abord, elle a un effet positif sur la captation des flux d'actifs, de visiteurs, d'étudiants ou d'habitants, ce qui constitue un levier essentiel pour le développement économique des territoires. Proposer des espaces publics accueillants, notamment dans les quartiers d'affaires et les zones économiques pour les actifs, dans les campus pour les étudiants, ou encore dans les lieux touristiques pour les visiteurs, est l'une des composantes importantes de cette dynamique. Par ailleurs, proposer des espaces urbains de qualité, pensés pour des usages désirés, conduit à une meilleure utilisation des possibilités offertes, à une diminution ou à une disparition des dégradations. Cela signifie une meilleure utilisation des investissements et un impact positif sur la vie et l'économie locale. En témoignent notamment les retours des acteurs sur des projets réalisés dans le cadre de démarche de *place-making*, de co-construction avec les habitants, ou des opérations du type Paris Plages.

LE SPORT APPORTE AUSSI DU DIVERTISSEMENT AUX NON-PRATIQUANTS

Enfin, la vision actuelle de l'espace public intègre des tendances structurantes comme la santé, le changement climatique, le numérique, dont certaines applications concrètes conduisent à terme à des économies. Ainsi, favoriser l'activité physique et les mobilités actives a un impact sur la santé. Le déploiement de la nature en ville conduit à des économies d'énergie et contribue au bien-être mental et physique des populations. Les outils numériques, sur certains usages, comme l'éclairage intelligent, le partage des vélos, du matériel sportif, les applications de réseaux de citoyens, permettent une gestion plus conviviale, mais aussi plus économe, de l'espace public.

POUR UNE VILLE ATTRACTIVE

En plus d'être un facteur de bien-être individuel, le sport participe à la convivialité de l'espace public. Tout d'abord, il assure une présence humaine et sécurise les interstices urbains. Ainsi, les skateurs renouvellent le regard sur la ville, investissent des lieux délaissés, éloignant d'éventuelles activités illégales ou qui ne souhaitent pas être vues.



Week-end baignade au bassin de La Villette.

Autre bénéfice, les sportifs apportent du divertissement aux non-pratiquants. Les photographies prises par les habitants et les touristes postées sur les sites de partage d'images en sont une illustration. Les événements, les pratiques, les équipements sportifs, animent, valorisent, mettent de la couleur dans le paysage urbain et participent à l'identité du territoire.

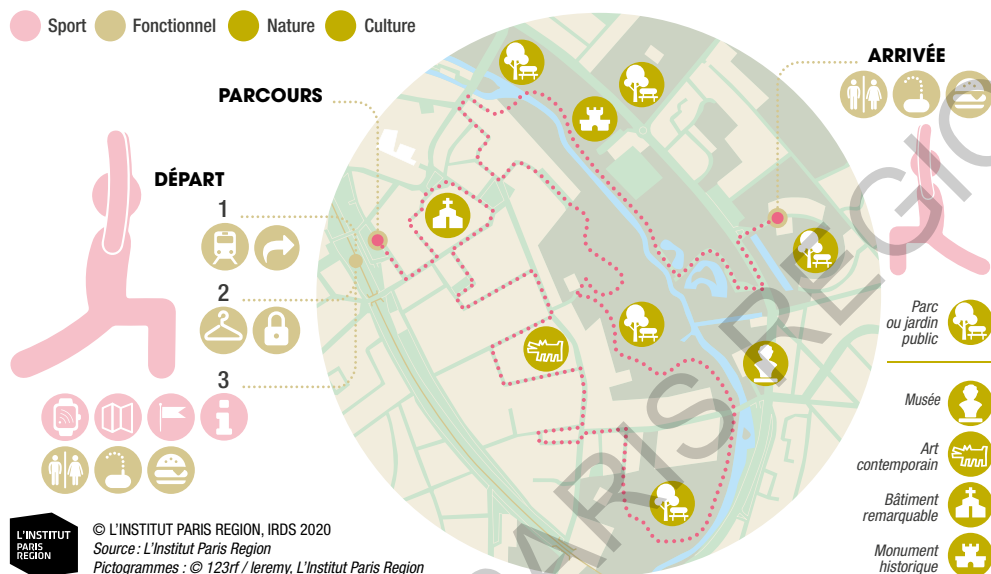
Le contenu des projets citoyens soumis pour les budgets participatifs des villes témoigne de l'appétence pour les pratiques sportives et ludiques sur l'espace public, même si l'environnement arrive largement en tête des sujets. Des projets liés au vélo, à la pratique autonome du sport et aux jeux, y compris à destination des enfants, ont été déposés. Ainsi, par exemple, la création de mobilier urbain en adéquation avec la pratique du skateboard (Bordeaux, 2019), des pistes cyclables sécurisées, des box et des parkings vélos (Lille, 2018), des abris vélos (Antony, 2018), des équipements de Street Workout

(Orléans 2018), un site d'escalade sur les berges de l'Isère (Grenoble, 2015), des agrès, parcours, terrains de jeux pour du sport urbain en liberté (Paris, 2014), une placette dédiée au sport (Paris, 2017), des circuits de billes et petites voitures, de la pétanque (Paris 2017).

DES INTERVENTIONS LÉGÈRES ET TRANSVERSALES

Améliorer l'espace public signifie souvent intervenir sur des territoires denses, sur des sites déjà construits, où la place manque, dans un contexte financier contraignant pour les collectivités. Ces deux facteurs incitent aux micro-interventions, aux interventions temporaires, aux projets basés sur la réalité des usages, intégrant des phases d'expérimentation. C'est dans ce contexte que le Carnet d'inspiration de L'Institut liste 350 objets matériels et immatériels, répartis selon dix univers porteurs d'enjeux de convivialité (art, commerce, événementiel, mobilier urbain, mobilité

ASSOCIER LES UNIVERS POUR FAVORISER LA CONVIVIALITÉ



active, nature, numérique, sensorielle, sport-jeu, partage). Les objets répertoriés et directement liés à l'univers « sport » se répartissent pour leur part en cinq grandes catégories :

- le mobilier urbain sportif et ludique, lequel se renouvelle (micro-terrain de street golf, agrès connectés...) et investit les interstices urbains,
- les équipements temporaires (terrain de sport, piscine, patinoire, zone baignade...), événementiels ou saisonniers. Les activités itinérantes (salles de sport mobiles) apportent une réponse ponctuelle mais régulière à l'absence d'équipements,
- les parcours : itinéraires sports, santé, pistes cyclables, parcours piétons, identifiés par la signalétique ou des applications numériques, balades sportives et touristiques, comme le *sight jogging*,
- le matériel en partage et en location, traditionnel ou renouvelé par le numérique (location de vélos, jeux et matériel partagés),
- les services facilitant la pratique (réparation mobile de vélos, plans, signalétique, application numérique pour accompagner les parcours).

Dans cette approche, le sport est inclus dans un processus où la convivialité de l'espace public se compose en combinant les usages. Il est un élément majeur d'un projet global, d'une séquence de vie dans l'espace public. Par exemple, il ne s'agit pas seulement de courir, il est aussi question de profiter du paysage, de découvrir la ville autrement, de boire ou de se restaurer, de se changer sur place, mais également de participer par sa pratique sportive à l'animation de l'espace public. Cette vision globale mobilise alors des objets de convivialité provenant d'autres univers (fontaines, toilettes, petite restauration, poubelles, bancs, éclairage, œuvres artistiques, végétation...) et répondant à des usages complémentaires à la pratique sportive, comme se reposer, se restaurer, se repérer, regarder, découvrir... ■

1. *Carnet d'inspiration pour des espaces publics conviviaux*, Pascale Leroi, IAU idF, juin 2019, 107 p.



MIEUX ASSOCIER LE **TOURISME** ET LE SPORT

Le sport peut être un appui au développement d'un tourisme durable, porteur de sens pour un territoire et répondant aux nouvelles attentes des visiteurs. À son tour, le tourisme peut valoriser et développer la pratique sportive.

Zoom sur les actions engagées dans le Val-de-Marne.

Hélène Sallet-Lavorel, directrice et **François Roblot**, responsable du service développement, Val-de-Marne Tourisme & Loisirs

Certaines notions associées au sport semblent parfois s'opposer à celles du tourisme : effort, performance et compétition d'un côté, loisirs et détente de l'autre. Cependant, sport et tourisme partagent des valeurs communes : outil d'évasion, de régénérescence, portant des valeurs essentielles

comme les échanges, les rencontres et l'ouverture aux autres. S'appuyant sur ces valeurs d'altérité et désireux de développer un tourisme valorisant les habitants, Val-de-Marne Tourisme & Loisirs voit dans le sport une réelle opportunité de contribuer à l'animation et à la connaissance du territoire.

À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Depuis quelques années, de nouvelles demandes se font jour chez certains touristes : quête d'authenticité, de rencontres avec les habitants, de visites de quartiers habituellement peu mis en avant par les guides auxquels ils se réfèrent, de partage du mode de vie des habitants, etc. Le sport apparaît comme un moyen innovant de découvrir un territoire de façon intelligente et active.

Val-de-Marne Tourisme & Loisirs organise ainsi des sorties qui allient le sport et la découverte patrimoniale et culturelle, lesquelles rencontrent un vif succès. Pour cela, il s'appuie toujours sur des partenaires sportifs, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, et sur les acteurs culturels du territoire. Ainsi, les univers du tourisme, de la culture et du sport se mêlent enfin ! On peut citer comme exemples les balades artistiques, à pied ou à vélo, animées par des artistes, qui donnent à lire le paysage industriel des Ardoines, à Vitry-sur-Seine, de façon poétique, ou la course à pied « L'Industriail », également organisée par la Ville à travers la zone industrielle à l'occasion du festival de cultures urbaines « Mur/Murs ». Citons encore les randonnées culturelles organisées en partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre, qui permettent de par-

AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Val-de-Marne Tourisme & Loisirs développe un tourisme accessible à tous, source de rencontres entre hôtes et visiteurs, un tourisme qui s'appuie sur la participation des gens qui vivent et travaillent sur le territoire. Il développe de nombreuses initiatives valorisant les Val-de-Marnais dans leur grande diversité : visites d'entreprises guidées par les salariés, visites de la ville avec des « Greeters » (habitants bénévoles accueillant les touristes pour leur faire visiter leur quartier comme ils le feraient avec des amis), ou encore parcours urbains guidés par des « Passeurs de culture » (habitants issus de la diversité) offrant d'aller à la rencontre d'habitants de toutes origines et témoignant des aspects sociaux, culturels mais aussi économiques des migrations dans le Val-de-Marne. ■

courir une dizaine de kilomètres en une journée ou une demi-journée, trajet ponctué de riches rencontres avec de nombreux acteurs culturels engagés sur le territoire traversé (associations, artistes, équipements culturels et acteurs de l'espace public).

Le Val-de-Marne, surnommé « le département de l'eau », qui ne compte pas moins d'un fleuve et cinq rivières, est traversé par la Seine et la Marne, et 75 % de ses habitants vivent à moins de deux kilomètres d'un cours d'eau. Val-de-Marne Tourisme & Loisirs s'appuie sur cette réalité géographique, qui a marqué durablement l'histoire populaire du territoire, et valorise ce potentiel paysager, aquatique et humain exceptionnel. Il organise des balades qui allient la pratique nautique à la découverte des espaces aquatiques. Les boucles de la Marne, par exemple, constituent un bassin de navigation exceptionnel, un poumon naturel très proche de la capitale, et représentent une opportunité rare pour le tourisme. Par exemple, des initiations et des balades découvertes en Stand up paddle sont organisées à Joinville-le-Pont, en saison.

Il est pourtant encore difficile pour certains clubs sportifs de s'ouvrir à la pratique de loisirs. Une des difficultés relève souvent de leur mode de gestion, qui s'appuie sur des bénévoles, pas toujours disponibles. Mais le frein principal est lié au fait que les clubs sont, pour beaucoup, tournés vers la compétition et la performance, notions très éloignées de celles associées au tourisme (les loisirs, le plaisir et le farniente). Les clubs ne disposent pas toujours des moyens humains suffisants pour encadrer des groupes « touristiques », constitués d'un public très divers, qui navigue parfois pour la première fois sur rivière, et dont la motivation relève autant de la découverte du paysage que de celle de l'activité sportive.

Cependant, quelques clubs val-de-marnais ont déjà changé d'état d'esprit : Les canotiers nogentais, l'US Créteil ou le Red Star Club Champigny proposent, avec l'appui de Val-de-Marne Tourisme & Loisirs, des balades en canoë ou en kayak pour découvrir les berges et les îles de la Marne, classées Espaces naturels sensibles.

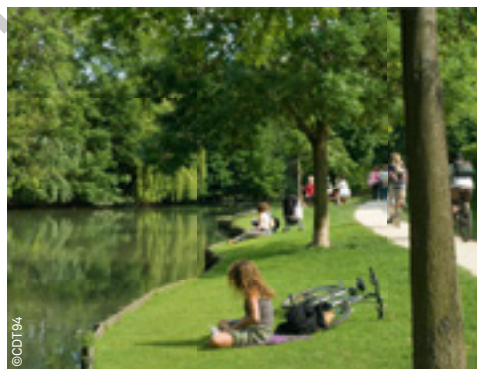


Ces balades « sportives » rencontrent toujours un immense succès, et il arrive que les participants deviennent ensuite licenciés de ces disciplines sportives.

La question de l'ouverture des activités nautiques aux pratiques ludiques occasionnelles qu'impose le tourisme est d'ailleurs l'un des sujets que Val-de-Marne Tourisme & Loisirs souhaite aborder avec d'autres métropoles européennes à l'occasion du projet européen STAR Cities, qu'il pilote sur la période 2018-2023, et dont la thématique est « La (re)conquête des loisirs populaires au bord de l'eau »¹.

UN INGRÉDIENT DU SLOW TOURISME

Ces exemples montrent que le sport est non seulement un outil sur lequel nous pouvons nous appuyer pour concevoir des offres touristiques qui s'adressent à tous les publics, mais qu'il permet également d'encourager le développement d'un tourisme durable. La marche, les sports nautiques, les promenades à vélo... encouragent les déplacements touristiques « doux », alternative aux déplacements traditionnels, plus polluants, en autocar.



La découverte patrimoniale encourage les modes actifs.

En favorisant les déplacements lents, le sport devient également un support essentiel au développement d'une politique de « Slow Tourism ». Prendre le temps de découvrir une destination, d'apprécier ses paysages, de faire des étapes, d'aller à la rencontre des habitants et de partager leur mode de vie, de sentir/éprouver un territoire... sont autant d'aspirations à un retour aux origines du voyage, qui remettent actuellement en question les critères de consommation immédiate et expéditive de



Mettre les spécificités sportives et territoriales au cœur du tourisme, Domaine de Grosbois.

l'industrie touristique, dont on sait les méfaits sur les destinations et leurs populations.

Un des exemples les plus marquants est le développement des Eurovéloroutes, itinéraires cyclables qui permettent de découvrir les territoires européens à vélo : « La Loire à Vélo », ou la récente « Scandibérique », qui longe la Seine en Val-de-Marne, en sont deux notoires incarnations.

VALORISER LES SAVOIR-FAIRE

Val-de-Marne Tourisme & Loisirs valorise également les dimensions patrimoniale, culturelle et économique du sport en proposant des visites de sites en rapport avec lui : diverses installations sportives, comme l'INSEP par exemple, le centre d'entraînement des chevaux trotteurs de course à Grosbois, ou encore l'hippodrome de Vincennes. Ces visites ne se contentent pas de montrer de simples vitrines du patrimoine sportif du territoire. Il s'agit, pour chacune d'elles, de valoriser les savoir-faire qui lui sont liés. Ainsi, la visite du centre d'entraînement de Grosbois permet de comprendre le fonctionnement du monde des courses hippiques de trot et de découvrir tous les métiers liés à cette activité présents sur le site : entraîneurs, drivers,

jockeys, lads dans les écuries, maréchal-ferrant, sellier, vétérinaire, etc. Le tourisme est ainsi un outil de valorisation du sport dans toutes ses dimensions.

Dans un contexte où le bien-être devient une valeur universelle, être actif, être libre de se construire un voyage ou une visite personnalisés, et protéger l'environnement sont des piliers sur lesquels le tourisme doit s'appuyer. Le sport devient ainsi un support très utile pour le développement d'un tourisme durable, à l'opposé de visites où les touristes sont passifs et se laissent totalement guider. Parallèlement, le tourisme peut devenir un moyen pour nombre de non-initiés de découvrir une pratique sportive et d'en devenir adepte. ■

1. Le projet STAR Cities – Sustainable Tourism for Attractivity of Riverside Cities, financé par les fonds structurels européens (FEDER) dans le cadre du programme de coopération Interreg Europe. Piloté par le Val-de-Marne depuis juin 2018, avec pour partenaires la Région du Latium (Italie), la municipalité de Rome IX (Italie), le Sénat de la ville d'Hambourg (Allemagne), l'association Kaunas 2022, la capitale européenne de la culture (Lituanie), le ministère du Tourisme de Roumanie et le réseau NECSTouR (réseau des régions européennes pour un tourisme durable et compétitif).

INTERVIEW

« LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS CONTRIBUENT À L'IDENTITÉ INTERCOMMUNALE »



Amar Ouabdesselam,

chef du service jeunesse et sports, pôle services aux habitants,
Communauté de Communes Moret Seine et Loing

Comment s'est construite la compétence « sports » sur le territoire ?

Amar Ouabdesselam Les collaborations et la mise en commun de moyens entre les communes existent depuis les années 1970. Le sport était présent dès le départ, avec la réalisation et la gestion d'une piscine. Puis les compétences se sont étoffées, et une Communauté de Communes, constituée de 11 communes, a été créée en 2002. Elle rassemble aujourd'hui 23 communes de Seine-et-Marne et compte 40 000 habitants. En ce qui concerne le sport, la Communauté de Communes prend en charge les équipements d'échelle intercommunale (centre de tir, piscines, pistes d'athlétisme). Depuis 2005, une École multisports existe, pour diffuser le sport auprès des enfants de 4 à 11 ans : les éducateurs sportifs se déplacent toute l'année sur l'ensemble du territoire pour mettre en place diverses activités. Récemment, cette action s'est renforcée, avec la mise en place, dans le cadre de l'Académie des sports, de cours de natation pour lutter contre les noyades. Le service des sports de la Communauté de Communes occupe aussi un rôle d'animateur de territoire, en partenariat avec les communes, les associations locales et les bénévoles. Pour cela, l'intercommunalité est l'organisatrice d'événements sportifs qui rythment la vie locale.

Quelles sont ces actions événementielles et leurs rôles ?

A.O. Nous organisons depuis plus de dix ans plusieurs événements sportifs chaque année. Ils sont l'occasion d'animer le territoire, de révéler aux habitants de Moret Seine et Loing la diversité et la richesse de ses paysages, et de contribuer à la création d'une identité intercommunale. Parmi eux, la foulée de Moret Seine et Loing, labellisée par la Fédération française d'athlétisme, traverse cinq communes et regroupe entre 450 et 500 coureurs à chaque édition. Ce sont surtout

des habitants de l'intercommunalité, mais cette course attire également des habitants du reste de la région, ou venant d'en dehors de l'Île-de-France. Dans l'idée même qui a abouti à sa création existait la volonté d'organiser un parcours qui permette la découverte du territoire, à la fois son environnement naturel et son patrimoine, et qui contribue à son identité.

Ya-t-il d'autres initiatives ?

A.O. Dans le même objectif de lien au territoire, nous organisons depuis 2011 deux randonnées par an : La Printanière et La Patrimoniale. Nées au moment de l'élargissement de la Communauté de Communes, passée de 13 à 21 communes en 2010, leur objectif est de faire découvrir le territoire intercommunal tout d'abord à ses habitants, puis à un public plus large. Ces randonnées, à pied ou à vélo, combinent l'activité sportive, des animations culturelles (découvertes des œuvres d'artistes, concerts...), et la découverte des produits locaux, tant au fil de différentes étapes chez les producteurs sur le parcours qu'à la fin de la randonnée, avec un marché des producteurs. Les parcours et les activités proposés varient à chaque édition. Seine-et-Marne Environnement (Maison de l'Environnement départementale) intervient également pour faire découvrir les espaces naturels, la faune et la flore locales, ou organiser des ateliers thématiques (sur l'isolation, par exemple). Cette offre d'événement fédérateur se décline chez les plus jeunes : ainsi, nous organisons le cross communautaire, qui se fait en partenariat avec l'Éducation nationale, en direction des élèves de CM2. Là encore, l'activité sportive sert plusieurs objectifs : identité intercommunale, découverte des équipements sportifs et lien social, puisqu'elle permet aux élèves de se rencontrer avant leur rentrée dans l'un des deux collèges du territoire. ■

Propos recueillis par Lina Hawi et Laure Thévenot

DU RAYONNEMENT **INTERNATIONAL** À L'IMPACT **LOCAL**

Au même titre que les grandes manifestations culturelles ou de tourisme d'affaires, les grands événements dédiés au sport contribuent au rayonnement international de la région francilienne. L'Île-de-France se situe parmi les territoires les plus attractifs, avec une expertise dans l'accueil et l'organisation construite et entretenue année après année.

Laure Thévenot, socio-économiste, IRDS, L'Institut Paris Region



S i les projecteurs sont régulièrement tournés vers les événements exceptionnels – championnats ou coupes du monde, championnats d'Europe – et certains événements récurrents – arrivée du Tour de France, Tournoi de Roland-Garros ou Marathon de Paris – la région accueille tous les ans de très nombreuses compétitions de premier rang¹. Pour les plus emblématiques, ils sont l'occasion d'accueillir le monde, avec la présence des principaux acteurs internationaux liés à une discipline, un nombre de spectateurs étrangers non négligeable, et souvent le déplacement d'officiels de pays étrangers.

TERRE DE GRANDS ÉVÉNEMENTS

Le sport est devenu un pilier majeur de la politique événementielle des territoires. Qu'ils soient très médiatisés ou plus confidentiels, les grands événements sportifs contribuent à la vie locale et au rayonnement de la région. La région francilienne est une destination privilégiée, avec l'organisation de 30 à 40 grands événements sportifs par an, dont une trentaine de récurrents et de 2 à 8 exceptionnels selon les années². En 15 ans, pas moins de 26 disciplines Olympiques ont eu au moins une compétition d'envergure internationale organisée dans la région (14 disciplines concernées par les événements récurrents, 24 pour les événements exceptionnels). La majorité des disciplines Olympiques non encore accueillies sont des sports de nature, où des implantations moins urbaines sont privilégiées. Mais l'offre peut évoluer, à l'image du stade nautique Olympique de l'île de loisirs de Vaires-Torcy en Seine-et-Marne, qui va permettre l'accueil de compétitions internationales d'aviron et de canoë-kayak, la première programmée étant les championnats d'Europe de canoë-kayak free-style, en octobre 2020. Ces derniers devraient être encore nombreux dans les années à venir, jusqu'à la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les fédérations internationales vont, en effet,

souhaiter tester les infrastructures et surfer sur la visibilité des Jeux pour médiatiser leur discipline, à l'image de la Fédération mondiale de tir à l'arc, qui a attribué à la France l'organisation de la manche européenne de la Coupe du monde pour les années 2021 à 2023.

QUEL MARQUAGE URBAIN ?

La large palette de disciplines sportives concernées renvoie au positionnement des acteurs français sur le sport de haut niveau, qui ont fait le choix de soutenir de nombreux sports plutôt qu'une poignée de disciplines, à la différence d'autres pays, mais aussi aux capacités de la région francilienne en sites nombreux et variés : gymnases-salles multisports avec tribunes, arenas, stades, équipements culturels ou d'affaires (équitation et escrime au Grand Palais, équitation au château de Versailles et au Parc des expositions de Paris-Nord-Villepinte). La

moitié des sites se situent à Paris, qui dispose de grands équipements et d'un patrimoine culturel et urbain attractifs. L'Accor Arena accueille, à elle seule, un cin-

quième des événements franciliens. L'offre francilienne en équipements sportifs spécifiques est particulièrement étoffée (équipement équestre, cours de tennis, golf, vélodrome, installation nautique, patinoire, piste de karting).

Tout comme la pratique sportive quotidienne, les grands événements mobilisent de plus en plus l'espace public, notamment les routes, avec les courses à pied, cyclistes, en voiture électrique mais aussi des sites emblématiques, comme le Champs-de-Mars, les Invalides, le château de Versailles... (compétitions internationales de beach-volley, d'équitation, de tir à l'arc...). Pour les événements sportifs majeurs, l'espace public est aussi mobilisé pour proposer au plus grand nombre animations sportives ou retransmissions télévisuelles des compétitions. La sur-utilisation de certains sites, notamment parisiens, peut conduire à une forme de privatisation lorsqu'ils sont occupés durant plusieurs jours ou que les événements se succèdent.

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS
MOBILISENT DE PLUS EN PLUS
L'ESPACE PUBLIC



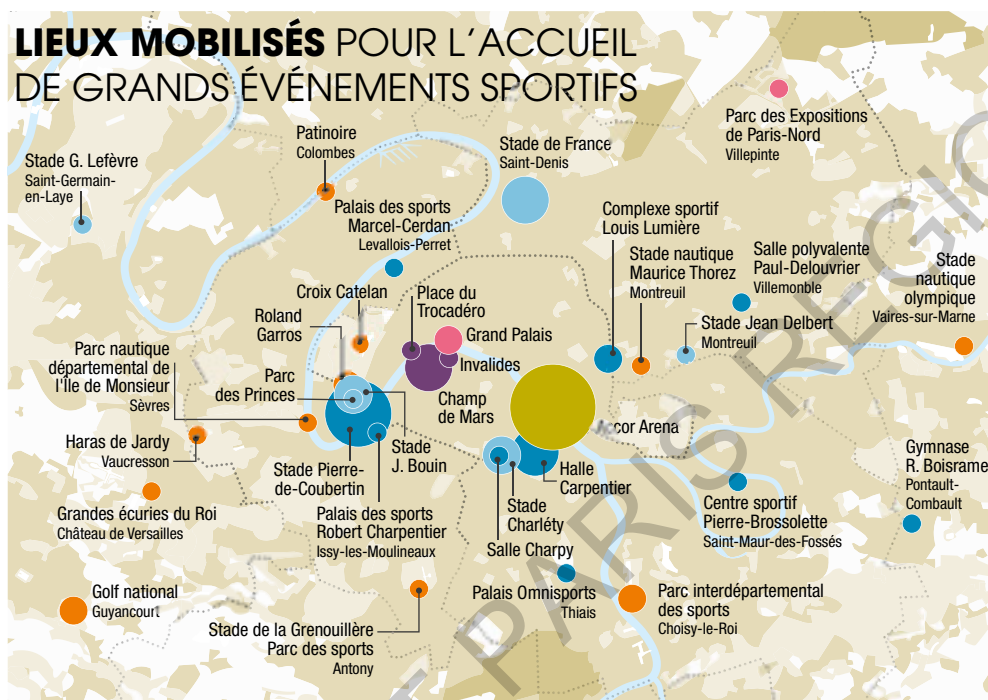
Les lieux mobilisés par les grands événements sportifs renvoient à des enjeux d'aménagement, de modèles économiques³ et de gestion de temporalité d'usages. Utiliser des espaces existants implique que ces lieux ordinaires se transforment le temps de la tenue de l'événement. S'ils consomment moins de ressources financières et environnementales que des équipements permanents, les aménagements temporaires ont également un coût. D'autres grands événements nécessitent des équipements extraordinaires, qui devront trouver des usages pour les populations locales et les territoires concernés. C'est le cas de la future piscine Olympique à Saint-Denis, dont la capacité en spectateurs sera revue à la baisse après les Jeux de Paris 2024 afin de minimiser l'impact sur la gestion quotidienne de l'équipement. Pour ce type de compétitions, plusieurs villes, comme Londres ou Budapest, ont privilégié des installations modulables.

Les événements récurrents ont plus de temps pour s'ancrer dans leur territoire et construire une dynamique autour d'eux. Pour les événements exceptionnels, ce sont les plus grands qui laissent des traces durables du fait des aménagements nécessaires (transport, équipement...), et parce qu'ils sont à la fois un événement sportif, touristique et une fête urbaine.

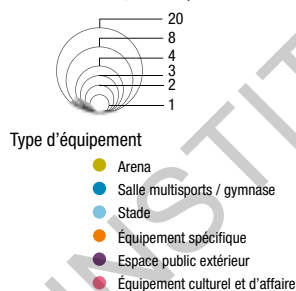
LES ATOUTS FRANCILIENS

La localisation des événements en région francilienne offre une accessibilité, une visibilité et des capacités d'hébergement importantes et diversifiées en plus du prestige et du patrimoine de la région capitale. Ces éléments sont essentiels dans le choix des instances internationales pour attribuer la tenue d'un grand événement à la France. La proximité d'un large bassin de population, donc de potentiels spectateurs, est une des spécificités régionales, avec l'espoir de recruter de nouveaux pratiquants sportifs à terme. De même, la densité du tissu d'entreprises franciliennes est un atout, tant pour participer à l'organisation de l'événement que pour contribuer à son financement via le sponsoring. Le savoir-faire

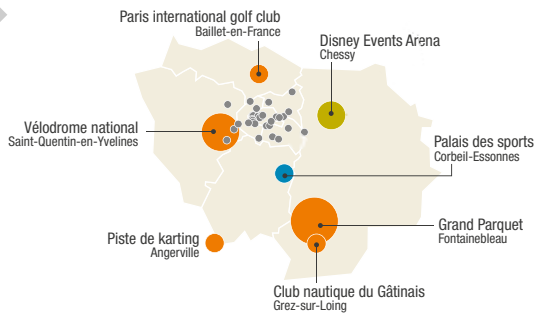
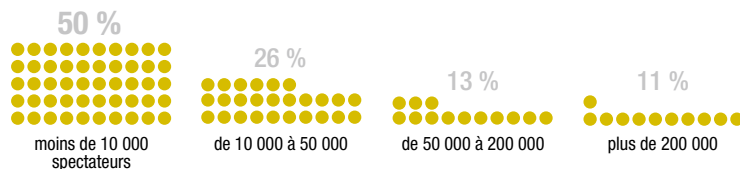
LIEUX MOBILISÉS POUR L'ACCUEIL DE GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS



Nombre d'événements différents par site
entre 2005 et 2020, hors compétitions sur routes



Répartition des événements selon le nombre de spectateurs



N 0 10 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020
Source : IRDS 2017

L'INSTITUT
PARIS
REGION

reconnu des acteurs français dans l'organisation événementielle avec le soutien des acteurs publics et de nombreux bénévoles sont de précieux avantages. La qualité des équipements sportifs est également à prendre en compte et à maintenir face à une concurrence internationale de plus en plus forte. Certains pays n'hésitent pas à investir des sommes importantes pour disposer d'enceintes dernier cri sans les mêmes considérations financières, environnementales ou sociales que la France. Ces pays constituent aussi pour les fédérations internationales de nouveaux territoires pour le développement de leur sport. Pour rester dans la course, les acteurs français ont donc à conforter la qualité des infrastructures nécessaires à l'organisation de grands événements (hébergement, transport, équipement...) et à trouver le bon équilibre entre les sommes investies ou les avantages consentis (exonération fiscale par exemple...) et les retombées attendues. D'autant plus que ces retombées sont davantage questionnées, voire remises en question, par les populations.

S'ORGANISER POUR OPTIMISER LES RETOMBÉES

S'ils sont en premier lieu organisés par le mouvement sportif avec des objectifs sportifs, c'est bien parce qu'ils sont nombreux à dépasser ce cadre que les événements sportifs intéressent de plus en plus d'acteurs. Ces derniers s'en saisissent pour développer des projets plus globaux : urbains, touristiques, éducatifs, économiques ou sociaux. On attend, par ailleurs, des grands événements qu'ils apportent de nouvelles ressources économiques : construction d'infrastructures, capacité à attirer des spectateurs et touristes. Outre la taille de l'événement (nombre de spectateurs, coûts d'organisation), les ressources économiques

générées dépendent des caractéristiques du territoire d'accueil : pour attirer et faire rester des spectateurs extérieurs au territoire ou pour répondre aux commandes issues de l'organisation de l'événement... Plus globalement, c'est la capacité des acteurs à s'organiser en amont de l'événement pour optimiser les retombées économiques, touristiques, sociales ou environnementales qui importe. Les effets produits par un événement ne sont en effet pas automatiques. Ils dépendent des objectifs que les acteurs investis dans l'organisation se fixent, des mesures d'accompagnement et des collaborations pour les atteindre. C'est bien cette continuité, et la synergie des actions de l'ensemble des parties prenantes, de la phase de candidature à celle post-événement, qui permettent de construire l'héritage de l'événement du tangible (infrastructures, équipements, économie...) à l'intangible (image, identité, retombées culturelles et sociales...). ■

1. Pour plus d'informations : « Accueil des grands événements sportifs, montée en puissance et stratégies d'acteurs », *Les dossiers de l'IRDS* n° 38, mars 2018.
2. Sont définis comme grands événements sportifs les compétitions de niveau international ou continental pour les disciplines reconnues de haut niveau ouvrant droit à un titre ou classement mondial ; les événements récurrents faisant parties d'un circuit international ou labellisés par les fédérations internationales ou les événements exceptionnels pour lesquels les fédérations françaises candidatent auprès des fédérations internationales (Coupe du monde, Championnat du monde, d'Europe...). Les compétitions retenues concernent les épreuves seniors homme, femme ou mixte, que celles-ci s'adressent aux athlètes valides ou porteurs de handicap.
3. Voir dans ce numéro des *Cahiers* l'article de Claire Peuvergne p. 12.

INTERVIEW

« L'EMPLOI EST AU CŒUR DE NOTRE AMBITION »



Vincent Roger,
conseiller régional d'Île-de-France,
délégué spécial en charge des Jeux Olympiques
et Paralympiques

PHOTO : HUGUES-MARIE DUCLOS/RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Quelle place occupe la Région Île-de-France dans l'organisation des Jeux de Paris 2024 ?

Vincent Roger Avec Valérie Pécresse, nous considérons que les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un accélérateur de nos politiques publiques. Depuis le début de cette aventure, la Région s'investit avec constance, exigence et enthousiasme. D'abord comme membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public, pour soutenir la candidature, puis comme premier investisseur public des Jeux après l'État. Plus de 230 millions d'euros sont investis par la Région dans les infrastructures des Jeux. Nous cofinançons 14 des 40 opérations de la Société de livraison des équipements Olympiques et Paralympiques (SOLIDEO) : rénovation du Stade de France, construction du Centre aquatique Olympique à Saint-Denis...

Le site le plus emblématique pour la région est le Stade nautique Olympique d'Île-de-France à Vaires-sur-Marne, où se dérouleront les épreuves Olympiques et Paralympiques de canoë-kayak et d'aviron. Ce site, unique au monde, répond à notre volonté d'associer le sport pour tous au sport de performance. Il constitue également un lieu fédérateur réunissant la Fédération française et le comité régional de canoë-kayak, le centre logistique de la Fédération française d'aviron, la ligue régionale d'aviron et nautisme en Île-de-France, dédié notamment à la formation aux sports nautiques... Il symbolise aussi notre volonté en matière d'aménagement du territoire, à travers le développement de nos îles de loisirs.

Quels sont les objectifs de la stratégie d'accompagnement de la Région ?

V.R. Les Jeux sont dans l'ADN de la Région. Nous les voulons utiles pour tous. Nous souhaitons aussi que l'esprit des Jeux irrigue l'ensemble du territoire francilien. Les Jeux vont booster la croissance, l'innovation... Dans cette perspective, nous nous devons d'élaborer une stratégie. Elle s'articule autour de trois axes : compétence, sens et mobilisation. Nous allons décliner les compétences de la Région

(formation, développement économique, transport, excellence environnementale, smart region...) au service des Jeux, lesquels légueront un héritage conséquent pour améliorer le quotidien des Franciliens (pratiques sportives, accessibilité, apprentissage des langues...). Nous serons aussi un acteur de mobilisation, en particulier en direction de la jeunesse, rassemblée autour des valeurs de l'olympisme. Dans cette logique, nous avons lancé un nouveau dispositif pour les élèves de 3^e, les stages de découverte des JOP, ainsi qu'un appel à projets afin de mobiliser l'ensemble des Franciliens autour de cet événement et inciter les acteurs de notre territoire à s'investir pleinement.

De quelle manière la Région se saisit-elle des Jeux pour accélérer certaines de ses politiques publiques ?

V.R. En lien avec la préparation des Jeux, nos initiatives sont multiples. Prenons un exemple concret : l'emploi sera au cœur de notre ambition Olympique. Nous avons vocation à être DRH des Jeux : une sensibilisation aux métiers liés à l'organisation des Jeux ; la reconstruction de l'établissement Marcel Cachin, à Saint-Ouen, au cœur du Village des athlètes, pour le transformer en lycée des métiers du sport et des Jeux. Ce lycée accueillera le campus de l'économie du sport, en lien avec les acteurs clés de la filière. Celui-ci comprendra des espaces de co-working, de co-living, un Fab Lab, un incubateur, des équipements sportifs innovants... et la mise en place de formations spécifiques pour répondre aux besoins des Jeux (tourisme, sécurité...). Notre objectif est de lier les Jeux à des projets tangibles, comme le développement d'innovations autour de la 5G, le soutien au programme « Sciences 2024 » de Polytechnique... En accompagnant les Jeux, l'Île-de-France fait sienne la devise Olympique : Plus haut, plus vite, plus fort ! ■

Propos recueillis par Claire Peuvergne

SPORT ET MARKETING TERRITORIAL : ASSOCIATION VERTUEUSE

Le sport est devenu un moteur de développement pour les territoires. En mobilisant les techniques et les bonnes pratiques du marketing territorial, les acteurs sportifs et territoriaux peuvent, sous certaines conditions, intensifier les retombées économiques, mais aussi humaines et sociales.

Vincent Gollain, économiste,
directeur du département Économie,
L'Institut Paris Region



Le sport occupe désormais une place importante dans les sociétés modernes et devient l'objet de multiples enjeux pour les territoires : retombées économiques, fierté d'appartenance, insertion locale, attractivité, etc. Toutes les formes du sport sont concernées : de l'événement mondial, comme les Jeux Olympiques et Paralympiques, aux 11 000 courses à pied sur route qui se sont tenues en France en 2018¹, en passant par le développement de clusters dédiés au sport, comme le surf à Biarritz. On peut également élargir ce champ à l'e-sport. Dans ce contexte, les méthodes et techniques du marketing territorial sont plus fréquemment utilisées pour faciliter le positionnement des territoires à partir du sport. Mais quelle est la nature réelle de cette relation ? Quels sont les leviers permettant d'intensifier les retombées économiques, sociales et environnementales ?



La Sénartaise, un exemple de course solidaire rassemblant plus de 8 000 participantes.

MARKETING TERRITORIAL SPORTIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le rapprochement du sport et de la discipline du marketing territorial s'est intensifié ces dernières années, sous l'impulsion des acteurs territoriaux. Nous définissons le « marketing territorial sportif » comme une démarche globale de marketing qui utilise de façon directe et indirecte le sport, ses représentations et ses acteurs, dans le but d'enrichir l'identité compétitive d'un territoire, d'améliorer sa réputation, d'y générer de plus fortes retombées économiques et sociales et, enfin, de renforcer la mobilisation et la fierté des acteurs locaux. Par ailleurs, il est important de noter que le lien entre le marketing territorial et le sport ne vise pas uniquement à améliorer les retombées économiques, mais aussi les retombées sociales et à veiller aux enjeux environnementaux. C'est

donc une approche empathique, éthique et holistique qui se développe progressivement au bénéfice de tous.

UN IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'analyse de la littérature et de cas pratiques révèle que le sport joue un rôle croissant sur un territoire, et pas seulement sous l'angle économique, puisqu'il peut se traduire localement sous différentes formes :

- Accueil d'événements sportifs de toutes tailles, mondiaux ou locaux, spécialisés ou « grand public ». Particulièrement expérientiel, y compris pour les spectateurs, le sport développe l'enthousiasme, une valeur de plus en plus recherchée par les autorités locales.
- Présence d'équipes sportives, du statut d'amateur aux grands clubs professionnels, pouvant



J.-M. SICOOT/INSTITUT PARIS REGION

drainer autour d'elles des réseaux professionnels puissants, comme le fait le rugby à Toulouse ou plus récemment le handball à Vesoul.

- Concentration d'entreprises et compétences connexes, y compris des incubateurs dédiés, comme Le Tremplin à Paris, formant ainsi un cluster spécialisé.
- Disponibilité de sites ou d'équipements spécifiques, comme ceux permettant des pratiques sportives de haut niveau ou des sports de nature comme l'escalade ou le canoë-kayak, favorisant aussi la découverte du patrimoine naturel. À noter le développement de sites dédiés à l'accueil de compétitions de e-sport en France, à l'imitation d'autres pays, notamment asiatiques.
- Santé et mieux-être territorial (BATAT, GOLLAIN, 2019), avec le développement de pratiques quotidiennes, souvent stimulées par les pouvoirs publics, comme à Issy-les-Moulineaux, par la mise à disposition d'équipements sportifs dans l'espace public (parcours santé, matériel de sport, pistes cyclables, etc.). Avec la montée des préoccupations en faveur de la qualité de vie, les territoires offrant des espaces sportifs de qualité attirent davantage les ménages.
- Inclusion sociale, car le sport permet, par des emplois et le bénévolat, de faire progresser les compétences de celles et ceux qui s'engagent. Depuis 1998, l'association Sport dans la Ville travaille sur l'insertion par le sport, et leurs programmes ont bénéficié à 6 500 jeunes.
- Protection de l'environnement, par la mise en place de bonnes pratiques visant à limiter les impacts négatifs du sport (déchets lors d'événements, pollution générée par les spectateurs, coût d'entretien des équipements, etc.), voire à inculquer des valeurs positives comme le fait l'ONG *Surfrider Foundation Europe* : grâce à des parcours pédagogiques d'une semaine, les enfants de différents territoires (Biarritz, Marseille, Brest et Bordeaux) découvrent une activité sportive emblématique du territoire, le surf, vecteur d'une meilleure compréhension des enjeux liés à la protection du milieu.

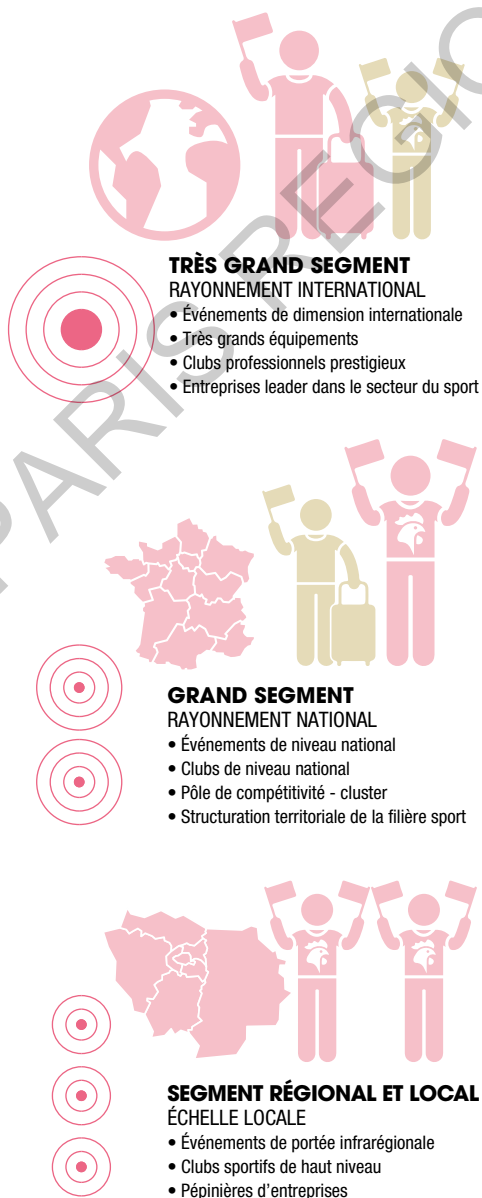
- Ressources économiques enfin avec, par exemple, l'impact des dépenses dès l'amont d'un grand événement sportif sur le BTP (équipements sportifs, hôtellerie-restauration, travaux publics, communication, etc). Les retombées directes et indirectes, lors de l'événement, proviennent des dépenses effectuées sur le territoire, comme l'achat de billets et de prestations particulières, la restauration, l'hébergement, les investissements immobiliers, mais aussi les frais de transports, les visites culturelles ou le shopping. L'édition 2015 de l'Ultra-Trail du Mont-Blanc® aurait rapporté 13,3 millions d'euros à l'économie régionale.

LES 7 LEVIERS DU MARKETING TERRITORIAL

Même si les acteurs locaux s'évertuent à multiplier les retombées potentielles des investissements réalisés dans le sport tout en limitant leurs impacts environnementaux, force est de constater qu'elles ne sont pas toujours au rendez-vous. En utilisant le marketing territorial, les acteurs vont donc mobiliser une démarche méthodologique permettant d'accroître les retombées économiques tout en veillant aux enjeux environnementaux et sociaux. Sept leviers peuvent être activés en liant sport et marketing territorial.

Un volet important du marketing territorial consiste à **identifier les caractéristiques identitaires distinctives** du territoire pour construire l'identité compétitive. Les valeurs véhiculées par le sport et les pratiques sportives, comme le sens de l'effort, le respect de soi et des autres, la santé, l'esprit d'équipe ou la solidarité, peuvent être très en phase avec les valeurs du territoire ou les enrichir. La démarche de marketing territorial portée par la marque Savoie Mont Blanc illustre parfaitement ce rapprochement, car plusieurs mots véhiculés dans leur manifeste (action, effort, force, humilité, solidaire) sont proches des valeurs sportives, et inversement ! Le sport permet également de **transformer l'image et d'agir sur la réputation de long terme** du territoire. Indéniable vitrine pour un territoire, le sport peut jouer un rôle important sur son image, et plus globalement sur son capital marque, qui

LES CATÉGORIES DE SEGMENTS SPORTIFS



© L'INSTITUT PARIS REGION, IRDS 2020

Source : L'Institut Paris Region

Pictogramme : © 123rf / Jeremy, L'Institut Paris Region



correspond à la réputation de long terme. En agissant conjointement, par des actions précises de marketing territorial (marque territoriale, influence, accueil de délégations, utilisation d'image et vidéos dans les réseaux sociaux, etc.), les acteurs du sport et les territoires peuvent agir positivement à long terme sur les perceptions des publics et créer ainsi des conditions favorables. À Vichy, en lançant un vaste programme de rénovation de son plateau sportif, la Communauté d'agglomération souhaite renforcer sa place de « destination sportive ». Pour les acteurs locaux, dans les 10 ans à venir, Vichy entend bien rivaliser avec les plus grandes villes françaises et européennes, en se positionnant sur le double axe « sport-thermalisme » et « performance sportive ». D'ores et déjà, cette activité sportive représente un flux économique considérable – plus de 120 000 nuitées dans la ville sont directement générées par la présence des sportifs à Vichy.

Un troisième apport important tient dans la volonté des financeurs locaux d'**améliorer les retombées locales des efforts et investissements consentis** pour la construction d'équipements sportifs (stades, salles de sport, pistes de ski, golfs, etc.), le soutien à des clubs, l'organisation d'événements sportifs, etc. En mobilisant la démarche de marketing territorial, les collectivités territoriales vont utiliser une approche méthodologique qui offre la possibilité de mieux connaître les publics, pour mieux s'y adapter et agir plus efficacement. En effet, l'apport principal du marketing territorial tient dans sa capacité à aider les acteurs locaux à passer d'une logique unique, centrée sur la production d'une offre, à une approche holistique, intégrant nettement mieux les attentes, aspirations et irritants² des publics ciblés (GOLLAIN, 2017). Il s'agit donc d'un véritable levier pour intensifier les retombées attendues d'un développement territorial basé sur le sport. Comme l'indique l'illustration de la page 165, en fonction de la nature des trois grands segments sportifs auxquels elles s'adressent, les acteurs locaux mèneront des actions marketing de nature différente et rechercheront des effets de levier adaptés à chacune des situations.

La capacité à **attirer des ressources extérieures de toutes natures** (financements, visiteurs, sportifs, équipes et joueurs professionnels, entreprises, etc.) est devenue une priorité dans de nombreux territoires, qui vont utiliser le marketing territorial pour mieux cibler et surtout identifier les meilleures actions de promotion-prospection à mettre en œuvre. Régulièrement citées comme de bonnes pratiques, le marathon du Médoc et le Vendée Globe sont à la fois des événements sportifs réussis et de formidables leviers de promotion de ces territoires auprès d'autres publics que les sportifs, y compris pour l'accueil d'entreprises de la filière nautique dans le cas de la Vendée.

Le cinquième levier tient dans la capacité à **construire une filière sport**. Véritable secteur économique à part entière, la croissance d'une filière sport sur un territoire est un puissant levier de développement, comme a pu l'observer le cabinet In Extenso/Deloitte, dans son rapport 2018 sur les clusters sport en Europe. Les cas observés ont montré le développement de véritables compétences locales dans certaines régions européennes, celles-ci étant à l'origine d'entreprises particulièrement performantes sur les marchés internationaux. La présence de dispositifs spécifiques d'accompagnement du sport est souvent un facteur clé de réussite comme l'illustre le Pays Voironnais qui depuis 2005, principalement pour maintenir l'implantation du siège du groupe Rossignol sur son territoire, a développé une stratégie globale en faveur de la filière « sport, loisirs, santé/bien-être », illustrée par le rachat du site du Creps du Voiron, la création du Campus la Brunerie ou l'organisation de l'événement professionnel Inosport depuis 2010. L'apport du marketing territorial permet également de **disposer d'outils et de techniques permettant d'impliquer plus fortement les acteurs locaux**, par des clubs d'ambassadeurs par exemple, et aussi de renforcer la fierté des populations locales. En faisant escale à Albi pour son jour de repos le 16 juillet 2019, le Tour de France a généré trois jours de fête, une mobilisation réussie des acteurs locaux et une fréquentation en hausse de la ville.



Enfin, le marketing territorial peut renforcer la perception d'un territoire par ses publics-cibles, comme le lieu où le sport permet l'amélioration des niveaux de santé, des conditions sociales et de l'environnement. En ce sens, les Jeux de Paris 2024 visent à laisser un héritage durable autour de 3 axes : une société meilleure par le sport, une société plus inclusive et solidaire, un projet Olympique compact, sobre, et favorisant la qualité de vie. Ils pourront ainsi changer l'image que les Franciliens se font de la qualité de vie dans leur région.

Le marketing territorial peut se révéler une boîte à outils particulièrement performante pour faciliter la construction et la mise en œuvre d'une stratégie partagée entre les parties prenantes de la filière sport d'un territoire. Les exemples présentés montrent que le sport a un véritable potentiel dans le développement des territoires, qu'ils soient ruraux, côtiers, périphériques ou métropolitains. L'apport du marketing territorial tient aussi à sa capacité à faire travailler en mode projet celles et ceux qui sont mobilisés. Plus que de la communication, le marketing territorial permet d'aligner les acteurs autour d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux. ■

Certaines compétitions d'e-sport rassemblent des milliers de spectateurs.

POUR ALLER PLUS LOIN

« LE MIEUX-ÊTRE TERRITORIAL AU CŒUR DES STRATÉGIES EXPÉRIENTIELLES », *NOTE RAPIDE N° 815*
Batat WIDED, GOLLAIN Vincent, IAU Île-de-France, juillet 2019.

LE MARKETING TERRITORIAL. MÉTHODE, TECHNIQUES ET BONNES PRATIQUES

Gollain VINCENT, Éditions Territorial, février 2017.

« **CARTOGRAPHIE DES CLUSTERS DU SECTEUR « SPORT » EN EUROPE** »

In Extenso/Deloitte, novembre 2018.

« **LES STRATÉGIES D'ORGANISATION DES COURSES "HORS STADE" : UN ENJEU CLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RUNNING** », *SPORTECO, NOTE D'ANALYSE N° 17*

MASSARDIER Vincent et VAZQUEZ Howard, ministère des Sports, mai 2019.

1. « Les stratégies d'organisation des courses "hors stade" : un enjeu clé pour le développement du running », ministère des Sports, Direction des Sports, Bureau de l'économie du sport, Sport Eco, *Note d'analyse n° 17*, 14 mai 2019.
2. Par ce terme sont sous-entendus les sources d'inconfort et d'irritation.

INTERVIEW

« LA RYDER CUP NOUS A DONNÉ
UNE VISIBILITÉ EXCEPTIONNELLE »**Anne-Lise Quiot,**directrice Sports Loisirs, Communauté d'agglomération
de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)

PHOTO : JEAN-JULIEN KRAEMER/SQY

**Quelle est la place du sport sur le territoire
de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) ?**

Anne-Lise Quiot Le sport a accompagné le développement du territoire dès la constitution de la ville nouvelle, où il y avait tout à créer. L'offre sportive s'est adaptée à la topographie et aux espaces de nature présents (forêts, collines, bassins et étangs...), tout en les aménageant avec des équipements sportifs variés permettant le sport pour tous et la pratique de haut niveau. Au fil du temps, le territoire s'est doté d'équipements emblématiques qui, avec la colline d'Élancourt, seront des sites Olympiques pour les Jeux de 2024 : la plus grande Île de Loisirs d'Île-de-France, le Golf national, inauguré en 1990 et, depuis 2014, le Vélodrome national. La démarche de SQY est volontariste et s'ancre à tous les niveaux, pour assurer une progression cohérente, réfléchie et ambitieuse : développement de la pratique sportive, de sa structuration, de la contribution du sport à l'image du territoire... mais aussi accueil de grands événements.

**Comment, justement, accompagnez-vous
l'organisation de ces grands événements ?**

A.-L.Q. L'implication de SQY s'ajuste selon les attentes et besoins, de la phase de candidature à la tenue de l'événement en question. L'enjeu est, à la fois, que ces manifestations fassent vivre le territoire en tant qu'hôte et qu'elles accroissent sa visibilité, avec un rayonnement potentiel autant local qu'international. Notre territoire accueille régulièrement des événements sportifs d'envergure internationale, principalement dans les disciplines du cyclisme (piste, BMX, cyclo tourisme, route) et du golf. Pour chaque événement accueilli, un plan d'action est élaboré en collaboration avec les organisateurs. Celui-ci comprend à la fois des actions en direction de la population (tarif préférentiel pour assister à l'événement, accueil des scolaires, centres de loisirs ou tissu associatif local), des entreprises du territoire (hospitalités, sensibilisation à la tenue de

l'événement pour d'éventuels sponsors ou pour anticiper d'éventuelles contraintes), des actions pour assurer le bon déroulement de l'événement, ainsi que des mesures pour accroître l'attractivité et la visibilité de SQY (opérations de communication, campagnes d'affichage, soirée dédiée aux médias pour qu'ils évoquent le territoire...). Les actions menées autour de la Ryder Cup, en amont, pour démocratiser la pratique du golf, et pendant l'événement, pour gérer ses impacts, sont une bonne illustration de la mobilisation de l'ensemble des savoir-faire de SQY. Par exemple, des initiations à la pratique de ce sport ont été proposées durant les six années précédant la compétition, et des animations durant le tournoi (fan zone, village itinérant dans les 12 communes) ont assuré sa visibilité. Nous avons également mis en place un plan transport performant pour les 60 000 spectateurs attendus chaque jour (parkings relais, navettes de bus, communication auprès des habitants et des entreprises...). À chaque événement, SQY capitalise l'expérience, qui sera très utile au moment des Jeux de 2024.

**Le sport est-il un outil de développement
du territoire ?**

A.-L.Q. La tenue de la Ryder Cup nous a donné une visibilité exceptionnelle, avec d'importantes retombées médiatiques et économiques positives pour les entreprises locales (restaurateurs, commerçants, hôteliers). Le sport fait pleinement partie de la dynamique et de l'attractivité de SQY, qui se positionne comme un territoire d'innovation et d'excellence. Les grands événements sportifs qui s'y déroulent et les équipements d'excellence qui y sont implantés contribuent à sa dynamique. Pour la communauté d'agglomération, le marketing territorial s'appuie sur deux piliers : le développement économique et le sport. Les synergies à créer entre les deux sont nombreuses. ■

Propos recueillis par Lina Hawi et Laure Thévenot

INTERVIEW

« L'E-SPORT, NOUVEL ENJEU D'ATTRACTIVITÉ ? »



Nicolas Besombes,

enseignant-chercheur, Université Paris Descartes,
membre du conseil d'administration de l'association France Esports

PHOTO : D.R.

Que recouvre l'e-sport ?

Nicolas Besombes L'e-sport rassemble les pratiques de jeux vidéo opposant des joueurs dans le cadre de compétitions organisées. En 2019, on estime à 1,25 million le nombre de joueurs ayant participé à des compétitions de jeux vidéo (en ligne ou physiques) en France, dont 91 % ont moins de 35 ans. Il existe près de 500 titres vidéoludiques utilisés de manière compétitive, mais seuls une dizaine d'entre eux sont très pratiqués et regardés. L'e-sport fonctionne à bien des égards comme le sport, à la fois avec des jeux confidentiels et des jeux drainant énormément de pratiquants et de spectateurs.

Quels sont les besoins pour pratiquer ?

N.B. Pour comprendre les besoins, il faut distinguer les grands événements du reste de la pratique. Les premiers, encore peu nombreux, s'intègrent dans la programmation des salles existantes disposant d'une arène modulable, type Accor Arena, Paris-La Défense Arena, le Zénith Paris - La Villette. Pour la pratique amateur, quotidienne ou lors de compétitions, l'essentiel est de disposer d'un endroit abrité et bien connecté, avec la fibre. Selon les communes, les espaces peuvent varier du simple local à la médiathèque, ou encore au gymnase, voire des équipements de capacité plus importante. Si pour de nombreuses villes l'e-sport est une opportunité d'engager une transformation numérique de leur territoire, de se réapproprier des structures existantes et de toucher les jeunes, pour d'autres c'est un nouvel enjeu d'attractivité, avec la construction d'espaces dédiés. Mais, en dehors de la sphère des acteurs de l'e-sport, le phénomène reste encore mal connu, et certaines idées reçues peuvent conduire à la création de projets non viables.

Comment interagissent les acteurs de l'e-sport ?

N.B. Il y a schématiquement trois grands types d'acteurs : les joueurs (amateurs ou professionnels), les promoteurs (équipes de joueurs, organisateurs

d'événements, équipementiers, agences et médias spécialisés...) et les créateurs de jeux vidéo (studios de développement et éditeurs). Ces derniers ont un rôle central, car ils possèdent la propriété intellectuelle de leurs jeux, et à ce titre sont décisionnaires de la façon dont ils sont utilisés en compétition. C'est pourquoi ces créateurs cherchent à organiser eux-mêmes leurs propres circuits compétitifs. Dans tous les pays, il y a nécessité de structurer le secteur, et c'est le rôle de France Esports pour la France. Sa spécificité est de regrouper l'ensemble des acteurs de ce domaine, y compris les créateurs de jeux. En France, une immense majorité des acteurs sont localisés dans le bassin parisien. Une autre particularité est l'offre de pratique e-sportive par de très nombreuses associations, et l'existence d'un vaste circuit de compétitions en présentiel, les Local Area Network (LAN). Des compétitions entre amateurs ont ainsi lieu un peu partout en France toute l'année et réunissent de quelques dizaines à 2 500 compétiteurs.

Quel est le gain généré par ces activités ?

N.B. Le marché de l'e-sport est en pleine croissance mais reste fragile. Après avoir été fortement impacté par la crise financière de 2008, son développement a été favorisé par l'apparition des plateformes de streaming et l'intérêt de certains GAFA¹. Cet afflux financier massif a initié un processus de professionnalisation du secteur, spectacularisé les événements, augmenté les gains des compétitions... Cependant, la majorité des acteurs perdent de l'argent, car les revenus sont majoritairement issus du sponsoring (peu de billetterie, interdiction des paris, pas ou peu de subventions ou de droits de diffusion) et sont essentiellement captés par les éditeurs de jeux. De véritables réflexions sont à mener pour diversifier les ressources et accompagner la structuration du secteur. ■

Propos recueillis par L. H. et L. T.

1. GAFA désigne quatre des entreprises les plus puissantes du monde de l'internet : Google, Apple, Facebook et Amazon.





DE NOUVELLES FAÇONS DE VIVRE LA VILLE

Fouad Awada, directeur général de L'Institut Paris Region

Au sortir d'une crise sanitaire majeure, le désir de changer le monde n'a jamais été aussi fort, questionnant en particulier notre rapport à la ville et à la nature. Le sport apparaît dès lors comme une réponse à ces aspirations nouvelles en matière de santé, d'écologie et de vie sociale.

Les pratiques sportives et leurs liens au territoire reflètent la complexité de nos modes de vie métropolitains. Elles révèlent nos ambivalences et ambiguïtés, notre grande diversité, la pluralité de nos manières de vivre. Et le sport participe à l'organisation de nos vies quotidiennes et à l'imbrication des échelles : échelle de la proximité, celle du territoire de vie et celle de l'attractivité. Cette complexité en fait un très bon témoin de la difficulté pour les politiques publiques d'apporter des réponses prenant en compte la diversité des attentes et des comportements. Alors que la pratique sportive questionne les lieux du possible, les continuités spatiales, le rapport espace-temps-lieux de vie, la crise du coronavirus nous conduit vers une autre dimension : le sport devient un élément encore plus essentiel de notre bien-être physique et mental. Il devient aussi un point de départ pour se projeter dans l'avenir et penser des villes plus résilientes et plus solidaires, offrant un meilleur cadre de vie.

RENFORCER LE RAPPORT À LA PROXIMITÉ

Le sport contribue à repenser notre rapport à la ville et au temps. Si jusque-là les nombreuses réflexions sur la ville de proximité (la ville « du quart d'heure », avancée récemment par Carlos Moreno), héritières des travaux sur le chrono-urbanisme, n'avaient pas vraiment trouvé leur place, elles sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Elles permettent de repenser notre rapport à nos lieux de vie, au temps de redécouvrir son quartier, son centre-ville et ses ressources. De se repositionner dans un monde où la décélération pourrait devenir un besoin, et notre rapport à la proximité une nécessité. À l'image de l'univers du sport, qui peut compter sur un réseau dense de clubs implantés au plus près des populations. Ainsi, la période de confinement a permis de mettre en pratique ce territoire de vie réduit et a mis le logement au centre de toutes les activités. Avec l'accélération sans précédent du numérique dans tous les domaines de la vie, le logement devient aussi la salle de sport, la cour de l'immeuble ou le jardin de sa résidence le gymnase, et le 1 km autour de chez soi un stade. Cette réalité vécue met toutefois en exergue de fortes inégalités : logements trop

étriqués ou suroccupés en zone dense, peu d'espaces extérieurs privatifs disponibles, une qualité des espaces publics encore peu propice au sport, et enfin une fracture numérique qui renforce les inégalités. Tout ceci rend le maintien de l'activité physique difficile et fragilise le tissu associatif qui agit dans la proximité.

CONTRIBUER À DES VILLES PLUS RÉSILIENTES

Le sport peut également contribuer à recomposer notre rapport à l'environnement et à la résilience de nos villes. Tout d'abord à travers le questionnement sur les équipements sportifs et les lieux du sport. Lorsque, au plus fort de la pandémie, les rues s'étaient chargées de coureurs et de sportifs alors que les équipements sportifs restaient vides, la question s'est posée sur la présence de ces équipements, grands consommateurs d'espaces et d'énergie. Nécessaires à la pratique de certains sports, à la fois pour les activités en club, ou de loisir, et pour tout le système économique qui les entoure, pour l'attractivité et l'animation des territoires, les équipements doivent accélérer leur mutation. Certains de ces espaces participent de la qualité paysagère des villes, de la résilience face aux risques d'inondation, en préservant des surfaces non imperméabilisées, en offrant des zones de repli et de refuge temporaires en cas de sinistre pour les populations. Mais pour la majorité, il y a un enjeu majeur à repenser leur fonctionnement, leur conception, la multifonctionnalité ou encore la mutualisation. Ces pistes qui sont explorées pour les équipements sportifs participent d'une réflexion plus large sur les équipements.

LE SPORT, UN VECTEUR POUR LA RÉGION BAS CARBONE ?

Au-delà des équipements, il est important de souligner la place que prennent les nouvelles mobilités comme moteur de développement. Des aménagements en faveur des piétons à l'accélération de projets en cours, comme la création du Réseau Express Régional Vélo (RER V), les mobilités actives sont en première ligne dans les stratégies de déconfinement. Mais repenser les espaces à travers le prisme du vélo ou de la marche n'est pas simple : il s'agit à la fois de penser en termes de flux et de qualité de l'espace, de végétalisation, d'ombre, de perception, de sécurité, etc. C'est toute une évolution de nos villes qui se profile, orientée vers le bas carbone, dans laquelle le sport apporte une approche sensible, qui laisse la place à tous, dans un espace revisité.

Bien qu'abordée sous l'angle de la mobilité et du vélo, dans la reconfiguration de ces espaces, c'est la place du « corps en mouvement » dans l'espace de la cité qui est en jeu. Il s'agit à la fois de respecter la règle de distanciation physique, d'assurer l'interaction sociale, de garantir le bien-être et le confort de tous, de permettre la végétalisation. De se déplacer mais également de stationner. La réponse à ces questions forgera une approche plus sensible des espaces publics à laquelle le sport participe.

CONCEVOIR LE SPORT DANS LA VILLE INVITE À PENSER LA COMPLEXITÉ

Tout ceci nous interpelle sur l'évolution de nos pratiques et de nos métiers. En cette période de bouleversements, il paraît encore plus essentiel de croiser nos regards et nos expertises, de capitaliser les savoirs de chaque discipline, pour co-élaborer dans l'interdisciplinarité nos travaux au service des territoires et des populations. C'est tout particulièrement sur cette richesse des savoirs et cette interdisciplinarité, forgées depuis 60 ans, que s'appuie L'Institut Paris Region pour révéler les enjeux à venir. Car si durant les cinq dernières décennies le territoire francilien a connu de grandes transformations pour répondre aux enjeux de la tertiarisation, de la mondialisation et de la métropolisation, il se prépare aujourd'hui à de tout nouveaux défis : la résilience, la préservation des ressources, et même l'invention d'un nouveau modèle de développement. Le temps est venu d'écrire un nouveau récit collectif, dans lequel, assurément, les multiples dimensions du sport prendront leur place. ■

BOUGER!

LE SPORT RYTHME LA VILLE

En baskets, à vélo, en skate... le sport s'impose dans nos villes comme un besoin vital d'oxygène dans un monde de plus en plus urbain, sédentaire et digital. Parce qu'il se pratique aujourd'hui partout et tout le temps, parce qu'il est un vecteur de convivialité et d'attractivité des territoires, un outil d'inclusion sociale comme de santé publique, le sport est au cœur de la transformation des métropoles.

Alors que la pression foncière et les impératifs écologiques n'ont jamais été aussi puissants, les villes doivent aussi, désormais, donner toutes leurs places aux activités sportives, inventer de nouveaux espaces des plus organisés aux plus libres, de la mobilité active au sport-spectacle, de simple plaisir aux compétitions de haut niveau.

Cela implique un changement des modes de faire des acteurs de la ville et de ceux du monde sportif professionnel comme amateur, afin d'innover dans la conception des lieux dédiés au sport et de les penser en interaction avec leur environnement. Il s'agit de promouvoir une nouvelle vision de la ville, devenue « équipement sportif » pour tous. Nul doute que l'accueil en Île-de-France des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 accélérera cette prise de conscience.

Les articles et les interviews ont été réalisés avant le début de la pandémie de Covid-19. Les contenus sont nombreux à être inspirants pour relever les défis liés à la crise sanitaire bien que le sujet n'ait pas été traité en tant que tel.

18,50 €

N° 177 • JUIN 2020

ISSN 0153-6184

ISBN 978 2 7371 2148 7



9



IRDS

INSTITUT RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT DU SPORT